Le RAPSIM, le logement et la question du support communautaire

Rapport de recherche

réalisé par

Shirley Roy, professeure, département de sociologie
Yanick Noiseux, doctorant en sociologie
Ghyslaine Thomas, professionnelle de recherche

Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale
(CRI)

À la demande
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
(RAPSIM)

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

LE RÉSEAU D'AIDE

Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

Novembre 2003

Par

Shirley Roy, professeure, département de sociologie, UQÀM-CRI
Yanick Noiseux, doctorant en sociologie, UQÀM
Ghyslaine Thomas, professionnelle de recherche, UQÀM-CRI

Et

Pierre Gaudreau, coordonnateur, RAPSIM
Nathalie Nadon, organisatrice communautaire, RAPSIM
François Villemure, coordonnateur, Le Réseau des Petites Avenues

Nous tenons à souligner l'excellente participation de nombreux partenaires (locataires de logements communautaires, responsables de ressources, chercheurs et chercheures ou toutes autres personnes intéressées par notre projet, membres du comité logement RAPSIM, etc.) qui ont bien voulu nous appuyer tout au long de cette aventure.

À vous tous, un gros merci !

Ce rapport de recherche est un projet initié par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Il a été financé principalement par le programme Initiative de Partenariats en Action Communautaire du gouvernement du Canada (IPAC). Le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) ont aussi contribué financièrement à sa réalisation.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Publié par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières i
Liste des abréviations et des acronymes v
Liste des tableaux vi
Avant-propos vii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I
Le logement comme point d'ancrage d'une politique d'intervention sociale auprès des personnes itinérantes 5

1.1 Le phénomène de l'itinérance au Québec comme ailleurs 6
1.1.1 Définition de l'itinérance 6
1.1.2 Accroissement de la population itinérante 7
1.1.3 Diversification de la population itinérante 8
1.1.4 Aggravation des problèmes associés à l'itinérance 8
1.1.5 L'itinérance et ses causes structurelles 9

1.2 Le logement social au Québec 12
1.2.1 Portrait sommaire du logement social au Québec 14
1.2.2 Le palier fédéral : l'Initiative de partenariats en action communautaire 15
1.2.3 Le palier provincial : les programmes de la SHQ 16
1.2.4 Le rôle du milieu communautaire 24

1.3 Le logement comme point d'ancrage d'une politique sociale 27

1.4 Qu'est-ce que le logement? 28
1.4.1 Distinction entre l'hébergement et le logement 29
La typologie de Dorvil et *al.* 31
La typologie de TRPOCH 35
1.4.2 La domiciliation 36

1.5 De la revendication du droit à l'hébergement au droit au logement 41
1.5.1 La prolifération des ressources d'urgence 41
1.5.2 Du droit à l'hébergement au droit au logement 43

Conclusion 45

CHAPITRE II
Revendications pour la reconnaissance du support communautaire en logement 47

2.1 Les groupes sociaux 49
2.1.1 La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal 49
2.1.2 Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal 51
2.1.3 Le Fonds dédié à l'habitation communautaire 53
2.1.4 Le Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH) 54
2.1.5 Le Réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ) 55
2.1.6 Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) 56
2.1.7 Les autres groupes sociaux 58

2.2 Les institutions 59
2.2.1 La Ville de Montréal 59
2.2.2. La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre 61
2.2.3 L'OMH-Montréal 62
2.2.4 Le Conseil régional de développement de l'île de Montréal 63
2.2.5 La Société d'habitation du Québec 64
2.2.6 La Table de concertation sur les HLM publics 66
2.2.7 La Commission permanente de l'aménagement du territoire 66
2.2.8 La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) 67
2.2.9 L'Initiative de partenariats en action communautaire 69

2.3 Le gouvernement du Québec et le support communautaire en logement 71
2.3.1 Le bilan des actions du gouvernement du Parti québécois … 71
2.3.2 Le Parti libéral du Québec et le support communautaire en logement 72

Conclusion 73

CHAPITRE III

Le support communautaire en logement : diversités des réalités dans les ressources-membres du RAPSIM 75

3.1 La présentation des ressources et des initiatives 76
3.1.1 Les notes méthodologiques 76
3.1.2 Les ressources du RAPSIM portant sur les initiatives recensées 78
3.1.3 Le portrait des ressources membres du RAPSIM 80
Un bref historique 80
La taille des ressources : des réalités parfois très différentes 82
Localisation des ressources 84
Les champs d'action 87
Axe hébergement/logement 87
Axe support/activités 88

3.2 Les typologies des modèles d'habitation 92
3.2.1 Présentation des initiatives 92
3.2.2 La typologie des modèles d'habitation des initiatives 94
3.2.3 Une discussion sur le classement des initiatives 100

3.3 Les comparaisons entre les 29 initiatives 104
3.3.1 L'historique 105
3.3.2 Localisation des initiatives 108
3.3.3 Les personnes visées 110
3.3.4 Le nombre de places disponibles et le taux d'occupation 114
3.3.5 Le type de logement et la durée moyenne et limite de séjour 117
3.3.6 Le montant à payer et la nature de l'entente 121
3.3.7 Les principaux services et activités offerts 124
3.3.8 La force de travail et l'estimation du coût des services offerts 127
L'estimation du coût du support par personne 128
3.3.9 Le financement des services de support communautaire 131
3.3.10 Le financement des infrastructures 134

Conclusion 135

CHAPITRE IV

Le support communautaire en logement 139

4.1 Présentation des travaux sur l'expérience du support communautaire… 140
4.1.1 Les travaux de la FOHM 140
4.1.2 Le rapport d'évaluation des Petites Avenues 146
4.1.3 Le rapport d'évaluation du projet A.L.J. de l'Etnre-Gens 148

4.2 Points de vue des acteurs du RAPSIM sur le support communautaire … 151
4.2.1 Mission et objectifs du support communautaire en logement 151
La stabilité résidentielle : une mission 152
Diversité de pratiques et objectifs connexes 153
L'offre de support pour des personnes ex-itinérantes ou à risque de le devenir 154
Distinctions avec les autres réseaux (HLM et ressources d'hébergement) 155
4.2.2 Fournir un logement qui permet d'élire domicile 157
Un logement meublé à prix modique 158
Un logement décent 159
Un logement sécuritaire 160
Un logement anonyme 161
Un logement permettant l'exercice de la souveraineté 162
Le droit à la visite 163
4.2.3 Caractéristiques du support communautaire en logement au RAPSIM 164
Le support communautaire : colonne vertébrale des initiatives 164
Le caractère informel des interactions et des échanges 165
Le contexte de proximité 166
Un milieu de vie 166

L'importance accordée au facteur temps 167
Conforter les besoins de la personne par une approche globale 169
4.2.4 La gamme des services et des activités offerts 171
Diversité d'activités et diversité d'initiatives 171
L'écoute et la présence : deux termes-clés 175
L'accompagnement 177
Gestion des conflits et médiation 178
Références et partenariat avec le milieu 179
Services alimentaires 181
Services de prévention-santé 183
Activités sportives, sociales, récréatives et culturelles 185
Services de formation/apprentissage de base 187
Soutien à la vie de groupe 190
Soutien individuel 191
4.2.5 Droits et devoirs des locataires 192
Des règlements d'immeuble de préférence à un code de vie 193
Le maintien de conditions sanitaires acceptables 193
Des règles plus strictes dans les espaces communs 194
Exigences de participation 195
4.2.6 Les avantages et les limites de support communautaire en logement 195
Les avantages du support communautaire en logement 195
Résultats positifs pour les ressources du milieu de l'itinérance 203
Les limites du support comunautaire en logement 205

Conclusion 209

CONCLUSION **213**

Annexe 1 : Méthodologie et organisation de la recherche 217
Annexe 2 : Notes méthodologiques sur la grille pour les fiches-signalétiques 223
Annexe 3 : Guide d'entretien avec les responsables des initiatives 227
Annexe 4 : Guide d'entretien (le groupe de discussion) 230
Annexe 5 : Liste des activités et services 231
Annexe 6: Portrait des inititatives et des ressources 235

BIBLIOGRAPHIE **263**

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

ACFAS	Association francophone pour le savoir
ACHRU	Association canadienne d'habitation et de rénovation
ALJ	Alternative Logement Jeunesse
BCJ	Bureau Consultation Jeunesse
CRI	Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CLSC	Centre local de services communautaires
CRD	Conseil régional de développement
DRHC	Développement et ressources humaines Canada
EICF	Equipe-Itinérance CLSC des Faubourgs
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FJTTM	Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
FLHLMQ	Fédération des locataires des HLM du Québec
FOHM	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
HLM	Habitation à loyer modique
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
LAREPPS	Laboratoires de recherche sur les pratiques et politiques sociales
MAMM	Ministère des affaires municipales et de la Métropole
MESS	Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MHATF	Mayor's Homelessness Action Task Force
OCH	Organisme communautaire d'hébergement
OMH	Office municipal d'habitation
OSBL	Organisme sans but lucratif
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RHF	Réseau habitation Femmes
RI	Ressource intermédiaire du réseau de la santé
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RRSSSMC	Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
RQOH	Réseau québecois des OSBL d'habitation
RSIQ	Réseau Solidarité Itinérance du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHAPEM	Société d'habitation populaire de l'est de Montréal
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SOC	Soutien aux organismes communautaires
TRPOCH	Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles d'habitation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Investissements dans l'habitation	19
Tableau 1.2	Les programmes de la SHQ (2002-2007)	21
Tableau 1.3	Répartition des logements prévus par volet : *AccèsLogis Québec*	23
Tableau 1.4	Distribution des logements par vocation	25
Tableau 1.5	Typologie de Dorvil et *al.* : les modèles d'habitation	32
Tableau 1.6	Typologie de la TRPOCH : les modèles d'habitation	36
Tableau 2.1	Planification des fonds alloués dans le cadre de l'INSA	69
Tableau 3.1	Liste des ressources	79
Tableau 3.2	Année de fondation des ressources	81
Tableau 3.3	Taille des ressources en fonction du nombre d'employés	84
Tableau 3.4	Localisation des ressources	86
Tableau 3.5A	Les champs d'action : axe hébergement-logement	90
Tableau 3.5B	Les champs d'action : axe support et activités	91
Tableau 3.6	Listes des initiatives recensées	93
Tableau 3.7	Modèles d'habitation dans les initiatives des membres du RAPSIM	99
Tableau 3.8	Liste des initiatives	105
Tableau 3.9	Année de naissance des initiatives	107
Tableau 3.10	Localisation des initiatives	109
Tableau 3.11A	Âge et sexe des populations. Logement avec support communautaire	111
Tableau 3.11B	Âge et sexe des populations. Logement transitoire avec support …	112
Tableau 3.11C	Âge et sexe des populations. Hébergement	113
Tableau 3.12	Nombre de places et taux d'occupation	116
Tableau 3.13	Type des espaces d'habitation et les durées moyenne et limite de séjour	120
Tableau 3.14	Montant à payer et nature de l'entente	123
Tableau 3.15	Les activités et services offerts et activités obligatoires	126
Tableau 3.16	Force de travail, horaire et estimation du coût par personne du support …	130

AVANT-PROPOS

Ce projet de recherche est une initiative du RAPSIM. En effet, dans le cadre des projets IPAC, le RAPSIM a fait une demande de financement pour un projet initialement intitulé : *Support communautaire et logement social* qui comportait plusieurs volets. Un de ceux-ci était un projet de recherche dont l'objectif principal était de produire une réflexion large, qui pourrait alimenter celle du RAPSIM dans le développement de son cadre de référence, sur la question du support communautaire en logement. Les objectifs spécifiques concernaient une revue de la littérature sur la question du support communautaire, la cueillette de données auprès des ressources membres, la production d'un répertoire détaillé des ressources du RAPSIM oeuvrant dans le support communautaire et la rédaction d'un rapport synthèse sur les différentes dimensions évoquées.

Le RAPSIM a fait appel au CRI, avec qui il collabore depuis plus de dix ans, pour mener à bien cette recherche. Une diversité de comités et de personnes a été impliquée dans cette démarche. Sous la direction des responsables du RAPSIM et du Comité Logement, les travaux ont débuté dès le printemps 2002. Ces instances ont suivi les travaux tout au long du déroulement de la recherche. Un comité de trois personnes a assuré le suivi de la recherche du début à la fin (Nathalie Nadon, organisatrice communautaire du RAPSIM, Shirley Roy, sociologue et chercheure à l'UQAM et Yanick Noiseux, étudiant au doctorat en sociologie à l'UQAM). Un comité de lecture du RAPSIM a relu et commenté le rapport (Pierre Gaudreau, coordonnateur du RAPSIM, François Villemure, coordonnateur du Réseau des Petites Avenues et Nathalie Nadon, organisatrice communautaire du RAPSIM). Un comité de rédaction de trois personnes a assuré l'écriture de ce rapport (Shirley Roy, sociologue et chercheure à l'UQAM, Yanick Noiseux, étudiant au doctorat en sociologie de l'UQAM et Ghyslaine Thomas, professionnelle de recherche au CRI).

Ce travail n'aurait pas été possible sans la participation de tous et de toutes : les ressources, les intervenants, les utilisateurs des ressources, les membres du Comité logement, les responsables et les membres du comité de lecture du RAPSIM.

Ce projet de recherche a été principalement financé par le programme *Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC) du Développement en ressources humaines Canada, le CRI et Le RAPSIM. Les propos contenus dans ce rapport n'engagent que les signataires.

Shirley Roy, Sociologue, UQAM
Yanick Noiseux, Doctorant en sociologie, UQAM
Ghyslaine Thomas, Professionnelle de recherche, CRI UQAM

Chercheurs au Collectif de recherche sur l'itinérance
la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI)

INTRODUCTION

L'image de l'itinérance, largement admise et diffusée, serait une impossibilité, pour un nombre croissant d'individus, de vivre et d'agir dans un monde social organisé. Il s'agit d'un processus de désinsertion qui prend racine tant dans des trajectoires individuelles que dans des conjonctures structurelles et institutionnelles[1]. Ce processus est fait de ruptures ou de détérioration progressive au niveau physique et psychologique, d'une perte de repères, d'une diminution des habiletés à vivre quotidiennement, des capacités à se projeter dans le temps, etc. Plus largement, ce processus s'inscrit dans un contexte de fragmentation des espaces urbains, de précarisation du travail, de fragilisation de la vie familiale et d'une diminution du filet de sécurité sociale.

Une des réalités frappantes de l'expérience itinérante concerne la précarité résidentielle. Même si l'accès à un logement décent constitue l'objectif central de toute lutte contre l'itinérance, un écart persiste entre cet objectif et la réalité et de nombreux enjeux apparaissent. L'absence de ressources financières suffisantes, ajoutée à des conditions personnelles précaires, rendent l'accès permanent à un logement extrêmement difficile pour les personnes itinérantes. Compte tenu de leurs conditions de vie, plusieurs d'entre elles ont besoin d'aide et de support dans une perspective de stabilisation et de réinsertion. À ce sujet, une diversité de projets, de programmes et de philosophie d'intervention coexistent dans l'espace social québécois et parmi ceux-ci, le support communautaire.

Le support communautaire en logement a une histoire, des pratiques, des défenseurs et des détracteurs. Il se présente sous diverses formes, dans différents contextes et pour différentes populations et suppose l'action des différents acteurs sociaux de milieux institutionnels, étatiques ou communautaires. Il renvoie à des enjeux politiques et pratiques, théoriques et empiriques et, de ce fait, il est objet de revendications et de négociations ponctuelles. Il concerne les populations visées, les ressources qui les reçoivent, les organismes qui les subventionnent, ainsi que les politiques sociales qui les traversent. Il nous faut reprendre la réflexion, ré-interroger les choix

[1] Plusieurs études permettent d'identifier les déterminants sociaux et individuels de la condition itinérante. À ce sujet voir : Laberge, 2000; Roy,1995; Fournier et Mercier, 1996.

effectués, mettre à jour leurs pratiques dans un contexte social et politique en changement, en prenant en compte la réalité des milieux qui ont une longue et quotidienne expertise de cette complexe réalité qu'est le support communautaire en logement.

Le point de départ de cette recherche est le questionnement formulé par le RAPSIM et ses ressources communautaires oeuvrant dans le champ du support communautaire. Leurs interrogations et leurs paroles sont à la base de la réflexion et, du même coup, elles servent de tremplin pour aller plus loin. Cette recherche ne se veut pas uniquement la restitution des pratiques existantes, ce qui aurait présenté peu d'intérêt pour le RAPSIM et ses ressources. L'analyse de ces pratiques permet, cependant, tout en constatant leur diversité et leur richesse, de repenser la notion de support communautaire dans ses éléments complexes et ses nouveautés. Il faut se demander ce que loger, habiter, se domicilier signifie, et saisir à travers l'analyse des revendications formulées et des modèles proposés jusqu'à maintenant, les pistes à éviter et celles qui sont à privilégier. Cette recherche se veut donc une contribution originale à la réflexion sur le support communautaire en logement. Elle veut alimenter la réflexion en cours au RAPSIM dans l'élaboration de son cadre de référence portant sur la question. Souhaitons que cet objectif soit atteint.

Plus concrètement, le rapport de recherche est structuré en quatre parties

Le **premier chapitre** comprend trois parties. La première partie trace un portrait du phénomène de l'itinérance; de son accroissement, de la diversification de sa population et de l'aggravation des problèmes qui y sont liés. On y aborde ensuite les dimensions structurelles. Les différents programmes de logements sociaux mis en place par les paliers gouvernementaux sont présentés, ce qui permet de situer l'intervention étatique dans le secteur de l'habitation et dans le champ du logement social communautaire. La deuxième partie, propose une réflexion théorique à partir de la notion de domiciliation, qui permet de penser la question du logement autrement qu'en termes d'accès ou de non-accès à un lieu physique d'habitation. Les composantes de la notion de domiciliation (laberge et roy 2001) juxtaposées aux typologies des modèles d'habitation de dorvil et *al*.(2002) et à ceux qui sont proposés par les membres de la trpoch permettent d'introduire les distinctions entre les ressources de type hébergement et celles de type logement. La troisième

partie ouvre sur la nécessité d'aller au-delà de la culture de l'urgence et illustre le passage de la revendication des groupes sociaux pour le droit à l'hébergement à celui du droit au logement pour tous, tout en reconnaissant l'importance de soutenir et d'aider des populations particulières, dont les personnes itinérantes, dans une perspective d'insertion résidentielle stabilisée.

Le **second chapitre** porte sur les principales revendications pour la reconnaissance et le financement du support communautaire en logement s'adressant à une population itinérante. Il fait état des luttes menées par certains groupes sociaux et réseaux québécois et s'inscrivent dans une perspective de revendication du droit au logement pour tous. Les positions des diverses institutions interpellées au niveau de la reconnaissance et du financement du support communautaire en logement complètent ce portrait.

Le **troisième chapitre** présente les ressources (26) et les initiatives (29) répertoriées. Les initiatives sont des projets ou programmes qui sont portés par les ressources. Pour commencer, des données générales, touchant les 26 ressources impliquées, ont été recensées (année de fondation, localisation, taille, champs d'action). La seconde partie présente les cinq modèles d'habitation regroupés à l'intérieur en trois groupes: 1) Le *logement permanent avec support* et le *logement transitoire avec support* répondant, généralement, aux critères de la domiciliation ; 2) l'*hébergement de courte durée* et *l'hébergement de longue durée*, où l'accès est limité à une certaine période de temps et est subordonné à l'acceptation et à la poursuite d'un plan d'intervention ; 3) les *accueils et gîtes de nuit* qui sont des solutions de dépannage ponctuel et temporaire. La troisième partie du chapitre présente les initiatives selon diverses lectures ou angles, l'histoire ou l'origine, la localisation, la population desservie, les places disponibles, les durées de séjour, le coût du logement ou de l'hébergement, les services offerts, les tâches et horaires du personnel et coût/personne du support communautaire, le financement du support et les infrastructures. Ces diverses perspectives sont représentées et résumées sous forme de tableaux, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble et transversale de ces initiatives et de les distinguer selon diverses caractéristiques, expertises ou autres. Plusieurs analyses sont possibles à partir de ces différentes catégorisations. La mise en évidence de la diversité et de la complexité de la structure de financement des infrastructures, des contributions allouées dans le cadre du programme IPAC sur le démarrage des nouveaux projets, ainsi que celle du programme

AccèsLogis-volet III de la SHQ nous donne une meilleure connaissance du fonctionnement économique de ces initiatives.

Le **quatrième chapitre** présente les études, les évaluations, les réflexions portant sur le support communautaire en logement au moyen de la présentation de travaux concernant trois des initiatives répertoriées : *Les Maisons de la FOHM, Les Petites Avenues* et *le projet-pilote Alternative Logement Jeunesse*. Ce qui nous conduira aux résultats des entretiens menés autant auprès de responsables des différentes initiatives qu'avec des personnes ayant accès à du support communautaire en logement. Cela permettra d'énumérer les caractéristiques du support communautaire en logement et les objectifs des différents services et activités. Enfin, ces données et analyses, qui auront été traitées tout au long de cette recherche, pourront nous aider à conclure sur les avantages et les limites du support communautaire en logement.

CHAPITRE I

LE LOGEMENT COMME POINT D'ANCRAGE D'UNE POLITIQUE D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES PERSONNES ITINÉRANTES

Ce premier chapitre met en relief l'importance de la question de l'accès à un logement dans la consolidation d'une politique cohérente d'intervention sociale auprès des personnes itinérantes. Essentiellement, il s'agira d'une revue de la littérature sur les questions de l'itinérance et du logement dans un contexte où la réalité de l'itinérance, au Québec comme ailleurs, est en transformation. Le chapitre a été divisé en cinq sections, allant du général – le phénomène de l'itinérance — au particulier — le droit au logement avec un support adapté pour les personnes itinérantes —, tout en précisant le contexte dans lequel s'insère la réflexion sur le support communautaire au logement.

La première partie présente la situation actuelle du phénomène de l'itinérance au Québec (plus particulièrement dans la région de Montréal), sur sa transformation et ses causes structurelles. Nous aborderons, dans la seconde partie, l'importance du logement social comme solution permettant l'insertion résidentielle des personnes itinérantes et nous insisterons tout particulièrement sur les formules assorties de ce qu'il est convenu d'appeler le support communautaire.

La troisième section soulignera la place centrale que doit occuper l'accès à un logement comme point d'ancrage dans le cadre de la politique sociale mise en place par les différents gouvernements. La quatrième section reviendra sur la notion de logement en présentant les typologies des modèles d'habitation proposés par Dorvil et *al.* (2002) et par la *Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles d'hébergement (TRPOCH).* Nous chercherons d'abord à préciser la distinction qui doit être faite entre l'hébergement et le logement. Ensuite, nous aborderons, à travers la définition de la domiciliation proposée par Laberge et Roy (2001), une réflexion qui veut dépasser la question du seul logement qui nous enferme dans les formes matérielles de l'analyse de l'espace habité. Nous chercherons à mettre en évidence les multiples aspects de ce que signifie « habiter ».

Nous aborderons pour terminer, la nécessité d'aller au-delà de l'urgence lorsqu'on cherche à loger les personnes les plus vulnérables de notre société, dont les personnes en situation d'itinérance. Cette section sera complétée par un court historique des revendications portées par les réseaux de solidarité du milieu de l'itinérance qui, en moins de quinze ans, sont passées du droit à l'hébergement au droit au logement avec un support adapté.

1.1 LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC COMME AILLEURS

1.1.1 DEFINITION DE L'ITINERANCE

En 1992, la Politique de la santé et bien-être du Québec (PSBE) désignait l'itinérance comme l'un des problèmes sociaux les plus importants au Québec. Dans le cadre de ce document, nous adopterons la définition de l'itinérance adoptée par le RAPSIM dans ses règlements généraux (2003b, 7). Le regroupement du RAPSIM définit une personne itinérante à l'aide des critères suivants :

> (…) n'a pas d'adresse fixe et l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir ; au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics ; pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment de santé mentale, d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenances stables.

Bien que ce ne soit pas notre propos de tenter de cerner les processus actuels de transformation, ou encore les causes du phénomène de l'itinérance, à Montréal, au Québec ou dans les autres centres urbains ou régionaux de la province, il nous a paru important, *dans un contexte où le phénomène de l'itinérance s'est radicalement transformé au cours des trente dernières années* (RAPSIM, 2003 : 1), de revenir brièvement sur ces questions. Nous nous intéresserons à l'évolution de ce phénomène au point de vue de son accroissement, de la diversification de la population, ainsi qu'à l'aggravation des problématiques associées à l'itinérance.

1.1.2 ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ITINÉRANTE

Sur le territoire de la ville de Québec, Fournier et Chevalier (1998) constataient que plus de 11 000 personnes étaient en situation d'itinérance dont plus de 3500 étaient sans domicile fixe[2]. À Montréal, on comptabilisait, déjà en 1988, plus de 15 000 personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la ville de Montréal (Roy, 1988). Depuis ce temps, il semble que le nombre de ces personnes ait presque doublé, puisque que Fournier et Chevalier (1998) recensaient plus de 28 000 personnes en situation d'itinérance à Montréal, dont 12 666 sans domicile fixe depuis au moins un an. En comparaison, à Toronto, le *Mayor's Homelessness Action Task Force* recensait, également en 1998, plus de 26 000 utilisateurs de ressources d'hébergement (MHATF, 1999).

Par ailleurs, on remarque une dispersion géographique du phénomène qui ne se concentre plus uniquement dans les centres-villes, mais également dans les régions périphériques telles que Laval et Longueuil, pour ce qui est de Montréal. De plus, il ne faudrait pas croire que le phénomène de l'itinérance se limite aux grandes agglomérations ; le phénomène est apparu dans divers centres régionaux tels que Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull, etc., comme l'a constaté Hurtubise (cité dans Laberge et Roy, 2001 : 117). Bien que l'on doive faire preuve de réserves lorsqu'on use de ce genre de statistiques, puisque la mesure du phénomène de l'itinérance est très complexe (Marpsat et Firdion, 2000), il nous est tout de même apparu important de relever l'augmentation et l'extension géographique au phénomène de l'itinérance

Parallèlement à l'accroissement significatif du nombre de personnes itinérantes, les travaux de différents auteurs dans *L'errance urbaine* (Laberge et *al*. 2002), constataient la diversification et l'aggravation du phénomène de l'itinérance.

---

[2] Fournier et Chevalier distinguent les personnes en situation d'itinérance des personnes sans domicile fixe. Les personnes en situation d'itinérance sont celles qui utilisent des services s'adressant à la population itinérante tandis que les personnes sans domicile fixe sont celles qui n'ont pas eu accès à un domicile depuis plus de douze mois.

1.1.3 DIVERSIFICATION DE LA POPULATION ITINERANTE

La diversification de la population itinérante est un autre aspect de la transformation du phénomène de l'itinérance. *A priori*, il nous paraît important de souligner, toujours selon les données de Fournier et Chevalier (1998), que les hommes représentaient encore 77.2 % de la population itinérante et que 36 % d'entre eux ont entre 30 et 44 ans. Cela dit, on constate l'apparition d'un nombre de plus en plus important de jeunes de la rue. Comme le précisent Laberge et Roy (2001 : 118) citant les recherches de Parazelli (1997) :

> Si la thèse de la fugue estivale peut expliquer le comportement de certains jeunes, les recherches montrent clairement qu'il s'agit d'un phénomène de société beaucoup plus grave et plus profond et qui ne peut être réduit à quelques caprices d'adolescents ou à un effet de mode.

Parallèlement à l'apparition du phénomène des jeunes de la rue, on note le vieillissement d'une partie de la population itinérante. Gaudreau, Ostoj et Fournier (1996) affirme *qu'on retrouve de plus en plus de personnes âgées dans les ressources d'hébergement*. Enfin, on constate une accélération de la féminisation de la population itinérante ; les femmes représentant désormais 22.8 % des personnes itinérantes dans la ville de Montréal et plus de 36.5 % dans la ville de Québec (Fournier et Chevalier, 1998). Bref, comme le souligne le RAPSIM (2003 : 6), *les femmes tout comme les jeunes sont les premières victimes de la transformation structurelle de la société.* La diversification du phénomène de l'itinérance est d'ailleurs reflétée par la diversité des modèles d'habitation et des pratiques mises de l'avant par les membres du RAPSIM.

1.1.4 AGGRAVATION DES PROBLEMES ASSOCIES A L'ITINERANCE

On constate également une aggravation des problèmes déjà associés à l'itinérance (Fournier 2001 ; Calloway et Morrisey, 1998 ; Hassin, 1998, Greer, 1990 ; cité dans Laberge, D. et S. Roy, 2001 : 118):

> Aux problèmes déjà connus associés à l'itinérance (problème de santé physique ou mentale grave, alcoolisme, toxicomanie, judiciarisation), il y a des nouveaux (VIH/sida, polytoxicomanies, tuberculose, déficience intellectuelle, la violence et le suicide).

À ces problématiques, il faut ajouter les problèmes associés à la dépendance envers le jeu. Nous sommes aujourd'hui en présence de ce que plusieurs appellent les multiproblématiques qui : *par leur gravité intrinsèque et leurs combinaisons multiples, (ils) changent la dynamique de la vie et les capacités d'interaction sociale* (Laberge et Roy, 2001 : 118). Selon nos observations, le constat de l'aggravation des problématiques est partagé par le milieu des ressources communautaires.

L'accroissement du phénomène de l'itinérance, sa diversification et son aggravation, voilà donc les transformations récentes et importantes du phénomène de l'itinérance qui ont des répercussions sur l'ensemble des pratiques des membres du RAPSIM.

1.1.5 L'ITINERANCE ET SES CAUSES STRUCTURELLES

Il est bien risqué de donner une ou des explications causales au phénomène de l'itinérance, car c'est une combinaison de facteurs sociaux, économiques autant que de facteurs personnels qui conduisent à une situation d'itinérance :

> L'itinérance n'est ni une fatalité historique, ni une forme «normale » de marginalité. Elle ne peut être analysée à travers un modèle simple linéaire et progressif ; elle se construit plutôt dans une combinaison de facteurs sociaux et de facteurs individuels (Roy, 1995). Parmi ces facteurs individuels, on peut souligner le cumul des problèmes relationnels (Laberge, Poirier et Charest, 1998) ou des carences d'apprentissage social et affectif résultant de traumatismes de l'attachement (deuil, conflits familiaux ou divorces problématiques, violence conjugale, abus sexuel, inceste, négligence ou maltraitance, placements répétés, désengagement parental (Poirier et *al*, 1999 ; Poirier, 1996 ; Stefandis et *al*., 1992, Dennis et *al*., 1991 ; D'Ercole et Struening, 1990; Lamontagne et *al*., 1987 ; Susser et *al*., 1987). Il serait périlleux néanmoins de réduire les causes de l'itinérance à des facteurs de ce type. En effet, toute personne ayant vécu de graves difficultés ne se retrouvera pas nécessairement dans une situation d'itinérance. (Laberge et Roy, 2001 : 117)

Dans un contexte de transformation rapide de la société, il nous a paru nécessaire de revenir sur certaines causes structurelles (plutôt que sur les facteurs individuels) conduisant certaines personnes à joindre les rangs de la masse des itinérants qui arpente toujours les lieux publics en ce début de siècle :

> Les transformations sociétales majeures qui ont accru les inégalités sociales : mutations du marché du travail, augmentation du chômage et de la pauvreté, mondialisation des marchés, reconfiguration de la famille, désengagement de l'État, pénurie de logements sont venus, en effet, tellement bouleverser les structures de nos sociétés que de plus en plus de personnes ne parviennent à y trouver une place. Les mécanismes de l'insertion sociale se sont effrités au point de faire basculer de plus en plus de personnes dans une fragilité sociale qui peut les conduire à la rue : espace formalisant l'ultime étape du parcours d'exclusions. (RAPSIM, 2003 : 3)

Quatre éléments semblent faire consensus dans la littérature sur les causes structurelles du phénomène de l'itinérance (Laberge et Roy, 2001 ; RAPSIM, 2003 ; FRAPRU, site web [2003]). Ce sont la crise du logement, les réformes dans les politiques sociales, les changements dans le marché de l'emploi et la politique de désinstitutionnalisation en santé mentale. Concernant les effets dévastateurs de la crise du logement pour les populations itinérantes, le FRAPRU signale que :

> La dimension logement est un élément central de la problématique de l'itinérance, tant en terme de cause que de solution. Les personnes qui sont dans la rue s'y retrouvent pour un ensemble de raisons dont plusieurs tournent autour du logement : parce qu'elles sont trop pauvres pour avoir accès à un logement ; parce qu'en raison de leur situation et de leur apparence, on leur refuse la location de logements, même lorsque ceux-ci sont vacants ; parce que, lorsqu'elles ont accès à un logement ou à une chambre, il s'agit bien souvent de taudis ; parce que les ressources pour sans-abri sont insuffisantes, que les logements sociaux qui leur sont destinés sont trop rares.[3]

Dans un tel contexte, le travail fait par les membres du RAPSIM, notamment dans les maisons d'hébergement, est essentiel d'autant plus qu'il est extrêmement difficile, pour les personnes y séjournant, de trouver un logement à la fin d'une période de séjour. Le support communautaire en logement — qui constitue l'objet central de cette recherche — est une solution retenue par les membres du RAPSIM pour aider et supporter les personnes itinérantes pour qui leurs difficultés personnelles viennent s'ajouter à l'actuelle crise du logement.

Le second facteur évoqué dans les nombreux travaux consultés est celui qui met en cause l'impact des réformes dans les politiques sociales sur l'accroissement du phénomène de l'itinérance. Les compressions budgétaires, les réformes de l'assurance-chômage (devenue assurance-emploi) et de la sécurité du revenu, la lutte au déficit et la poursuite de l'objectif du déficit zéro ont eu pour effet de diminuer les prestations pour les plus démunis, et ce, autant au

Canada qu'aux États-Unis (où, pour ces derniers, le niveau de protection est passé de minime à quasi inexistant) que dans la majorité des pays dits développés. En fait :

> Les modifications apportées aux régimes de prestation de la sécurité du revenu un peu partout, montrent comment la lutte à la pauvreté est devenue une lutte contre les pauvres, notamment par l'accroissement des mesures de contrôles qui établissent une distinction entre les pauvres méritants et ceux qui ne le sont pas. (Mayor's Homelessness Task Force, cité dans Laberge et Roy, 2001 : 117)

Le troisième facteur concerne les changements dans le marché de l'emploi. La crise du fordisme et la mutation du marché du travail ne permettent plus au travail de remplir le contrat social, comme le souligne Maryse Bresson (1997 : 226) :

> Les petits boulots et les minima sociaux ne garantissent pas d'avoir accès à un logement (…) La norme Travail, devenue floue, ne coïncide plus avec le contrat social et ce décalage révèle l'importance de la norme logement comme déterminant à part entière de l'intégration/exclusion.

Nous pourrions ajouter que le passage à ce que plusieurs (Shapiro, 1999 ; Castells, 2001 ; Boyer, 2002, etc.) appellent l'économie du savoir dresse d'importantes barrières à l'accès au marché du travail pour les personnes exclues des structures traditionnelles de l'éducation et des *programmes de formation continue* comme le sont, bien souvent, les personnes itinérantes ; ce qui n'est rien pour favoriser leur réintégration sociale.

Enfin, le quatrième facteur, la politique de désinstitutionnalisation en santé mentale est évoquée comme cause structurelle de l'itinérance (Campeau, 2000 ; Fournier et Mercier, 1996 ; Koegal et *al*., 1996). Il faut cependant noter, contrairement à une perception souvent erronée, que la maladie mentale n'est pas le lot de l'ensemble de la population itinérante. Les diverses études situent le pourcentage entre 30 et 40 %; une estimation du RAPSIM fixe à 33 % le nombre des personnes itinérantes qui auraient des problèmes sévères de santé mentale ; ces données ne précisent pas si les problèmes sont antérieurs à la rue ou s'ils apparaissent une fois dans la rue.

Cela complète le survol rapide des causes structurelles le plus souvent évoquées pour expliquer la croissance du phénomène de l'itinérance autant à Montréal qu'ailleurs en Occident.

---

[3] Site web du FRAPRU. http://www.frapru.qc.ca/Noir/Iceberg.html, consulté le 6 octobre 2003.

Rappelons, en terminant, que l'explication du phénomène de l'itinérance ne peut certainement pas être réduite à une cause unique, mais renvoie plutôt à une multiplicité de facteurs, tant individuels que structurels. Bien qu'elles soient diversifiées et complexes, les causes structurelles et individuelles ont en commun de conduire à l'exclusion sociale :

> Lorsqu'on juxtapose les causes structurelles et individuelles, l'itinérance doit être comprise comme le produit d'un processus d'exclusion, de marginalisation et de vulnérabilisation qui contribue à nier une place dans la société à certaines personnes. (RAPSIM, 2003, 2)

Plus encore, *la pauvreté, qui atteint une part croissante de la population, est directement responsable de la vulnérabilité et de la précarisation au regard du logement* (Fontan, 1997 ; Leduc Brown, 1997, cité par Laberge et Roy, 2001 : 117) *La précarité résidentielle est une des réalités les plus frappantes de l'expérience itinérante. L'absence de ressources suffisantes, ajoutée à des conditions personnelles précaires, rend l'accès permanent à un logement extrêmement difficile (*Marpsat et Firdion , 2000).

Dans ce contexte, le rôle du logement social — avec un support adapté lorsque nécessaire — pour la stabilisation résidentielle des personnes itinérantes paraît indispensable. C'est ce que souligne Charest (Équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs, 2003 : 1) :

> L'expérience de l'Équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs démontre que l'intégration des personnes itinérantes passe principalement par le logement social. Il s'agit, d'une manière concrète, d'améliorer la qualité de vie de la personne d'une manière enviable avec un risque moins élevé de s'exposer à la victimisation et les problèmes de santé mentale et physique. Les personnes itinérantes, étant en mesure d'améliorer leur condition de vie, peuvent aussi améliorer leur condition de vie affective et émotive avec l'aide des intervenants psychosociaux.

Cette nécessité de développer le logement social avec un support adapté pour les personnes itinérantes est ainsi affirmée depuis quinze ans par les membres du RAPSIM.

1.2 LE LOGEMENT SOCIAL AU QUÉBEC

Dans un contexte où l'accès à un logement décent est extrêmement difficile pour les personnes en situation d'itinérance, la promotion du logement social devient primordiale pour

mettre fin au phénomène de la porte tournante entre la rue et les gîtes de nuit, voire des maisons d'hébergement, qui ne font, bien souvent, que répondre au plus pressant sans pouvoir véritablement constituer une porte d'entrée vers une situation plus stable.

Dans certains cas, il ne faut cependant pas occulter l'existence de certaines portes de sortie offertes, aux personnes séjournant dans les refuges. Nous pensons notamment aux *Maisons de l'Accueil Bonneau*, au *Logement social avec support communautaire du Refuge des jeunes de Montréal*, au réseau des *Petites Avenues*, au projet *Les Appartenances d'Hébergement Jeunesse Le Tournant*, au *parc de logement de l'Auberge communautaire du Sud-ouest*, pour ne nommer que ceux-là. Cependant, ces initiatives sont trop peu nombreuses et les maisons ont rarement de places disponibles faute de moyen. Par exemple, lorsqu'une personne, au terme de son séjour dans une maison d'hébergement, ne trouve pas un logement adapté à ses besoins, la ressource est souvent dans l'obligation d'accepter un prolongement de son séjour ce qui limite d'autant le nombre de nouvelles places disponibles. C'est alors au tour des personnes utilisant les services des gîtes et accueils de nuit de voir diminuer leur chance d'accéder à une maison d'hébergement. En d'autres termes, sans véritable porte de sortie pour les personnes, les ressources de milieu de l'itinérance sont confinées à vivre en permanence une situation d'embouteillage.

Cela dit, le travail fait par les ressources communautaires est impressionnant et permet la stabilisation nécessaire avant le passage en logement — notamment lorsqu'on parle des maisons d'hébergement —. Comme le dit le slogan des *Auberges du Cœur* : *les jeunes qui y entrent s'en sortent !* Ce que nous cherchons à souligner, c'est que, sans le développement de logements sociaux permettant aux personnes en situation d'itinérance d'élire domicile, le travail de l'ensemble des membres du réseau de l'itinérance devient extrêmement complexe. C'est là qu'apparaît l'importance d'une politique d'habitation reconnaissant l'apport du support communautaire en logement puisque celui-ci cherche à permettre l'insertion résidentielle des personnes itinérantes de façon durable.

1.2.1 PORTRAIT SOMMAIRE DU LOGEMENT SOCIAL AU QUEBEC

Depuis plus de 30 ans, différentes formes de logements sociaux se sont développées au Québec. Plus de 120 000 logements (habitations à loyer modique, coopératives d'habitation et autres formes de logement sans but lucratif) garantissent un toit permanent à 200 000 Québécois et Québécoises[4]. Dans la région métropolitaine, 63 000 logements sociaux et 6 400 allocations de *supplément aux loyers* sont destinées à une population à faible revenu.

Le supplément au loyer consiste en une aide financière destinée aux ménages économiquement faibles qui, sans cette aide supplémentaire, devraient consacrer plus de 25 % de leurs revenus au loyer ; cette mesure est financée à 90 % par la SHQ et à 10 % par la municipalité. Ce supplément au loyer s'applique par le biais de conventions signées avec des propriétaires privés, des coopératives d'habitation ou des organismes sans but lucratif, lesquels s'engagent à mettre à la disposition des clientèles concernées des logements dans leurs immeubles[5].

Plus de 47 000 des 63 000 logements sociaux se trouvent à l'intérieur des limites de la ville de Montréal, ce qui représente 75 % de l'offre de logements sociaux dans la région et 40 % de l'offre totale dans la province de Québec (SHQ, cité par Peyton et Frohn, 2001 : 7). Par ailleurs, le Québec est l'une des seules provinces où on évalue que la proportion du revenu consacré au loyer mensuel devrait être de 25 %. Soulignons que le montant des loyers perçus ne représente que 40 % des coûts d'exploitation qui doivent être engagés par le gouvernement pour la gestion et l'entretien du parc de logements sociaux.

Les gouvernements provincial et fédéral (celui-ci dans une moindre mesure), interviennent de logement social à l'aide de nombreux programmes dans le secteur de l'habitation[6]. Il nous

---

[4] Site web du FRAPRU. http://www.frapru.qc.ca/Comm/Comm181.html, consulté le 23 janvier 2003.

[5] Tiré du site web de la SHQ. http://www.shq.gouv.qc.ca/fr/pg/ls/pgaclh00.html, consulté le 6 octobre 2003. Pour de nombreux organisme cherchant à faire la promotion du logement social, dont le FRAPRU, le supplément au loyer ne constitue pas une solution aux problèmes de la crise du logement puisque ces mesures n'encouragent aucunement la création de nouveaux logements. De plus, ces organismes voient là un basculement vers l'aide aux personnes.

[6] Par exemple, le programme 56.1 de la SCHL et l'IPAC (non récurrent) au fédéral. Au Québec, c'est la SHQ qui est chargée du logement social à travers les programmes *AccèsLogis*, *Logement Abordable*, etc.

paraît important d'en donner un aperçu afin de comprendre le cadre dans lequel se sont développées les initiatives de support communautaire en logement par les membres du RAPSIM[7].

1.2.2 LE PALIER FEDERAL : L'INITIATIVE DE PARTENARIATS EN ACTION COMMUNAUTAIRE

Dans les deux prochaines sections, nous allons présenter un portrait général de l'action des gouvernements fédéral et provincial afin de faire ressortir la diversité des efforts consacrés pour garantir l'accès à un logement aux personnes itinérantes. Nous ne discuterons pas la pertinence d'un programme par rapport à un autre ni le rôle de chacun des paliers de gouvernement. Cela dit, comme le soulignait François Saillant (Dorvil et *al.,* 2001), le gouvernement fédéral a amorcé un retrait progressif en ce qui concerne la promotion du logement social à partir de 1988[8]. Pendant près de dix ans, il n'a proposé aucun nouveau projet de logement social.

Ce n'est qu'en 2000, lors du lancement du programme IPAC, que le gouvernement fédéral a réinvesti dans le champ du logement social. Soulignons que les sommes allouées par le programme IPAC n'étaient pas *a priori* destinées au logement social[9]. Il faut aussi rappeler que ce programme est ponctuel et non récurrent, bien qu'un nouveau volet, appelé IPAC II soit confirmé. Plus encore, comme le souligne le FRAPRU :

> Ce n'est qu'à la suite d'un lobby intensif mené partout au Canada et après qu'un comité de l'ONU ait demandé au gouvernement du Canada de considérer les problèmes des sans-abri et des mal-logés comme une urgence nationale que les ministres Bradshaw et Gagliano ont annoncé l'investissement de 753 millions dans l'IPAC (2000 : 1).

Depuis ce temps, le programme IPAC a reçu le titre de pratique exemplaire dans l'ONU-Habitat 2002, Prix International de Doubaï des Meilleures Pratiques.

---

[7] Certains projets qui seront étudiés sont mis en place en dehors du cadre de ces programmes (une partie du *Réseau des Petites Avenues, Alternative Logement Jeunesse, parc de logement de l'Auberge Communautaire du sud-ouest*).

[8] La SCHL (qui relève du gouvernement fédéral) a toutefois toujours continué d'assumer des frais liés au parc de logements sociaux existants.

[9] La possibilité de mettre en chantier des projets de logements sociaux dans le cadre de l'IPAC a du être négociée par les acteurs du milieu communautaire.

Au Canada, les investissements dans le cadre du projet IPAC (2000-2003) se sont élevés à 305 millions de dollars[10]. Quatre-vingts pourcent des fonds de l'IPAC sont destinés aux villes les plus touchées par l'itinérance, dont Montréal. Dans la région métropolitaine, plus de 87 projets ont été financés pour une somme de 26 millions de dollars[11]. Douze des initiatives portées par des membres du RAPSIM, sur lesquels nous nous attarderons dans les troisième et quatrième chapitres ont reçu des fonds dans le cadre de ce programme. Outre ces initiatives qui bénéficieront d'une attention particulière, plusieurs autres projets des membres du RAPSIM ont pu profiter de subventions dans le cadre de l'IPAC. La majorité des sommes a d'ailleurs été attribuée à des acteurs du milieu communautaire.

Sans chercher à relancer les querelles entre les gouvernements provincial et fédéral, soulignons que la province de Québec reçoit 18 % des transferts fédéraux pour le maintien et la gestion des logements sociaux déjà construits. La population représente 24 % de la population canadienne et 29 % des personnes dont les besoins en logement sont considérés comme impérieux[12]. Selon le FRAPRU, le manque à gagner se situerait entre 100 et 200 millions de dollars par année.

1.2.3 LE PALIER PROVINCIAL : LES PROGRAMMES DE LA SHQ

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est l'organisme responsable des politiques et des programmes d'habitation et le conseiller principal du gouvernement du Québec dans le secteur de l'habitation. Elle a, entre autres, pour mission *de faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique* (SHQ, 2002). L'Office municipal d'habitation (OMH) est chargé de la gestion des habitations à loyer modique (HLM) et des *suppléments au loyer*.

---

[10] IPAC II, annoncé en août 2003, aura un budget de 405 millions dont 56.7 millions pour le Québec. Ce montant inclus la contribution dans le cadre du Fonds régional d'aide aux sans-abri et de l'ASAMU.

[11] La référence au nombre de projets est tirée du site web du DRHC, http://www21.hrdc-drhc.gc.ca/projects/index_f.asp, consulté le 10 septembre 2003. Celle du budget de 26 millions est tirée du site web de la RRSSSMC, www.santémontréal.qc.ca, consulté le 6 octobre 2003.

[12] Site web du FRAPRU. http://www.frapru.qc.ca/Comm/Dion.html, consulté le 6 octobre 2003.

Le gouvernement du Québec, à travers la SHQ, a maintenu son implication dans le logement social en cherchant à toucher différentes problématiques. Il existe actuellement différents programmes : *suppléments aux loyers*, programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec-volet social et communautaire*. *AccèsLogis* est un programme d'aide qui favorise le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées afin de mettre sur pied des logements communautaires et sociaux. Les logements réalisés dans ce cadre sont destinés à des ménages à revenus faibles ou modestes de même qu'à une clientèle ayant des besoins particuliers en habitation. Le programme *AccèsLogis* comporte trois volets. Le volet I cherche à promouvoir le logement permanent pour des ménages à revenus faibles ou modestes, le volet 2 couvre le logement permanent avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et le volet 3 est consacré au logement avec services pour des personnes ayant des besoins particuliers ce qui représente la majorité des logements pouvant accueillir des personnes ex-itinérantes[13].

Le programme *Logement abordable Québec* comporte deux volets : le *volet social et communautaire* et le *volet privé*. Le volet social et communautaire s'adresse aux organismes du milieu, à but non lucratif, qui veulent mettre en œuvre des projets d'habitation destinés aux ménages à revenus faibles ou modestes. Le volet privé devrait permettre la réalisation de logements pour des ménages à revenus moyens et il s'adresse principalement aux promoteurs en habitation du secteur privé. Les gouvernements du Canada et du Québec ont convenu d'injecter plus de 323 millions de dollars afin de permettre, en 2002 et 2003, la réalisation de 6 500 logements à loyer abordable au Québec. La part de cette somme, relevant de la contribution des municipalités concernées est fixée à 57 millions de dollars.

Le tableau 1.1 présente les derniers engagements du gouvernement péquiste dans le secteur de l'habitation. Dans le budget 2002-2003 (de la ministre Marois) on retrouve un montant initialement prévu de 500 millions. Une somme de 270 millions de dollars a été ajoutée *in extremis*, en mars 2003 (dans le budget 2003-2004), soit un mois avant la tenue des élections provinciales du 14 avril 2003[14]. Il faut souligner que ce tableau (tout comme le tableau 1.2) est présenté à titre indicatif puisque la situation politique a changé depuis. Par rapport à la somme de

---

[13] Tiré du site web de la SHQ. http://www.shq.gouv.qc.ca/fr/pg/ls/pgaclh00.html, 6 octobre 2003.
[14] Le tableau permet de distinguer les engagements de 2002-2003 de ceux de 2003-2004.

270 millions, des incertitudes planent toujours quant au maintien de ces engagements. Cela dit, dans son premier budget, le gouvernement libéral s'est engagé à maintenir la première portion des engagements du gouvernement péquiste.

TABLEAU 1.1 Investissements dans l'habitation

ANNEXE 1 : INVESTISSEMENTS DANS L'HABITATION

INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS DU GOUVERNEMENT DANS L'HABITATION ET NOMBRE DE MÉNAGES AIDÉS – BUDGETS 2002-2003 ET 2003-2004

	Budget 2002-2003		Budget 2003-2004	
	Investissements (M$)	Nombre de ménages aidés	Investissements (M$)	Nombre de ménages aidés
20 200 logements seront construits sur 5 ans				
– 5 000 nouveaux logements annoncés dans le cadre du *Discours sur le budget 2003-2004*	–	–	69,7	5 000
– Accélération des 13 000 logements annoncés lors du *Discours sur le budget 2003-2004*	361,6	13 000	43,6	13 000
– Accélération des 2 200 logements à être livrés en vertu du *Plan d'action gouvernemental en habitation 1997-2002*	–	–	14,3	2 200
Sous-total	***361,6***	***13 000***	***127,6***	***20 200***
3 704 ménages seront soustraits aux effets néfastes de la pénurie de logements				
– Nouveau programme d'aide aux ménages sans logis	–	–	3,2	1 000(1)
– 500 ménages verront leur supplément au loyer accordé durant l'été 2001 prolongé jusqu'au 1er juillet 2004	–	–	1,6	500
– 2 104 ménages verront leur supplément au loyer accordé dans le cadre de *Résolution-Montréal*, d'*Achat-Rénovation* et d'*AccèsLogis Québec*, prolongé jusqu'au 31 mars 2008	–	–	16,5	2 104
– Favoriser l'accession à la propriété aux ménages à revenus faible ou modeste	–	–	3,0	100
Sous-total	–	–	***24,3***	***3 704***
13 010 personnes âgées ou vivant une situation problématique verront leur logement adapté à leur condition				
– Accélérer le traitement des demandes du *Programme d'adaptation de domicile*	–	–	28,8	2 550
– Budget spécifique pour assurer la mise à niveau des plates-formes élévatrices	–	–	10,0	3 460
– Bonification du programme *Logements adaptés pour aînés autonomes*	–	–	3,0	6 000
– Nouveau programme pour encourager la cohabitation des aînés avec leur famille	–	–	5,0	1 000
Sous-total	–	–	***46,8***	***13 010***
17 000 ménages bénéficieront de la rénovation de leur domicile				
– Prolongation de deux ans du programme *Rénovation Québec*	95,0	21 200	55,0	11 000
– Prolongation de deux ans du programme *RénoVillage*	16,0	6 000	16,0	6 000
Sous-total	***111,0***	***27 200***	***71,0***	***17 000***
Total	**472,6**	**40 200**	**269,7**	**53 914**

(1) Nombre estimatif qui pourrait varier en fonction des besoins des ménages sans logis.

Sources : Gouvernement du Québec. Mars 2003. *Pour un logement plus accessibl*e. Budget 2003-2004, Québec, p.17.

Le tableau 1.2 distingue les axes d'intervention du gouvernement du Québec concernant le logement social. Il présente les projections (en termes du nombre de logements prévus) de la SHQ dans le cadre de son plan stratégique pour la période 2002-2007. Nous nous intéresserons surtout à la première partie du tableau qui présente les différents volets de l'axe 1.1 et 1.2 du plan stratégique (Axe 1.1 : Logement à loyers abordables-*Logement abordable Québec/volet privé*, Axe 1.1 : Logements aux ménages à faibles revenus-*Logement Abordable Québec/volet social et communautaire*, Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes âgées-*Accès Logis/volet 2*, Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes vivant des situations particulières-*AccèsLogis/volet 3)*.

TABLEAU 1.2 Les programmes de la SHQ (2002-2007)

Axes d'intervention	Exercices financiers					Total
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Axe 1.1 : Logements à loyer abordable	**880**	**1 640**	**510**	**510**	**510**	**4 050**
Logement abordable Québec - volet privé	370	1 130				1 500
AccèsLogis Québec - volet 1 (sans supplément au loyer)	510	510	510	510	510	2 550
Axe 1.1 : Logements au Nunavik	**50**	**50**	**50**	**50**	**50**	**250**
Axe 1.1 : Logements aux ménages à faible revenu	**1 570**	**4 110**	**340**	**340**	**340**	**6 700**
Logement abordable Québec - volet social	1 230	3 770				5 000
AccèsLogis Québec - volet 1 (avec supplément au loyer)	340	340	340	340	340	1 700
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes âgées	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**2 360**	**11 800**
AccèsLogis Québec - volet 2	360	360	360	360	360	1 800
Logements adaptés pour aînés autonomes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes handicapées	**450**	**450**	**450**	**450**	**450**	**2 250**
Programme Adaptation de domicile						
Axe 1.2 : Logements destinés aux personnes vivant des situations particulières	**90**	**90**	**90**	**90**	**90**	**450**
AccèsLogis Québec - volet 3						
Total partiel	5 400	8 700	3 800	3 800	3 800	25 500
Axe 2.1 : Logements ruraux rénovés	**3 000**	**3 000**				**6 000**
RénoVillage						
Axe 2.2 : Logements urbains rénovés	**8 400**	**12 800**				**21 200**
Rénovation Québec						
Total partiel	11 400	15 800				27 200
Total	**16 800**	**24 500**	**3 800**	**3 800**	**3 800**	**52 700**

Sources : SHQ 2002. *Plan stratégique 2002-2007*, Québec, p. 29.

Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement à la question des personnes itinérantes, force est d'admettre que les projections de construction de logements sociaux en font peu de cas. D'un part, le *Logement Abordable Québec/volet privé* peut difficilement s'adresser à celles-ci étant donné le montant élevé du loyer[15]. En ce qui concerne les logements prévus dans le cadre des programmes *Logement Abordable Québec/volet social et communautaire* et *AccèsLogis* (*volet 1 et 2*), ils ne s'adressent pas vraiment à la population itinérante : en avril 2001, six demandeurs de HLM sur dix étaient des familles monoparentales dont la femme était le chef. Dans le cas des coopératives d'habitation, c'est plus de 28 % des logements qui sont occupés par des mères monoparentales. D'autres HLM s'adressent plus spécifiquement aux personnes âgées, aux familles, aux personnes handicapées, etc.

Quant on analyse la liste des priorités des HLM, force est de constater que les personnes itinérantes, souvent aux prises avec ce que l'on a appelé des multiproblématiques restent négligées : 90 logements étaient prévus annuellement pour l'ensemble de la province dans le cadre du *programme AccèsLogis-volet 3* (tableau 1.2). Ces logements visent les *ménages vivant des situations particulières (santé mentale, alcoolisme, personnes multiproblématiques, jeunes en difficultés) et requérant une aide spéciale* (SHQ, 202002 20). Même si ce nombre reste petit, soulignons que ceci constitue une augmentation de 50 % par rapport à la période précédente. Précisons que le financement des services associés à *l'aide spéciale* est toujours attendu[16].

Soulignons par ailleurs que, depuis l'élaboration du *plan stratégique 2002-2007*, le nombre de logements prévus dans le cadre du *volet-3* d'*AccèsLogis* a de nouveau été majoré par la SHQ.Le tableau suivant fournit les données les plus récentes quant à la répartition, volet par volet, des logements prévus dans le cadre du programme *AccèsLogis*.

---

[15] Le loyer mensuel maximum, qui varie selon la typologie des logements, est fixé par la municipalité, selon les directives de la SHQ. Il devrait se situer, au départ, autour de 700 $ pour un logement chauffé de 2 chambres à coucher. Tiré du site web de la SHQ.

[16] Il s'agit de la question du financement du support communautaire.

TABLEAU 1.3 Répartition des logements prévus par volet : *AccèsLogis Québec*

	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Volet 1(ménages à faible revenus)	787	650	615	700	900	3 652
Volet 2 (personnes âgées en perte d'autonomie)	367	275	260	300	300	1 502
Volet 3 (personnes vivant des situations particulières)	195	375	425	300	100	1 395
Total	1 349	1 300	1 300	1 300	1 300	6 549

Sources : Mémo de l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec, 24 janvier 2003.

Le tableau 1.3 permet donc de constater que le nombre de logements pouvant convenir à des personnes itinérantes sont principalement inclus dans le cadre du programme *AccèsLogis-volet 3*. Le nombre de logement prévu a été majoré à 1 395 au total pour la période 2002-2007, ce qui constitue une augmentation de plus de 300% depuis l'élaboration du plan stratégique. Les estimations présentées dans le tableau 1.3 inclues les projections pour l'ensemble du territoire québécois. Cela dit, en février 2002, la Ville de Montréal a annoncé la construction de 500 logements pour les personnes itinérantes où à risque de le devenir dans le cadre de l'opération Solidarité 5 000 logements. La majorité de ces logements seront construits dans le cadre du programme *AccèsLogis-volet 3* et sont donc inclus dans les prévisions du tableau 1.3. Cette initiative, louée dans le réseau des ressources venant en aide aux personnes itinérantes, tarde cependant à donner des résultats concrets, puisque c'est au compte-gouttes que ces logements sont mis à la disposition des personnes itinérantes[17].

Concluons en soulignant qu'à la lumière de leurs études sur les SDF en France, Bresson (1997 : 249) et Zitouni (1998 : 222) constatent également que la majorité des logements sociaux est souvent inaccessible aux personnes itinérantes :

[17] À ce jour, 90 des 500 logements prévus sont occupés. Cette information a été fournie par Jacques Boivin, de la ville de Montréal, 10 octobre 2003.

> L'accès à un logement social est, de fait, fermé à certaines catégories sociales défavorisées, alors même que la privation de logement tend à rendre le processus d'exclusion irréversible.
> La pratique que j'ai constatée dans plusieurs services sociaux parisiens, qui consiste à ne donner des secours importants qu'à ceux qui viennent de perdre leur logement, les discours qui nient que l'urgence pour ceux qui sont à la rue depuis longtemps, révèle un sentiment de résignation et de défaitisme qui m'a paru trop souvent et trop ouvertement exprimé.

1.2.4 LE ROLE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Comme dans le cas du programme IPAC, c'est au secteur communautaire et à celui des OSBL d'habitation qu'est confiée la gestion de la majorité des logements prévus dans le cadre du volet 3 du programme *AccèsLogis* destiné aux personnes en difficulté. L'offre de logements dans ces ressources met, encore une fois, en relief le peu de logements destinés aux personnes seules et itinérantes. Les travaux de Ducharme et Vaillancourt (2002) vont dans ce sens.

Bien que les OSBL d'habitation soient les principaux prometteurs de logements destinés aux personnes itinérantes, le travail de recension fait par ces auteurs souligne que sur les 9 878 logements disponibles dans les OSBL d'habitation, seules 758, soit 7.7 % du parc de logement en OSBL, sont destinés à des personnes seules[18]. Ce parc de 758 logements est géré par une vingtaine d'OSBL d'habitation. Le tableau 1.4 présente la distribution des logements par vocation, c'est-à-dire en fonction des personnes visées :

[18] Soulignons que les catégories de population visée ne renvoient pas nécessairement à des personnes « ex-itinérantes où à risque de le devenir ». Nous estimons toutefois que parmi les catégories établies — personnes âgées, familles et non spécialisées, personnes handicapées, santé mentale, femmes, jeunes, ex détenus, personnes seules — c'est cette dernière qui s'apparente le plus à une catégorie qui inclurait les personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

TABLEAU 1.4 Distribution des logements par vocation

Tableau 4 : Distribution des unités de logement et des réalisations par vocation

Population visée	Unités	%	Réalisations	%
Personnes âgées	5 459	55,3 %	69	31,2 %
Familles et non spécialisés	2 681	27,1 %	72	32,6 %
Personnes seules	758	7,7 %	34	15,4 %
Personnes handicapées	579	5,9 %	20	9,1 %
Santé mentale	224	2,3 %	14	6,3 %
Femmes	136	1,4 %	8	3,6 %
Jeunes	32	0,3 %	3	1,4 %
Ex-détenus	9	0,1 %	1	0,5 %
Total[1]	**9 878**	**100 %**	**221**	**100 %**

[1] Le total peut ne pas donner 100% à cause des arrondissements

Sources : Ducharme et Vaillancourt, 2002, p. 24.

L'insuffisance du nombre de logements destinés aux personnes seules et itinérantes est corroborée par l'importance des demandes faites par ces personnes. En comparant les diverses listes d'attente, Ducharme et Vaillancourt affirment que :

> la demande la plus pressante s'exprimerait à l'égard du logement social avec support communautaire pour les personnes âgées à faible revenus et en perte d'autonomie, les personnes seules ayant des vulnérabilités sociales importantes (problème de santé mentale, itinérance, toxicomanie) et les personnes handicapées. (2002 : 72)

De nombreuses ressources membres du RAPSIM, se sont engagées dans le secteur de l'habitation. Cela dit, il est important de distinguer l'intervention dans le secteur de l'habitat d'organismes communautaires de celle des modèles étatiques tels que les HLM.

En terminant cette section sur le logement social au Québec, nous voulons réitérer le fait que la crise du logement qui sévit dans la plupart des grandes villes de la province occulte encore plus les chances pour les personnes en situation d'itinérance d'accéder à un logement. Comme le souligne le plan d'action 2002-2007 de la SHQ (2002 : 8) :

> Les dernières données du marché montrent une baisse abrupte du taux d'inoccupation au cours des dernières années. Ainsi en octobre 2001, seulement 1.3 % des logements locatifs du Québec était inoccupé. Les taux étaient encore plus bas dans les régions de Gatineau, Québec et de Montréal. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un creux historique ; le taux atteint (0.6 %) est le plus bas au Canada après Victoria (0.5 %). Cette situation est préoccupante puisque ces taux sont nettement en dessous du seuil de 3 % caractéristique d'un marché en équilibre. En fait, la majorité des grandes agglomérations québécoises font face actuellement à une pénurie de logements locatifs.

Le constat que fait la SHQ rejoint celui du FRAPRU qui rappelle qu'il s'agit surtout d'une pénurie de logements à loyer modique. Le FRAPRU constate que le taux d'occupation des logements est de 99,4 % à Montréal et de 99,2 % à Québec. Selon lui, dix autres centres urbains sont aussi dans l'antichambre d'une crise. C'est le cas de Sherbrooke qui affiche un taux d'occupation de 97,7 %. La pénurie n'est que la pointe de l'iceberg dit le FRAPRU. Selon statistique Canada y a actuellement 274 000 ménages au Québec qui consacrent plus de 50 % de leurs revenus à leur loyer. Ainsi écrivent-ils sur leur site WEB : *La crise du logement, c'est plus que la simple rareté de logements, c'est l'incapacité grandissante du marché privé de l'habitation à répondre aux besoins des locataires de plus en plus pauvres*. (Le dossier noir du logement social au Québec. Site web du FRAPRU).

Lorsqu'on cumule les problèmes liés à la pénurie avec ceux liés à la disparition progressive des maisons de chambres dans la ville de Montréal (Charest, 2003)[19], on ne peut que réaffirmer la difficulté d'accès au logement pour les personnes itinérantes, même si le droit au logement est reconnu depuis 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU[20].

S'il est de plus en plus reconnu que la question du logement doit constituer le point d'ancrage d'une véritable politique sociale, nombreuses sont les personnes qui sont exclues du marché locatif et qui, faute de ressources disponibles, sont refoulées vers la rue.

---

[19] Recherche présentement en cours.

[20] Article 25.1, 1948. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires. Cet article consacre d'ailleurs l'importance de l'habitat permettant la stabilité de tous et chacun et la nécessité primordiale de répondre à ce besoin fondamental ; cela constituant un élément de base à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

1.3 LE LOGEMENT COMME POINT D'ANCRAGE D'UNE POLITIQUE SOCIALE

Au Québec, comme ailleurs, le problème de la rareté du logement n'est pas nouveau. Déjà en 1944, une étude effectuée par les étudiantes de l'École de service social de l'Université Laval constatait *que le problème de l'habitation se pose, à Québec, avec une urgence si dramatique que tant qu'il n'aura pas été compris ni résolu adéquatement les meilleurs efforts de réhabilitation des nécessiteux resteront vains ou sans cesse compromis* (1944 : 1). Aujourd'hui, le logement comme point d'ancrage d'une politique sociale semble faire consensus dans la littérature. Pour Peyton et Frohn (2000 : 1) :

> Un logement décent et accessible est une composante essentielle de la vie dans la société. Il est non seulement un abri, mais un point de départ essentiel permettant à un individu de s'attaquer à d'autres défis. Un logement adéquat représente en effet une sécurité et un point d'ancrage dans une société où de plus en plus d'autres points d'appui s'affaiblissent, qu'on pense par exemple à la famille et l'emploi.

Parmentier (1997), pour sa part, souligne l'importance d'avoir un domicile pour accéder aux autres droits sociaux :

> L'impossibilité d'accéder à un logement ou l'accès à un logement de mauvaise qualité ne permet pas l'accès aux autres droits sociaux, comme le droit à l'éducation, le droit au travail ou à un revenu minimum d'existence, le droit à la santé et à la protection de la famille, ou le droit aux fournitures de base comme l'eau ou l'électricité (Parmentier, 1997 : 1).

Dans le même sens, Dorvil, Morin et Chenart (2001 : 10) soulignent que *l'accès au logement est souvent la pierre angulaire de l'accès aux autres droits sociaux, comme le droit à l'éducation, la santé ou le droit aux services de bases comme l'eau ou l'électricité.* Pour Bresson (1997 : 226,229), *le domicile, dans les procédures légales de la République, est une condition d'accès aux droits civils et sociaux et le logement, dans les représentations sociales, est un attribut indispensable de l'intégration. (…)Les sans domicile fixe sont, dans la structure même des dispositifs législatifs et réglementaires de la république, des sans-droit.*

Pour sa part, Charest (1999 : 1) met en garde contre les répercussions de cette absence de droits chez les personnes sans-abri, notamment dans le cadre du virage ambulatoire amorcé au Québec au tournant des années 1990 :

> La pratique du virage ambulatoire impliquait d'une manière inhérente une exclusion des personnes sans domicile fixe et sans soutien social puisque cette pratique présupposait un domicile fixe et un soutien social préexistant afin qu'il puisse fonctionner pour le citoyen. Revendiquer l'accès aux services pour les personnes itinérantes implique que des pratiques nouvelles soient créées afin que le réseau puisse répondre aux besoins de l'ensemble de la population démunie.

L'accès au logement est indispensable pour l'intégration communautaire de tout individu : *le logement est un facteur d'appartenance au plus haut degré, il est notamment un élément irremplaçable de l'intégration dans la vie familiale, professionnelle, sociale et dans la communauté dans son ensemble des mal-logés et des sans-abri (*Conférence des pouvoirs locaux et régionaux en Europe, 1994 : 183). C'est aussi le constat de Trainor et *al*. (1993) en ce qui concerne les personnes atteintes de problèmes de santé mentale *pour qui l'importance de trouver et conserver un logement décent, sécuritaire, et abordable constitue la clef de voûte de l'intégration à la vie communautaire.*

S'exprimant au sujet des personnes ex-psychiatrisées — nous estimons que ce constat peut être généralisé aux diverses populations vulnérables —, Dorvil et *al*. (2002 : 498) soulignent que *le logement n'est rien de moins que la condition de départ de la conquête de la citoyenneté.*

Le logement comme point d'ancrage d'une politique sociale est important parce que cela stabilise des personnes vulnérables, auxquelles on peut assimiler les personnes en situation d'itinérance, et favorise l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

1.4 QU'EST-CE QUE LE LOGEMENT ?

La débrouillardise des personnes en situation d'itinérance qui leur permet de se trouver un abri où elles pourront séjourner est admirable que se soit le squat, l'abri temporaire, l'hébergement par un ami, les gîtes et les refuges de nuit, ou encore les diverses maisons d'hébergement. Cela dit, ces solutions d'hébergement temporaires, qui sont le lot du quotidien des personnes itinérantes, ne peuvent être confondues avec le fait d'habiter un logement.

Cette section porte sur les principales distinctions faites, à la fois par les acteurs du milieu et par certains chercheurs, à propos de divers modèles d'hébergement/logement s'adressant aux personnes en situation d'itinérance. L'intention est de nourrir la réflexion autour des modèles d'habitation mis en place par les ressources membres du RAPSIM et qui vont du logement sous différentes formes à l'hébergement. Nous nous intéresserons particulièrement aux travaux de Dorvil et *al.* (2002) et à ceux de la Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles d'hébergement (TRPOCH) qui proposent une typologie des modèles d'habitation, ainsi qu'aux travaux de Laberge et Roy (2001) sur la domiciliation.

1.4.1 DISTINCTION ENTRE L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT

Il est important de distinguer les notions d'hébergement et de logement dans l'univers des ressources s'adressant aux personnes itinérantes. Dorvil et *al*. (2002 : 500) proposent les distinctions suivantes[21]:

> La notion d'hébergement renvoie à un milieu de vie qui comprend une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : ce sont des résidences où les séjours ont une durée déterminée (limite de temps), des milieux de réhabilitation où sont organisées différentes activités de groupe, ou encore des milieux où les résidants sont supervisés dans leur quotidien par des responsables. Dans tous les cas, hébergement signifie aussi vie en groupe : soit que les gens partagent les mêmes espaces quotidiens (la cuisine, le salon et la salle de bain dans les foyers de groupes), soit encore ils partagent certains espaces communs (la salle communautaire dans les appartements supervisés).

La notion de logement, pour sa part, désigne des milieux de vie sans durée de séjour déterminée et ne subordonne pas l'habitation à la réhabilitation. Dans une certaine mesure, vivre en logement peut aussi signifier vivre en groupe puisqu'il arrive, dans certains cas, que les logements pour les personnes usagères de service en santé mentale se retrouvent dans un même immeuble. C'est ce que Dorvil appelle l'appartement regroupé par opposition au logement isolé, où des personnes usagères vivent dans un immeuble ordinaire ouvert à toutes les clientèles.

---

[21] Bien que ces travaux aient été effectués dans le domaine de la santé mentale, nous considérons que cette réflexion peut s'appliquer au milieu de l'itinérance.

La *Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles d'hébergement* (TRPOCH) fait aussi une distinction entre hébergement et logement[22]. :

> La raison d'être de l'hébergement communautaire se veut éminemment sociale. Elle a pour objectif d'offrir un lieu d'accueil, de façon temporaire, à une personne ayant un domicile fixe ou à une personne itinérante. Le recours à l'hébergement dans un organisme communautaire a pour but d'offrir à la personne un support en réponse aux besoins requis par son état. L'organisme communautaire d'hébergement doit définir en lien avec sa mission, la durée d'hébergement des personnes qu'elle reçoit en conformité avec les dispositions légales. Cela doit se faire dans le respect des besoins de la personne. De façon générale, actuellement, la durée d'hébergement d'une personne dans les OCH est inférieure à 90 jours. Toutefois, dans certains secteurs, pour des motifs particuliers en lien avec les besoins de la personne, la moyenne de durée de séjour dans certains OCH peut être supérieure. Dans le but de respecter ces particularités, nous convenons que la durée moyenne de séjour prise globalement dans un OCH est de 183 jours. (MSSS cité par TRPOCH, non datée : 3)

Parmi les éléments importants associés à l'hébergement, la durée de séjour est fondamentale. L'hébergement est temporaire et vise la réintégration des personnes dans la communauté. En ce qui concerne la question du support communautaire en logement, il est intéressant de constater que les membres de la TRPOCH (non daté : 4,9) distinguent cette forme d'intervention en logement de celle pratiquée dans les organismes communautaires d'hébergement :

> Volontairement lors de la rédaction du Cadre de référence, nous avons exclu le logement social avec support. Nous considérons que le caractère temporaire de l'hébergement communautaire est incompatible avec le caractère permanent du logement. (…) Les organismes communautaires d'hébergement ne peuvent être assimilés à des OSBL d'habitations offrant du logement social avec support. Nous sommes d'avis que le droit au logement est un droit fondamental et qu'il revêt un caractère permanent, même lorsqu'il s'agit du logement social avec support pour des personnes vivant des problèmes particuliers. Le logement social avec support n'est pas de l'hébergement temporaire non plus.

---

[22] Cette réflexion s'est amorcée suite à l'établissement par le MSSS d'un cadre de référence sur les ressources intermédiaires (RI) au milieu des années 90. En réponse à la mise en place de ce cadre de référence, les organismes communautaires d'hébergement membres de la TRPOCH ont développé leur propre cadre de référence. Les objectifs de ces travaux étaient, outre de répondre au MSSS, de définir des critères identifiant les organismes communautaires d'hébergement (OCH) (ce qu'ils font et de quelle manière), ainsi qu'à réaffirmer leur autonomie, car ceux-ci refusaient d'être considéré comme des ressources intermédiaires. Des problèmes particuliers survenus lorsque des personnes hébergées contestaient devant la Régie du logement les décisions prises par des organismes qui désiraient mettre fin à leur séjour ont aussi incité les membres à clarifier le statut des OCH.

À la lumière de ces quelques repères, on peut retenir l'idée que le fait de séjourner — le mot l'indique d'ailleurs très bien — dans des organismes communautaires d'hébergement ne peut être l'équivalent d'avoir un logement qui permet d'élire domicile.

LA TYPOLOGIE DE DORVIL ET *AL*.

La typologie de Dorvil et *al*. (2001) concernant les structures d'hébergement et de logement pour les personnes désignées malades mentales est intéressante et permet de comprendre les différences et les subtilités entre les modèles d'habitation[23]. Comme le souligne Carling (1993, Santé Canada, non daté: 45) :

> Les besoins en logements de plusieurs groupes spéciaux sont semblables ; les besoins en soutien sont des facteurs critiques de la détermination du mode d'occupation des logements choisis ; et les problèmes de logement relèvent plutôt de questions économiques et sociales que du handicap.

La typologie de Dorvil et *al*. (2001) propose une diversité de formes d'habitation. Il ne faut pas, comme le soulignent les auteurs, considérer ces catégories comme exhaustives et étanches puisque, dans la pratique, la diversité des pratiques est beaucoup plus raffinée et les distinctions entre chacune sont plutôt floues.

[23] Le terme, personnes classées malades mentales, utilisé par Dorvil et *al*. représente une catégorie de personnes telle qu'utilisée par le MSSS. Le terme *malade mental* ne fait pas partie du vocabulaire des ressources du milieu communautaire. On parle plutôt de personnes ayant des problèmes de santé mentale.

TABLEAU 1.5 Typologie de Dorvil et *al*. : les modèles d'habitation

Tableau I: des modèles d'habitation.

HÉBERGEMENT (sécurité et manque d'autonomie)				LOGEMENT (plus grande liberté et risque d'isolement)				
CUSTODIAL MODEL (longue durée de type hospitalier, ni responsabilités, ni apprentissage)		*SUPPORTIVE HOUSING* (équipe de thérapeutes professionnels favorisant la réhabilitation dans un continuum résidentiel)			*SUPPORTED HOUSING* (encourage le choix personnel du logement, augmente les capacités fonctionnelles)		HABITATION AUTONOME (retour dans la vie en société, suivi médical réduit au minimum)	
Résidence d'accueil (capacité limitée)	Pavillon (grande capacité)	Foyer de groupe (intervenant 24h/7j)	Appartement supervisé (intervenant présent dans l'immeuble)	Appartement relais (intervenant à domicile une fois par semaine)	Appartement anonyme et isolé	Appartement regroupé pour clientèle spécifique (HLM, COOP, maison de chambres…)	Appartement encadré (intervenant sur place)	Appartement sans encadrement et non dédié à une clientèle spécifique (HLM, COOP maison de chambres…)

Sources **:** Dorvil, Henri, Morin, Paul et Dominique Robert, 2002, p 501.

Ces auteurs distinguent l'hébergement, où la sécurité et l'autonomie dont jouissent les personnes y séjournant sont limitées, et le logement où une plus grande liberté est souvent associée à un plus grand risque d'isolement.

Les modèles du type hébergement regroupent deux formes : le *custodial model* et le *supportive housing model*. Ces deux formes regroupent des formules d'hébergement ont en commun une durée déterminée du séjour, une obligation d'investissement dans un processus de réhabilitation active (plan de séjour, objectifs à atteindre, démarchage obligatoire), une supervision quotidienne et, dans la plupart des cas, un milieu de vie collectif. Si l'on fait l'analogie avec le milieu de l'itinérance, ces deux formes de soutien pourraient être comparées à ce qui est offert dans les maisons d'hébergement et dans les ressources d'hébergement de transition. Il est intéressant de constater que ce que Dorvil et *al*. appellent la formule de l'appartement relais, où un intervenant visite le domicile une fois par semaine, est associée au champ du logement, même s'il est associé au *supportive housing model*. Ce constat nous apparaît

intéressant puisqu'un certain nombre des initiatives soutenues par les ressources membres du RAPSIM reconduit les mêmes conditions d'exercice.

Le troisième modèle identifié par Dorvil et *al.* est *le supported housing model*. Ce modèle est une forme de logement où il n'y a aucune limite de séjour et où l'habitation n'est pas subordonnée à la réhabilitation. Le support disponible y est donc volontaire et non obligatoire. On y regroupe les appartements anonymes et isolés et les appartements regroupés pour les clientèles spécifiques. C'est à la suite de critiques reprochant à la seconde forme (c'est-à-dire le *supportive housing model*) *de confondre réhabilitation et traitement en rendant la première conditionnelle à la seconde* (Dorvil et *al*, 2002 : 499) que se sont développées les formes que ces auteurs ont regroupées sous le vocable de *supported housing model*.

Enfin, *l'habitation autonome* vise l'insertion résidentielle des personnes dans des logements conventionnels. Elle réunit les appartements encadrés, où les intervenants sont sur place, et les appartements ne proposant aucun encadrement. *L'habitation autonome* — avec support disponible, mais volontaire —, présente de fortes similitudes avec le modèle appelé logement social avec support communautaire dans le milieu de l'itinérance et des OSBL d'habitation.

Tout en soulignant la nécessité d'une diversité de formes et de formules, Dorvil et *al.* optent, en dernière analyse, pour les solutions de type logement en raison de son importance comme facteur d'intégration sociale. Cela dit, les modèles sont évidemment complémentaires et l'hébergement constitue, bien souvent, une étape permettant de préparer le passage dans un logement. D'ailleurs, plusieurs personnes passent graduellement d'un modèle à l'autre.

Dans l'optique de Dorvil, l'observation du *rapport à soi, du rapport au chez-soi* et du *rapport aux dimensions hors habitation* dans les différentes formes permettent de pousser plus loin la réflexion sur les différents modèles d'habitation. Dans le *rapport à soi*, le passage de l'hébergement au logement est un marqueur de statut qui se répercute positivement sur l'identité des personnes. Le fait d'habiter un logement permet le contrôle de son temps et de son espace. Concrètement, la stabilité résidentielle engendrée facilite l'autonomie personnelle. De plus, le fait

de posséder un logement, dont l'usage est exclusif, permet l'anachorèse, c'est-à-dire ce besoin temporaire de retrait et de solitude. Enfin, vivre en logement permet le développement de l'individualité.

En ce qui concerne le *rapport au chez-soi*, les auteurs signalent que le fait de vivre dans un logement et d'avoir à un espace relationnel ouvert (droit à la visite, exercice possible de sa sexualité, le contrôle de son espace) permet une prise de pouvoir et une responsabilisation qui n'est pas possible en hébergement[24]. Un exemple de cette responsabilisation accrue est la nécessité pour les personnes demeurant en logement de défendre leurs droits devant leur propriétaire[25]. Par contre, Dorvil et *al*. soulignent qu'habiter un logement réduit le sentiment d'appartenance que l'on retrouve chez les personnes vivant dans des lieux d'hébergement.

Dans ce que Dorvil et al. nomment le *rapport aux dimensions hors habitat*, deux éléments apparaissent. Le premier est que le fait de vivre dans un logement signifie souvent la fin d'un suivi thérapeutique obligatoire et susceptible d'être jugé envahissant, ce qui ne va pas de soi pour les personnes encore fragiles ayant été confrontées à des problèmes sévères de santé mentale. Le fait d'habiter un logement permet cependant aux personnes de progresser à leur rythme. Le deuxième élément renvoie à la reconstitution d'un réseau social. Alors que celui-ci est *de facto* présent lorsqu'on séjourne en hébergement, la liberté acquise par le fait de vivre dans un logement pourrait se traduire par un isolement accru.

Pour Dorvil et *al.* (2002), l'intégration dans un logement ne doit pas constituer un impératif à court terme ; elle doit tenir compte de la sous-culture propre aux personnes à qui s'adresse le logement. Ce constat rejoint celui de Bresson (1997 : 232) :

> Pour rendre une autre identité accessible, il faut faire la part des envies, des craintes et des problèmes très pratiques qui gênent sa réalisation. Sans doute convient-il de ne pas imposer la rupture par rapport à l'équilibre trouvé dans le monde de la zone, de la cloche ou de la galère, mais

[24] Les auteurs soulignent que ceci n'est pas nécessairement perçu comme une contrainte par un certain nombre de personnes *classées* malades mentales. C'est le même constat que nous avons fait lors du groupe de discussion avec des personnes-usagères des ressources-membres du RAPSIM.
[25] C'est aussi un constat que nous avons pu faire lors du groupe de discussion.

> au contraire de composer avec cet équilibre, d'essayer de le connaître, pour faire émerger au cours des entretiens des possibilités d'évolutions dans les habitudes, dans les relations[26].

À cette étape, ce qu'il nous semble important de retenir dans les propos de Dorvil et *al.* (2003 : 7) est l'exercice de la souveraineté que permet le fait de vivre de façon autonome :

> (…) en matière d'habitation, les personnes usagères sont avant tout à la recherche d'une dignité. De leur point de vue, le contrôle sur leur environnement est primordial afin d'expérimenter la négociation et non la coercition, le choix et non l'imposition, la dignité et non l'abus, l'intimité et non la promiscuité.

LA TYPOLOGIE DE LA TRPOCH

De son côté, la *Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles d'hébergement* (TRPOCH) a développé une typologie des modèles d'habitation dans un cadre qui se rapproche du milieu de l'itinérance. Cette typologie a été développée par les acteurs du terrain à partir de leurs expériences. Celle-ci regroupe trois modèles d'habitation : les maisons d'hébergement, les appartements supervisés et les appartements regroupés.

[26] La galère, la zone et la cloche sont des sous-cultures associées au monde de l'itinérance selon la typologie de Bresson.

Tableau 1.6 Typologie de la TRPOCH : les modèles d'habitation

La maison d'hébergement désigne un milieu d'accueil offrant des services de gîte et couvert et une intervention individuelle et de groupe basée sur l'approche communautaire. La maison d'hébergement assure une capacité d'accueil favorisant la vie de groupe dans un lieu unique et dont les intervenants sont présents 24 heures par jour, et ce, sept jours/semaine. **L'appartement supervisé** est un lieu de résidence sous la responsabilité d'un organisme communautaire occupé par une ou quelques personnes usagères qui partagent les activités de la vie courante. Les frais d'occupation peuvent être partagés entre les occupants. L'organisme est propriétaire ou locataire des installations et fournit les équipements de base nécessaires. L'organisme dispense des activités de soutien individuel et de groupes aux occupants en fonction de sa mission et des plans de séjours convenus. **Les appartements regroupés** offrent des logements financièrement abordables ainsi qu'un soutien, un encadrement et des services d'aide dans des installations de type appartements ou logements regroupés dans un même édifice. L'organisme dispense directement un soutien aux résidants par l'intermédiaire d'une équipe d'intervention présente sur place. Une entente écrite lie le résidant et l'organisme et stipule les droits et les obligations réciproques liées à l'hébergement.

Sources : TRPOCH. non-daté. *Organisme communautaire d'hébergement et régie du logement*, Montréal, p.4.

Pour les membres de la TRPOCH, ni la maison d'hébergement, ni les appartements supervisés ou encore les appartements regroupés ne peuvent être considérés comme du logement étant donné leur vocation temporaire. La TRPOCH ne prétend pas établir une typologie exhaustive des pratiques existantes, elle propose plutôt un cadre général de référence permettant de distinguer les organismes communautaires d'hébergement des ressources intermédiaires (RI) à partir de leur propre expérience. Ainsi, elle tente de distinguer le logement social avec support de certains autres types d'habitat.

1.4.2 LA DOMICILIATION

Dans un récent texte Laberge et Roy (2001) proposent la notion de domiciliation pour réfléchir à la question large du logement. Cette notion, plutôt théorique, et que les auteurs ne cherchent pas nécessairement à opérationnaliser, permet d'élargir la réflexion et de s'intéresser à

ce qui constitue les dimensions essentielles de l'habitat au-delà de ses aspects empiriques et concrets. Cela permet de dépasser la réflexion généralement formulée en termes d'accès ou de non-accès à un espace physique d'habitation. Dans cette section, nous développerons largement cette notion. Notre pari est qu'elle ouvre des perspectives, sinon nouvelles, du moins novatrices dans le questionnement autour de la problématique du logement et de celle du logement destiné à des personnes démunies ayant souvent besoin d'aide et d'accompagnement.

Laberge et Roy définissent la domiciliation comme étant *l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée. Cet espace constitue le lieu de référence à la fois concret et symbolique pour l'individu qui y réside et pour ceux avec qui il est en interaction* (2001 : 122). La notion de la domiciliation constitue un des éléments qui accompagnera notre réflexion sur le *support communautaire en logement*. Il nous paraît essentiel de souligner également l'importance, pour l'individu, d'avoir accès à un domicile afin de se réapproprier l'espace public :

> La situation des personnes sans-abri sert de cas limite permettant de mieux saisir quelle place occupe la résidence dans les sociétés contemporaines. À travers leur situation particulière, il est possible de montrer comment, paradoxalement, l'accès à l'espace de vie privée est une condition indispensable à la capacité de jouissance de l'espace public. (…) Le domicile, dans le sens le plus complet du terme, constitue la condition nécessaire pour accéder de plain-pied à l'espace public. (Laberge et Roy, 2001 : 59)

Bon nombre des solutions auxquelles les personnes sans-abri ont recours dans la quête d'un habitat ne correspondent pas aux critères de la définition de la domiciliation. Pensons aux abris temporaires, aux séjours limités chez des amis, aux maisons de chambres, aux petits hôtels de passage ou à certaines formes de logements associés au secteur privé où peuvent séjourner les personnes itinérantes. Comme le soulignent Laberge et Roy (2001 : 121) :

> L'ensemble de ces lieux a en commun d'avoir des facilités matérielles précaires, des installations sociosanitaires déficientes, voire inexistantes. Dans de nombreuses circonstances, ces lieux temporaires d'habitation ne permettent pas vraiment d'assurer sa sécurité personnelle ou celle de ses biens : victimisation et vol potentiel, danger d'abus sexuel, risque pour sa santé (froid, maladie, produit toxique, incendie). De plus, l'occupation de ces lieux ne constitue jamais un droit au sens strict.

En fait, les conditions de location associées à ces endroits ne peuvent que favoriser une instabilité résidentielle. Par ailleurs, lorsqu'on pense aux maisons d'hébergement, à l'hébergement de transition, aux appartements supervisés ou surveillés, la qualité des installations sanitaires, l'importance des services d'interventions et les garanties offertes concernant la sécurité sont d'une bonne qualité et ne peuvent être comparés à ce qui se trouve dans les hébergements temporaires énumérés. Cela dit, la situation des personnes séjournant dans les maisons d'hébergement, l'hébergement de transition et les appartements supervisés ne peut, non plus, être assimilée à la jouissance d'un espace privé tel qu'entendu dans la définition de la domiciliation. Arrêtons-nous aux caractéristiques de la définition de la domiciliation proposées par Laberge et Roy.

Usage et accès continus. En ce qui concerne l'accès et l'usage continu d'un espace de vie privé, il est clair que bon nombre des situations de logement dans lesquelles se retrouve les sans-abri (abri temporaire, squat, refuge de nuit, maison d'hébergement, etc.) ne répondent pas à cette condition. Par exemple, certains refuges où, le matin venu et jusqu'à l'heure de la réinscription, les personnes doivent retourner dans la rue, ne rencontrent pas cette caractéristique. *Tributaires de la bonne volonté des autres, de la disponibilité des espaces, de la tolérance à la transgression, de la capacité à masquer leur présence ou à négocier leurs accès, les individus (dans les situations que nous avons énumérées ci-haut) n'ont en fait aucun droit d'occupation à faire valoir* (Laberge et Roy, 2001 : 122). Que ce soit dans l'abri temporaire, le refuge ou chez l'ami, les personnes itinérantes sont dans une situation très précaire puisqu'elles peuvent, en tout temps et de façon expéditive, être expulsées des lieux qu'elles auront investis. Pour ce qui est des maisons d'hébergement, la situation des personnes y séjournant est certainement moins précaire, car une entente de séjour permet normalement d'éviter ce genre de situation. Cependant, ces ententes n'ont pas force de loi et ne constituent pas une garantie légale. Les personnes ont toutefois accès au lieu 24 heures par jour, par contre, la durée du séjour est limitée. Ainsi, les maisons d'hébergement ne peuvent constituer, à terme, une solution permettant une véritable insertion résidentielle durable des personnes itinérantes. Soulignons toutefois que les ressources d'hébergement dites de première ligne sont, bien souvent, une porte d'entrée vers le logement et que leur rôle est essentiel.

La sécurité. La sécurité comprend l'ensemble des dimensions qui ont trait à la sécurité physique et sanitaire telle la protection contre le vol, le risque d'incendie, les abus sexuels, le froid, mais également l'accès à l'eau potable, à des installations sanitaires, à des conditions de salubrité décente et à une bonne qualité de l'air. Dans bon nombre de lieux habités par des personnes itinérantes, on ne répond pas à ces critères. Par contre, les divers refuges et gîtes de nuit, de même que les maisons d'hébergement, satisfont dans une très large mesure à ces conditions.

L'intimité. L'importance de l'intimité, qui permet le maintien de l'équilibre et de la santé mentale, ou encore comme composante de l'identité personnelle, est largement documentée. L'importance du besoin d'intimité est illustrée par ces quelques citations qui mettent en relief les principales composantes de cette deuxième caractéristiques :

> (…) les attentes normatives en matière d'intimité dans les sociétés occidentales concernent l'ensemble des activités de soins du corps : hygiène personnelle, activités sexuelles, sommeil et repos, entretien de ses vêtements, préparation de la nourriture, et les soins physiques propres à certaines maladies… (Laberge et Roy, 2001 : 123).

> L'intimité réfère à la fois à un besoin, c'est-à-dire la nécessité de disposer d'un espace privé, et à une conduite : la mise en œuvre de moyens permettant à l'individu d'établir une séparation physique ou psychologique du monde existant (…) Pour la plupart des gens, le self est une entité fragile et vulnérable que l'on souhaite protéger dans un espace familier perçu comme inviolable. (Bernard, 1998 : 375, 377).

> L'intimité pourrait se définir comme une sphère où les paroles et les actes n'ont pas de conséquences sociales (car protégé de l'espace public). Comme un réservoir de gestes, un silo de paroles, cette zone fait heureusement refluer les sanctions, les regards, les savoirs et les peines. Domiciliation et corps, famille et filiation, en droit ces notions sont sillonnées de secrets, de confidences qui cèlent le sentiment de confiance. On comprend, pour conclure, que l'homme à la rue ne tient plus séparés ses deux sphères de possession (Laé, 2001 : 87)

Malgré l'importance de ces constatations, il est essentiel de rappeler que ce n'est pas simplement lors d'une expérience de vie dans la rue que l'intimité fait défaut ; une diversité de situations existe. Les gîtes et les accueils de nuit n'ont évidemment pas les conditions objectives pour offrir une grande intimité ; ils sont dans l'urgence et le précaire. Cela dit, afin de minimiser l'impact de ce manque d'intimité, la plupart des maisons d'hébergement offrent des chambres individuelles.

L'accès et l'usage exclusif et souverain de l'espace physique d'habitation. L'usage exclusif d'un lieu d'habitation constitue certainement l'une des prémisses de l'organisation sociale des sociétés contemporaines. Sans domicile, il est difficile d'avoir une adresse, de recevoir du courrier, d'exercer son droit de vote ou d'avoir accès à divers services sociaux. Ne pas avoir un accès exclusif au lieu où on vit constitue une barrière à une participation pleine et entière à la vie sociale. L'usage souverain de l'espace habité sous-entend l'autonomie de gestion dans la vie quotidienne. *Est souverain, celui qui, dans son domaine n'est subordonné à personne (Petit Robert, 1983).* Le contrôle du lieu habité renvoie au pouvoir d'organiser sa propre vie :

> d'y organiser leurs activités comme bon leur semble, de déterminer l'état de propreté ou d'ordre qu'ils souhaitent, de choisir l'emplacement des objets. De déterminer le moment de sommeil, de choisir leurs invités, leurs actions, les aliments qu'ils consomment. En bref, compte tenu des espaces de liberté habituels, ils peuvent organiser leur vie en fonction de leurs désirs. (Laberge et Roy, 2001 : 123)

L'importance de la notion de contrôle de son espace est également évoquée par Bernard (1998 : 375) qui souligne que la possibilité d'exercer un contrôle sur un espace privatif est un facteur critique pour l'équilibre et le bien-être personnel : *Être chez soi, désigne d'abord la situation dans laquelle l'homme exerce un contrôle sur son espace.*

Il est intéressant de souligner que la question de la souveraineté est évoquée par de nombreux experts en santé mentale et que cela se reflète dans les nouvelles orientations du MSSS dans ce domaine. L'accès à la souveraineté est l'axe dominant de la stratégie mise en place par le MSSS et vise l'appropriation du pouvoir par les usagers de services en santé mentale. Terminons en soulignant que *bien que les lieux à caractère communautaire ou institutionnel* (auxquels sont le plus souvent confrontées les personnes itinérantes) *puissent offrir une certaine forme de protection, ils ne peuvent assurer le type d'autonomie* [et de souveraineté] *que nous venons de décrire* (Laberge et Roy, 2001 : 59).

En conclusion, nous rappelons que la notion de *domiciliation* est intéressante pour notre réflexion puisqu'elle permet de voir autrement les différentes formes d'hébergement/logement destinées aux personnes itinérantes. De plus, elle nous permettra de puiser les réponses à certains besoins (dont le support communautaire en logement) à partir d'un cadre plus large et ouvrira,

peut-être, des portes à une diversité de solutions qui pourraient s'avérer intéressantes. Saisissant l'ensemble des dimensions de ce que signifie se domicilier, les moyens concrets pour y arriver prendront des formes peut-être encore inexplorées.

1.5 DE LA REVENDICATION DU DROIT À L'HÉBERGEMENT AU DROIT AU LOGEMENT

1.5.1 LA PROLIFERATION DES RESSOURCES D'URGENCE

La nécessité de passer d'une intervention construite sur une culture de l'urgence ou une politique d'intervention à long terme — au sein de laquelle l'accès à un logement, qui permet d'élire domicile de manière durable, est centrale puisque constituant une condition d'exercice de la citoyenneté — est abondamment évoquée dans la littérature :

> L'analyse ouvre selon nous sur les conceptions prévalentes en matière d'aide et de soutien aux personnes SDF. Il nous semble que, dans la plupart des pays occidentaux, le déploiement des ressources se fait sur le mode de la réponse à l'urgence. Il ne s'agit pas ici de tenir rigueur à ceux et celles qui déploient beaucoup d'efforts pour aider leurs concitoyens démunis ; il s'agit plutôt de réfléchir à l'obligation qui leur est faite de ne pouvoir penser leur action que dans le très court terme. Cette centration autour de l'action de survie – un lit, un repas, une douche…— ne peut en aucune façon être conçue comme l'amorce d'une véritable politique de lutte à l'exclusion. Elle se situe dans les faits sur un tout autre registre, celui de l'humanité la plus élémentaire. Une politique de lutte à l'exclusion suppose que l'on reconnaisse les conditions nécessaires pour se prémunir des effets de la stigmatisation, de la judiciarisation et de la répression et pour permettre l'exercice de la citoyenneté, conditions parmi lesquelles, l'accès au domicile occupe une place centrale. (Laberge et Roy, 2001 : 128)

Les services d'urgence s'améliorent d'année en année à Montréal. Cela dit, l'accent mis sur la résolution de la crise du logement à chaque début du mois de juillet est un exemple frappant de cette culture de l'urgence. D'un autre point de vue, Zitouni (1998 : 255) signale que le cantonnement dans des interventions d'urgence peut être perçu comme un renoncement, du moins un échec de la capacité de pourvoir chaque personne d'un logement :

> Les refuges destinés aux sans-abri, équipés de commodités minimales — accueil, consigne, sanitaire, domiciliation postale et même équipement informatique — permettant l'accès aux offres d'emploi ; implantés sur des terrains délaissés au cœur des villes et présentés comme « un équipement durable, adapté aux temps nouveaux », ne sont-ils pas porteurs d'un certain renoncement à pouvoir satisfaire le besoin de logement de chaque personne.

Malgré leur nature paradoxale, ces constats sont plutôt partagés par les acteurs du milieu. En juillet 2003, François Saillant du FRAPRU s'exprimait sur la qualité des services d'urgence offerts à Montréal. Il rappelait que *l'objectif, ce n'est pas d'être toujours meilleur dans la gestion de crise. Il faut que la situation puisse aussi s'améliorer*[27]. C'est aussi ce que souligne l'Équipe-Itinérance du CLSC des Faubourgs (2003 : 1) :

> Une préoccupation qui nous habite est le fossé qui risque de se creuser entre l'intervention d'urgence et l'intervention à long terme. Nous croyons que l'intervention d'urgence doit s'articuler avec les besoins d'intervention à long terme. Encore une fois, l'expérience de l'équipe itinérance nous démontre que le développement du logement social peut faire diminuer rapidement des besoins d'intervention d'urgence. Par exemple, durant l'hiver 2001, des interventions d'urgence ont été rendues nécessaires auprès des femmes itinérantes. Or, durant l'hiver 2002, ces interventions ont été moins intenses, puisqu'un nombre appréciable de logements sociaux avec support communautaire leur a été accordé. Sans renier l'importance de l'intervention d'urgence, il faut la mettre en lien avec le travail de prévention et d'insertion et viser à ce qu'il soit de moins en moins nécessaire dans les années à venir, dans la mesure où la prévention et l'insertion auront fait leurs preuves.

Comme le soulignent l'ensemble des acteurs, l'idée n'est pas de dénigrer le travail d'urgence et de gestion de crise, mais bien de s'assurer que ces mesures constituent une porte d'entrée conduisant rapidement au rétablissement des situations, dans une perspective de stabilité résidentielle et, éventuellement, d'accès à un domicile (Laberge et Roy, 2001).

Dans le même sens, Dorvil et al. (2002 : 501) affirment que l'habitation doit s'inscrire d'emblée dans une stratégie globale d'intervention. En mai 2002, Roger Paquet, du MSSS, soulignait que le logement ne peut être dissocié du reste de l'intervention (Noiseux, 2002 : 5). Néanmoins, dans la pratique, on constate qu'il reste encore bien du chemin à parcourir avant d'en arriver à une reconnaissance pleine et entière de l'accès pour chacun à un domicile.

Par ailleurs, les pistes identifiées par Bresson (1997) apportent un éclairage supplémentaire. Parlant de la redéfinition de l'action sociale permettant de contrer l'exclusion, elle identifie deux axes. Tout d'abord, il faut prévenir les nouvelles exclusions en reformulant le contrat social — car le travail précaire ne suffit plus à garantir l'accès au logement — et, parallèlement, en révisant la politique de logement social. Il faut donc s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de logements et fournir de l'aide aux ménages peu solvables afin qu'ils puissent obtenir un logement

---

[27] Cauchy, C. 30 juin 2003. « Tout est prêt pour recevoir les sans-logis », Le Devoir, Montréal, p. A3.

et y rester. Toujours selon Bresson, il s'agit de mieux gérer l'exclusion qui existe, ce qui implique notamment de revoir la politique d'hébergement et de s'assurer que la transition vers d'autres ressources soit mieux adaptée. Ces propositions, qui concernent le cas français, sont inspirantes pour le Québec.

1.5.2 DU DROIT A L'HEBERGEMENT AU DROIT AU LOGEMENT

Kim Hopper (1998) fait l'historique de quinze ans de mobilisation en faveur des sans-domicile aux États-Unis. Revenant sur les pratiques de l'action sociale du début des années 80, il constate que *la tâche des défenseurs de la cause des sans-domicile consistait à capitaliser sur l'urgence de « faire quelque chose », sans oublier que l'inégalité qui persistait demeurait l'éternel problème de fond* (1998 : 69). De la revendication du droit à l'hébergement, les défenseurs de la cause des sans-abri passeront, au tournant des années 90, à la revendication du droit au logement[28]. En 1995, le *National Housing Law Project*, à l'aide du manifeste *Housing for All : Keeping the Promise*, faisait campagne pour le droit au logement. Comme le souligne Hopper (1998), *les procès d'intérêt public prirent une importance de premier plan dans les mouvements de défense des années 80, et les procès parlent le langage des droits*. Il est intéressant de constater que le langage du droit prend une large part dans la lutte en faveur de l'accès à un logement pour les personnes itinérantes. Dans le cas qui nous intéresse, un groupe spécifique articule sa lutte autour d'un axe unificateur — le statut d'itinérant ou ex-itinérant — afin de réclamer le droit au logement, *ce qui semble une caractéristique de ce que l'on appelle désormais la société des identités* (Beauchemin et Armony, 2003).

En France, l'article premier de la loi Quilliot du 22 juin 1982 confirmait le droit à l'habitat. Moins de 10 ans plus tard, ce droit deviendra le droit au logement (Zitouni, 1998 : 248). Dans le cas québécois, les revendications pour le droit au logement ont surtout été portées par des

[28] La ville de New York a signé, en 1981, un décret reconnaissant le droit à l'hébergement, décret qui prévoyait des conditions d'accueil décentes dans les centres pour sans domiciles. Une douzaine de localités américaines avaient signé ce genre de décret à la fin des années 80.

organismes de défense des droits[29]. Ces dernières années, nous avons assisté à la recrudescence d'un activisme plus radical concernant la question du droit au logement comme en a fait foi la mise en place du Squat Préfontaine durant l'été 2002 ou encore, la Cité des Tentes, érigée en juillet 2003.

À l'instar de Dorvil et *al*. (2001 : 10), il faut le rappeler, *en Amérique du Nord, comme en Europe, dans les pays émergeant comme dans les pays du Tiers-Monde, le droit à un toit, a toujours fait l'objet d'un combat intense de tous les jours*. Comme le souligne Zitouni (1998 : 248), *s'il est désormais acquis qu'il existe en France un « droit au logement », sa consécration, législative d'abord, constitutionnelle ensuite, suscite de nombreuses interrogations portant sur la nature même de ce droit (liberté fondamentale, droit social ou un objectif de politique publique ?).* Dans un ouvrage traitant du cas français, Maryse Bresson (1997 : 232), conclut aussi sur la nécessité de mettre en place le droit au logement :

> L'accès des SDF à la citoyenneté, aux droits civils et sociaux, la mise en œuvre d'un véritable droit au logement, sont des moyens d'empêcher l'installation et l'approfondissement de l'exclusion dans nos sociétés.

À ce sujet, le Conseil de l'Europe, dans la déclaration finale de la *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux* (1994 : 183) consacrée à la question du logement social, des sans-abri et des mal-logés a réaffirmé ce droit d'être logé équitablement :

> Le droit de tout être humain à un logement décent, abordable et d'un standing adapté à ses besoins essentiels est un droit fondamental reconnu entre autres par la Déclaration universelle des droits de l'homme et dont la mise en œuvre est une obligation pour la société dans son ensemble qui ne saurait souffrir de discriminations et d'exception.

Plus près de nous, signalons que le Parti Libéral du Québec (2003 : 14) s'est engagé dans sa plate-forme électorale à modifier la Charte québécoise des droits et libertés afin de reconnaître le droit au logement comme un droit fondamental qui doit s'exercer dans le respect de la dignité de la personne.

---

[29] Parmi lesquels on retrouve, entre autres, le FRAPRU – qui le revendique depuis ses origines en 1978 –, le POPIR, Loge m'entraide, Loge m'en Occupe, etc.

Une des solutions intéressantes en émergence au Québec est certainement le support communautaire en logement que nous aborderons dans la section suivante. Comme le souligne Charest, R. (2003 : 2) :

> La formule privilégiée qui a fait ses preuves est celle du logement social avec support communautaire. C'est-à-dire que les pratiques de logement sont conjuguées à une pratique de support communautaire, afin d'aider les personnes locataires à vivre une stabilité résidentielle. Nous croyons que ces pratiques de support communautaire doivent se développer sur une base autonome dans les ressources de logement social. Tandis que les intervenants communautaires vont poursuivre leur support aux ressources de logement pour le bien-être des personnes locataires. Il n'est pas nécessaire que le support communautaire en logement dépende d'un plan d'intervention institutionnelle. Nos pratiques de collaboration antérieures et actuelles avec les OSBL d'habitation nous garantissent de la pertinence du maintien de cette pratique.

Ce qui est important dans le débat en cours, c'est de reconnaître une diversité de formes d'aide, *une variété de logements comportant divers degrés de supervision et de services de soutien*. Cependant, comme le souligne Barrow et *al*. (Santé Canada, non daté: 51), *un environnement très structuré ne conviendrait peut-être pas à ce groupe* [des sans-abri ayant des problèmes de santé mentale] *qui aurait besoin d'un suivi très prolongé*. Dans ce contexte, le support communautaire en logement paraît être une piste d'intervention intéressante afin de permettre aux personnes itinérantes d'avoir accès à un logement et d'être en mesure de le conserver.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce premier chapitre, nous avons eu l'occasion de tracer brièvement le portrait de l'itinérance à Montréal, de revenir sur ses causes structurelles et de survoler rapidement les différents programmes de logements sociaux (*AccèsLogis, Logement Abordable Québec*- volet social et communautaire, etc.) mis en place par les différents paliers de gouvernement. À la lumière de nos observations, il nous apparaît essentiel de constater l'importance fondamentale de l'intervention étatique dans le secteur de l'habitation, notamment par le biais du développement du logement social avec un support adapté, afin d'assurer l'accès à un logement pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

Après avoir insisté sur l'importance du logement comme point d'ancrage de la politique sociale, nous nous sommes attardés aux typologies des modèles d'habitation proposées par Dorvil et *al*. (2002) et par les membres de la TRPOCH, afin de bien marquer la distinction entre les initiatives de type hébergement et les initiatives de type logement. Ensuite, la notion de domiciliation, comme l'ont suggérée Laberge et Roy (2001), a été présentée afin de penser la question du logement autrement qu'en termes d'accès ou de non-accès à un lieu physique d'habitation.

C'est à la toute fin du chapitre, après être revenus sur la nécessité d'aller au-delà de la culture de l'urgence et sur la question de l'évolution des revendications pour le droit à l'hébergement vers celui du droit au logement, que nous avons pu glisser quelques mots au sujet de la formule du support communautaire en logement. Le chapitre II, cherchera à revenir plus précisément sur l'historique des luttes pour la reconnaissance et le financement de cette forme novatrice d'intervention sociale permettant aux personnes itinérantes d'accéder à un logement et d'élire domicile.

CHAPITRE II

REVENDICATIONS POUR LA RECONNAISSANCE DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Le support communautaire offert à des personnes vulnérables existe depuis plusieurs années au Québec. L'Année internationale du logement des sans-abri (1987) constitue un moment important dans la revendication du logement social et du support communautaire. Divers organismes se sont intéressés à la question. La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal est parmi les premiers organismes à revendiquer formellement sa reconnaissance et son développement. De nombreux groupes sociaux se sont joints à la FOHM afin de mener une lutte pour la reconnaissance de cette forme d'intervention sociale reliée à l'habitat.

Dans la première partie de ce chapitre, nous retracerons brièvement l'historique des luttes pour la reconnaissance du support communautaire destiné aux personnes seules et itinérantes, menées à Montréal par la *FOHM*, le *Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)* et le *Fonds dédié à l'habitation communautaire (FDHC).* Au niveau provincial, les revendications seront portées par le *Réseau Québécois des OSBL d'habitation (RQOH),* le *Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ),* le *Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU*) et, enfin, par les autres groupes sociaux dont la *Fédération des femmes du Québec (FFQ).*

Depuis 1987, de nombreuses institutions publiques et parapubliques ont été interpellées par les groupes sociaux au sujet de la question du support communautaire en logement. Cela les a conduits à clarifier leur position. La seconde partie de ce chapitre s'intéressera donc aux engagements et aux constats faits par ces instances publiques et parapubliques. Devant la multitude des parties interpellées, l'importance de l'arrimage entre les différents acteurs — que l'on nomme souvent comme étant le défi de l'intersectorialité — sera évoquée par bon nombre d'entre eux.

Au niveau municipal, nous nous intéressons aux engagements pris par les autorités de la *Ville de Montréal*, notamment lors du «Sommet de Montréal» de juin 2002, ainsi qu'à ceux de

la *Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Montréal-Centre (RRSSSMC),* de l'*Office Municipal d'habitation de Montréal (OMH-M)* et par le *Conseil Régional de Développement de l'île de Montréal (CRD-IM).* Au niveau provincial, nous présenterons les prises de position de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ),* de la *Table de concertation sur les HLM publics*, de l'ex-ministre responsable de l'habitation, Louise Harel, de la *Commission permanente de l'aménagement du territoire.* Enfin, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de *l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)* de Développement et Ressources Humaines Canada, et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)* ont porté une attention particulière à la question du support communautaire pour les personnes en difficulté[30].

Dans la troisième partie, un bilan des actions menées par le gouvernement du Parti Québecois en ce qui concerne le support communautaire en logement sera présenté. Ensuite, le plan d'action du *Parti Libéral du Québec* — qui a servi de plate-forme électorale dans le secteur de l'habitation — sera examiné.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux revendications concernant le support communautaire s'adressant aux personnes seules et itinérantes. Il faut se rappeler que les luttes menées pour le support communautaire en logement se sont se sont généralisées dans différents secteurs : réseau de la santé mentale, de la déficience intellectuelle et celui s'adressant aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ces revendications s'insèrent dans une perspective plus générale qui est celle de la revendication du droit au logement pour tous.

---

[30] La Société canadienne d'hypothèques et de logement est un organisme fédéral responsable de l'habitation. Il s'efforce d'améliorer les conditions de vie des Canadiens en les aidant à avoir accès à un vaste choix d'habitations de qualité à prix abordable.

2.1 LES GROUPES SOCIAUX

2.1.1 LA FEDERATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTREAL

Fondée en 1987 suite au regroupement d'OSBL d'habitation des quartiers centraux de Montréal, la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) est un leader en ce qui concerne les luttes pour la reconnaissance du support communautaire. Cette fédération s'est donnée le mandat d'offrir des logements propres, sécuritaires, permanents et financièrement abordables à des personnes ayant des difficultés. Dès sa première année d'activités, la FOHM s'est vue confier, par l'Office municipal d'habitation de Montréal, la gestion de six immeubles, comptant près de 200 logements. La FOHM allait y offrir le support communautaire nécessaire à la stabilité résidentielle de ses locataires. La formule du logement social avec support communautaire était née.

Depuis, la FOHM a acquis une véritable expertise dans le support communautaire. Avec le temps, une réflexion théorique cherchant à baliser le contour de cette pratique sera entamée par la fédération. En 1991, un document de réflexion soulignait déjà *la nécessité de reconnaître le logement permanent avec support communautaire pour les personnes à faible revenu comme étant un besoin essentiel ou un droit, mais non un privilège (FOHM, 1991 : 11)*. La FOHM soulignait également la diversité des pratiques relatives à ce type d'interventions sociales en habitat.

L'année 1998 sera importante pour la FOHM, puisqu'un premier rapport d'évaluation du logement social avec support communautaire était alors produit. Ce rapport a conclu que le support communautaire permettait *d'apporter, à un coût raisonnable, des solutions originales aux problèmes vécus par ses locataires* (Jetté et *al.*, 1998 : 21*)*. Il constatait aussi les répercussions positives en ce qui concerne la stabilité résidentielle des personnes qui en bénéficiaient, tout en soulignant les économies que ce type d'intervention permet de réaliser dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La FOHM a toujours maintenu son implication en tant que chef de file dans la lutte pour la reconnaissance du support communautaire, notamment lors des pourparlers entourant la

réalisation des 500 logements destinés aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir dans le cadre du projet Solidarité 5 000 logements, lancé en février 2002 par le gouvernement du Québec. La FOHM a aussi été associée au développement du protocole d'entente entre la RRSSSMC, le MAMM, la SHQ et la Ville de Montréal relativement au financement du support communautaire ainsi qu'aux négociations pour la mise en œuvre du programme IPAC au Québec.

En septembre 2002, la FOHM a reconduit et précisé ses revendications dans un document d'orientation établissant un cadre de référence sur le support communautaire en logement. Ces revendications portent, entre autres, sur la reconnaissance et le financement du support communautaire en logement et sur la nécessité d'une approche intersectorielle. La reconnaissance de l'apport du support communautaire en logement est au cœur des revendications de la FOHM :

> Devant la crise du logement, l'augmentation du phénomène de l'itinérance et le vieillissement de la population, les instances gouvernementales chargées de l'habitation et de l'hébergement des personnes vulnérables n'ont plus le choix de reconnaître les alternatives développées par le milieu au cours des 20 dernières années. (FOHM, 2002 : 3)

La nécessité d'une politique provinciale de financement du support communautaire en logement va de pair avec la demande de reconnaissance :

> Jusqu'à maintenant l'organisation et le financement des services en OSBL d'habitation fonctionnent sans reconnaissance et se présentent comme une combinaison hétéroclite et souvent complexe d'ententes de services et de financement. (…) Il importe que le gouvernement du Québec se dote d'une véritable politique de financement du support communautaire en logement social. (FOHM, 2002 : 5)[31].

De plus, la FOHM souligne la nécessité de dépasser une approche uniquement sectorielle lorsqu'on parle de support communautaire en logement. Malgré la volonté exprimée dans ce sens par l'ensemble des intervenants du milieu, la situation change peu. Ainsi, en ce qui concerne le support communautaire en logement, la FOHM revendique :

---

[31] D'autres enjeux cruciaux sont aussi cernés tels que le financement de mesures propres à assurer la sécurité des locataires (système d'alarme, ressources humaines) et d'infrastructures relatives à des services d'alimentation, etc.

> Un programme de financement du support communautaire, dont le contenu et les orientations doivent être élaborés par et pour les partenaires du milieu — plus spécifiquement par le Réseau Québécois des OSBL d'habitation — et qui : 1) soit indépendant des conventions d'habitation en incluant cependant un lien d'intersectorialité ; 2) soit centré sur la mission des organismes sans exclure le droit au logement ; 3) dont les fonds sont octroyés sur recommandations de comités aviseurs où participent les fédérations d'OSBL ; 4) soit indexé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation ; 5) assure la viabilité économique à long terme de l'ensemble des services connexes. (FOHM, 2002 : 11)

2.1.2 LE RESEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINERANTES DE MONTREAL

Le RAPSIM regroupe une soixantaine d'organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes seules et itinérantes de Montréal. Il cherche à favoriser leur concertation. Il a mandat de représentation auprès de diverses instances publiques et parapubliques. Enfin, le RAPSIM diffuse de l'information sur la problématique des sans-abri et fait la promotion de nouveaux projets destinés à cette population.

Depuis de nombreuses années, et de manière encore plus soutenue depuis le lancement de *l'Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC) en décembre 1999, plusieurs ressources membres du RAPSIM ont amorcé des projets de construction ou de rénovation de logements sociaux proposant un support communautaire pour des personnes défavorisées. Représentant ces ressources-membres, le RAPSIM avait d'ailleurs, en 1997, suivi de près les négociations entourant la construction annuelle de 90 logements avec support communautaire pour les personnes itinérantes prévue dans le cadre du volet 3 du programme *Accès-Logis* de la SHQ (chapitre 1).

En juin 1999, René Charest, alors coordonnateur du RAPSIM, présentait certaines revendications de l'organisme[32] :

> Nous revendiquons une politique de logement social, une politique qui doit être clairement intégrée dans les infrastructures économiques actuelles. Le gouvernement fédéral n'a pas daigné investir d'argent supplémentaire dans le logement depuis 1992. Alors qu'on a déjà mesuré l'efficacité des mesures en logement social avec support communautaire depuis 1987, il n'y a aucune raison qu'on tergiverse sur la pertinence d'une pratique de logement et qu'on cherche à imaginer d'autres pratiques sociales dans la communauté.

[32] Dans le cadre du colloque sur la vie itinérante organisé par le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI).

> Enfin, la revendication traditionnelle des groupes communautaires de l'accessibilité aux services de santé et des services sociaux a pris un nouveau sens depuis 1996, alors qu'on a assisté au virage ambulatoire dans le réseau de la santé et des services sociaux. La pratique du virage ambulatoire impliquait d'une manière inhérente une exclusion des personnes sans domicile fixe et sans soutien social puisque cette pratique supposait un domicile fixe et un soutien social préexistant afin qu'il puisse fonctionner pour le citoyen. Revendiquer l'accès aux services pour les personnes itinérantes implique que des pratiques nouvelles soient créées afin que le réseau puisse répondre aux besoins de l'ensemble de la population démunie (Charest, 1999 : 6).

En d'autres termes, le coordonnateur du RAPSIM soulignait que le support communautaire en logement constituait une solution adaptée pour la population itinérante puisqu'elle permet, à la fois, de vivre de façon marginale tout en garantissant l'accès à un domicile. De plus, le fait d'avoir un lieu de domiciliation empêchait de placer ces personnes en rupture complète avec le réseau de la santé et des services sociaux qui amorçait alors le virage ambulatoire.

Le RAPSIM a toujours continué de porter ses revendications sur la place publique. Le 9 janvier 2002, Iza Godbout, agente de liaison au RAPSIM, rappelait au maire de la Ville de Montréal qu'à elles seules, les mesures d'urgence de type refuge ne peuvent suffire aux besoins des personnes itinérantes : *Pour pouvoir intervenir auprès de ces personnes, il faut qu'elles aient un toit sur leur tête, mais également une certaine stabilité*[33]. Le RAPSIM insitait alors sur la nécessité de financer non seulement l'accès au logement, mais également le support communautaire, qui est essentiel au maintien en logement.

Le RAPSIM a participé assidûment aux négociations entourant la signature de l'entente cadre de la RRSSSMC et à la mise sur pied du protocole d'entente entre le RRSSSMC, le MAMM, la SHQ et la Ville de Montréal au sujet du financement du support communautaire. Pour les membres du RAPSIM, la signature de ce protocole (septembre 2002) constituait, une victoire puisqu'on y reconnaissait, pour la première fois, le support communautaire en logement. L'attribution d'une importante enveloppe budgétaire (300 000 $ annuellement) concernant le support communautaire, était vue comme un pas dans la bonne direction tout en étant considérée comme insufisante, compte tenu de l'ensemble des besoins identifiés. En avril 2003, le RAPSIM

---

[33] Cité par Jeanne Corriveau et François Cardinal, «Gérald Tremblay rencontre les représentants d'organismes d'aide aux sans-abri », Le Devoir, 9 janvier 2002.

et la FOHM ont manifesté leur désaccord sur le processus d'attribution de l'enveloppe budgétaire par la RRSSSMC[34].

La question du support communautaire en logement a occupé une place prépondérante lors des réunions du comité logement du RAPSIM tout au long de l'année 2003, et ce comité travaille actuellement sur la définition du support communautaire en logement afin de définir un cadre de référence qui leur permettra d'orienter leur action. L'action collective des membres du RAPSIM, par le comité logement n'empêche toutefois pas chacune des ressources membres du RAPSIM de mener sa propre campagne de sensibilisation pour la reconnaissance du support communautaire en logement. Nous pensons, notamment, au Réseau des Petites Avenues au Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens et à la FOHM qui ont publié, au début 2003, un rapport d'évaluation concernant leurs activités.

2.1.3 LE FONDS DEDIE A L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Le *Fonds dédié à l'habitation communautaire* est une corporation québécoise vouée à la création d'une source de revenus dédiée au financement d'un programme intégré de réinsertion des personnes sans domicile fixe[35]. Depuis 1998, l'organisme cherche à faire la démonstration de la nécessité d'une source autonome de financement, à l'abri des fluctuations budgétaires et des gouvernements. Cela permettrait, à long terme, d'assurer l'insertion sociale des personnes sans domicile fixe et de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. L'objectif du *Fonds dédié* est d'assurer les services qui permettront aux personnes en difficulté de sortir de l'itinérance à long terme en coordonnant, à partir d'une même source de revenus, les services d'habitation et le support communautaire.

La vocation du *Fonds dédié* touche directement l'enjeu de la reconnaissance du support communautaire en logement. Le *Fonds dédié* a reçu l'appui, entre autres, de la FOHM, du RAPSIM, du FRAPRU, du RQOH ainsi que de l'appui de dix-sept des ressources membres du

---

[34] Lettre adressée par le RAPSIM à la RRSSSMC et à la SHQ, 7 avril 2003.

[35] Le conseil d'administration du *Fonds dédié* est composé des représentants de la FOHM, du YWCA, du Centre Saint Colomba House, du Montreal City Mission, de l'OMH-Montréal, du RQOH et des Sœurs Grises de Montréal.

RAPSIM. Il s'agit, en quelque sorte, d'un outil que se sont donnés les acteurs du milieu afin d'arrimer les efforts concernant le développement et le financement de logements avec support communautaire destinés aux sans-abri. En mars 2003, le *Fonds dédié* proposait une solution à long terme dans la présentation de son Programme intégré de réinsertion des personnes sans domicile fixe qui permettrait la construction d'un parc de 750 logements sur une période de 15 ans, à raison d'une cinquantaine d'unités par année. Ainsi, le *Fonds dédié* poursuit une campagne de sensibilisation amorcée il y maintenant plus de cinq ans auprès des autorités publiques et, ce faisant, il contribue à la pression exercée par les groupes sociaux pour la reconnaissance du support communautaire en logement.

2.1.4 LE RESEAU QUEBECOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH)

Créé en 2000 et situé à Montréal, le Réseau Québécois des OSBL d'Habitation (RQOH) est un réseau provincial qui rassemble les fédérations régionales d'OSBL d'habitation (dont la FOHM), les regroupements volontaires d'OSBL d'habitation d'une région déterminée et les corporations sans but lucratif d'habitation non desservies par des instances de fédérations régionales. Le RQOH a comme vocation première d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes d'habitation.

Le RQOH est très sensible à la reconnaissance et au financement du support communautaire en logement. Pour lui :

> La grande priorité actuelle, c'est de trouver une solution permanente au financement du support communautaire (RQOH, 2002 : 4). (…) Il est notoire que la plus importante innovation apportée au logement social ces dernières années est la notion de services et de support communautaire déployé dans les OSBL d'habitation (RQOH, 2002 : 14).

Le RQOH déplore que les programmes d'habitation de la SHQ, nommément le Volet 2 et 3 d'*AccèsLogis*, encouragent les organismes promoteurs à offrir du support communautaire alors qu'aucun financement adéquat et récurrent n'est prévu à cet effet. Pour ces raisons, le financement des services de support communautaire est devenu la priorité du RQOH puisqu'il s'agit d'une dimension essentielle du logement pour les populations marginalisées ou en voie de le devenir. Tout comme la FOHM qui est l'un de ses membres, le RQOH reconnaît l'ouverture et

les efforts de certaines instances décisionnelles, mais la question de l'intersectorialité constitue un obstacle à surmonter : *Il ne manque que la signature d'une entente entre chacun des ministres responsables pour résoudre cette question* (RQOH, 2002 : 16)[36].

Enfin, le RQOH estime à 7 000 le nombre de logements avec support communautaire au Québec et recommande la construction de 3 000 unités supplémentaires dans le cadre du programme *AccèsLogis* de la SHQ durant la période de 2002 à 2006[37]. Pour le RQOH, les grands principes devant guider ce programme de construction sont les suivants :

> Le programme serait destiné aux organismes sans but lucratif dont la mission principale est d'offrir un toit permanent aux clientèles desservies.
>
> Le niveau de financement tiendrait compte des considérations suivantes : admissibilité aux programmes de logement social et communautaire du gouvernement québécois, clientèle desservie, nombre d'unités, sources d'autofinancement, mission reconnue, ampleur du panier de services et de soutien communautaire offert par l'organisme.
>
> Le programme serait géré à l'échelle de la municipalité ou du territoire de la Régie régionale.
>
> Les mécanismes d'application du programme seraient sous la responsabilité d'intervenants locaux issus du milieu des OSBL, de la régie régionale de la Santé et des services sociaux, de la SHQ ou de ses mandataires regroupés au sein d'une Table des partenaires.
>
> La subvention de financement du support communautaire serait accordée sur une base pluriannuelle, entre trois et cinq ans et renouvelable.

2.1.5 LE RESEAU SOLIDARITE ITINERANCE DU QUEBEC (RSIQ)

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec est un regroupement d'organismes régionaux du Québec travaillant auprès de la population itinérante (Chaudière-Appalaches, Drummondville, Laurentides, Lanaudière, Montréal, Montérégie, Outaouais, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Québec). Il regroupe des organismes communautaires qui se préoccupent du

---

[36] Le RQOH souligne les efforts de l'ex-ministre responsable de l'habitation, madame Louise Harel, et des responsables de la SHQ et du Fonds québécois de l'habitation communautaire.

[37] Cette estimation à 7 000 comprend l'ensemble des logements avec support communautaire et non ceux spécifiquement destinés à des personnes ex-itinérantes.

phénomène de désaffiliation sociale et cherche à développer, à l'échelle provinciale, une action concertée et mieux orientée en matière d'aide aux personnes ayant de graves difficultés.

En octobre 2002, lors d'une rencontre provinciale du RSIQ, les membres recommandaient que *les mesures de support communautaire en logement soient systématiquement et adéquatement financées* (RSIQ, 2002 : 3). Suite à cet engagement, les membres du RSIQ ont poursuivi leur réflexion sur la question du support communautaire en logement. Ainsi, en novembre 2002, le RSIQ a soutenu l'organisme *SOS Ressources* dans l'organisation d'un Forum régional consacré à cette question. Puis, en avril 2003, il organisait un Forum provincial intitulé *Viva l'art révolution* invitant plus de 130 jeunes à discuter de la question des espaces de marginalité. Ce Forum réunissait un bon nombre de chercheurs, d'intervenants du milieu et des gens de l'administration publique. Bien que peu de détails soient encore disponibles sur le contenu des discussions, il semble que le support communautaire ait été abondamment discuté par les jeunes participants, qui voyaient là une solution novatrice ayant beaucoup d'impact sur la satisfaction de leur besoin[38].

2.1. 6 LE FRONT D'ACTION POPULAIRE EN REAMENAGEMENT URBAIN (FRAPRU)

Le FRAPRU est un regroupement national de lutte pour le droit au logement comptant plus de quatre-vingts groupes membres dans les différentes régions du Québec. Cet organisme lutte prioritairement pour le développement de nouveaux logements sociaux : habitations à loyer modique, coopératives d'habitation et autres logements sans but lucratif. Le FRAPRU a été passablement actif dans la promotion du logement social avec support communautaire. Depuis 1986, le FRAPRU dénonçe le manque de logements destinés aux sans-abri et prône le développement du support communautaire en logement. Pour cet organisme, le support communautaire en logement constitue une réponse adaptée aux besoins particuliers de cette population. *Il existe des logements sociaux, chambres et studios, destinés à cette population. On y retrouve des intervenants et un support communautaire* (FRAPRU, 1998 : 1). Plus de dix ans plus tard, le FRAPRU constatait toujours la rareté de l'offre :

---

[38] Le RSIQ prévoit rendre publics les résultats de ce Forum en septembre 2003. Nous disposons seulement de résultats fragmentaires transmis par Sylvie Gravel, coordonnatrice des travaux de concertation du RSIQ en juin 2003.

> Dans le cadre de ce programme (*AccèsLogis*), un volet, le volet 3, permet la réalisation de 90 unités de logements pour les personnes ayant des besoins particuliers : itinérantes, femmes victimes de violence et autres personnes en difficulté. Ce nombre n'est évidemment pas assez. (FRAPRU, 1998 : 1)

En décembre 2000, plus d'un an après l'annonce de l'octroi du gouvernement fédéral (DRHC, Iniative nationale pour les sans-abri) d'une somme de 753 millions consacrée à la lutte contre l'itinérance, le FRAPRU a relevé le fait que *pas un sou n'avait encore été utilisé au Québec pour fournir un logement à des personnes sans-abri ou à risque de le devenir* (2000 : 1). Il jette le blâme sur les gouvernements fédéral et provincial :

> Au moment de l'annonce fédérale, le FRAPRU avait sérieusement mis en doute la pertinence d'augmenter les subventions à la rénovation domiciliaire privée pour venir en aide aux sans-abri et aux personnes susceptibles de le devenir. (…) Aucun soutien ne peut non plus être offert dans ces logements aux locataires aux prises avec des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, etc. Selon le FRAPRU, le gouvernement fédéral aurait plutôt dû utiliser ses 268 millions pour offrir aux sans-abri des logements sociaux avec support communautaire, comme ceux qu'il finançait, avant qu'il ne prenne la décision unilatérale de se retirer du logement social à partir du 1er janvier 1994.

Au gouvernement provincial, il adressera le reproche suivant :

> Sur les 30 millions $ supplémentaires reçus jusqu'ici d'Ottawa, pas un seul sou n'a encore servi à cette fin. Le FRAPRU est scandalisé de la situation et il réclame que le gouvernement Bouchard rende des comptes sur son utilisation de l'argent destiné au logement des sans-abri. L'organisme craint quant à lui qu'il ne soit passé à la moulinette des compressions budgétaires qui ont fortement frappé les budgets de la Société d'habitation du Québec, au cours des deux dernières années (FRAPRU, 2000 : 1).

Par la suite, dans une entrevue accordée à Dorvil et al. (2001 : 10), François Saillant, coordonnateur du FRAPRU critiquait l'utilisation des fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils avaient été octroyés :

> Cet argent (les fonds du programme IPAC) a servi à bonifier le programme Réno-village qui s'adresse à des propriétaires pauvres. En soi, il n'y a pas de problème, mais c'est seulement que l'on se demande pourquoi on a utilisé l'argent des sans-abri pour aider des propriétaires pauvres ! Et là où on l'a utilisé correctement, notamment pour le programme d'aide à l'hébergement, ce que le gouvernement a fait, c'est simplement de remplacer de l'argent qui existait déjà dans AccèsLogis.

En janvier 2002, à la suite d'une rencontre avec le nouveau maire de Montréal et les organismes d'aide aux sans-abri, le coordonnateur du FRAPRU constate le peu d'intérêt et d'attention accordée au support communautaire en logement :

> L'enjeu du logement social avec support communautaire a été identifié comme très important par l'ensemble des intervenants, sauf qu'on a à peine abordé le sujet, tout ce qu'on a, ce sont les vœux du maire qui dit que ce dossier sera une priorité pour lui. (Dorvil et al., 2001: 10)

En juin 2003, prenant la parole lors du colloque annuel du CRI : « Habitat : ancrage dans la communauté », M. Saillant a réitéré son appui inconditionnel au développement de formules de logements adaptées aux besoins des personnes les plus démunies. Évoquant le contexte actuel de la crise du logement, il a fait état de la grande difficulté des personnes seules et itinérantes à se trouver un logement décent. Il a rappelé que le droit au logement dépasse la simple notion du toit, mais implique une prestation de support permettant aux personnes démunies de s'y maintenir.

2.1.7 LES AUTRES GROUPES SOCIAUX

La première partie de ce chapitre a tracé un portrait des revendications et des luttes portées par les principaux groupes sociaux interpellés par la question du support communautaire en logement Parmi les autres groupes qui sont intervenus dans ce dossier, mentionnons le *Sommet des citoyens sur l'avenir du Montréal* et la *Fédération des Femmes du Québec*.

L'intérêt accordé à la question du support communautaire en logement par les participants au *Sommet des citoyens sur l'avenir de Montréal* tenu le 2 juin 2001 permet de constater que les acteurs du réseau de l'itinérance ne sont pas les seuls à revendiquer le développement de ce type d'initiatives[39]. L'atelier intitulé *Culture et ville* était consacré à la question du logement social et la recommandation portant sur *l'importance du financement du support communautaire lié au logement social pour les personnes qui en ont besoin* (Sommet des citoyens sur l'avenir de Montréal, 2001 : 1) a reçu l'appui de l'ensemble des participants à cet atelier.

La Fédération des femmes du Québec s'est engagée auprès des autorités publiques dans une campagne de sensibilisation à la question du logement social, notamment depuis la *Marche du pain et des roses* de 1995. Dans son rapport annuel de 2001, la FFQ se réjouissait que 60 unités avec support communautaire soient allouées aux femmes ayant des difficultés particulières tels la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, etc.

---

[39] Le Sommet des citoyen sur l'avenir de Montréal a été organisé grâce à une initiative conjointe de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, du département d'études urbaines de l'UQAM, du Centre d'écologie urbaine, du School of Urban Planning de l'Université McGill ainsi que le School in Community Management et le School in Community Studies and Public Affairs de l'Université Concordia.

Comme nous avons pu le constater, pour l'ensemble des acteurs évoqués, l'essor du support communautaire en logement passe par une meilleure reconnaissance de cette forme d'intervention sociale liée à l'habitat, ainsi que par l'octroi d'un financement adéquat et récurrent. Par ailleurs, pour les groupes sociaux, le programme de financement doit reconnaître la dimension intersectorielle du support communautaire et, par conséquent, doit impliquer autant des institutions liées au secteur de l'habitation que celles du secteur de la santé et des services sociaux. La prochaine section présentera la réponse et les engagements de certaines de ces institutions vis-à-vis le support communautaire en logement.

2.2 LES INSTITUTIONS

Suite au portrait des revendications des groupes sociaux concernant le support communautaire en logement, nous nous attarderons dans cette section, aux différentes réponses des instances publiques et parapubliques interpellées. Les institutions suivantes feront l'objet de notre description : la Ville de Montréal, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, l'Office municipal d'habitation de Montréal, le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, la Société d'habitation du Québec, la Table de concertation sur les HLM, la Commission permanente de l'aménagement du territoire, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) du DRHC.

2.2.1 LA VILLE DE MONTREAL

Nous avons eu l'occasion d'évoquer, en filigrane, les liens tendus entre la Ville de Montréal et les groupes sociaux en ce qui concerne le rôle de la Ville au sujet du support communautaire en logement.Au moment où il était maire, M. Bourque invoquait que la Ville n'avait pas à assumer les responsabilités relevant du secteur des services sociaux. Cette situation a changé et les compétences de la municipalité relatives au développement communautaire se sont élargies depuis l'adoption de la loi 170 :

> Le rôle de la nouvelle Ville comme partenaire dans le développement social est confirmé par les articles 87, 91, 130 et 137 de la Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. Ces articles prévoient que la Ville a «des compétences, obligations et pouvoirs particuliers » dans le domaine, entre autres, du développement communautaire, économique et social (art. 87). La Ville doit même élaborer un plan relatif au développement communautaire, économique et social de son territoire (art. 91). Cette loi donne les mêmes compétences, pouvoirs et obligations aux conseils d'arrondissement dans ce domaine (art. 130 et 137). (CRDIM, 2002 : 2)

Tout comme l'adoption de la loi 170, l'arrivée d'un nouveau maire dans la nouvelle ville fusionnée contribue aussi à modifier la dynamique métropolitaine. En juin 2002, M. Gérald Tremblay convoquait le Sommet de Montréal. Dans le libellé de certaines propositions visant à réduire significativement les inégalités sociales et à améliorer les conditions de vie des personnes, on trouve ceci : *promouvoir le support communautaire en logement social pour les personnes itinérantes* (Ville de Montréal, 2002 :5). Un partenariat est d'ailleurs envisagé entre la ville et différents ministères du gouvernement du Québec (MAMM, MESS, MSSS). La proposition prévoit un budget annuel de 2 millions sur un horizon de cinq ans[40].

Ce partenariat allait se concrétiser, avec la signature d'un protocole d'entente (300 000 $ annuellement) sur le financement du support communautaire entre la RRSSSMC, le MAMM, la SHQ et la Ville de Montréal, en juin 2002. Certes, la Ville était déjà impliquée dans le secteur du logement social, notamment par le biais de la société paramunicipale qu'est la *Société d'habitation et de développement de Montréal* (SHDM), mais les propositions (Atelier 3.4) du Sommet de Montréal constituent une première forme d'engagement sur la question du financement des services de support communautaire en lien avec l'habitat[41].

La Ville, de par sa position sur l'échiquier politique, se retrouve au centre de nombreux acteurs du développement du support communautaire en logement, ce qui pourrait en faire un lieu privilégié d'arrimage des différents acteurs locaux, afin de relever le défi de l'intersectorialité. Cela dit, la réouverture anticipée de l'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement provincial laisse planer des incertitudes sur la capacité qu'aura la Ville d'aller de

---

[40] Les sommes prévues inclut le financement conjoint des autres partenaires.

[41] La mission de la SHDM vise à favoriser la prise en charge d'immeubles par des organismes sans but lucratif représentatifs du milieu ou par des locataires regroupés en coopératives d'habitation. Elle gère un parc de 5 300 logements et de 400 chambres destinés à des ménages à revenus modestes et à des personnes qui ont des difficultés d'intégration ou des besoins spéciaux.

l'avant et de respecter les engagements touchant à la question du support communautaire en logement[42].

2.2.2 LA REGIE REGIONALE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL-CENTRE

La *Régie régionale de la santé et des services sociaux* de Montréal-Centre est fortement interpellée par les divers acteurs sociaux sur la question du support communautaire en logement. Cela fait de nombreuses années que certains groupes communautaires réclament de cette instance une reconnaissance de leurs actions communautaires à ce sujet. Le problème majeur, pour ces ressources communautaires offrant des services de support communautaire en logement, réside dans le fait qu'elles étaient exclues d'office de l'enveloppe budgétaire à l'intérieur du programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) puisque les organismes qui ont *prioritairement pour objectifs et activités l'acquisition ou la rénovation de biens immeubles, en tout ou en partie* (RRSSS, programme SOC 2003-2004 : 11) ne sont pas admissibles au programme[43].

Il semble que la mise en place du *Plan communautaire,* en juillet 2001, ait accéléré la prise en compte de ce type d'interventions sociales reliées à l'habitat par le réseau de la santé et des services sociaux. Dans l'entente, au sujet de la mise en œuvre, au Québec, de l'IPAC pour les services aux sans-abri, il est fait mention, à de nombreuses reprises, de l'importance du soutien communautaire en logement. Dans l'évaluation des atouts et des besoins de la communauté, il est écrit que *la demande de logement social avec support communautaire affiche une liste d'attente qui n'en finit plus* (RRSSSMC, 2001 : 7). On y indique que *la crise actuelle du logement rend difficile la recherche d'un logement abordable, fut-il de qualité médiocre, et que cette situation a un impact dans les refuges, les centres de jours et d'hébergement et sur l'ensemble des ressources* (RRSSSMC, 2001 : 7). Le second axe des priorités du *Plan communautaire* recommande *de favoriser des réponses structurantes et à long terme* au problème de l'itinérance, *notamment par des logements sociaux avec support communautaire* (RRSSSMC, 2001 : 12).

---

[42] Au moment où nous écrivions ces lignes, la question n'est pas réglée.

[43] Seuls quelques organismes communautaires, autrefois reconnus comme ressources intermédiaires, ont pu transférer les sommes qu'elles recevaient sous forme de *per diem* vers le programme SOC.

En juin 2002, la RRSSSMC développait un cadre de référence (RRSSSMC, 2002) touchant les services de support communautaire pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. En septembre 2002, un protocole d'entente liant la RRSSSMC, la SHQ, la Ville de Montréal et le Ministère des Affaires Municipales de la Métropole confirmait l'implication de ces instances dans l'allocation des fonds destinés au support communautaire en logement ; ce qui constituera une ouverture à la reconnaissance d'un nécessaire engagement intersectoriel. En terminant, il nous paraît essentiel de rappeler que la RRSSMC, dans le cadre de son Plan d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006, a retenu la question du logement social avec support communautaire comme prioritaire et y propose la construction de 500 logements sociaux avec support communautaire (RRSSSMC, 2001c, 18-19)[44].

2.2.3 L'OMH-Montréal

L'Office municipal d'habitation de Montréal est un organisme responsable de la gestion des habitations à loyer modique situées dans la ville de Montréal. Il offre aux personnes à faibles revenus 20 382 logements qu'il a fait construire ou rénover et près de 3 880 logements retenus sur le marché privé (*octroi de suppléments aux loyer*). Le gouvernement provincial a créé l'Office à la demande de la Ville de Montréal et selon les dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec[45].

De par son implication dans la gestion des habitations à loyers modiques et dans l'allocation des suppléments aux loyers, l'OMH est invité par les groupes sociaux à se prononcer sur la question du support communautaire. Dans son rapport annuel 2000-2001, l'OMH rappelle que *depuis 1996, l'Office propose des logements avec soutien communautaire aux Montréalais les plus fragilisés qui ont des problèmes particuliers en matière de santé et de services sociaux* (OMHM, 2001 : 18). L'OMH-Montréal précise qu'elle a aménagé plus de 80 logements de ce

---

[44] La fiche de travail qui a mené à la rédaction du *Plan d'amélioration 2003-2006* précise que les objectifs de la RRSSMC visent *à faire du logement social le point d'ancrage des démarches d'insertion des personnes vivant des multiproblématiques : itinérance, alcoolisme, toxicomanie, santé mentale, déficience, sida, etc.* (RRSSSMC, 2001d, 16). On y signalait aussi la nécessité d'apporter une attention aux projets issus de l'IPAC en ce qui concerne leur viabilité à long terme.

[45] Paragraphe tiré du site web de la Ville de Montréal.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/habiter/acteurs/act_intervenants.htm, consulté le 15 octobre 2003.

type en 2000. Il souligne aussi l'importance de collaborer avec des groupes communautaires qui reformulent la demande en fonction des besoins du milieu et qui, par la suite, offrent le soutien requis. Par contre, l'OMH-Montréal est conscient que le soutien communautaire en logement implique une redéfinition du rôle joué par chacun des acteurs, y compris, les institutions du réseau de la santé et des services sociaux (OMHM, 2001 : 19) :

> Cette pratique pose toutefois une série de questionnements auxquels il faut trouver réponse. Sur quelles bases la sélection des locataires doit-elle se faire ? Quel rôle l'Office doit-il jouer ? Une étude sur le sujet a été amorcée au cours de l'année. À partir des conclusions prévues l'an prochain, l'Office pourra définir une politique cohérente et mieux cibler son action.

Bien que sommaire, cette courte présentation permet de comprendre que, tout comme la Ville de Montréal et la RRSSSMC, l'OMH-Montréal est interpellé par les acteurs du milieu et est aujourd'hui appelé à intervenir sur la question du support communautaire.

2.2.4 LE CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ILE DE MONTREAL

Le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal a pour mission de stimuler le développement économique, social et culturel de l'Île. Son mandat est de favoriser la concertation entre les intervenants, tout en étant l'interlocuteur privilégié du Gouvernement du Québec. La concertation est à la base des activités du Conseil depuis sa création, en 1994. En prenant appui sur les forces vives du milieu, il joue un rôle de veille socio-économique et culturelle, de levier pour le développement de l'Île et de promoteur des intérêts de la région[46].

Le Conseil régional de développement de l'Ile de Montréal s'est aussi attardé à la question du support communautaire dans le cadre des travaux du *groupe des partenaires* du *Forum régional sur le développement social*. L'objectif de ce forum était d'établir le plan stratégique du CRD pour la période 2000-2005. Le second objectif du plan concernant l'amélioration des services et des programmes a trait spécifiquement au logement social avec support communautaire et souligne la nécessité *d'améliorer les programmes existants pour que la formule OSBL d'habitation avec support communautaire soit mieux financée* (CRDIM, 2000 :2).

---

[46] Paragraphe tiré du site web du CRD Île de Montréal.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/habiter/acteurs/act_intervenants.htm, consulté le 1er octobre 2003.

Plus récemment, en décembre 2002, dans un mémoire sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le CRDIM a réitéré son appui à la formule du support communautaire en logement :

> Par ailleurs, il est tout à fait approprié que le logement soit un élément clé de toute stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, telle que l'avaient recommandé le CRDÎM et plusieurs autres intervenants. Dans ce contexte, l'importance accordée au soutien communautaire aux personnes les plus démunies socialement reçoit notre assentiment. Toutefois, le CRDÎM est d'avis que les problématiques sociales telles l'itinérance (en plus de la dimension du logement), les problèmes de santé mentale, les jeunes de la rue, la toxicomanie et la prostitution, devraient être davantage analysées et prises en compte dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. (CRDIM, 2002 : 13)

2.2.5 LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

La *Société d'habitation du Québec* est l'organisme responsable des politiques et des programmes d'habitation et le conseiller principal du gouvernement du Québec dans ce domaine[47]. Créée en 1967, elle est un acteur central pour ce qui concerne la gestion des politiques gouvernementales relatives au secteur de l'habitation, elle s'intéresse à la question du support communautaire en logement. La SHQ (via le volet 3 du programme *AccèsLogis*) finance la construction logements destinés à des personnes vivant des difficultés particulières liées au logement; cela touche les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. En janvier 2003, la SHQ a réévalué à la hausse — 1 395 logements pour cinq ans plutôt que 450 — le nombre de logements prévus mais elle ne finance pas la prestation des services de support communautaires prévus dans ces logements[48].

Depuis 15 ans, la SHQ se préoccupe de la question du support communautaire en logement. Récemment, en avril 2002, M. Jacques Gariépy, président-directeur général de la SHQ, affirmait que la SHQ cherche à : *répondre non seulement aux besoins liés à l'accessibilité financière pour les ménages à faibles revenus ou modestes, mais également aux besoins spécifiques de groupes-*

---

[47] La SHQ relève du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et est régie par la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

[48] Le projet de la *Maison Brin d'Elles*, le Réseau Habitation Femmes et le Centre Dollard-Cormier constituent des exceptions puisque la SHQ y financera, de manière récurente, le support communautaire en logement.

cible comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les sans-abri (…) (Gariépy, 2002 : 3)[49]. Il ajoutait que le partenariat avec le milieu constituait l'élément majeur de l'approche de la SHQ et que, dans ce sens, celle-ci avait mise en place *une structure de concertation originale, laquelle permettant(sic) des solutions aux différents problèmes auxquels sont confrontés les intervenants en logement social, notamment en ce qui concerne le support communautaire aux personnes, (…)*(Gariépy, 2002 : 3).

Le *Plan stratégique 2002-2007* souligne l'importance de rechercher la cohérence et la complémentarité des actions de la SHQ et, pour ces raisons : *elle favorisera l'intersectorialité dans la plus grande mesure du possible, en faisant la promotion de projets intégrant d'autres composantes que celles de l'habitation, tel le soutien aux personnes en pertes d'autonomie, aux victimes de violences et aux personnes en processus de réinsertion sociale* (SHQ, 2002 : 27).

Le PDG de la SHQ observait que, malgré le bilan positif de l'action québécoise en matière d'habitation, beaucoup reste à faire. Il déplorait aussi les difficultés d'accès au logement, attribuables aux conditions du marché et rappelait que d'importants efforts devaient être déployés pour contrer ce phénomène et développer le soutien et le service communautaires.

En mai 2002, M. Claude Roy, de la SHQ, renchérissait sur l'importance que peut jouer le support communautaire pour la stabilité résidentielle des personnes en difficulté[50]. Le support communautaire doit s'adresser d'abord à la personne concernée et profiter aussi à l'ensemble de la société. Selon ses estimations, les coûts associés à cette forme de soutien sont beaucoup moins élevés qu'on ne le pense : 16 000 $/année/personne pour des personnes avec des problèmes de santé mentale, comparativement à plus de 40 000 $/année/personne lorsque cette personne fréquente le réseau des refuge. Sur la question de l'intersectorialité, M. Roy insiste sur la nécessaire collaboration entre la SHQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui concerne le support communautaire[51]. Il est donc intéressant de constater l'importance que la SHQ accorde à la question du support communautaire selon les propos de leurs porte-parole.

---

[49] Dans une allocution prononcée en avril 2002 à l'occasion du 33e congrès de l'ACHRU,
[50] Lors d'un colloque consacré au logement social comme déterminant social de la santé pour les personnes usagères des services en santé mentale dans le cadre du 70e congrès de l'ACFAS.
[51] Allocution faite par Yanick Noiseux à l'occasion du Colloque de l'ACFAS (2002:9).

2.2.6 LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES HLM PUBLICS

La *Table de concertation sur les HLM publics* rassemble des acteurs-clés dans le domaine de l'habitation (la SHQ, l'OMH-Montréal et la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec)[52]. Son mandat initial consistait à faire le point sur les actions à conduire et sur les moyens à mettre en place pour transformer leur rôle de gestionnaire d'immeuble en un rôle de soutien aux clientèles et à l'action communautaire. Parmi les constats de la table, on rappelle la nécessité d'intervention :

> que de moins en moins de requérants à un logement social n'ont comme seul problème que celui du revenu (…) et que les personnes doivent être appuyées par des interventions et des mesures visant le support aux personnes vivant des problématiques plus difficiles en encourageant leur inclusion dans leur milieu de vie (Table de concertation sur les HLM publics, 2002 : 1).

La Table de Concertation sur les HLM publics reconnaît donc la pertinence du support communautaire en logement au sein du parc des HLM. Il constate que, dans certains milieux, *il n'y a pas ou peu de moyens ni d'outils permettant de favoriser l'intégration de personnes ayant des fragilités sur le plan psychosocial* (Table de concertation sur les HLM publics, 2002 : 6). Le rôle des OMH devrait être un rôle de facilitateur dans le milieu afin de *mettre en lien les ressources appropriées et nécessaires au mieux-être des résidants* (Table de concertation sur les HLM publics, 2002 : 6). On recommande de faire appel aux ressources du milieu, telles que les CLSC et les organismes communautaires, plutôt que de tout faire soi-même. On insiste tout autant sur le développement de logement social avec support communautaire afin d'agir sur les milieux de vie fragilisés.

2.2.7 LA COMMISSION PERMANENTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous nous sommes intéressés aux travaux de la *Commission de l'aménagement du territoire*, notamment en ce qui concerne son mandat d'initiative concernant le logement social et abordable, puisque le mémoire du *Réseau Québécois des OSBL d'habitation,* parmi de nombreux autres, interpelle la Commission sur l'importance de financer le support communautaire en

logement. La commission décrit les motifs qui l'a conduite à amorcer la réflexion sur le logement social et abordable :

> Ces motifs (…) sont multiples. Outre une volonté de suggérer des avenues de solutions durables au phénomène de la rareté de logements, tel qu'il s'est manifesté au cours des mois de juillet 2001 et 2002, la Commission souhaite également amorcer une réflexion collective et générer un débat d'idées sur nos pratiques actuelles en matière d'aide au logement, et ce, dans une perspective de moyen terme et de long terme. (Commission permanente de l'aménagement du territoire, 2002 : 5)

La Commission reste discrète en ce qui touche le support communautaire en logement lorsqu'elle cherche à repenser l'aide au logement. À part quelques références au programme Hope VI (États-Unis) dont l'un des objectifs réfère à l'importance du support communautaire, le document de consultation de la Commission permanente de l'aménagement du territoire (2002) fait peu état des initiatives ayant trait au support communautaire en logement, et encore moins aux modes de financement de celui-ci. Par contre, le document fait état des coûts supplémentaires associés au programme *AccèsLogis* par rapport à la méthode des *suppléments aux loyers*, ce qui, à notre sens, rend peu justice aux différences majeures — quant à la qualité des logements et des services offerts.

Ainsi, en comparaison avec les autres acteurs publics et parapublics sur lesquels nous nous sommes attardés, la *Commission permanente de l'aménagement du territoire* ne fait pas du support communautaire en logement un élément fort de son intervention.

2.2.8 LA SOCIETE CANADIENNE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

En avril 1999, une table-ronde organisée par la SCHL au sujet des populations itinérantes affirmait que *le logement social avec support communautaire comme* [est] *la pratique exemplaire compte tenu du droit au logement abordable et salubre pour toutes les personnes*; [que] *les interventions doivent être plurielles et solidaires*; [qu'il doit] y *avoir une reconnaissance des ressources communautaires;* [que] les *besoins de la clientèle doivent être au centre de l'intervention*; et enfin, [que] les *rapports avec la collectivité doivent être encouragés* (SCHL,

---

[52] Bien que n'étant pas une instance décisionnelle, mais plutôt un organe consultatif, il nous a paru important de nous intéresser aux travaux du *comité de travail sur l'action communautaire et le développement social en HLM*.

1999, 2). Dans le rapport de la table-ronde, on a identifié cinq conditions favorables à la mise en application des principes : une politique large au niveau du logement, l'amélioration des logements sociaux, la reconnaissance de la collectivité, la nécessité d'une volonté politique et l'abolition de la pénalité pour partage de logement. Reprenons ces éléments en détail.

Une politique large au niveau du logement implique un investissement dans la création de logements avec support communautaire. Il faut demander un réinvestissement massif dans des programmes de logements sociaux et une prise en compte des demandes des organismes communautaires.

L'amélioration des logements sociaux concerne les populations itinérantes qui constitue la clientèle la moins bien desservie. Il faut donc assurer de plus grands espaces de vie et modifier les normes nationales du bâtiment afin d'améliorer le confort des personnes (notamment au niveau du bruit).

La reconnaissance de la collectivité se fait à travers la promotion du support en logement de nature communautaire, ce qui suppose la reconnaissance et la consolidation des ressources actuelles ainsi que le développement des approches de *milieu de vie*.

La nécessité d'une volonté politique suppose un engagement ferme dans le sens d'une politique de logement social, en rappelant qu'un soutien résidentiel pour les personnes peut être rentable socialement.

L'abolition de la pénalité pour partage de logement imposée par la sécurité du revenu. permettrait à des personnes à faible revenu de s'assurer d'un logement stable et de ne pas réduire un revenu déjà très faible[53].

Deux enjeux centraux concernant l'intervention auprès des sans-abri ressortent : la nécessité d'une politique nationale touchant le logement social et le support communautaire et un

[53] Cette pénalité a été abolie par le gouvernement du Québec.

financement adéquat de ce programme; la reconnaissance et la consolidation des organismes communautaires doit être prioritaires.

2.2.9 L'INITIATIVE DE PARTENARIATS EN ACTION COMMUNAUTAIRE

En décembre 1999, la ministre Claudette Bradshaw, responsable fédérale du dossier des sans-abri, a lancé *L'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA)* qui visait à soutenir la collaboration entre les gouvernements et les organismes communautaires dans le but de réduire sensiblement l'itinérance au Canada. L'INSA est dotée d'un budget de 753 millions de dollars répartis sur trois ans. Les collectivités pourront avoir accès à des programmes, des services et des mesures de soutien permettant de réduire et de prévenir le problème de l'itinérance. Ce programme touche 61 centres urbains et collectivités rurales des provinces et des territoires. Le détail des différents programmes et des budgets qui leur sont attribués est présenté dans le tableau suivant[54] :

TABLEAU 2.1 Planification des fonds alloués dans le cadre de l'INSA

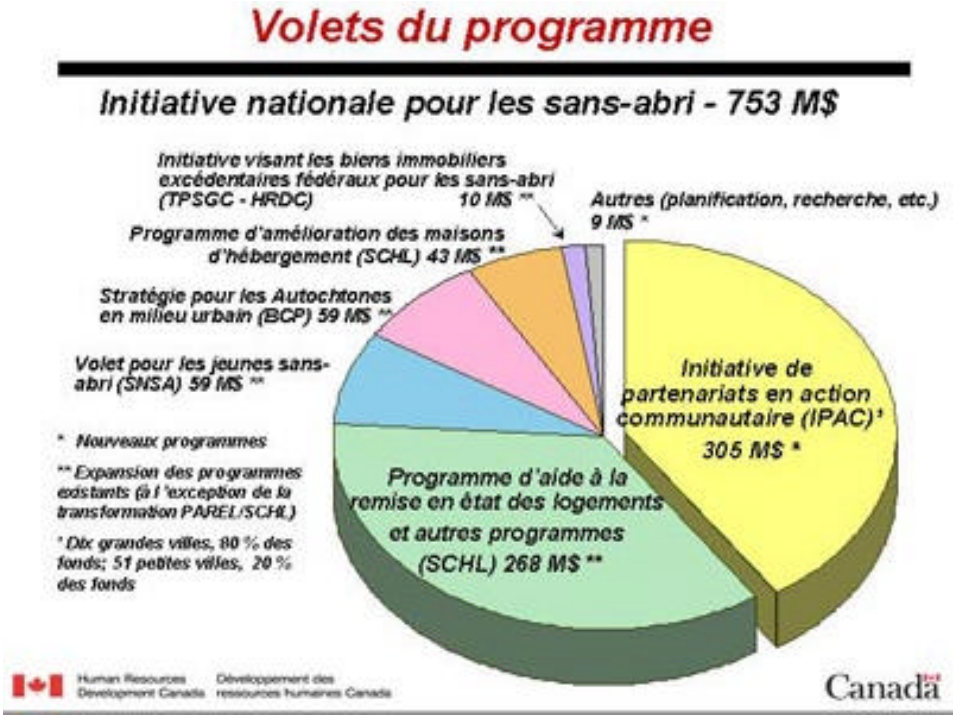

L'*Initiative de partenariats en action communautaire*, l'un des volets de l'initiative nationale pour les sans-abri (INSA) a été salué par de nombreux organismes communautaires, qui ont pu utiliser les sommes disponibles afin de mettre en œuvre certains projets de support communautaire en logement. Il ne faut toutefois pas omettre de signaler que ce n'est qu'indirectement que le gouvernement fédéral a réinvesti dans le champ du logement social puisque, comme nous l'avons déjà souligné, cet argent n'était pas, *a priori*, destiné à la construction de logement social.

Au Québec, la mise en œuvre du programme IPAC a été confiée aux Régies régionales. À Montréal, le programme IPAC a financé de nombreux projets[55]. La plupart de ces projets ont été pilotés par des organismes communautaires et des OSBL d'habitation. La grande majorité des 26 ressources membres du RAPSIM engagées dans des initiatives dans le secteur de l'habitation a d'ailleurs reçu des sommes dans le cadre de ce programme.

Le programme IPAC a permis aux organismes communautaires de démarrer une diversité de projets de support communautaire en logement. Pensons au *Logement social avec support communautaire du Refuge des jeunes de Montréal*, au projet *Alternative Logement Jeunesse* du Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens, à *l'Avenue-Logement communautaire*, au *Réseau des Petites Avenues*, au projet *Les Appartenances* d'Hébergement jeunesse Le Tournant, au projet de la *Maison Brin d'Elles* (Fonds dédié, le YWCA, Dollard-Cormier et le Réseau Habitation Femmes), pour ne nommer que ceux-là.

Les fonds octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents. Il s'agit là d'une condition objective importante limitant la consolidation à long terme des ressources. À l'été 2003, date de la fin du programme IPAC, des problèmes de continuité dans l'offre de support communautaire en logement sont survenus en raison de la fin de la période de financement. Même si au mois d'août 2003, IPAC II a été annoncé, les difficultés ne sont pas réglées pour

---

[54] Informations tirées du site web du DRHC, http://www21.hrdc-drhc.gc.ca/initiative/p1nhiprograms_f.asp, consulté le 1er octobre 2003.

[55] Les informations tirées du site web du DRHC, http://www21.hrdc-drhc.gc.ca/initiative/p1nhiprograms_f.asp, consulté le 1er octobre 2003 indique que 87 projets auraient été financés. D'autres sources affirment que 150 demandes auraient été déposées et que 105, auraient été acceptées. L'important n'est pas le nombre précis, mais l'importance relative des projets subventionnés.

autant, puisque les nouvelles sommes ne devraient arriver, au mieux, qu'en janvier 2004. Des mises à pied ont été effectuées et rien ne garantit que le même personnel puisse être réembauché. Cela est d'autant plus problématique que le support communautaire en logement repose sur la lente construction d'une relation de confiance entre la personne habitant le logement et celle chargée du support.

Voilà ce qui complète le portrait que l'on a cherché à tracer concernant la reconnaissance du support communautaire en logement par les institutions publiques et parapubliques, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales.

2.3 LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LE SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

La dernière section sur les revendications et la reconnaissance du support communautaire en logement traite du bilan du gouvernement du Parti québécois ainsi que des engagements du Parti libéral du Québec, nouvellement élu.

2.3.1 LE BILAN DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DU PARTI QUEBECOIS (1994-2003) CONCERNANT LE SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Durant la décennie 1994-2003, peu de progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne le financement et la reconnaissance du support communautaire[56]. Fait paradoxal, la position officielle de madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la métropole et responsable du secteur de l'habitation dans le gouvernement péquiste, était pourtant clairement favorable au support communautaire en logement :

> Dans sa réponse aux annonces faites par le fédéral en décembre 1999, la ministre responsable de l'habitation au gouvernement du Québec, Louise Harel, avait défendu (…) que « le logement subventionné avec support communautaire et le logement de transition pour les personnes en voie de réinsertion sociale constituent maintenant les avenues à privilégier pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables (FRAPRU, 2000 : 1).

Cela dit, dans une correspondance publique entre le ministre délégué à la santé et des services sociaux et le ministre délégué à l'habitation, la question du soutien communautaire en logement était considérée comme importante :

> Cette réflexion (entreprise dans le cadre de la préparation d'un mémoire conjoint sur le logement social avec soutien communautaire) a permis de reconnaître le caractère essentiel de l'action intersectorielle des secteurs de l'habitation et de la santé et des services sociaux, d'accorder toute la considération méritée au soutien communautaire à l'intention des clientèles vulnérables, de tracer des avenues de solution susceptibles de mettre en valeur des expériences concluantes et d'en favoriser l'émergence (Bertrand, 2003 : 1).

Bien que le ministre délégué à la santé et aux services sociaux soulignait le mauvais *timing* de la demande de crédits supplémentaires pour le soutien communautaire, il insistait sur la nécessité de poursuivre les travaux :

> Il faut poursuivre et associer d'autres partenaires, notamment les régies régionales de la santé et des services sociaux, afin de définir les modalités nécessaires et de soutenir l'actualisation des mesures déjà identifiées à l'intérieur des travaux réalisés conjointement. Ainsi, nous inviterons les régies régionales à accorder une attention particulière au soutien communautaire à l'intention des clientèles vulnérables. De plus, le soutien communautaire au logement sera inscrit comme mesure au plan de mise en œuvre de la politique de soutien à domicile «Chez soi : le premier choix ». (Bertrand, 2003 : 1)

Enfin, quelques semaines avant la tenue des élections provinciales, le gouvernement du Parti Québécois s'est engagé verbalement avec les partenaires sociaux à octroyer une enveloppe de 9.5 millions de dollars pour le financement du support communautaire en logement. Trop peu, trop tard, le projet n'aura manifestement pas le temps de se réaliser avant la tenue des élections du 14 avril 2003[57].

2.3.2 LE PARTI LIBERAL DU QUEBEC ET LE SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Le Parti libéral a longtemps critiqué les politiques de son prédécesseur en ce qui a trait aux initiatives touchant spécifiquement les sans-abri : *on n'a jamais su où et comment les soixante*

---

[56] Outre le protocole d'entente sur le financement du support communautaire en logement de la RRSSSMC et son enveloppe annuelle (300 000 $) qui se limite à la région de Montréal.

[57] Information confirmée en juin 2003 par Serge Bergeron, président du conseil d'administration du Réseau Québécois des OSBL en habitation.

millions de transferts fédéraux destinés au sans-abri (programme IPAC) avaient été dépensés (PLQ, 2003 : 9). Le Parti libéral a été élu en avril 2003. Nous présentons ici ses principaux engagements dans le secteur de l'habitation avant l'élection : *Un gouvernement issu du Parti libéral du Québec s'engage à modifier la Charte québécoise des droits et libertés afin d'y reconnaître le droit au logement comme un droit fondamental qui doit s'exercer dans le respect de la dignité de la personne* (PLQ, 2002 : 14). L'engagement du gouvernement à l'égard du décloisonnement du secteur de l'habitation se décline comme suit:

> Le Parti libéral du Québec s'engage à décloisonner le dossier de l'habitation et procédera dans les plus brefs délais à un arrimage horizontal des intervenants gouvernementaux en lien avec les organismes communautaires et les entreprises d'économies sociales (PLQ, 2003 : 38).

Par ailleurs, on constate qu'aucune attention n'est portée spécifiquement à la question du support communautaire en logement. On mentionne toutefois que *le gouvernement appuiera les projets issus du milieu pour venir en aide aux itinérants et accélérera la réalisation des projets menés par les groupes et les organismes communautaires* (PLQ, 2003, 39).

À la suite du dépôt du budget Séguin, en juin 2003, Bernard Landry, premier ministre sortant, a souligné un recul marqué en matière de pauvreté, puisqu'aucun nouveau logement social ne pourra être mis en chantier, alors que le budget Marois prévoyait 270 M$ à cet effet[58]. Cela dit, avant de juger de l'action du gouvernement libéral concernant la question du logement social ainsi que le support communautaire, il faudre attendre un peu[59].

CONCLUSION

Le deuxième chapitre aura été l'occasion d'aborder les principales revendications des groupes sociaux portant sur la reconnaissance et le financement du support communautaire en logement s'adressant à la population itinérante ou à risque de le devenir. Les luttes menées pour

---

[58] Site web du parti Québecois, consulté le 15 septembre 2003.

[59] Il faudra, entre autres, avoir plus de détails sur la réallocation des sommes destinées aux logements sociaux, notamment celles consacrés aux différents programmes de la SHQ (*AccèsLogis*, allocation-logement, etc). De plus, le budget annonce une somme de 10.5 millions de dollars dont 5.5 millions consacrés aux mesures d'urgence, mais nous avons peu de détails au sujet de l'utilisation de ces sommes.

le support communautaire en logement doivent s'insérer dans une perspective plus générale qui est celle de la revendication du droit au logement pour tous.

Comme le souligne le RQOH, le support communautaire en logement est une dimension essentielle du logement pour les populations marginalisées ou en voie de l'être. De plus, et cela la FOHM le décrit fort bien, le droit au logement dépasse la simple notion d'accès à un toit; elle implique aussi la prestation de support permettant aux personnes démunies de se maintenir dans leur logis.

Ce chapitre a permis de constater l'ampleur du chemin parcouru vers la reconnaissance et le financement du support communautaire en logement qui s'est développé, suite aux initiatives des ressources du milieu communautaire et qui, aujourd'hui, suscite l'intérêt des gestionnaires de l'administration publique, qui voient dans cette façon de faire une solution à certains problèmes que l'on retrouve dans les parcs HLM. Autant la Ville de Montréal, que la RRSSSMC, la SHQ, les OMH et les ministres Bradshaw (fédéral), Harel, Côté et Bertrand, ont reconnu l'importance de cette forme de support relié à l'habitat et la nécessité d'adopter une approche intersectorielle à ce sujet.

Le bilan du Parti Québecois sur la question du support communautaire en logement est bien mince puisqu'une seule enveloppe récurrente a été mise en place au cours de son mandat. Le Parti Libéral du Québec s'est engagé, pour sa part, à reconnaître le droit au logement et la nécessité de décloisonner le secteur de l'habitation. Cela dit, il faudra attendre pour être en mesure d'apprécier la portée de l'action du nouveau gouvernement dans ce domaine.

En fait, bien qu'il y ait une propension importante à la reconnaissance du bien-fondé du support communautaire en logement de la part d'une diversité d'acteurs —et non les moindres— les actions concrètes, les programmes et les budgets se font attendre. Il en va moins de la reconnaissance de son importance que des moyens nécessaires à sa réalisation effective.

CHAPITRE III

LE SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT : DIVERSITÉS DES RÉALITÉS DANS LES RESSOURCES-MEMBRES DU RAPSIM

Le deuxième chapitre nous a permis de constater que la question du support communautaire en logement est de plus en plus discutée par un bon nombre d'intervenants provenant autant du milieu communautaire que du secteur public.

Dans un tel contexte, et ayant lui-même été partie prenante du débat sur cette question, le RAPSIM, par une résolution de l'assemblée générale annuelle et grâce à l'octroi d'une subvention, dans le cadre du programme *Initiative de partenariats en action communautaire* du gouvernement du Canada, a convenu qu'il lui était nécessaire de mieux comprendre en quoi consiste le support communautaire en logement mis en place par certains de ses membres. L'objectif de cette réflexion, pour le RAPSIM, est d'en arriver à un cadre de référence à ce sujet. La recherche, dont nous présentons l'aboutissement dans ces pages, est en lien avec cette démarche.

Outre la typologie des différents modèles d'habitation des ressources-membres du RAPSIM, l'essentiel du contenu de ce chapitre consiste en une lecture transversale des informations recueillies lors de la rédaction du portrait des initiatives et des ressources, dont le résumé constitue l'*Annexe 6* de ce document.

La première partie du chapitre porte sur quelques notes méthodologiques concernant l'identification et la sélection des ressources et des initiatives. S'ensuit une présentation de ces initiatives (29) mises en place dans les ressources étudiées (26) ainsi qu'un portrait de ces dernières (année de fondation, localisation, nombre d'employés, budget approximatif, champs d'action). L'analyse de ces informations apporte un éclairage supplémentaire sur l'origine de ces initiatives et sur le contexte dans lequel celles-ci se déploient.

La deuxième partie du chapitre présente une typologie des modèles d'habitation dans les ressources. Cette typologie s'inspire des travaux de Dorvil et *al.* et de la TRPOCH (chapitre I).

Huit initiatives supplémentaires ont été ajoutées aux 29 initiatives afin d'élargir notre échantillon ; cela pour illustrer l'ensemble des modèles d'habitation et non simplement ceux s'apparentant à du support communautaire en logement. Trente-sept initiatives du secteur de l'habitation sont donc regroupées en cinq modèles d'habitation, soit : le logement avec support communautaire, le logement transitoire avec support communautaire, l'hébergement de longue durée avec suivi, l'hébergement de courte durée avec suivi et les gîtes et accueils de nuit.

La dernière partie du chapitre présente une lecture transversale des 29 initiatives inscrites à l'intérieur de trois catégories : le logement avec support communautaire, le logement transitoire avec support communautaire et l'hébergement[60]. Des tableaux montrent différents éléments de ces initiatives : année de naissance, localisation, nombre de places, type de logements, taux d'occupation, durée limite des séjours, montant à payer, structure des responsabilités, financement des services de support communautaire, financement des projets de construction, etc.

L'information présentée dans ces tableaux permettra d'ouvrir la réflexion sur le support communautaire en logement et à établir les balises des principaux thèmes d'une éventuelle analyse qualitative du support communautaire en logement chez les membres du RAPSIM (Chapitre IV).

3.1 LA PRÉSENTATION DES RESSOURCES ET DES INITIATIVES

3.1.1 LES NOTES METHODOLOGIQUES

La méthodologie adoptée dans le cadre de notre enquête terrain est présentée dans l'annexe 1 et 2 de ce document. Nous présentons ici un résumé de la démarche.

[60] Afin d'éviter les lourdeurs, les modèles hébergement de longue durée et hébergement de courte durée sont réunis en un seul groupe et la catégorie gîtes et accueil de nuit a été abandonnée. Par contre, il nous a paru essentiel de présenter, lorsque pertinentes, des informations à propos des modèles hébergement pour des fins de comparaison.

La première étape a consisté à préparer le terrain en établissant une liste partielle des organismes membres du RAPSIM dont certaines initiatives pourraient s'apparenter à du support communautaire en logement. Dans un premier temps, la liste est constituée d'un groupe de ressources qui, selon les personnes consultées, étaient déjà engagées dans ce type de d'initiatives ou projetaient de le faire. L'intention était de cibler un bassin suffisant d'initiatives afin d'arriver à une typologie des modèles d'habitation permettant de distinguer le caractère particulier des initiatives. Ce sont 26 ressources — pour un ensemble de 29 initiatives — qui ont été repérées comme étant engagées ou projetant de l'être dans des activités qui puissent s'apparenter à du support communautaire en logement. Il faut noter que les ressources et initiatives qui sont présentées dans le cadre de cette recherche sont celles qui ont recensées au moment de la cueillette de données[61].

Une fois cette recension terminée, nous avons rédigé les fiches-signalétiques traçant un portrait — à l'aide d'une grille de 37 points — des différentes initiatives[62]. Ce chapitre présente une lecture transversale de l'information compilée dans les fiches-signalétiques.

La seconde étape de notre démarche consistait à vérifier et à documenter de façon plus approfondie les différentes initiatives des membres du RAPSIM en ce qui concerne le support communautaire en logement. Ce travail a été fait à l'aide d'entrevues avec des responsables (directeur, coordonnateur, intervenant, agent de liaison, organisateur communautaire) impliqués dans la mise en place de ces initiatives sur le terrain. Onze entretiens, d'une durée d'une à deux heures, ont été conduits avec des personnes responsables d'initiatives proposant des modèles d'habitation de type *logement avec support communautaire* ou encore de *logement transitoire avec support communautaire*. De façon complémentaire, un groupe de discussion avec des personnes usagères de certaines initiatives répertoriées a été organisé afin de compléter et d'appuyer l'information. Sept personnes bénéficiant du support communautaire en logement ont participé à cette rencontre d'une durée de 2h30. Les résultats de ces entretiens constitueront l'essentiel du quatrième chapitre.

---

[61] *Alternative Logement Jeunesse* a été recensé comme initiative quoiqu'il s'agissait d'un projet pilote qui s'est terminé en février 2003.

[62] Des informations plus précises et complémentaires sur cette grille sont disponibles dans l'annexe 2.

3.1.2 LES RESSOURCES DU RAPSIM PORTANT SUR LES INITIATIVES RECENSEES

Le tableau 3.1 présente les 26 ressources-membres du RAPSIM travaillant dans le domaine de l'intervention sociale reliée à l'habitat. Soulignons d'abord quelques précisions de nature méthodologique quant au choix des ressources et des initiatives.

Bien que *Ma Chambre* gère un parc de 187 logements pour personnes à faibles revenus, nous avons uniquement inclus dans l'étude les logements dont *Ma Chambre* est propriétaire et où un support communautaire est offert. Ainsi, seuls les 32 logements de la Maison Mario Guérette, les 17, de la Maison Gilbert Lafontaine, les 17 unités de la Maison Hélène Bastien et ceux du projet 4416 de Bullion sont inclus lorsqu'on parle de *Les Maisons de Ma Chambre*.

Les Maisons de l'Accueil Bonneau regroupent les maisons Eugénie-Bernier, Paul Grégoire et Claire Ménard de l'Accueil Bonneau bien qu'elles soient instituées indépendamment et qu'elles possèdent chacune leur droit de vote dans les certains regroupements dont elles sont membres.

La FOHM est un regroupement d'OSBL du secteur de l'habitation. Elle gère un parc de 193 logements assortis de support communautaire et, pour cette raison, nous l'avons classé dans la section «ressource». Lorsque nous parlerons de *Les Maisons de la FOHM*, nous nous référerons à l'action de la FOHM au sujet de ces 193 logements et non en tant que regroupement d'OSBL. La FOHM regroupe des OSBL d'habitation qui offrent plus de 3 700 logements sur le territoire de la Ville de Montréal. Les ressources membre de la FOHM seront traitées individuellement dans les différentes analyses.

TABLEAU 3.1 Liste des ressources

RESSOURCES	INITIATIVES
• Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens	• Appartement supervisé L'Entre-Gens • Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens
• Association d'entraide Le Chaînon	• Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon
• Les Maisons de l'Ancre	• Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre
• L'Arrêt-Source	• Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source
• Service d'hébergement St-Denis	• Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis
• Bureau de Consultation Jeunesse	• Appartements subventionnés du BCJ • Projets IPAC du BCJ
• La Maison grise de Montréal	• Maison d'hébergement La Maison grise
• Ma Chambre	• Les Maisons de Ma Chambre
• L'Avenue	• Réseau des Petites Avenues • L'Avenue-Logement communautaire
• Accueil Bonneau	• Les Maisons de l'Accueil Bonneau
• Auberge communautaire du sud-ouest	• Parc de logements/Auberge comm. du sud-ouest
• Réseau Habitation Femmes	• Logement social avec support communautaire/RHF
• Ressources Jeunesse Saint-Laurent	• Appartements supervisés/RJSTL
• Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)	• Les Maisons de la FOHM
• Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert	• Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A
• Refuge des jeunes de Montréal	• Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes
• Abri de l'espoir	• Hébergement à court et moyen terme/Abri de l'espoir
• Maison Tangente	• Hébergement à moyen terme/Maison Tangente
• Maison Marguerite de Montréal	• Maison d'hébergement Marguerite
• Fonds dédié, YWCA, RHF et Dollard-Cormier	• Maison Brin d'Elles
• Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	• Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
• Auberge Madeleine	• Hébergement à court et moyen terme/Auberge Madeleine
• Hébergement Jeunesse Le Tournant	• Projet Les Appartenances/Le Tournant
• La Rue des Femmes	• Maison Olga/Rue des Femmes
• Les Habitations L'escalier de Montréal	• Hébergement/L'escalier
• En Marge 12-17	• Hébergement/En Marge 12-17

3.1.3 LE PORTRAIT DES RESSOURCES MEMBRES DU RAPSIM

Les données recueillies pour tracer le portrait des initiatives ont permis de documenter l'historique, la localisation, la taille et les champs d'action de chacune d'elles[63].

Un bref historique

Le tableau 3.2 illustre les dates de fondation des ressources. Certaines ressources existent depuis beaucoup plus longtemps que d'autres, ce qui a un impact sur leur degré de consolidation et l'éventail de services et activités qu'elles sont en mesure d'offrir. L'*Association d'entraide Le Chaînon* est la plus ancienne. Cet organisme aide les femmes démunies depuis maintenant plus de 70 ans. À l'autre extrémité, outre le *Fonds dédié*, nous retrouvons *La Rue des Femmes* qui a été fondée en 1994 et dont l'initiative recensée, la *Maison Olga/Rue des Femmes*, a ouvert ses portes tout récemment, en décembre 2002. Nous remarquons qu'aucune ressource n'est apparue entre 1950 et 1968.

Essoufflement de la croissance? Crise du fordisme? Il s'agit là d'hypothèses, mais la fin des *Trente glorieuses* correspond, à une nouvelle vague d'apparition d'organismes communautaires intervenant dans le champ de l'habitation pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. La décennie des années 70 voit naître cinq organismes — L'*Accueil Bonneau*, le *Bureau de Consultation Jeunesse*, l'*Hébergement Jeunesse Le Tournant*, le *Service d'hébergement St-Denis* et la *Maison Marguerite de Montréal* — afin de répondre aux besoins de plus en plus urgents des populations marginalisées par les effets de la crise, qui allaient devenir de plus en plus visibles au début des années 80. C'est, d'ailleurs, durant cette décennie que la majorité (14/26) des ressources ont été fondées. L'année 1987, *année internationale du logement des sans-abri*, est celle où le plus grand nombre de ressources a été mis sur pied. Durant cette seule année, quatre nouvelles ressources — *Abri de l'espoir, Auberge communautaire du sud-ouest, Les Maisons de la FOHM, Réseau Habitation Femmes* — sont apparues.

---

[63] Voir Annexe 6.

Durant la dernière période 1990-2003, quatre nouvelles ressources sont apparues — *La Maison grise de Montréal, Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, La Rue des Femmes, Fonds dédié* —, ce qui semble confirmer que la demande de services et les besoins dans le champ de l'habitation des personnes démunies perdurent.

TABLEAU 3.2 : Année de fondation des ressources

LES RESSOURCES	ANNÉE DE FONDATION
1900 - 1960	
Association d'entraide Le Chaînon	1932
Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens	1949
1960 - 1980	
Accueil Bonneau[64]	1968
Bureau de Consultation Jeunesse	1970
Hébergement Jeunesse Le Tournant	1974
Service d'hébergement St-Denis	1976
Maison Marguerite de Montréal	1977
1980 - 1989	
Ma Chambre	1982
Les Maisons de l'Ancre	1982
Maison Tangente	1983
Auberge Madeleine	1984
Les Habitations L'escalier de Montréal	1985
L'Arrêt-Source	1985
L'Avenue	1985
Abri de l'espoir	1987
Auberge communautaire du sud-ouest	1987
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal	1987
Réseau Habitation Femmes	1987
Ressources Jeunesse Saint-Laurent	1988
Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert	1988
Refuge des jeunes de Montréal	1989
1990 - 2003	
La Maison grise de Montréal	1990
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	1993
La Rue des Femmes	1994
Fonds dédié[65]	1998
date inconnue	
En Marge 12-17	

[64] L'origine de l'Accueil Bonneau remonte à 1877. En 1968, le Vestiaire des Pauvres devenait l'Accueil Bonneau.

[65] Le Fonds dédié a été retenu comme porteur principal du projet de la *Maison Brin d'Elles* afin d'alléger la présentation. Ce projet a été mis sur pied en collaboration avec le YWCA, le RHF et Dollard Cormier.

La taille des ressources : des réalités parfois très différentes

La dynamique des ressources, ainsi que l'ampleur de leurs initiatives respectives, ne peuvent être les mêmes pour une ressource ne pouvant compter que sur le travail d'une petite équipe (parfois une seule personne) par comparaison à des ressources pouvant compter sur des équipes élargies et des moyens financiers plus importants. Pour ces raisons, il nous semble pertinent de présenter des informations sur la taille des ressources.

Deux critères ont été retenus — le nombre d'employés et le budget annuel de fonctionnement — afin de rendre compte de la réalité de chacune des ressources. D'autres critères, tel que le nombre de personnes rejoint par les organismes auraient pu être utilisé mais, étant donné leur vocation différente et la diversité de leurs activités, il nous est impossible de les différencier en fonction de ce dernier critère.

Le tableau 3.3 permet de constater l'ampleur de chacune des ressources en fonction du nombre d'employés. Onze des ressources membres du RAPSIM sont de petite taille (moins de 10 employés), dont trois — *Réseau Habitation Femmes, Maison Brin d'Elles* et *En Marge 12-17* — fonctionnent avec une équipe très réduite (moins de cinq personnes). On observe que neuf ressources disposent d'une force de travail de moyenne taille (entre 10-20 employés), tandis que six, comptent sur une équipe de plus de 20 personnes. La plus petite équipe de travail est celle du *Réseau Habitation Femmes* (4 personnes). À l'opposé, l'équipe de l'*Association d'entraide Le Chaînon* est formée de plus de 60 personnes.

En associant les informations colligées sur la taille des ressources à celles sur le financement, nous observons que certains effets pervers peuvent être liés à l'offre de financement non récurrent. Par exemple, un bon nombre de postes qui était financé grâce au programme IPAC ont dû être aboli en raison de l'arrivée à terme de la période financée. Cette situation a affecté le *Réseau Habitation Femmes* (RHF) qui se retrouvait, en juillet 2003, avec une seule employée, ce qui met en danger la survie du support communautaire offert, alors que celui-ci est la raison d'être de RHF. D'autres ressources, notamment le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, et *Ma Chambre* sont touchées par ce type de situation. Il faut comprendre que le programme IPAC offre du financement ponctuel (non récurrent).

D'autre part, l'ampleur du budget annuel d'une ressource est une autre façon de rendre compte de la taille et, par conséquent des moyens dont elle dispose[66]. Précisons que la taille du budget, prise isolément, est parfois trompeuse puisqu'elle ne rend pas compte dans quelle mesure la ressource peut l'utiliser pour fournir quels que services que ce soit[67]. On constate des différences majeures en ce qui concerne les moyens financiers dont dispose chacune des ressources.

Trois d'entre elles ont un budget plutôt restreint (moins de 100 000 $ par année), dont deux ont été presque exclusivement tributaires du programme IPAC, afin d'être en mesure de poursuivre leur mission depuis 2001. Aucune des ressources ne disposait d'un budget entre 100 000 $ et 250 000 $. Nous retrouvons une demi-douzaine de ressources, dont cinq maisons d'hébergement, avec un budget annuel se situant entre 250 000 $ et 500 000 $. Cinq ressources ont un budget qui oscille entre 500 000 et un million de dollars. Cinq autres ressources disposent d'un budget annuel s'élevant à plus d'un million de dollars. Les données sont manquantes pour sept ressources.

Il faut préciser qu'il ne s'agit pas de s'attarder à la productivité ou à l'efficacité de chacune des ressources, mais bel et bien de permettre au lecteur d'avoir une idée de la taille des ressources afin de saisir les subtilités et les manières de faire propres à chacune d'elles.

---

[66] Pour des raisons de confidentialité, des données précises sur le budget des ressources ne sont pas présentées.

[67] Nous pensons à la *FOHM* qui gère un budget passablement élevé (plus de 1 000000 $ annuellement), même si une bonne partie de cette somme doit être consacrée à l'entretien de son parc de logements.

TABLEAU 3.3 Taille des ressources en fonction du nombre d'employés

NOMBRE D'EMPLOYÉS
Moins de 5
Réseau Habitation Femmes
Maison Brin d'Elles (RHF, Fonds dédié, YWCA, Dollard-Cormier)
En Marge 12-17
De 5 à 10
Les Maisons de l'Ancre
Service d'hébergement St-Denis
Ressources Jeunesse Saint-Laurent
Maison Tangente
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
Hébergement Jeunesse Le Tournant
La Rue des Femmes
Les Habitations L'escalier de Montréal
De 11 à 20
L'Arrêt-Source
La Maison grise de Montréal
Ma Chambre
L'Avenue
Auberge communautaire du sud-ouest
Refuge des jeunes de Montréal
Abri de l'espoir
Maison Marguerite de Montréal
Auberge Madeleine
Plus de 20
Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens
Association d'entraide Le Chaînon
Bureau de Consultation Jeunesse
Accueil Bonneau
Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Localisation des ressources

La répartition territoriale des 26 ressources-membres du RAPSIM en fonction de l'arrondissement de la nouvelle Ville de Montréal est présentée dans le tableau 3.4. On constate la présence de ressources dans la presque totalité (7/9) des arrondissements qui faisaient partie de la Ville de Montréal avant la récente fusion. C'est dans l'arrondissement *Ville-Marie* que l'on retrouve la plus grande concentration de ressources-membres du RAPSIM actives dans le champ de l'hébergement/logement puisqu'il en accueille plus du tiers (9/26).

Dans les arrondissements *Villeray/St-Michel/Parc Extension* et *Mercier/Hochelaga-Maisonneuve*, on retrouve, pour chacun, un total de quatre ressources. Trois ressources sont situées dans les arrondissements *Rosemont/Petite Patrie*; deux, dans les arrondissements *Ahuntsic/Cartierville* et *Plateau Mont-Royal*; une, dans l'arrondissement *Sud-Ouest*. Les arrondissements *Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce* et *Rivière des Prairies/Pointe-aux-Trembles* sont les seuls arrondissements situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal sur lesquels on ne retrouve aucun organisme membre du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait en annexe 6

Seules deux ressources ont des activités sur le territoire de l'une des villes nouvellement fusionnées. Il s'agit de *Ressources Jeunesse Saint-Laurent*, située dans l'arrondissement du même nom, ainsi que du *Bureau de Consultation Jeunesse* présent à Verdun. On ne retrouve aucune ressource dans 17 des 18 arrondissements regroupant les anciennes villes de la communauté urbaine de Montréal (CUM)[68]. La fusion étant relativement récente, le RAPSIM intègre peu de ressources localisées sur le territoire des anciennes villes. Enfin, on notera sur le territoire de Longueuil, deux ressources associées au RAPSIM : *Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert* et le *Bureau de Consultation Jeunesse*; ce dernier est aussi actif sur le territoire de Laval[69].

[68] Dans certains arrondissements, les initiatives rencontrent des difficultés à être acceptées par les résidants du quartier et par les instances locales (conseil d'arrondissement) qui manifestent souvent peu de volonté politique pour les soutenir.

[69] *Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert* est passé du statut de membre régulier à celui de membre associé en vertu des nouveaux règlements du RAPSIM qui exigent que les membres soient situés sur le territoire de l'île de Montréal.

TABLEAU 3.4 Localisation des ressources

ARRONDISSEMENTS	RESSOURCES[70]	TOTAL
ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL		
Ahuntsic/Cartierville	Maison Brin d'Elles L'Arrêt-Source	2
Côte-des-Neiges/N.-D.-G.		0
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	L'Avenue (Maison d'hébergement et Petites Avenues) Maison Tangente Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Mtl. Les Habitations L'escalier de Montréal	4
Plateau Mont-Royal	Association d'entraide Le Chaînon Ma Chambre	2
Rivière des Prairies/P.A.T.		0
Rosemont/Petite-Patrie	Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens La Maison grise de Montréal Réseau Habitation Femmes (Pie-IX)	3
Sud-Ouest	Auberge communautaire du sud-ouest	1
Ville-Marie	Accueil Bonneau Réseau Habitation Femmes (Centre-ville) Refuge des jeunes de Montréal Abri de l'espoir Maison Marguerite de Montréal Auberge Madeleine Hébergement Jeunesse Le Tournant La Rue des Femmes En Marge 12-17	9
Villeray/St-Michel/Parc Extension	Les Maisons de l'Ancre Service d'hébergement St-Denis Bureau de consultation jeunesse L'Avenue (L'Avenue-Logement communautaire)	4
ARRONDISSEMENTS NOUVELLEMENT FUSIONNÉS		
Ville St-Laurent	Ressources Jeunesse Saint-Laurent	1
Verdun	Bureau de Consultation Jeunesse	1
EXTÉRIEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL		
Laval	Bureau de Consultation Jeunesse	1
Longueuil	Bureau de Consultation Jeunesse Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert	2
Total		30

[70] L'Avenue, le Réseau Habitation Femmes et le Bureau de Consultation Jeunesse apparaissent plus d'une fois dans le tableau car ils interviennent dans deux ou trois (BCJ) arrondissements différents; ce qui explique un total de 30 ressources.

Les champs d'action

Cette section illustre la diversité des services offerts dans les 26 ressources-membres du RAPSIM. Dans la mesure du possible, nous avons conservé la terminologie utilisée par les ressources afin d'identifier les divers champs d'action[71]. Dans le cas contraire, des précisions sont apportées dans les notes de bas de page. Les ressources actives sur plusieurs volets d'interventions peuvent apparaître plus d'une fois.

L'intention n'est pas tant de cataloguer l'action de chacune des ressources dans l'une où l'autre des catégories du tableau, mais plutôt de tracer un portrait qui mette en relief la diversité de leurs pratiques et l'ampleur de leurs actions. Il s'agit d'un relevé fait à partir des principales missions, objectifs et services de chacun des organismes tel qu'inscrit aux points 8, 9, 10 des fiches-signalétiques[72]. La recension des champs d'action est présentée dans le tableau 3.5 A et B, qui présente ceux-ci selon deux axes : hébergement-logement et support/activités.

Axe hébergement/logement

Le premier volet du tableau permet de constater — et, ce n'est pas une surprise puisque c'est sur cette base qu'elles ont été sélectionnées — que l'ensemble des ressources est engagé, d'une manière ou d'une autre, dans le champ de l'hébergement/logement.

Près de la moitié (12/26) de ces ressources propose et gère des initiatives s'apparentant à du logement avec support communautaire. De multiples appellations sont utilisées pour identifier ce type d'initiatives : logement social avec support communautaire, logement privé avec support communautaire, logement longue durée à prix abordable, logement permanent à prix modique. Seules trois ressources — le *Bureau de Consultation Jeunesse, Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert* et *Ressources Jeunesse Saint-Laurent* — sont engagées dans le *logement transitoire avec support communautaire*[73]. À mi-chemin entre le logement et l'hébergement, la

[71]Ce qui explique certaines différences entre le tableau 3.5 sur les champs d'action et la typologie des modèles d'habitation du tableau 3.7.

[72] Ce qui explique, par exemple, le fait que seulement quatre organismes soient associés au champ d'action communautaire, alors que la grande majorité d'entre eux sont des organismes communautaires donc, nécessairement engagés dans de telles activités.

[73] Ces trois ressources ont en commun le fait d'être encore dans la phase de projet ou de construction.

catégorie appartement supervisé, rassemble, quant à elle, trois ressources-membres du RAPSIM[74]. Pour l'hébergement à court terme (moins de six mois), l'hébergement de transition (six mois à un an) et l'hébergement à long terme (plus d'un an), c'est respectivement, treize, huit et trois ressources qui mènent ce type d'initiatives. Dans la plupart des cas (16), les personnes séjournent dans ce que l'on appelle des foyers de groupe. Enfin, sept des vingt-six ressources identifiées offrent de l'hébergement à très court terme, c'est-à-dire de type accueil et gîte de nuit.

On constate que de nombreuses ressources sont engagées simultanément dans plusieurs champs d'action. L'*Association d'entraide Le Chaînon*, *L'Arrêt-Source*, *L'Avenue*, l'*Auberge communautaire du sud-ouest*, *Ressources Jeunesse Saint-Laurent*, *Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert*, le *Refuge des jeunes de Montréal* et *Hébergement Jeunesse Le Tournant*, sont, à la fois, actives dans le champ de l'hébergement et dans celui du logement avec comme objectif d'assurer la continuité des services offerts. De plus, dans le même esprit, on remarque que près de la moitié (11/26) des ressources-membres du RAPSIM offre un suivi posthébergement[75].

Axe support/activités

Lorsqu'on observe le second volet du tableau, on peut noter, dans un premier temps, que la totalité des ressources offre des services de soutien individuel et collectif[76]. Bien entendu, le support, qu'il soit individuel ou collectif, prend différentes formes. L'accompagnement est l'une des formes — mais certainement pas la seule — que prend le support dans 20 des 26 ressources.

Parmi les autres champs d'action, des services alimentaires sont offerts dans près de la moitié des cas (12/26). Dans certains cas, les services alimentaires se sont ajoutés en cours de projet étant donné les besoins spécifiques des personnes usagères de services. C'est notamment le cas à la *Maison Yvonne Maisonneuve* /*Le Chaînon* qui abrite des femmes ex-itinérantes, âgées de

---

[74] En ce qui concerne les appartements supervisés, il faut souligner que bien que certaines ressources telles le *L'Avenue* ou encore le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* soient souvent assimilées à cette catégorie, quoique ces dernières rejettent cette appellation pour y substituer l'appellation de logement avec support dans le cas du premier et de logement social avec support communautaire dans le cas du second.

[75] La question du suivi post-hébergement déborde le cadre de la recherche. La plupart des ressources financent ce type de services à partir de leurs fonds de tiroirs ou encore grâce à des dons privés. Les activités liées au support communautaire en logement permettent bien souvent de consolider le suivi post-hébergement.

plus de 55 ans et souvent en perte d'autonomie. Pour ce qui est des maisons d'hébergement, il semble que des services alimentaires y soient presque toujours offerts.

Cinq organismes mettent en évidence des activités ayant trait à la défense de droit ; quatre, font ce qu'ils appellent de l'action communautaire ; trois, promeuvent une entreprise d'insertion ; trois autres, — *le Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens,* le *Bureau de Consultation Jeunesse* et *En Marge 12-17* — font du travail de rue. Ce dernier, tout comme *La Rue des Femmes*, a également mis sur pied un centre de jour. Dans un autre domaine, la *FOHM* — en tant que regroupement — offre, des services à ses membres (des OSBL d'habitation) tout en cherchant à favoriser leur concertation.

Voilà donc ce qui complète la présentation des 26 ressources. Dans la prochaine section, nous présenterons une typologie des modèles d'habitation associés aux initiatives portées par ces ressources.

---

[76] Pour être plus précis, en ce qui concerne le support individuel, ce sont 25 des 26 ressources qui s'y activent (seul le *Réseau Habitation Femmes* ne fait pas partie de la liste).

TABLEAU 3.5A Les champs d'action : axe logement-hébergement

RESSOURCES	Accueil de nuit	Héb. court terme (- de 6 mois)	Héb. de transition[2] (6mois à 1 an)	Héb. à long terme (plus d'un an)P	Appartements supervisés	Log. transitoire avec supp. comm.	Log. avec supp. comm.[3]	Foyer de groupe	Suivi post-héb.
Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens					X		X		
Association d'entraide Le Chaînon	X	X	X	X			X	X	X
Les Maisons de l'Ancre			X	X	X			X	X
L'Arrêt-Source					X			X	
Service d'hébergement St-Denis		X	X					X	X
Bureau de Consultation jeunesse						X			
La Maison grise de Montréal			X	X				X	X
Ma Chambre							X		
L'Avenue		X					X		
Accueil Bonneau							X		
Auberge communautaire du sud-ouest		X	X				X	X	X
Réseau Habitation Femmes							X		
Ressources Jeunesse Saint-Laurent	X	X				X		X	
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal									
Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert	X	X				X		X	X
Refuge des jeunes de Montréal	X						X	X	
Abri de l'espoir		X	X					X	
Maison Tangente		X	X					X	X
Maison Marguerite de Montréal	X	X						X	X
Fonds dédié, YWCA, RHF et Dollard-Cormier							X		
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Mtl							X		
Auberge Madeleine	X	X						X	X
Hébergement Jeunesse Le Tournant		X					X	X	X
La Rue des Femmes	X							X	
Les Habitations L'escalier de Montréal		X	X						X
En Marge 12-17	X	X						X	

[2] Autre terme rencontré: hébergement à moyen terme.

[3] Autres termes rencontrés : logement à long terme avec support communautaire, logement privé avec support communautaire, logement de longue durée à prix abordable, logement permanent à prix modique

TABLEAU 3.5B Les champs d'action : axe support et activités

RESSOURCES	Accompagnement	Soutien individuel	Soutien de groupe	Action communautaire	Défense de droits	Aide à la famille	Entreprise d'insertion	Travail de rue	Service alimentaire	Service aux membres	Centre de jour
Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens	X	X	X	X		X		X			
Association d'entraide Le Chaînon	X	X	X			X	X		X		
Les Maisons de l'Ancre	X	X	X						X		
L'Arrêt-Source	X	X	X						X		
Service d'hébergement St-Denis		X	X						X		
Bureau de Consultation Jeunesse	X	X	X	X	X	X		X			
La Maison grise de Montréal	X	X	X								
Ma Chambre		X	X								
L'Avenue		X	X				X		X		
Accueil Bonneau	X	X	X								
Auberge communautaire du sud-ouest	X	X	X	X			X				
Réseau Habitation Femmes			X								
Ressources Jeunesse Saint-Laurent	X	X	X	X							
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal		X	X							X	
Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert	X	X	X		X	X			X		
Refuge des jeunes de Montréal	X	X	X		X				X		
Abri de l'espoir	X	X	X						X		
Maison Tangente	X	X	X						X		
Maison Marguerite de Montréal	X	X	X						X		
Fonds dédié, YWCA, RHF et Dollard-Cormier		X	X								
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	X	X	X								
Auberge Madeleine	X	X	X						X		
Hébergement Jeunesse Le Tournant	X	X	X		X				X		
La Rue des Femmes	X	X	X		X						X
Les Habitations L'escalier de Montréal		X	X								
En Marge 12-17	X	X	X					X			X

3.2 LES TYPOLOGIES DES MODELES D'HABITATION

3.2.1 PRESENTATION DES INITIATIVES

Dans le premier chapitre de ce document, nous nous sommes attardés aux typologies de Dorvil et *al*. (2002) et de la *Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles d'hébergement* (TRPOCH) en ce qui concerne les modèles d'habitation. La typologie de Dorvil et *al*. est divisée en deux grands volets : les modèles dits d'hébergement et les modèles dits de logement[77]. Pour sa part, la TRPOCH, distingue, tout aussi fortement, les modèles d'hébergement (maison d'hébergement, appartement supervisé, appartement regroupé) des modèles de type logement (ce que la TRPOCH appelle le logement avec support).

Ces modèles nous ont servi de base afin d'arriver à une typologie des modèles d'habitation avec services et répondant à des besoins particuliers destinés aux personnes itinérantes dans la région de Montréal. Le tableau 3.6 présente les trente-sept initiatives qui seront classées dans cette typologie. Ce total comprend les 29 initiatives présentées dans l'annexe 6, auxquelles s'ajoutent huit initiatives présentées à titre indicatif afin d'élargir notre échantillon.

Des explications seront ensuite fournies sur la typologie du tableau des modèles d'habitation destinés (tableau 3.7) permettant de discerner le classement des initiatives.

---

[77] Comme nous l'avons vu au chapitre 1, les auteurs distinguent quatre différentes formes — *custodial model, supportive housing, supported housing,* habitation autonome — dont les deux dernières s'apparentent à du logement.

TABLEAU 3.6 Initiatives recensées pour la typologie des modèles d'habitation

No	INITIATIVES
1	*Appartement supervisé L'Entre-Gens*
2	*Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens*
3	*Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*
4	*Hébergement du Chaînon*
5	*Accueil de nuit du Chaînon*
6	*Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre*
7	*Appartement-satellite/Les Maisons de l'Ancre*
8	*Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source*
9	*Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis*
10	*Appartements subventionnés du BCJ*
11	*Projets IPAC du BCJ*
12	*Maison d'hébergement La Maison grise*
13	*Les Maisons de Ma Chambre*
14	*Maison d'hébergement L'Avenue*
15	*Réseau des Petites Avenues*
16	*L'Avenue-Logement communautaire*
17	*Les Maisons de l'Accueil Bonneau*
18	*Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest*
19	*Logement social avec support communautaire/RHF*
20	*Maison d'hébergement RJSTL*
21	*Appartements supervisés/RJSTL*
22	*Les Maisons de la FOHM*
23	*Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A*
24	*Maison d'hébergement/la C.A.S.A*
25	*Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*
26	*Refuge des jeunes de Montréal*
27	*Hébergement à court et moyen terme/Abri de l'espoir*
28	*Hébergement à moyen terme/Maison Tangente*
29	*Maison d'hébergement Marguerite*
30	*Maison Brin d'Elles*
31	*Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*
32	*Hébergement à court et moyen terme/Auberge Madeleine*
33	*Maison d'hébergement Le Tournant*
34	*Les Appartenances/Le Tournant*
35	*Maison Olga/Rue des Femmes*
36	*Hébergement/L'escalier*
37	*Hébergement/En Marge 12-17*

3.2.2 LA TYPOLOGIE DES MODELES D'HABITATION DES INITIATIVES

La typologie des modèles d'habitation proposée regroupe l'ensemble des initiatives en cinq grandes catégories : le *logement avec support communautaire*, le *logement transitoire avec support communautaire, l'hébergement de longue durée avec suivi, l'hébergement de courte durée avec suivi, les gîtes et accueisl de nuit*. Cette typologie distingue les modèles d'habitation où l'espace habité est partagé, des modèles d'habitation où l'espace habité est réservé à une seule personne.

Pour chacune de ces formes, nous avons précisé la nature de l'entente. En ce qui concerne le *logement avec support communautaire* et *le logement transitoire avec support communautaire*, nous avons distingué différentes formes d'arrangements. Dans certains cas, le bail — garantissant le droit de résidence dans le logement — sera signé directement entre la personne et une ressource-membre du RAPSIM propriétaire de l'immeuble dans lequel le logement est loué. Dans ce cas, la ressource — qui a pour mission d'offrir des services permettant aux personnes de se maintenir dans leur logement — devra conjuguer ce rôle avec celui de propriétaire chargé, par exemple, de leur expulsion en cas de non-conformité aux règles de l'immeuble, ou encore de non-paiement du loyer. Dans d'autres cas, bien que les ressources-membres du RAPSIM puissent être le gestionnaire de l'immeuble dans lequel se trouve le logement, l'entente liera la personne y résidant et un tiers qui est propriétaire de l'immeuble. On dissociera alors deux types de tiers : le tiers-parapublic, lorsque le bailleur est une société publique ou parapublique et, le tiers-privé, lorsqu'il provient du secteur privé. Encore une fois, la nature du tiers pourra influencer la gestion des différentes initiatives. Par exemple, en ce qui concerne le projet *Alternative Logement Jeunesse*, les responsables du projet au Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens ont noté que la dynamique particulière au secteur privé (avec lequel le bail était signé) faisait en sorte que la ressource devait combler les appartements libérés dans un délai très restreint, limitant ainsi la ressource dans la sélection des personnes. Dans les cas où le bail est signé avec un tiers associé au secteur parapublic (SHDM, SHAPEM, OMH, etc), c'est l'autonomie de la ressource qui sera affectée ; que ce soit pour la fixation du prix des loyers, des conditions d'admissibilité, etc.

Du côté des différents modèles d'hébergement, puisqu'il n'y pas de contrats, mais plutôt des ententes de séjours, les seules parties impliquées seront la ressource et la personne y

séjournant. Dans ces cas, nous avons distingué les initiatives où les ressources sont propriétaires de celles où les ressources sont locataires. Dans ce dernier cas, les personnes y séjournant seront non seulement vulnérables aux décisions susceptibles d'être prises à leur endroit par la ressource, mais également à toutes décisions prises par le propriétaire de l'immeuble à l'endroit de la ressource.

Certaines caractéristiques permettent de distinguer les cinq modèles d'habitation. Le *logement avec support communautaire* se distingue des autres modèles par le fait qu'aucune durée limite de résidence n'est établie. Les personnes usagères sont locataires au sens de la *Loi sur le Logement* et disposent d'un bail conventionnel de la Régie du Logement qu'elles peuvent renouveler à chaque échéance[78]. Les personnes doivent se conformer aux droits et devoirs des locataires, sans plus[79]. L'accès au logement n'est pas subordonné à une quelconque obligation de *traitement* ou de *suivi.* Les personnes ne sont pas supervisées quotidiennement, mais comptent plutôt sur la présence rapprochée, quotidienne (voire hebdomadaire), de différentes formes de support auxquelles l'accès reste volontaire. C'est la personne elle-même qui va vers les services disponibles et non l'inverse. Dans la majorité des cas, les logements offerts sont pourvus d'installations minimales nécessaires à la vie quotidienne (lits, meubles, réfrigérateur, cuisinière, installation sanitaire[80]). Dans la plupart des cas, des espaces communautaires (salon, cuisine) pourvus d'appareils de la vie courante (téléphone, télévision, accès Internet, radio, magnétoscope) sont aussi accessibles. Ces derniers n'ont pas pour vocation de palier l'insuffisance de l'équipement du logement, mais plutôt d'être complémentaire à celui-ci. Bien qu'aucune fréquentation des espaces communautaires ne soit exigée, leur existence fournit un apport certain à la vie communautaire. Dans ce modèle d'habitation, la personne dispose d'un usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain de son logement pour reprendre les termes de la définition de la domiciliation proposées par Laberge et Roy (2001).

---

[78] À l'exception des résidants du *Réseau des Petites Avenues* qui disposent d'un contrat de location à durée illimitée.
[79] Dans certains cas, les locataires doivent tout de même accepter certaines obligations de participation à des comités de locataires, voire à certaines réunions. Néanmoins, ces obligations — qui pourraient ressembler à celles que l'on retrouve dans une coopérative d'habitation — restent sommaires, minimales et sont instituées d'une manière peu coercitive.
[80] Dans quelques cas, les logements sont, en réalité, des chambres dépourvues d'installation sanitaire autre qu'un petit lavabo.

Le second modèle d'habitation, *le logement transitoire avec support communautaire*, a essentiellement les mêmes attributs que le premier modèle d'habitation à l'exception — le nom le dit — de la durée limitée de séjour. Un contrat de location à durée déterminée est signé par le locataire[81]. Comme le soulignent Dorvil et *al.* le caractère illimité ou non de la durée est un attribut fondamental des modèles d'habitation et, pour ces raisons, nous estimons que cette différence justifie, à elle seule, la séparation de ces deux modèles d'habitation. Par contre, comme dans le cas du *logement avec support communautaire*, puisque l'accès au logement n'est pas subordonné à une quelconque obligation de suivi ou de traitement, nous n'avons pas associé les différentes formules de *logements transitoires avec support communautaire* aux modèles de type hébergement. Les personnes séjournant dans le modèle de type *logement transitoire avec support communautaire* ont accès à un logement sécuritaire, intime, exclusif et souverain. Seule la notion d'usage continu est absente. Les critères d'intimité et d'exclusivité doivent parfois être relativisés, notamment dans les logements partagés. Soulignons toutefois que les personnes ont accès à leur chambre et que le partage du logement est un choix volontaire. De plus, les locataires peuvent généralement exercer un certain contrôle sur le choix des personnes lors de la sélection des nouveaux arrivants.

Les troisième et quatrième modèles d'habitation, *l'hébergement à long terme avec suivi* et *l'hébergement à court terme avec suivi* sont distingués en fonction de leur limite officielle de séjour. L'*hébergement à long terme* regroupe les initiatives où la durée maximum de séjour peut dépasser six mois. Inversement, l'*hébergement à court terme* est défini est fonction d'une limite de séjour inférieure à six mois. Étant donné les pratiques informelles propres à chacune des initiatives qui permettent souvent le prolongement des séjours en fonction des besoins particuliers des individus, nous convenons que cette distinction demeure, bien souvent, plus théorique que réelle. Nous avons tout de même distingué les deux groupes afin de mettre en relief leur vocation première. Cela dit, des distinctions fondamentales apparaissent lorsque l'on compare ces deux modèles avec les modèles précédents.

---

[81] Il faut souligner que la valeur juridique d'un tel type de contrat se situe dans une zone grise. À ce sujet, des audiences ont eu lieu à la Régie du logement. Dans certains cas, ce contrat a été assimilé par le magistrat à un bail; reconnaissant alors à l'occupant le statut de locataire lui accordant donc la possibilité de renouvellement de son bail

Contrairement à ce qui se passe dans les deux premiers modèles, les personnes séjournant dans des modèles de type hébergement ne disposent ni de bail, ni de contrat, mais plutôt d'une entente de séjour, parfois informelle, ce qui les rend vulnérables à des procédures d'expulsion, qu'elles soient justifiées ou non. De plus, ces personnes doivent, bien souvent, se soumettre à un code de vie pouvant inclure, par exemple, des heures de réveil, de coucher, d'obligations de prise des médicaments, de limitation en ce qui concerne l'utilisation des espaces communs ou privés, l'accueil d'invités, de la consommation d'alcool ou de drogues, etc. Bien entendu, les codes de vie varient d'un projet à l'autre et vont du plus léger au plus strict. Cette obligation, bien que nécessaire à la vie de groupe et acceptée volontairement, empêche toutefois d'assimiler ces endroits aux modèles de types logement où l'individu est habilité à agir de manière souveraine. Plus encore, l'accès à un espace physique d'habitation est, dans ces cas, subordonné à la question du suivi. L'individu doit alors répondre à certaines exigences (plan de séjour, objectif d'étape, etc.) afin de maintenir son droit de séjour. La supervision y est quotidienne et parfois même 24 heures sur 24[82]. Comme dans le cas des modèles de type logement, des espaces communautaires équipés d'installations nécessaires à la vie quotidienne sont disponibles, à la différence que l'équipement dans ces espaces se substitue à des installations personnelles, puisque les chambres n'en sont pas équipées[83]. De plus, dans certains cas, l'accès à un espace privé est restreint à certaines périodes de la journée[84].

Encore une fois, notre objectif est de bien marquer les distinctions entre ceux-ci et les modèles du type logement. Les premiers alimentent les seconds et remplissent un mandat précis correspondant aux besoins particuliers. Il faut rappeler que, dans l'ensemble des initiatives, les personnes séjournent volontairement et à la suite de leurs propres démarches. Cela dit, les modèles de type hébergement ne correspondent pas à l'ensemble des critères de la domiciliation. Ces modèles constituent une solution temporaire permettant aux personnes itinérantes de stabiliser leur situation afin d'être en mesure d'arriver à l'insertion résidentielle.

---

malgré la volonté de la ressource. Dans un autre cas, le magistrat a *décliné juridiction en considérant que le litige soumis ne relevait pas des dispositions du Code civil touchant le droit du logement (TRPOCH, non daté)*.

[82] Seul, l'*Appartement supervisé l'Entre-Gens* ne correspond pas à ce critère. Nous l'avons néanmoins inclus dans ce modèle étant donné sa vocation de dépannage.

[83] Il y a cependant des exceptions. *La Maison grise de Montréal*, où les résidantes disposent de leur propre 1 1/2 avec cuisinière et réfrigérateur, en est un exemple.

Les *accueils et gîtes de nuit* forment le dernier des modèles d'habitation que l'on retrouve dans la typologie. Ceux-ci représentent une solution de survie, utilisée au jour le jour, par des personnes vivant à la rue. Chaque jour amène une nouvelle procédure d'inscription, une nouvelle admission et un nouveau départ pour la rue dès les petites heures du matin. Bien que les séjours se fassent un jour à la fois, rien n'empêche d'y retourner jour après jour. Ce modèle d'habitation répond essentiellement à des situations d'urgence, bien souvent persistantes. De plus, le support offert est souvent minimal. Se situant à l'opposé lorsqu'on le compare aux modèles d'habitation de type logement, ce modèle, bien qu'essentiel, ne peut certainement pas être assimilé à la domiciliation (Laberge et Roy, 2001). Ce dernier constat explique d'ailleurs pourquoi nous avons exclu ce modèle de nos tableaux.

En terminant, il nous apparaît essentiel de signaler que les différences entre chacun des modèles d'habitations ne sont pas figées mais plutôt fluides. L'intention que nous avons en présentant une typologie, n'est pas d'évacuer les zones grises entre chacune d'elles, mais de rendre possible une lecture permettant de distinguer leur vocation respective. Le tableau 3.7 fait l'exercice de classer chacune des 37 initiatives à l'intérieur d'une grille construite en fonction des distinctions entre les différents modèles d'habitation.

---

[84] Il faut signaler que, dans certains cas, les personnes doivent aussi partager leur chambre.

TABLEAU 3.7 Modèles d'habitation dans les initiatives des membres du RAPSIM[85]

LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE (BAIL)		
Entente avec :	**Individuel**	**Collectif (partage de l'espace habité)**
Ressources (propriétaires)	Les Maisons de Ma Chambre L'Avenue-Logement communautaire Maison Claire-Ménard/Accueil Bonneau Logement social avec sup. comm/RHF-Pie IX Maison Brin d'Elles Les Appartenances/Le Tournant	Réseau des Petites Avenues/L'Avenue * Logement social avec sup. comm/RHF-Centre-ville
Tiers-privé (propriétaires)	Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens Parc de logements/Auberge comm. du sud-ouest	
Tiers-parapublics (propriétaires)	Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon Les Maisons de Ma Chambre Maisons Bernier et Grégoire/Accueil Bonneau Parc de logements/Auberge comm. sud-ouest Les Maisons de la FOHM Log. social avec sup. comm/Refuge des jeunes	
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE (CONTRAT)		
Ressources (propriétaires)	Projets IPAC/BCJ (11) Appartements supervisés/RJSTL Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.	Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.
Tiers-parapublic (propriétaires)	Appartements subventionnés/BCJ (10) Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	
HÉBERGEMENT À LONG TERME AVEC SUIVI (ENTENTE DE SÉJOUR)		
Ressources (propriétaires)	Appartement-satellite/Maisons de l'Ancre Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source Maison d'hébergement/La Maison grise**	Maison d'hébergement/Maisons de l'Ancre Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source
Ressources (locataires)		Appartement supervisé L'Entre-Gens *Hébergement long terme/Le Chaînon**** Hébergement/L'escalier
HÉBERGEMENT À COURT TERME AVEC SUIVI (ENTENTE DE SÉJOUR)		
Ressources (propriétaire)		Maison d'hébergement/Service d'héb. St-Denis *Maison d'hébergement jeunesse/L'Avenue* *Maison d'hébergement/RJSTL* *Maison d'hébergement/La C.A.S.A.* Héb. à court et moyen terme/Abri de l'espoir Hébergement à moyen terme/Maison Tangente *Maison d'hébergement/Le Tournant* Maison Olga/Rue des Femmes
Ressources (locataires)		*Hébergement court terme/Le Chaînon* Maison d'hébergement Marguerite Héb. à court et moyen terme/Auberge Madeleine
GÎTE ET ACCUEIL DE NUIT (SANS ENTENTE)		
Ressources (propriétaires)		*Maison d'hébergement RJSTL* Maison Olga/Rue des Femmes
Ressources (locataires)		*Accueil de nuit/Le Chaînon* *Refuge des jeunes de Montréal* *Maison d'hébergement Marguerite* *En Marge 12-17*

[85] Voir notes à la page suivante.

TABLEAU 3.7 Notes

***** Les personnes résidant dans *Les Petites Avenues* ne possèdent pas de bail, mais nous les avons insérées dans la catégorie *logement avec support communautaire* puisqu'il n'existe aucune durée limite.

** Les résidantes de *La Maison grise de Montréal* possèdent un bail hybride.

******* L'initiative *Hébergement du Chaînon* est divisée en deux, un volet long terme et un volet court terme.

Italique : Ces projets n'ont pas été revus en détail dans le portrait des ressources et sont présentés à titre indicatif.

Apparaissent à plus d'un endroit : *Les Maisons de l'Ancre* et *Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.* apparaissent à plus d'un endroit, car ils offrent à la fois des modèles de types individuel et collectif. *Les Maisons de Ma Chambre* et le *Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest* apparaissent plus d'une fois, car les structures des responsabilités (bail avec la ressource, avec la SHDM, avec un propriétaire privé, etc.) y sont multiples (en fonction des différents immeubles). *Les Maisons de l'Accueil Bonneau* (Bernier, Grégoire et Ménard) ont été séparées selon leur structure respective.

3.2.3 UNE DISCUSSION SUR LE CLASSEMENT DES INITIATIVES

Il est nécessaire d'apporter quelques précisions sur les raisons qui nous ont poussées à inclure l'une ou l'autre des initiatives dans le modèle hébergement plutôt que dans le modèle logement ou vice-versa. En ce qui a trait au partage ou non de l'espace habité ainsi qu'au sujet de la nature de l'entente liant la personne et la ressource, les distinctions étant essentiellement techniques, des explications supplémentaires seraient superflues. De la même façon, les distinctions entre le *logement avec support communautaire* et le *logement transitoire avec support communautaire* et entre *l'hébergement court terme* et *l'hébergement long terme* sont techniques puisqu'elles renvoient à un seul critère, celui de la durée maximum.

Nous retrouvons à l'intérieur du premier modèle d'habitation, le logement avec support communautaire, un total de 12 initiatives[86] : *Les Maisons de Ma Chambre, L'Avenue-Logement communautaire, Les Maisons de l'Accueil Bonneau,* le *Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest,* la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon, Les Maisons de la FOHM,* le *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes* et du *Réseau*

Habitation Femmes, ainsi que le *Réseau des Petites Avenues*; auxquels on doit ajouter la *Maison Brin d'Elles (Fonds dédié, RHF, YWCA, Dollard-Cormier)* et *Les Appartenances/Le Tournant*, qui sont encore à l'étape de la construction, et *Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens*, laquelle a pris fin au début 2003. Dans ce premier modèle, seul *Le Réseau des Petites Avenues* représente un cas limite. C'est également la seule initiative, outre une partie du *Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes (édifice Centre-ville)*, où l'espace habité est partagé. Au *Réseau des Petites Avenues*, les personnes ne possèdent pas de bail traditionnel de la *Régie du Logement*, mais un contrat de location avec la ressource. Néanmoins, le *Réseau des Petites Avenues* est assimilé à la catégorie du *logement avec support communautaire* puisqu'aucune limite de séjour n'y est établie. De nombreuses personnes y sont établies depuis plus d'un an et la durée moyenne de séjour de 7,5 mois est passablement élevée, considérant que les personnes ciblées sont jeunes et souvent très instables du point de vue résidentiel.

Le deuxième modèle d'habitation, le *logement transitoire avec support communautaire*, regroupe cinq initiatives : les *Appartements subventionnés* et les *projets du programme IPAC du Bureau de Consultation Jeunesse*, les *Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent*, *Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.* et le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*. Parmi celles-ci, seules la première et la dernière sont actuellement en activité, les autres sont à l'étape de la planification ou à celle de la construction. La durée limitée de séjour dans ce modèle d'habitation est entérinée par un contrat de location à durée limitée dont la valeur juridique se trouve actuellement dans une zone grise, ce qui a pour effet de rendre les ressources vulnérables à toute demande de prolongation de séjour faite par un résidant à la Régie du logement. Il faut ajouter que ce problème affecte aussi des ressources d'hébergement, notamment *La Maison grise de Montréal.* Pour ce qui est des deux ressources présentement en activité, il semble qu'elles soient parfaitement conscientes de ce risque et qu'elles s'en accommodent du mieux qu'elles peuvent. En ce qui concerne les initiatives encore en projet, il semble que les promoteurs soient conscients de cette situation. Il sera intéressant de voir comment la situation évoluera une fois que l'on passera de la planification à la pratique.

---

[86] Voir les notes du Tableau 3.7.

Le troisième modèle d'habitation, *l'hébergement à long terme avec suivi* regroupe sept initiatives, dont deux sous l'égide de *Les Maisons de l'Ancre* : La *Maison d'hébergement* et les *Appartements satellites*. À ces deux initiatives s'ajoutent *L'Arrêt-Source*, *La Maison grise de Montréal*, l'*Hébergement long terme de l'Association d'entraide Le Chaînon*, l'*Appartement supervisé l'Entre-Gens* et *Hébergement/L'escalier*. Outre les deux dernières, ces initiatives ont pour vocation d'offrir de l'hébergement à long terme à des femmes en difficulté. On remarque que les initiatives où l'espace habité est partagé sont majoritaires (5/8) comparativement à celles des modèles de type logement (3/17). Les personnes séjournant dans ces initiatives — à l'exception de celles de *La Maison grise de Montréal* — ne disposent ni de bail, ni de contrat de location, mais plutôt d'une entente de séjour plus ou moins formalisée[87].

Il faut aussi noter que trois des initiatives de ce groupe représentent des cas limites relativement à la distinction entre l'hébergement et le logement. Ce qui est offert à *L'Arrêt-Source* est un véritable parcours entre différents types d'espaces d'habitation (foyer de groupe, appartement relais, appartements partagés, appartements individuels) regroupés en un seul lieu. Ainsi, l'inclusion de *L'Arrêt-Source*, dans le modèle hébergement à long terme est discutable puisque certaines personnes y séjournant possèdent leur propre logement qu'elles peuvent conserver jusqu'à un an ; ce qui pourrait aussi être assimilé au second modèle. Le cas de *La Maison grise de Montréal* est également particulier. Pour sa responsable, il s'agit d'hébergement et non de logement. Ce constat paraît cohérent avec les manières de faire de la ressource pour qui l'octroi d'un lieu de séjour est subordonné à l'acceptation d'un plan de séjour et d'un suivi individuel régulier. Cependant, il faut noter que les personnes séjournant à *La Maison grise de Montréal* possèdent leur propre appartement avec cuisinière, réfrigérateur et installation sanitaire ; ce qui s'apparente, dans une certaine mesure, à un logement. De plus, les résidantes signent un bail dit hybride à durée limitée, ce qui n'est pas sans atténuer les ressemblances avec les modèles de type logement[88]. Néanmoins, il faut reconnaître que la vocation de l'initiative est de fournir un hébergement de longue durée, mais tout de même temporaire et assujetti à l'acceptation d'un suivi et que, pour ces raisons, nous l'avons classé dans le modèle de type *hébergement à long terme avec suivi.*

---

[87] Il s'agit parfois d'ententes verbales ou de contrats de séjour n'ayant aucune portée juridique.

[88] Cette ressource a déjà eu à résoudre des litiges devant la *Régie du Logement* dans des cas où des résidantes refusaient de quitter à la fin de leur séjour.

L'*Appartement supervisé l'Entre-Gens*, classé dans l'hébergement à long terme, est le dernier cas particulier. Quoique des services aux résidants soient offerts directement sur place dans les modèles de type hébergement, cela n'est pas le cas à l'*Appartement supervisé l'Entre-Gens*. Le fait qu'il n'y ait pas d'intervenants sur place facilite l'exercice de la souveraineté dans l'espace habité ; celui-ci s'apparente donc à un logement. Par contre, la vocation de l'appartement en est une de dépannage. Il s'agit d'offrir une solution temporaire permettant à une personne de terminer ou de conclure un projet personnel (formation scolaire, formation à l'emploi, stage, etc.). Dans ces circonstances et malgré ces ambiguïtés, cette initiative a été insérée dans l'*hébergement à long terme*[89].

Le quatrième modèle, *l'hébergement à court terme avec suivi,* se distingue du précédent par sa vocation de court terme[90]. Ce modèle regroupe onze initiatives : les maisons d'hébergement du *Service d'hébergement St-Denis, Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert, L'Avenue, Le Tournant, Marguerite, Ressources Jeunesse Saint-Laurent, la Maison Olga/Rue des Femmes)* et l'*Hébergement à court et moyen terme/Abri de l'espoir,* de l'*Association d'entraide Le Chaînon,* de l'*Auberge Madeleine* et de la *Maison Tangente.* Toutes ces initiatives offrent un espace d'habitation partagé dans le cadre d'un foyer de groupe.

Enfin, trois initiatives — les maisons *Marguerite de Montréal* et *Maison Olga/Rue des Femmes* et la maison d'hébergement de *Ressources Jeunesse Saint-Laurent* — recoupent une partie de leurs activités, le dernier modèle d'habitation, c'est-à-dire *les gîtes et accueils de nuit.* À celles-ci s'ajoutent deux autres initiatives — Le *Refuge des jeunes de Montréal* et *l'Accueil de nuit du Chaînon* — ce qui porte à cinq le nombre d'initiatives dans ce dernier modèle.

---

[89] Ajoutons qu'il s'agit plutôt d'un service de dépannage que d'une véritable initiative car un seul appartement est disponible. De plus, l'Appartement supervisé l'Entre-Gens est actuellement à repenser la vocation de cet appartement.

[90] Ici, il faut tout de même rappeler les réserves déjà signalées quant à la démarche personnalisée conduisant parfois à minimiser les frontières entre l'hébergement de longue durée et l'hébergement court terme.

3.3 LES COMPARAISONS ENTRE LES 29 INITIATIVES

Une lecture transversale des 29 initiatives recensées nous permettra de mieux les caractériser. L'attention sera portée sur trois modèles, le *logement avec support communautaire* et le *logement transitoire avec support communautaire* et *l'hébergement*, afin d'être en mesure d'illustrer et d'expliquer en quoi consiste le support communautaire en logement et en quoi celui-ci se distingue des modèles dits d'hébergement[91]. Les initiatives incluses dans les modèles de type logement représentent la presque totalité des initiatives de ce type portées par les membres du RAPSIM, alors que les modèles de types hébergement constituent un échantillon plus limité. Le tableau 3.8 classe les 29 initiatives en fonction des modèles d'habitation auxquels elles ont été associées dans le tableau 3.7. Par la suite, différents regards seront portés sur les initiatives afin d'en tirer une description plus qualitative. Les initiatives seront examinées sous les angles suivants : l'année de naissance (3.9), leur localisation (3.10), les personnes visées (3.11), le nombre de places et le taux d'occupation (3.12), le type de logement, les durées moyenne et limite des séjours (3.13), le montant à payer et l'admissibilité au programme de supplément au loyer (3.14), la structure des responsabilités (3.15), le nombre d'employés, l'horaire des services offerts et l'estimation du coût, par personne, du support (3.16). Les différentes descriptions sont illustrées à l'aide des tableaux 3.9 à 3.16.

La présentation de chacun de ces tableaux est précédée d'une courte discussion permettant d'en dégager les éléments principaux ce qui rendra possible une première série de constats relativement au support communautaire en logement, avant de l'aborder de manière plus détaillée dans le quatrième et dernier chapitre.

---

[91] Pour faciliter la comparaison, l'ensemble des initiatives est séparé en trois catégories : le logement avec support communautaire, le logement transitoire avec support communautaire et l'hébergement. L'hébergement court terme et long terme sont rassemblés et les gîtes et accueillent de nuit sont exclus.

TABLEAU 3.8 Liste des initiatives

LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	
1	Alternative Logement Jeunesse/l'Entre-Gens
2	Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon
3	Les Maisons de Ma Chambre
4	L'Avenue-Logement communautaire
5	Réseau des Petites Avenues
6	Les Maisons de l'Acceil Bonneau
7	Parc de Logements/Auberge communautaire du sud-ouest
8	Logement social avec support communautaire RHF
9	Les Maisons de la FOHM
10	Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes
11	Maison Brin d'Elles/RHF. YWCA, Fonds dédié, Dollard Cormier
12	Les Appartenances/Le Tournant
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	
13	Projets IPAC du BCJ
14	Appartements subventionés du BCJ
15	Appartements supervisés/RJSTL
16	Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.
17	Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
HÉBERGEMENT	
18	Appartement supervisé L'Entre-Gens
19	Maison d'hébergement La Maison grise
20	Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre
21	Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source
22	Hébergement/L'escalier
23	Maison d'hébergement Marguerite
24	Hébergement à court et moyen terme/Auberge Madeleine
25	Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis
26	Hébergement à court et moyen terme/Abri de l'espoir
27	Hébergement à moyen terme/Maison Tangente
28	Maison Olga /Rue des Femmes
29	Hébergement/En Marge 12-17

3.3.1 L'HISTORIQUE

Une première description concernant l'historique de la mise en place des 29 initiatives en fonction des modèles d'hébergement permet, entre autres, de constater l'apparition plus récente des initiatives de type logement par rapport à celles de type hébergement (tableau 3.9).

La majorité des initiatives (9/12) de *logement avec support communautaire a* vu le jour après 1990, voire après l'an 2000, pour certaines d'entre elles *(Alternative Logement Jeunesse, L'Avenue-Logement communautaire, Maison Brin d'Elles, Les Appartenances/Le Tournant).* Il semble que, pour ces dernières, leur apparition peut être associée à un *effet IPAC*.

Dans le cas du *logement transitoire avec support communautaire*, quatre des cinq initiatives ont été mises en place depuis 1990. Encore une fois, il semble que l'effet IPAC ne soit pas à négliger puisque les trois initiatives mises en place depuis 2000 en ont profité. Au total, pour ces deux premiers modèles, c'est plus de 13 initiatives sur 17 dont l'existence remonte à moins de 13 ans (post-1990). Inversement, lorsqu'on s'attarde aux initiatives d'hébergement, on remarque que la majorité d'entre elles (8/12) existait déjà en 1990, certaines depuis plus de 25 ans[92]. D'ailleurs, une seule initiative de type hébergement a vu le jour après l'an 2000 (*Maison Olga/Rue des Femmes*).

En résumé, le tableau permet de constater que, généralement, l'origine des modèles de type hébergement est antérieure à celle des modèles de type logement. Il faut souligner que cela est cohérent avec le changement dans le discours porté par les acteurs du milieu qui, au cours de la même période, passa de la revendication d'un droit à l'hébergement à celle du droit au logement. Cela dit, ces nouvelles revendications ne signifient nullement que les acteurs du milieu communautaire aient renoncé à promouvoir des modèles de type hébergement, mais plutôt que de nouveaux besoins se font sentir et qu'on cherche à y répondre.

[92] Le *Service d'hébergement St-Denis* et la *Maison Marguerite de Montréal* existent depuis 1976 et 1977.

TABLEAU 3.9 Année de naissance des initiatives

	LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	HÉBERGEMENT
2000-	Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens L'Avenue/Logement communautaire Maison Brin d'Elles Les Appartenances/Le Tournant	Projets IPAC du BCJ Appartements supervisés/RJSTL Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A.	Maison Olga/La Rue des Femmes
1995-1999	Réseau des Petites Avenues Parc de logements/Auberge comm. sud-ouest Logement social avec sup. comm./ Refuge des jeunes		Appartement supervisé/L'Entre-Gens
1990-1994	Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon Les Maisons de l'Accueil Bonneau	Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	Maison d'hébergement La Maison grise Hébergement/En Marge 12-17
1985-1989	Les Maisons de Ma Chambre Logement sociale avec sup. comm./RHF Les maisons de la FOHM/FOHM	Appartements subventionnés du BCJ	Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source Hébergement/L'escalier Héb. court et moyen terme/Abri de l'espoir
1980-1984			Maisons de l'Ancre - app. satellite Héb. à court terme/Auberge Madeleine Héb. à moyen terme/Maison Tangente
1960-1979			Maison d'hébergement Marguerite Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis

3.3.2 LOCALISATION DES INITIATIVES

La seconde description porte sur la situation géographique des initiatives. Nous traiterons brièvement la question des territoires desservis par les 29 initiatives, puisque les constats que l'on peut faire à ce sujet sont passablement semblables à ceux présentés dans la section consacrée à la localisation des ressources (tableau 3.4)

C'est dans l'arrondissement *Ville-Marie* que l'on retrouve la plus forte concentration d'initiatives (9). Suivent, ensuite, les arrondissements *Rosemont/Petite Patrie* (6) et *Mercier/Hochelaga-Maisonneuve* (5). Les arrondissements *Côtes des Neiges/Notre-Dame-de-Grâce* et *Pointe-aux-Trembles/Rivière des Prairies* sont les seuls arrondissements localisés sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal à ne compter aucune initiative (tableau 3.10).

Encore une fois, on remarque — et cela vaut autant pour les modèles de type logement que de type hébergement —, que la presque totalité des initiatives (27/32) est située dans les quartiers centraux de Montréal ; ce qui indique que ce type d'initiatives est peu développé dans les arrondissements regroupant des territoires récemment fusionnés à la nouvelle Ville de Montréal[93].

Toutes les initiatives de *logement avec support communautaire* sont localisées dans des arrondissements situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. D'autre part, le cas des initiatives associées au modèle de type logement transitoire se distingue du premier groupe. La majorité des initiatives de ce groupe (5/7) sont localisées en dehors des limites du Montréal métropolitain (Longueuil, Laval, Verdun et St-Laurent) [94]. Au total, le nombre d'initiatives situées hors des limites du l'ancienne Ville de Montréal est tout de même minime (5/32).

---

[93] Le nombre total d'initiatives est, dans ce cas-ci, 33 (au lieu de 29), puisque certaines — les initiatives du *Bureau de Consultation Jeunesse* et du *Réseau Habitations Femmes* — ont des volets dans plus d'un arrondissement et apparaissent à plus d'un endroit.

[94] En fait, on devrait plutôt écrire 3/5 puisque *Les projets IPAC du BCJ* apparaissent à trois reprises, étant donné qu'il comporte trois volets, chacun dans des villes différentes.

TABLEAU 3.10 Localisation des initiatives

ARRONDISSEMENT	LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPP. COMMUNAUTAIRE	HÉBERGEMENT	
ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL				
Ahuntsic/Cartierville	Maison Brin d'Elles		Maison d'hébergement/ L'Arrêt-Source	2
Côte-des-Neiges/N.-D.-G.				0
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	Réseau des Petites Avenues Logement social avec supp. communautaire/Refuge des jeunes	Foyer des jeunes travailleurs de Montréal	Hébergement/L'escalier Héb. à moyen terme/Maison Tangente	5
Plateau Mont-Royal	Maison Yvonne Maisonneuve Les Maisons de Ma Chambre			2
Rivière des Prairies/Pointe-aux Trembles				0
Rosemont/Petite-Patrie	Alternative Log.Jeunesse/L'Entre-Gens Logement social avec sup. communautaire RHF-Pie IX	Appartements subventionnés du BCJ	App. supervisé/ L'Entre-Gens Maison d'hébergement/ La Maison grise	5
Sud-Ouest	Parc de logement/Auberge comm. sud-ouest			1
Ville-Marie	Les Maisons de l'Accueil Bonneau Logement social avec supp. communautaire/RHF-Centre-ville Les Appartenances/Le Tournant. Les Maisons de la FOHM		Maison d'hébergement/ Marguerite Hébergement/Abri de l'espoir Maison Olga/La Rue des Femmes En Marge 12-17 Héb. à court terme/Aub. Madeleine	9
Villeray/St-Michel/Parc Extension	L'Avenue/ Logements communautaires		Maisons de l'Ancre Maison d'hébergement St-Denis	3
ARRONDISSEMENTS NOUVELLEMENT FUSIONNÉS				
Ville St-Laurent		App. supervisés/RJ St-Laurent		1
Verdun		Projet IPAC du BCJ		1
EXTERIEUR DE LA VILLE MONTREAL				
Laval		Projet IPAC du BCJ		1
Longueuil		Projet IPAC du BCJ Le Relais log. soc. transitoire/CASA		2

3.3.3 LES PERSONNES VISEES

Cette section s'intéresse aux personnes visées par les initiatives qui, dans l'ensemble, s'adressent à des personnes ex-itinérantes ou à risque de le devenir. Nous avons regroupé les initiatives, pour chacun des modèles d'habitation, selon l'âge et le sexe. Nous nous en sommes tenus à quatre tranches d'âge : moins de 18 ans, 18-30 ans, 30-60 ans et plus de 60 ans. Étant donné la diversité des catégories d'âges utilisée qui, dans certains cas, occasionne des chevauchements entre les catégories d'âges choisies, nous nous sommes tenus à la vocation principale des initiatives pour les insérer dans une ou plusieurs des quatre catégories du tableau. Le cas de la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, accueillant des femmes âgées de plus de 50 ans est un exemple de chevauchement.

De façon globale, le tableau 3.11A permet de constater que le *logement avec support communautaire* s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes ainsi qu'à toutes les tranches d'âges, à l'exception des personnes de moins de 18 ans. Les 18-30 ans (hommes et femmes) sont les mieux desservis puisque onze des douze initiatives s'adressent à eux. Sept initiatives sur douze peuvent accommoder les 30-60 ans et huit initiatives sur douze, les 60 ans et plus[95].

Par ailleurs, le tableau permet de constater que les initiatives mixtes (7/12) sont plus nombreuses que celles réservées aux hommes (2/12) : *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes* et le projet *Les Appartenances/Le Tournant* ou aux femmes (3/12) : La *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon, Le logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes* et le projet de la *Maison Brin d'Elles*.

De plus, on remarque qu'il n'existe pas d'initiatives s'adressant spécifiquement à des hommes âgés de plus de 30 ans. Pour ces tranches d'âges, les initiatives s'adressent soit à des femmes, soit autant aux hommes qu'aux femmes (*Les Maisons de Ma Chambre, L'Avenue-Logement communautaire, Les Maisons de l'Accueil Bonneau* et le *Logement social avec support communautaire de la FOHM*). Il faut noter, dans ce dernier cas, que les hommes représentent

[95] Il faut comprendre que le nombre d'initiatives ne reflète pas nécessairement le nombre de places disponibles.

souvent la majorité des occupants ce qui pourrait occulter, dans une certaine mesure, l'ampleur véritable de l'offre de logements pour les femmes[96].

TABLEAU 3.11A Âge et sexe des populations
Logement avec support communautaire

<table>
<tr><th>Âge
Sexe</th><th>-18 ans</th><th>18 à 30 ans</th><th>30-60 ans</th><th>+ 60 ans</th><th>total</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Femmes</td><td rowspan="3"></td><td colspan="3">Logement social avec sup. communautaire/RHF</td><td rowspan="3">3</td></tr>
<tr><td colspan="3">Maison Brin d'Elles</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Maison Yvonne Maisonneuve[97]</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Hommes</td><td rowspan="2"></td><td>Logement social avec sup. communautaire/Refuge</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">2</td></tr>
<tr><td>Les Appartenances/Le Tournant</td></tr>
<tr><td rowspan="7">Mixte</td><td rowspan="7"></td><td>Alternative Logement Jeunesse/L'Entregens</td><td></td><td></td><td rowspan="7">7</td></tr>
<tr><td>Réseau des Petites Avenues</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Parc de Logements/Auberge comm. sud-ouest</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Les Maisons de Ma Chambre</td></tr>
<tr><td colspan="3">L'Avenue-Logement communautaire</td></tr>
<tr><td colspan="3">Les Maisons de L'Accueil Bonneau[98]</td></tr>
<tr><td colspan="3">Les Maisons de la FOHM</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>0/12</td><td>11/12</td><td>6/12</td><td>7/12</td><td>12</td></tr>
</table>

Dans le tableau 3.11B, on peut observer que le modèle d'habitation de type *logement transitoire avec support communautair*e s'adresse principalement à des jeunes, bien souvent âgés de moins de 25 ans. En fait, seul le volet logement transitoire du projet *Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.,* peut s'adresser à des hommes âgés de plus de 30 ans. Par ailleurs, on note que les initiatives visant les moins de 18 ans ne sont pas, cette fois-ci, absentes.

[96] Selon le RAPSIM, les femmes constituent le groupe de personnes le moins desservi dans l'offre de service de support communautaire en logement.
[97] Bien que la maison Yvonne Maisonneuve s'adresse aux femmes de plus de 50 ans, elle a été classée dans la dernière tranche d'âge car cette catégorie reflète davantage la mission de cette initiative.
[98] La maison Claire Ménard, de l'Accueil Bonneau, est réservée à des personnes de plus de 50 ans.

D'autre part, outre *Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.* qui s'adresse uniquement aux hommes, les initiatives présentée dans le tableau ont en commun le fait d'accepter une population mixte ; ce qui illustre, comme nous l'avions noté pour le *logement avec support communautaire*, la prépondérance de cette formule.

TABLEAU 3.11B Âge et sexe des populations
Logement transitoire avec support communautaire

<table>
<tr><th>Âge
Sexe</th><th>-18 ans</th><th>18 à 30 ans[99]</th><th>30-60 ans</th><th>+ 60 ans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Femmes</td><td colspan="4"></td><td>0</td></tr>
<tr><td>Hommes</td><td></td><td colspan="2">Le Relais-logement social transitoire/C.A.S.A.[100]</td><td></td><td>1</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Mixte</td><td colspan="2">Appartements subventionnés/BCJ</td><td rowspan="4"></td><td rowspan="4"></td><td rowspan="4">4</td></tr>
<tr><td colspan="2">ProjetsIPAC/BCJ</td></tr>
<tr><td></td><td>Appartements supervisés/RJSTL</td></tr>
<tr><td colspan="2">Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>3/5</td><td>5/5</td><td>1/5</td><td>0/5</td><td>5</td></tr>
</table>

Dans le cas du tableau 3.11C présentant l'âge et le sexe des populations ciblées par les initiatives d'hébergement, il faut faire attention aux conclusions que l'on peut en tirer puisque ces initiatives ne représentent pas la quasi-totalité des initiatives de ce type, mais un simple échantillon[101]. On remarque que, pour *l'hébergement*, les formules mixtes ne sont pas utilisées

[99] Dans le cas des initiatives des appartements subventionnés du *Bureau de Consultation Jeunesse, Appartements supervisés de Ressources Jeunesse Saint-Laurent)* et le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, l'âge limite est de 25 ans.

[100] Le volet module de vie, colocation s'adresse au moins de 30 ans, alors que le volet logement transitoire s'adresse aux 18-60 ans.

[101] Pour obtenir un portrait plus complet, il faudrait ajouter les 8 projets inclus dans la typologie des modèles d'habitation. Cependant, la liste des 37 initiatives présentées dans la typologie ne représente pas, elle non plus, une recension exhaustive des initiatives du secteur de l'hébergement des ressources-membres du RAPSIM.

fréquemment (5/12). En fait, on observe le nombre élevé d'initiatives s'adressant spécifiquement aux femmes (7/12) et l'absence d'initiatives s'adressant spécifiquement aux hommes.

De plus, même lorsqu'on cherche parmi les huit autres initiatives de type hébergement incluses dans la typologie des modèles d'habitation (tableau 3.7), seul *La maison d'hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert* accueille exclusivement des hommes. Ainsi, pour les hommes, une fois atteint l'âge de la trentaine, il ne semble pas y avoir de formules se situant entre les modèles précédents de type *logement avec support communautaire* et *logement transitoire avec support communautaire* (tableaux 3.11A et 3.11B) et les modèles de types *gîtes et accueils de nuit* que nous avons écartés de la discussion dans le cadre de ce chapitre.

TABLEAU 3.11C : Âge et sexe
hébergement

<table>
<tr><th>Âge
Sexe</th><th>- 18 ans</th><th>18 à 30 ans</th><th>30-60 ans</th><th>+ 60 ans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td rowspan="6">Femmes</td><td rowspan="6"></td><td colspan="3">Maisons de l'Ancre</td><td rowspan="6">7</td></tr>
<tr><td>L'Arrêt-Source</td><td>La Maison grise</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Hébergement/Abri de l'espoir</td></tr>
<tr><td colspan="3">Maison d'hébergement Marguerite</td></tr>
<tr><td colspan="3">Hébergement/Auberge Madeleine</td></tr>
<tr><td colspan="3">Maison Olga/Rue des Femmes</td></tr>
<tr><td>Hommes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>0</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Mixte</td><td colspan="2">Maison d'hébergement St-Denis</td><td rowspan="4"></td><td rowspan="4"></td><td rowspan="4">5</td></tr>
<tr><td>En Marge
12-17</td><td>App. supervisé/
L'Entre-Gens</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td>Hébergement/
Maison Tangente</td></tr>
<tr><td>Hébergement/
L'escalier</td></tr>
<tr><td></td><td>2/12</td><td>10/12</td><td>6/12</td><td>5/12</td><td>12</td></tr>
</table>

3.3.4 LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES ET LE TAUX D'OCCUPATION

Cette section présente des informations permettant de distinguer, simultanément, le nombre de places disponibles dans chacune des initiatives, leur taux d'occupation ainsi que des renseignements supplémentaires sur le nombre de refus, ou encore l'ampleur de la liste d'attente (tableau 3.12). L'information y est regroupée en fonction de chacun des trois modèles d'habitation.

Les douze initiatives formant *le logement avec support communautaire* offrent plus de 588 places à des personnes itinérantes où à risque de le devenir. Les deux initiatives les plus importantes — en termes d'offre de logements — sont *Les Maisons de la FOHM* (193) [102] et *Les Maisons de l'Accueil Bonneau* (115) ce qui représente plus de 50 % des logements de ce type. Les initiatives plus récentes ont tendance à être de taille plus modeste. Nous pensons, notamment, à *Alternative Logement Jeunesse* (15 places), *L'Avenue-Logement communautaire* (22), le projet de la *Maison Brin d'Elles* (22), le *Logement social avec support/Refuge des jeunes* (12) et le projet *Les Appartenances/Le Tournant* (12)[103].

Au moment de la compilation, le taux d'occupation de ces logements était de près de 100 %. Sauf quelques logements en rénovation, les logements disponibles sont tous occupés. Même les logements récemment construits dans les *Appartenances/Le Tournant* sont déjà occupés. Par ailleurs, les listes d'attente d'un grand nombre d'initiatives ne cessent de s'allonger, compte tenu du peu de roulement et de la rareté des places disponibles dans le *logement avec support communautaire*. Cela dit, certaines ressources, souvent celles de taille plus modeste, ne recourent pas à l'établissement d'une liste d'attente qui risquerait, selon eux, de susciter de faux

---

[102] La FOHM est traitée comme une ressource puisqu'elle gère un parc de 193 logements (*Les Maisons de la FOHM*) — et y offre du support communautaire en logement. Ce nombre ne comprend donc pas l'ensemble des logements géré par ses membres (total de plus de 3 700 logements qui ne sont pas nécessairement assortis de support communautaire). Les logements avec support communautaire offerts par des membres de la FOHM, et qui sont aussi membres du RAPSIM (*RHF, Ma Chambre, Les Maisons de l'Accueil Bonneau*), sont comptabilisés indépendamment.

[103] Quoiqu'au moment de la rédaction de ce rapport de recherche, Alternative Logement Jeunesse n'existe plus, il a été pris en compte tout au long de la recherche. Toutes les données utilisées dans ce rapport sont celles du moment de la cueillette.

espoir chez les personnes en attente puisque les places s'y libèrent au compte-gouttes et qu'elles sont comblées rapidement.

Pour le *logement transitoire avec support communautaire*, 148 places seront éventuellement offertes à travers des initiatives portées par des ressources membres du RAPSIM. De ce nombre, 47, existent déjà dans les initiatives suivantes : *Les appartements supervisés du BCJ (17)* et le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal (30)*. L'accès à une centaine d'autres devrait être possible d'ici la fin de l'année, puisque trois des cinq initiatives de ce type sont à l'étape de la construction. Comme dans le cas du *logement avec support communautaire*, le taux d'occupation est de 100% pour les initiatives existantes et tout porte à croire que ce constat s'appliquera aussi aux projets en cours. Bref, autant l'offre de *logement avec support communautaire* que celle de *logement transitoire avec support* sont insuffisantes pour répondre aux besoins existants.

Pour les initiatives associées au troisième modèle d'habitation, l'hébergement, 256 places sont offertes par les ressources-membres du RAPSIM[104]. Les 88 places (autres) disponibles dans les huit initiatives supplémentaires de la typologie des modèles d'habitation ont été ajoutées aux 168 places recensées dans les 29 initiatives. Bien que moins prononcé que dans le cas des modèles de type logement, le taux d'occupation dans les initiatives dites d'hébergement est également très élevé (93.12%). L'établissement, par les ressources, de statistiques sur le nombre de refus dans plusieurs de ces initiatives met en évidence l'insuffisance des places disponibles[105].

Enfin, lorsqu'on combine ces trois groupes, les initiatives identifiées offrent un total de près de mille places (992) ce qui illustre l'ampleur de l'énergie consacrée par les ressources-membres du RAPSIM afin de fournir des espaces d'habitation aux personnes les plus démunies de notre société. Cela dit, cette offre reste insuffisante puisque le taux d'occupation avoisine les 100 %, dans chacun des modèles d'habitation.

---

[104] Le nombre de places dans les initiatives de type hébergement ne représente pas un recensement exhaustif, mais le nombre de places dans les 37 initiatives présentées dans le tableau 3.8.

[105] Plus de 1695 refus par an à l'*Abri de l'espoir*, 200 refus par mois à *l'Auberge Madeleine*, 394 refus par an au *Service d'Hébergement St-Denis*, etc.

TABLEAU 3.12 Nombre de places et taux d'occupation

INITIATIVES	PLACES	TAUX D'OCCUPATION
LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE		
Alternative Logement Jeunesse/l'Entre-Gens	15	100% (25 personnes/année)
Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon	14	100%
Les Maisons de Ma Chambre	64	100%
L'Avenue-Logement communautaire	20	80% (en rénovation)
Réseau des Petites Avenues	23	100% (45 personnes/année)
Les Maisons de l'Accueil Bonneau	115	100%
Parc de Logements/Auberge communautaire du sud-ouest	58	100%
Logement social avec sup. communautaire RHF	40	Pie IX (23 places) : 100% Centre-Ville (17 places) : 75%
Les Maisons de la FOHM	193	100%
Logement social avec support comm./Refuge des jeunes	12	100%
Maison Brin d'Elles	22	En projet: 100% (unités déjà allouées)
Les Appartenances/Le Tournant	12	100%
Total	**588**	Approximativement 100%
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE		
Projets IPAC du BCJ	30	n.d. (en projet)
Appartements subventionnés du BCJ	17	100%
Appartements supervisés/RJSTL	34	n.d. (en projet)
Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.	37	n.d. (en projet)
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	30	100%
Total (dont 101 en projet)	**148**	100% (excluant les unités projetées)
HÉBERGEMENT		
Appartement supervisé L'Entre-Gens	4	71% (8 personnes/année)
Maison d'hébergement La Maison grise	11	100%
Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre	11	76% (32 personnes/année)
Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source	18	92% (38 perspnnes/année)
Hébergement/L'escalier	20	100%
Maison d'hébergement Marguerite	12	98.4% (300 personnes/année)
Hébergement à court et moyen terme/Auberge Madeleine	19	100%
Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis	9	71%
Hébergement à court et moyen terme/Abri de l'espoir	24	92%
Hébergement à moyen terme/Maison Tangente	17	100%
Maison Olga /Rue des Femmes	23	n.d.
Hébergement/En Marge 12-17	n.d.	n.d.
Autres[106]	88	n.d.
Total	**256**	93.12%[107]

[106] Cette catégorie inclus les autres initiatives recensées dans la typologie : *Hébergement du Chaînon* (36 places), la *Maison d'hébergement L'Avenue* (12 places), *Maison d'hébergement RJSTL* (10 places), la *Maison d'hébergement/la C.A.S.A* (20 places) et la *Maison d'hébergement/Le Tournant* (10 places)

[107] Moyenne pondérée en fonction du nombre de places par initiative. Seules les initiatives pour lesquelles des données sont disponibles sont incluses dans le calcul.

3.3.5 LE TYPE DE LOGEMENT ET LA DUREE MOYENNE ET LIMITE DE SEJOUR

Le tableau 3.13 présente, pour les trois modèles d'habitation, de l'information sur le type d'espaces habités ainsi que sur les durées moyenne et maximum de séjour. De façon générale, on observe un lien entre le modèle d'habitation et la stabilité résidentielle.

Dans la majorité des initiatives de *logement avec support communautaire* pour lesquelles des données sont disponibles, la durée moyenne des séjours s'établit à plus d'un an (*Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, du *Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest*, du *Réseau Habitation Femmes (édifice Pie IX)*, des *Maisons de la FOHM* et du *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*). Dans certaines initiatives, la moyenne de séjour est toutefois inférieure à un an. La durée moyenne de séjour, pour les participants au projet-pilote *Alternative Logement Jeunesse* a été de 90 jours[108]. Au *Réseau des Petites Avenues*, le séjour moyen est de 7,5 mois, ce qui constitue une période passablement longue compte, tenu des personnes visées (des jeunes n'ayant jamais réussi à conserver un logement). En outre, de nombreux résidants dans le *Réseau des Petites Avenues* y demeurent pour une période supérieure à un an.

Pour le *logement transitoire avec support communautaire*, il semble qu'il soit trop tôt pour arriver à des conclusions solides puisque trois des cinq initiatives sont encore à la phase de démarrage. Néanmoins, pour ce qui est des initiatives déjà en place — *le Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* et *Les appartements subventionnés du BCJ* —, la durée moyenne des séjours s'établit, respectivement à 4 et 7,5 mois. Encore une fois, ces résultats plus modestes — en terme d'effets sur la stabilité résidentielle — peuvent s'expliquer en partie par la plus grande mobilité des personnes — des jeunes — auxquelles ces initiatives s'adressent. Il faut aussi expliquer que la vocation de ces initiatives est transitoire, et par conséquent, les personnes y séjournant sont encouragées à trouver un logement sur le marché locatif traditionnel une fois réalisé l'apprentissage de la vie autonome en logement. Enfin, soulignons que dans ces deux initiatives, nombreuses sont les personnes y ayant séjourné plus d'un an.

---

[108] Dans ce dernier cas, les résultats en deçà de la moyenne d'un an s'expliquent par la nature particulière de ce projet-pilote qui fixe à 90 jours la durée minimale. .

De façon globale, la durée des séjours en *hébergement* est beaucoup plus courte — souvent moins d'un ou deux mois — que celle en *logement*, qui dépasse souvent un an ; ce qui est, d'ailleurs, conforme à leur mission. La durée des séjours en hébergement varie passablement en fonction de la vocation à court ou à long terme des initiatives. Quelques exceptions obligent toutefois à tempérer la relation établie entre le modèle d'habitation et la stabilité résidentielle. Le cas de *La Maison grise de Montréal* en est une illustration. Bien qu'il s'agisse d'une formule dite d'hébergement, la durée moyenne des séjours s'établit à plus de 9,5 mois. Dans une moindre mesure, le cas de la *Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source*, où la durée moyenne des séjours est de 5,5 mois, est également un exemple de la durée parfois relativement longue des séjours dans les modèles d'*hébergement*.

Malgré l'existence de certaines zones grises, il existe un lien entre le modèle d'habitation et la durée moyenne du séjour. Les modèles de types *logement avec support communautaire* et *logement transitoire avec support communautaire* favorisent l'insertion résidentielle de leurs occupants, alors que le modèle d'hébergement cherche plutôt à stabiliser la situation des personnes afin qu'elles puissent, éventuellement, être en mesure d'accéder à un logement.

Dans la majorité des cas, autant en ce qui concerne le *logement et le logement transitoire avec support communautaire*, les personnes y séjournant disposent d'un espace de vie intime et privé. L'espace habité permet la domiciliation au sens de la définition de Laberge et Roy. Soulignons que, dans certains cas — *Alternative Logement Jeunesse, la Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon, et le Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* —, les espaces habités ne sont pas équipés d'installations sanitaires et doivent être partagés. On parlera alors de chambres plutôt que de logement. Dans d'autres cas (*Réseau des Petites Avenues*, le *Relais-logement transitoire/La C.A.S.A.* et une partie du *Réseau Habitation Femmes*), bien que les personnes disposent d'une chambre privée, elles doivent partager les espaces communs (cuisine, salon, salle de bain) puisqu'elles vivent en colocation[109]. Le type d'espace habité dans ces deux premiers modèles se distingue de ce que l'on retrouve dans les initiatives associées au modèle hébergement. Dans ces cas, les personnes y séjournant doivent presque toujours (à l'exception de *La Maison grise de Montréal*) partager l'espace dans lequel elles vivent. La

formule du foyer de groupe y est prépondérante et les personnes doivent, dans certains cas, partager leur chambre et leur intimité.

Enfin, le tableau 3.13 ne peut illustrer la qualité des espaces habités (grandeur, fenestration, cachet, état des lieux, conditions de salubrité, etc.). Il va donc de soi, qu'au-delà du critère du modèle d'habitation et du type d'espaces d'habités, la qualité du logement a aussi un effet direct sur la durée moyenne de séjour. Les responsables de la mise en place de nouveaux projets (*Les Appartenances/Le Tournant, Appartements supervisés de Ressources Jeunesse Saint-Laurent, etc.)* ont, d'ailleurs, négocié ardemment pour obtenir des logements de qualité, ce qui illustre l'importance que les ressources accordent à cette question et à son impact, bien que leurs moyens limités les obligent parfois à composer avec des conditions de logements qui ne sont pas idéales[110].

[109] Soulignons que de nombreux résidants préfèrent la formule colocation puisqu'elle permet de briser l'isolement.
[110] Cela dit, la condition des logements que nous avons visités ne peut, en aucun cas, être comparée avec les conditions insalubres que l'on retrouve trop souvent dans certaines maisons de chambres sur le marché privé.

TABLEAU 3.13 Type d'espaces d'habitation et durées moyenne et limite de séjour

Modèles d'habitations	Type d'espace habité	Durée moyenne de séjour	Max.
LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Alternative Logement Jeunesse/l'Entre-gens	Chambre/Maison de chambres	90 jours	Non
Maison Yvonne Maisonneuve	Chambre/Maison de chambres	Plus d'un an / 3 départs sur 14 places 2002	Non
Les Maisons de Ma Chambre	1 1/2 et studios	n.d.	Non
L'Avenue-Logement communautaire	Studios, 2 1/2,	n.d. (nouveau depuis 2003)	Non
Réseau des Petites Avenues	6 1/2 (partagé à 3)	7.5 mois	Non
Les Maisons de l'Accueil Bonneau	Chambres, studios, 1 1/2	n.d.	Non
Parc de Logement/Auberge communautaire du sud-ouest	1 1/2, 31/2, 4 1/2 (familles)	76 % plus d'un an.	Non
Logement social avec sup. communautaire RHF	Chambres, studios, 3 1/2	9 mois (Centre-ville) Plus d'un an (Pie IX)	Non
Les Maisons de la FOHM	1 1/2 et studios	62 % plus de deux ans.	Non
Logement social avec sup. comm./Refuge des Jeunes	1 1/2	Nombreux résidents:depuis plus d'un an	Non
Maison Brin d'Elles	3 1/2	Ne s'applique pas (projet)	Non
Les Appartenances/Le Tournant	Studios et 2 1/2	Ne s'applique pas (nouveau sept. 2003)	Non
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Projets IPAC du BCJ	Studios, 4 1/2 (jeunes mères)	Ne s'applique pas (projet)	2 ans
Appartements subventionés du BCJ	Studios	7.4 mois	1,5 ans
Appartement supervisés/RJSTL	3 1/2	Ne s'applique pas (projet)	2 ans
Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.	31/2, 41/2 (à 2; jeunes pères), 61/2 (à 3)	Ne s'applique pas (projet)	2 ans
Foyer des jeunes travailleurs de Montréal	Chambres	4 mois	2 ans
HÉBERGEMENT			
Appartement supervisé L'Entre-Gens	7 1/2 (à 3)	Variable	variable
Maison d'hébergement/La Maison grise de Montréal	1 1/2	9.5 mois	2 ans
Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre	Foyer de groupe(ch.ind.)/apt. relais	n.d.	n.d.
Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source	Foyer de groupe(ch. ind.)/apt. sup.	5.5 mois	2 ans
Hébergement/L'escalier	6 1/2 (partagé à trois)	3.5 mois	1 an
Maison d'hébergement Marguerite	Foyer de groupe/chambre partagée	n.d.	3 sem.
Hébergement/Auberge Madeleine	Foyer de groupe/chambre partagée	3 semaines	3 mois
Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis	Chambres	1.5 mois	6 mois
Hébergement court et moyen terme/Abri de l'espoir	Foyer de groupe/chambre ind.	1.5 semaines	6 mois
Hébergement à moyen terme/Maison Tangente	Foyer de groupe/partagée et ind.	n.d.	1 an
Maison Olga /Rue des Femmes	Foyer de groupe/chambre ind.	très variable	variable
Hébergement/En Marge 12-17	n.d.	n.d.	n.d.

3.3.6 LE MONTANT A PAYER ET LA NATURE DE L'ENTENTE

La nature de l'entente, dans les modèles de logement, par rapport à l'hébergement permet de marquer la différence entre ces modèles. Dans le premier cas, on parlera de coût du loyer — entériné par un bail ou un contrat de location — alors que dans le second, il s'agira des frais de pensions établis dans une entente de séjour[111]. Bien qu'elle apparaisse dans le tableau 3.14, nous ne reviendrons pas sur la nature de l'entente puisque cette question a déjà été discutée.

On observe que la façon dont est fixé le prix à payer diffère énormément, et cela, presque d'une initiative à l'autre. Pour ce qui est du *logement et du logement transitoire avec support communautaire*, lorsque ceux-ci sont admissibles au programme de *supplément au loyer* (administré par l'OMH), la somme s'établira à 25% des revenus de la personne et s'avère, de façon générale, moins élevé que lorsqu'il est fixé d'une autre façon. On retrouve, dans cette forme d'arrangements, une partie des logements de *Les Maisons de Ma Chambre*, du *Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest*, *du Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes* et de l'ensemble des logements de la *Maison Claire Ménard (Les Maison de l'Accueil Bonneau), Les Appartenances/Le Tournant*, les *Appartements subventionnés du Bureau de Consultation Jeunesse*, du projet de *la Maison Brin d'Elles* et de *Les Maisons de la FOHM*. Dans ce dernier cas, des frais supplémentaires (pouvant aller jusqu'à 50 $ par mois) sont ajoutés et servent à payer le support communautaire[112].

Dans d'autres cas, le montant pourra être établi directement par la ressource ou un OSBL d'habitation (*L'Avenue-Logement communautaire, Les Projets IPAC du BCJ, Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*), par le marché privé (*Alternative Logement Jeunesse, Réseau des Petites Avenues, une partie du Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest*), par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) (*Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon, une partie du parc de logements de Ma Chambre, Maison Eugénie Bernier et Paul Grégoire (Les Maisons de l'Accueil Bonneau), Foyers des jeunes*

---

[111] Il faut rappeler que les résidantes de *La Maison Grise* constituent des exceptions puisqu'elles disposent d'un bail hybride pouvant être associé à des *contrats de location*.

[112] À ce sujet, la FOHM revendique une plus grande flexibilité des barèmes établis par l'OMH quant au montant pouvant être exigé pour les services de support communautaires.

travailleurs de Montréal, Les Maisons de la FOHM) ou encore par la SHQ (une partie du parc de logements de *Ma Chambre, Logement social avec support communautaire du Réseau Habitations Femmes*). Dans ces derniers cas, le prix à payer sera établi en fonction du programme auquel les logements sont associés (*Accèslogis* volet 2 et 3, *Logement Abordable Québec*, etc.) et des barèmes en vigueur. Dans ces cas, la somme à payer varie de 183 $ par mois pour une chambre sans salle de bain (*Les Maisons de Ma Chambre)* à 310 $ (certains logements des *Maisons Eugénie Bernier et Paul Grégoire (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)*. Nous ne disposons cependant pas d'informations sur le coût du loyer lorsque le bail est signé avec un propriétaire privé.

En ce qui a trait aux frais de pension dans les initiatives associées au modèle d'hébergement, d'importantes différences dans la façon dont le montant est fixé sont à signaler. Le montant à payer —sous la forme de frais de pension— varie autant que dans les modèles de *logement*. Ces frais sont souvent inexistants, pour ce qui est des séjours de courte durée, dans des initiatives ayant cette vocation (*Maison Marguerite, Auberge Madeleine, Abri de l'espoir)*. Pour les séjours un peu plus longs (allant d'une semaine à quelques mois), le montant est alors fixé en fonction du nombre de journées (7 à 10 $ par jour) et selon la situation financière des personnes hébergées. Pour ce qui est de l'hébergement de longue durée, le montant à payer varie d'une initiative à l'autre.

En terminant, il est important de souligner qu'il serait injuste de simplement comparer les prix du loyer dans chacune des initiatives puisqu'ils ne tiennent compte, ni du type de logement loué (chambres, studios, etc.), ni de l'offre de service qui y est liée. L'objectif du tableau 3.14 est de mettre en relief la diversité des pratiques à l'intérieur même de chacune des catégories (notamment en ce qui concerne l'accès au supplément au loyer et le type de contrat). Ainsi, on observe la distinction fondamentale entre les modèles de type logement, où les locataires paient un loyer, des modèles de types hébergement où les résidants paient des frais de pension.

TABLEAU 3.14 Montant à payer et nature de l'entente

Modèles d'habitations	Montant à payer	Nature de l'entente	Sup. aux loyer
LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Alternative Logement Jeunesse/l'Entre-gens	n.d. (fixé par le privé)	Bail avec prop. privé	Non
Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon	Entre 240 $ et 280 $ (fixé par SHDM)	Bail avec la ressource	Non
Les Maisons de Ma Chambre	A : 78 % des unités: 25 % des revenus B : 22 % des unités:200$ (avec salle de bain),183 $(sans)	A : Bail avec la ressource B : Bail avec la ressource	A : Oui B : Non
L'Avenue-Logement communautaire	En deçà du marché (fixé par l'Avenue)	Bail avec la ressource	Non
Réseau des Petites Avenues	245$ (fixé par l'Avenue en fonction du prix payé sur le marché privé)	Contrat de location/ressource	Non
Les Maisons de l'Accueil Bonneau	A : Maison Ménard : 25 % des revenus B : Maison Grégoire et Bernier : 270-310 $ (fixé par SHDM)	A : Bail avec la ressource B : Bail avec la SHDM	A : Oui B : Non
Parc de Logements/Auberge communautaire du sud-ouest	A : 32 unités : 25 % du revenu B : 9 unités : n.d. (fixé par SHQ/Logement abordable) C : 15 unités : fixé par le privé.	A : Bail avec OMH/coop B : Bail avec coopérative C : Bail avec prop. privé	A : Oui B : Non C : Non
Logement social avec sup. communautaire/RHF	A : Pie IX : n.d. (fixé par SHQ) B : Centre-ville : 25 % des revenus	A : Bail avec la ressource B : Bail avec la ressource	A : Non B : Oui
Les Maisons de la FOHM	25 % des revenus + frais pour support (fFOHM)	Bail avec la ressource	Oui
Logement social avec sup. comm./Refuge des Jeunes	232 $, + 100 $ payé par le Refuge (fixé SHAPEM)	Bail avec la SHAPEM	Non
Maison Brin d'Elles	25 % des revenus	Bail avec la ressource	Oui
Les Appartenances/Le Tournant	25 % des revenus	Bail avec la ressource	Oui
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Projets IPAC du BCJ	25 % des revenus (fixé par le BCJ)	Bail à durée déterminée/ress.	Non
Appartements subventionés du BCJ	25 % des revenus (min. 147$)	Bail à durée déterminée/ress.	Oui
Appartement supervisés/RJSTL	25 % des revenus	Contrat de séjour /ress.	A voir
Le Relais-logement soc. trans/C.A.S.A.	À déterminer	Contrat de location/ressource	Non
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Mtl	255 $ (fixé par SHDM)	Contrat de location/SHDM	Non
HÉBERGEMENT			
Appartement supervisé L'Entre-Gens	n.d.	Entente de séjour/ressource	Non
Maison d'hébergement La Maison grise	Frais de pension mensuel	Bail hybride/ressource	Oui
Maison d'hébergement/Les Maisons de l'Ancre	Frais de pension mensuel	Entente de séjour/ressource	Non
Maison d'hébergement/L'Arrêt-Source	Frais de pension mensuel	Entente de séjour/ressource	Non
Hébergement/L'escalier	Frais de pension mensuel	Contrat de séjour/ressource	Non
Maison d'hébergement Marguerite	Gratuit	Entente informelle/ressource	Non
Hébergement à court et moyen ter./Auberge Madeleine	Gratuit(courts séjours), frais de pensions quotidien (séjours prolongés)	Entente de séjour/ressource	Non
Maison d'hébergement/Service d'hébergement St-Denis	Frais de pension quotidien	Entente de séjour/ressource	Non
Hébergement court et moyen terme/Abri de l'espoir	Gratuit (court séjour), Frais de pension mensuel(séjours prolongés)	Entente de séjour/ressource	Non
Hébergement à moyen terme/Maison Tangente	Frais de pension quotidien	Entente de séjour/ressource	Non
Maison Olga /Rue des Femmes	Frais de pension (mensuel)	Entente de séjour/ressource	Non
Hébergement/En Marge 12-17	n.d.	Entente de séjour/ressource	Non

3.3.7 LES PRINCIPAUX SERVICES ET ACTIVITES OFFERTS

La prochaine analyse porte sur l'ampleur de l'éventail des services offerts dans le cadre du support communautaire en logement[113]. Des services d'accompagnement, d'une présence rassurante et d'écoute, de référence, de soutien individuel et collectif, de *counseling* individuel ; des ateliers de formation, des activités socioculturelles et récréatives, des cuisines-collectives, des groupes d'achats, des repas communautaires ou encore des services alimentaires peuvent être offerts aux personnes habitant dans l'une ou l'autre de ces initiatives (tableau 3.15). Notre intention n'est pas de revenir sur chacun de ces volets — puisque cela fera l'objet d'une analyse plus serrée au chapitre 4 —, mais plutôt de les présenter schématiquement afin d'illustrer l'étendue des services et activités offerts. Bien entendu, l'ensemble de ces services n'est pas nécessairement offert dans chacune des initiatives. Il existe autant de façons de faire et de combinaisons de services qu'il existe d'initiatives. Ces services sont disponibles sur place ou à proximité.

Concernant l'implication obligatoire à laquelle les locataires peuvent être tenus, force est de constater qu'elle s'avère réduite au minimum. Pour ce qui est du modèle de type *logement avec support communautaire*, on observe que dans sept initiatives sur douze, il n'y a strictement aucune exigence de ce type. Dans les autres projets, l'exigence d'une implication obligatoire est réduite au minimum. Les locataires du *Réseau Habitation Femmes* et de *Les Maisons de l'Accueil Bonneau* doivent assister à une réunion mensuelle de groupe. Il s'agit d'exigences pouvant être comparées à celles que l'on retrouve dans des coopératives d'habitation. Dans le cas des *Petites Avenues*, une rencontre hebdomadaire ou mensuelle a lieu entre les colocataires et un formateur. Ces réunions ont lieu dans une ambiance informelle et ne s'étirent pas indûment (moins d'une heure). Les locataires du projet de la *Maison Brin d'Elles* et de *Les Appartenances/Le Tournant* devront, quant à eux, s'impliquer dans un ou plusieurs comités des locataires (rénovation, activités, gestion, etc.). Dans tous les cas, il faut noter que ces obligations

[113] Le tableau 3.15 présente les services offerts dans les modèles d'habitation de types *logement avec support communautaire* et *logement transitoire avec support communautaire*. Il faut souligner que celui-ci, comme les tableaux subséquents, ne présente pas de données récapitulatives concernant le modèle hébergement, ceci afin de rendre l'analyse plus concise.

sont minimales. Exercer des pressions serait, d'ailleurs, contraire à la démarche cherchant à favoriser l'autonomie des locataires.

Dans le cas du *logement transitoire avec support communautaire* dont les initiatives portées par le *Bureau de Consultation Jeunesse (Projets IPAC* et les *Appartements subventionnés) et Hébergement la C.A.S.A. Bernard-Hubert (Le Relais-logement social transitoire)*, on exigera la tenue d'une ou deux rencontres de suivi individuel tous les mois (des rencontres plus rapprochées peuvent avoir lieu dans des cas particuliers ou à la demande des personnes). Pour ce qui du *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, les résidants doivent assister à une rencontre mensuelle collective.

En terminant, il faut souligner que le caractère minimal des exigences que nous venons de présenter se distingue de ce que l'on retrouve dans les modèles dits d'hébergement. Dans ces derniers cas, on parle plutôt de démarchage obligatoire, de projets de vie, d'objectifs d'étape, etc. De plus, les résidants doivent bien souvent se conformer à un code de vie (heure de lever, heure de coucher, période restreinte de visite, restriction sur la consommation d'alcool et de drogues, prise de médicament obligatoire, etc.) beaucoup plus strict que ce que l'on peut retrouver dans les modèles de type logement[114] ; ce qui constitue, une différence fondamentale entre ces différents modèles d'habitation. Cette distinction touche la notion de souveraineté discutée par Laberge et Roy (2001).

[114] Dans ces derniers cas, les codes de vie, lorsqu'ils existent, se limitent souvent aux droits et devoirs du locataire au sens de la *Loi sur le Logement*.

TABLEAU 3. 15 Activités et services offerts et activités obligatoires

MODÈLES D'HABITATION	Accompagnement	Atelier de formation	Activité socio-	Cuisine-Collective	Counseling individuel	Écoute	Groupe d'achat	Liens avec d'autres	Présence 24h/24	Prévention santé	Repas communautaire	Référence	Services Alimentaires	Support collectif	Support individuel	Activités obligatoires
LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE																
Alternative Logement Jeunesse/Entre-gens	X	X	X	X		X					X	X		X	X	Aucune
Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon	X					X		X	X	X	X		X	X	X	Aucune
Les Maisons de Ma Chambre			X			X		X				X		X	X	Aucune
L'Avenue-Logement communautaire	X	X	X		X	X						X				Aucune
Réseau des Petites Avenues	X	X	X			X					X	X		X	X	Rencontre hebdomadaire
Les Maison de l'Accueil Bonneau	X	X	X			X		X	X	X	X	X		X	X	Rencontre mensuelle
Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest		X	X	X		X	X				X	X		X	X	Aucune
Logement avec support communautaire/Réseau Habitation Femmes			X	X		X		X			X	X		X		Rencontre mensuelle
Les Maisons de la FOHM	X	X	X			X		X		X	X	X		X	X	Aucune
Logement avec support communautaire/Refuge des jeunes	X	X	X			X		X		X	X	X		X	X	Aucune
Maison Brin d'Elles	X		X	X		X		X				X		X		Comité
Les Appartenances/Le Tournant	X	X	X	X		X	X	X			X	X		X	X	Comité
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMM.																
Projets IPAC du BCJ	X	X	X			X					X	X		X	X	Suivi individuel
App. Subventionnés du BCJ	X	X	X			X					X	X		X	X	Suivi individuel
Appartements supervisés/RJSTL	X	X	X	X		X	X				X	X		X	X	Non déterminée
Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.	X	X	X	X		X					X	X		X	X	Rencontre bimensuelle
Logement à prix modique-FJTTM	X	X	X			X					X	X		X	X	Rencontre mensuelle

3.3.8 LA FORCE DE TRAVAIL ET L'ESTIMATION DU COUT DES SERVICES OFFERTS

La force de travail et l'estimation des coûts des services offerts sont des éléments qui nous permettent d'enrichir la présentation des initiatives. Le nombre de personnes impliquées dans la prestation des services de support communautaire en logement, le type de poste occupé et l'horaire du personnel ont été recensés et mis en tableau (3.16).

Pour un travail pouvant *a priori* paraître similaire, on retrouvera des différences dans le titre octroyé. On retrouve par exemple : des intervenants, des organisatrices et organisateurs communautaires, mais aussi des formateurs, des animateurs, ou encore des concierges-résidents. D'autre part, des postes de soutien sont mis en place (gestionnaire, coordonnateur, agent de liaison) dans plusieurs initiatives.

En ce qui concerne l'horaire et la disponibilité des services, on observe qu'il existe passablement de différences entre les initiatives. La *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon* se distingue des autres initiatives puisqu'on y retrouve, en tout temps, (24h/24, 7j/7), des intervenants sur place. Dans le cas des *Maisons de la FOHM, Les Maisons de l'Accueil Bonneau* et *Ma Chambre*, un concierge-résident est présent de nuit afin de prendre le relais de l'équipe de jour. Dans les autres initiatives (*Réseau des Petites Avenues, Les Appartenances/LeTournant, Ressources Jeunesse Saint-Laurent, Auberge communautaire du sud-ouest*), bien qu'accessible grâce à des systèmes d'urgence, le support offert n'est pas continu.

L'information sur l'horaire du personnel permet de constater l'intensité considérablement variable des services de support offerts dans chacune des initiatives, allant de la présence en tout temps d'intervenants au support plus léger offert (15heure/semaine, sur appel, etc.), cela en fonction de leurs objectifs respectifs. Il faut comprendre que dans bien des cas, les initiatives ne visent pas nécessairement à offrir une présence 24h/24 et que l'étendue des périodes de présence du personnel est bien souvent contrainte par la faiblesse des ressources financières disponibles.

L'estimation du coût du support par personne

L'estimation du coût du support est présentée, à titre indicatif, dans un contexte où la RRSSSMC a récemment établi, dans son cadre de référence sur le support communautaire en logement, son propre barème pour le financement de ces services (allant de 1000 $ à 3 500 $ par porte/année)[115]. Les données du tableau 3.16 sont des estimations faites à partir des données disponibles. Notre intention n'est pas de comparer la performance de chacune des initiatives puisque celles-ci s'adressent à des populations diversifiées. Il serait injuste de comparer un projet comme *La Maison Brin d'Elles*, où les femmes sélectionnées ont déjà fait des progrès vers l'autonomie, alors que le *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes* accueille spécifiquement des jeunes qui ne sont pas engagés dans une démarche de réinsertion et qui vivent dans la rue depuis un certain temps.

Au-delà de ces mises en garde, les estimations du coût du support permettent de constater la variété des pratiques et l'intensité du support offert, et ce, autant pour le *logement avec support communautaire* que pour *le logement transitoire avec support communautaire*. Il semble qu'un premier groupe d'initiatives, offrant des services à des populations spécifiques aux prises avec des difficultés que l'on pourrait qualifier de particulièrement lourdes, doit composer avec un coût élevé des services offerts (plus de 5 000 $ personne/année). On retrouve dans ce groupe : la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon* (femmes âgées, ex-itinérantes, en perte d'autonomie et continuant à vivre le mode de vie de la rue), le *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*, le projet *Les Appartenances/Le Tournant*, le *Réseau des Petites Avenues* et le *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* (jeunes avec des « multiproblématiques »). Dans ces initiatives, si on considère la qualification du personnel (des intervenants) et l'étendue de leur horaire, il n'est pas étonnant que les coûts du support soient assez élevés.

À l'autre bout, l'estimation du coût du support dans certaines initiatives est beaucoup plus basse. Le support offert à *Ma Chambre*, la *Maison Brin d'Elles*, les *Maisons de la FOHM* et à *Les Maisons de l'Accueil Bonneau* s'élève, respectivement, à 940 $, 960 $, 1300 $ et 1200 $.

---

[115] RRSSSMC. Juin 2002. *Cadre de référence pour les services de support communautaire destinés aux personnes itinérantes où à risque de le devenir concernant la réalisation des 500 logements sociaux et communautaires, p.*6.

Dans le cas des *Maisons de l'Accueil Bonneau*, cette estimation est toutefois tronquée puisque les personnes qui y logent utilisent de nombreux services de l'Accueil Bonneau dont le coût n'est pas inclus dans cette estimation. On remarquera que dans les trois autres cas, le support offert est souvent minimum (support flottant des *Maisons de la FOHM*, concierge-résidant aux *Maisons de Ma Chambre* et une organisatrice-communautaire, qui travaillera 15 heures/semaine dans le projet de la *Maison Brin d'Elles*). Entre les deux, l'estimation du coût des services offerts — dans cinq autres initiatives — varie entre 2000 $ et 3000 $.

En conclusion, la mise en relief des formes et des conditions diverses dans lesquelles le support est offert se traduit par une grande variabilité du coût des services offerts. Ce constat est valable autant pour le *logement avec support communautaire* que pour le *logement transitoire avec support communautaire*.

TABLEAU 3.16 : Force de travail, horaire et estimation du coût par personne du support communautaire

INITIATIVES	PERSONNEL	HORAIRE	COÛT/AN[1]
LOGEMENT AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Alternative Logement Jeunesse/l'Entre-gens	1 intervenant	Int : L-V, 15 h/sem	2 800 $
Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon	1 coordonnatrice, 4 intervenantes, 1 cuisinière	Int: 7j/7, 24h/24; Coord: L-V, 9-17h; Cuisinière: L-V, 9-17h	8 100$
Les Maisons de Ma Chambre	2 intervenants, concierges-résident	Int: L-V, 9-17h; CR: 7j/7, 24h/24	940 $
L'Avenue-Logement communautaire	1/2coord., 1 responsable d'immeuble	RI: 35h/sem; Coord: 20h/sem.	2 250 $
Réseau des Petites Avenues	1/2 coord. ; 2 formateurs	For: L-V, 35/sem; Coord: 20h/sem	5 652 $
Les Maisons de l'Accueil Bonneau	1 gestionnaire, 2 intervenants, 1 animateur, 3 concierge-résidents	Int: L-V, 9-17h,; Anim: S-D, 9-17h ; CR: 7j/7, 17-21h	1 217 $[2]
Parc de Logement/Auberge communautaire du sud-ouest	1 directrice, 1 coordonnateur, 1 intervenant, 1 resp. des bénévoles	Tous, 40h/sem	2 068 $
Logement social avec support communautaire/ RHF	2 organisatrice-comm. 1 chargé de projet, 1 responsable financement[3]	OC : 30 h/semaine	n.d.
Les Maisons de la FOHM	2 1/2 intervenants	Int : 40h/semaine	1 300 $
Logement social avec support comm./Refuge des Jeunes	1 coord., 1 agent de liaison, 2 1/2intervenants	Int: L-V,9-22h; S-D, 12-17h	8 300 $
Maison Brin d'Elles	1 organisatrice-communautaire	OC: 15h/sem.	910 $
Les Appartenances/Le Tournant	1 coord., 1 animateur, 1 intervenant, 1 responsable entretien	I: L-V, 9-15h; Anim: 15h-22, Ma-S	6 400 $
LOGEMENT TRANSITOIRE AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE			
Projets IPAC du BCJ	Équivalent à 3 intervenants (pour les deux initiatives du BCJ)	n.d.	2 125 $
Appartements subventionés du BCJ	Voir ci-haut	n.d.	2 125 $
Appartement supervisés/RJSTL	n.d. (en projet)	n.d.	2 940 $
Le Relais-logement soc. trans/CASA	n.d. (en projet)	n.d.	n.d.
Foyer des jeunes travailleurs Montréal	2 1/2 intervenants, 2 veilleurs de nuit	I : 7j/7, 9-17h	5 800$

[1] Le coût approximatif, par personne, du support et des activités est calculé comme suit: budget de fonctionnement du projet divisé par le nombre de portes ou de places

[2] Dans le cas des Maisons de l'Accueil Bonneau, la totalité des coûts n'est pas comprise dans le tableau puisque les locataires utilisent beaucoup de services offert directement par l'Accueil Bonneau (repas, administration de leur budget par un travailleur social, etc.) et que ceux-ci ne sont pas comptabilisés.

[3] Au premier juillet 2003, il ne restait qu'un poste d'organisatrice-communautaire, tous les autres postes ayant été abolis faute de financement.

3.3.9 LE FINANCEMENT DES SERVICES DE SUPPORT COMMUNAUTAIRE

Dans le deuxième chapitre, nous avons souligné les difficultés rencontrées par les groupes sociaux pour ce qui est du financement des services de support communautaire en logement. Que ce soit à la Société d'habitation du Québec ou à travers le Programme du *Soutien aux Organismes Communautaires* (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux, aucune enveloppe n'est prévue à cet effet à l'exception d'un financement (300 000 $/annuel) annoncé en septembre 2002 par la RRSSSMC. La somme prévue dans le protocole d'entente est de 75 000 $ pour la première année.

Dans les initiatives portées par les ressources-membres du RAPSIM, les responsables du financement doivent recourir à toutes sortes de stratégies afin de fournir les services liés au support communautaire en logement. Au niveau des bailleurs de fonds publics, le financement en fonction de la mission, consistant à offrir du support communautaire en logement, étant inexistant, on doit alors se tourner vers du financement par activité. Ainsi, ce ne sera pas nécessairement le *support communautaire en logement* qui sera financé par diverses institutions publiques, mais plutôt différentes activités telles que la prévention de la juridiciarisation des jeunes de la rue, l'insertion sociale de personnes en difficulté, etc. C'est donc en combinant stratégiquement diverses sources de financement — c'est-à-dire en cognant à plusieurs portes en même temps — que les initiatives peuvent espérer joindre les deux bouts.

Dans l'ensemble, les sommes octroyées pour le support communautaire en logement le sont sur une base ponctuelle et non récurrente. Que ce soit les contributions dans le cadre du programme IPAC de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) ou du Fonds jeunesse (provincial), du Recours des sans-abri (Œuvres du Cardinal Léger) ou du Centre canadien de prévention du crime, tous ont en commun d'offrir un financement non récurrent.

Certaines contributions du MSSS qui ne soutien que trois initiatives : *Logement social avec support communautaire/Réseau Habitation Femmes ; Logement social avec support*

communautaire/Refuge des jeune ; Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal[116]) et de la SHQ (qui financera le support communautaire dans une seule initiative : *Maison Brin d'Elles*[117]) seraient récurrentes d'une année à l'autre. Dans chacun de ces cas, le financement octroyé ne se retrouve pas à l'intérieur d'un programme particulier, mais plutôt à l'intérieur d'enveloppes spéciales ou, dans le cas de la *Maison Brin d'Elles*, dans le cadre d'un projet-pilote.

Les dons privés constituent une source de financement non négligeable pour plusieurs initiatives. La campagne de financement de l'Accueil Bonneau finance les services disponibles dans *Les Maisons de l'Accueil Bonneau*. Pour ce qui est de la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, une large part de leurs services est financée grâce à la campagne de financement de *l'Association d'entraide Le Chaînon*. Des dons privés, provenant de corporations et de diverses fondations, permettent de financer une partie des services de support dans le *Réseau des Petites Avenues* et le *Logement avec support communautaire/Refuge des jeunes.* L'initiative l'*Avenue-Logement communautaire* se distingue de l'ensemble des autres puisque le volet support communautaire pourra s'autofinancer[118]. Dans une moindre mesure, une partie des services de support communautaire en logement à la *Maison Maisonneuve/Le Chaînon* est autofinancée.

Le financement du support communautaire dans l'ensemble des différents projets pour le *logement transitoire avec support communautaire* rendus à l'étape de la planification et de la construction n'est pas encore garanti (*Projets IPAC du Bureau de Consultation Jeunesse, Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.* et *Les appartements supervisés de Ressources Jeunesse Saint-Laurent).* Celui offert dans les *Appartements supervisés du BCJ* est financé à l'aide du budget général de la ressource. Le financement des services au *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* provient de sources variées dont celles du MSSS (ex-per diem), de la SHQ et du Recours des sans-abri.

---

[116] Dans le cas des initiatives du *Réseau Habitation Femmes* et du *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, les sommes alloués remplacent l'ex *per diem* alloué aux *Ressources Intermédiaires*. Bien que n'étant plus considéré comme des RI, ces deux projets ont pu conserver les sommes antérieurement allouées. Le financement octroyé pour le *Logement social avec support communautaire du Refuge* provient de l'enveloppe «Défi de l'accès ».

[117] Bien que volet 3 du programme *AccèsLogis* de la SHQ suppose la prestation d'un support, le financement de celui-ci n'est pas assuré par la SHQ. Le cas du projet *Brin d'elles* est particulier et constitue une exception.

[118] L'autofinancement est rendu possible parce que la subvention IPAC a permis le paiement d'une grande partie du coût des immobilisations.

L'observation de la structure de financement du support communautaire laisse voir sa complexité. Pour mettre en œuvre les services, les responsables de ces initiatives doivent cogner à plusieurs portes, s'adapter aux critères différents de chacun des programmes et mettre en valeur une partie de leurs activités pour lesquelles des fonds seraient disponibles.

La recherche de financement est ardue et doit, plus souvent qu'autrement, être recommencée d'une année à l'autre puisque très peu de subventions récurrentes sont disponibles**.** Cela a pour effet de créer du travail supplémentaire pour les personnes chargées du support au détriment des services aux locataires souvent déjà limités. Ce constat est d'autant plus important dans les initiatives où les équipes de travail sont très réduites.

D'autre part, tel qu'évoqué dans le deuxième chapitre, le fait que le MSSS ne finance pas les organismes dont la mission première est le logement constitue une barrière importante pour de nombreuses, sinon la totalité, des ressources mettant sur pied des initiatives de support communautaire en logement. De plus, le barème établi par la RRSSSMC dans le cadre du financement du support communautaire ne rencontre pas la totalité des coûts associés aux pratiques établies dans les initiatives que nous avons recensées même si ceci constitue un premier pas.

Par ailleurs, sur le plan juridique, les initiatives de support communautaire en logement portées par des OSBL d'habitation se retrouvent dans une situation difficile. Ces dernières ne peuvent avoir accès à un numéro de charité au sens de la loi provinciale. Pour cette raison, elles ne peuvent solliciter des fonds auprès des donateurs privés. Dans un contexte où les fondations privées ont joué jusqu'ici un grand rôle afin de supporter financièrement les initiatives alors que les institutions publiques et parapubliques tardent à reconnaître le support communautaire en logement, cette situation est d'autant plus critique.

Enfin, rappelons que la décentralisation annoncée depuis plusieurs années dans le domaine de la santé et des services sociaux ne semble pas s'accompagner de la décentralisation des leviers et des sommes alloués à cet effet. Le support communautaire en logement offert par les ressources-membres du RAPSIM s'inscrit dans cette perspective tout en étant du registre de la santé et des services sociaux.

3.3.10 LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Nous avons observé la diversité des arrangements qui rendent possible le financement des infrastructures dans lesquelles des initiatives de type *logement* et *logement transitoire avec support communautaire* sont établies tout comme nous l'avions constaté pour le financement des services de support communautaire,

Pour les initiatives dont les ressources gèrent elles-mêmes les immeubles, plus de neuf sources différentes sont utilisées pour garantir le financement de la *brique* : le *programme 56.1* de la SCHL, l'initiative *IPAC* lancée par le DRHC, les programmes *PSBLP*, *AccèsLogis* et *Logement Abordable Québec* de la SHQ, des *programmes municipaux* à Longueuil et à Montréal, des *dons de fondations privées* ainsi que du *financement traditionnel du secteur privé* (banque, caisses populaires, etc.).

Par ailleurs, la recherche nous a permis de remarquer l'importance des contributions allouées dans le cadre du programme *IPAC* (12 initiatives) ainsi que celles versées dans le cadre des programmes de la SHQ — *PSBLP, Accès Logis, Logement Abordable* — (11 initiatives).

Les responsables du financement, pour une même initiative — *Les Appartenances/Le Tournant, Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A. et les Appartements supervisés de Ressources Jeunnesse Saint-Laurent* —, doivent parfois composer avec plus de trois bailleurs de fonds, chacun ayant ses propres exigences, ce qui a pour effet de rendre la gestion des projets très complexe. Par contre, en combinant les sources de financement, il est possible d'avoir accès à des budgets plus élevés ; dans la mesure où la contribution de l'un, n'influence pas à la baisse la contribution de l'autre, comme l'ont mentionné certains responsables d'initiatives. Cette complexité est accrue d'autant qu'à l'intérieur de plusieurs programmes, notamment ceux de la SHQ, il existe plusieurs volets, chacun ayant ses propres modalités en ce qui concerne les types de logements pouvant être construits, au sujet des exigences concernant la contribution du milieu, les matériaux à être utilisés, l'obligation ou non d'avoir recours à un groupe de ressources techniques (GRT), etc.

Dans un certain nombre d'initiatives, les ressources ne s'occupent pas de la gestion des immobilisations. Le projet *Alternative Logement Jeunesse*, le *Réseau des Petites Avenues* et une partie du *Parc de logements/Auberge communautaire du sud-ouest* représentent des exemples typiques où les promoteurs de l'initiative n'ont aucun rôle à jouer au niveau des infrastructures puisque les logements sont loués sur le marché locatif privé. Dans d'autres cas — *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, Logement social avec support communautaire du Refuge, Les Maisons de la FOHM, Les Maisons Eugénie Bernier et Paul Grégoire de l'Accueil Bonneau* ainsi qu'une partie des logements de l'*Auberge communautaire du sud-ouest* —, les immeubles sont gérés par des sociétés paramunicipales (SHDM, OMH) ou encore par un OSBL d'habitation ayant cette mission (SHAPEM).

En résumé, les sources de financement des infrastructures dans les initiatives de logement avec support communautaire sont diversifiées et cela a pour effet de rendre l'arrimage entre les différents programmes passablement complexe. De plus, il est parfois difficile de cerner le champ de compétence de chacun des bailleurs de fonds, ce qui n'est pas sans causer certains inconvénients. On peut ajouter qu'il ne semble pas y avoir de distinction majeure entre le financement d'initiatives de type *logement avec support communautaire* et *logement transitoire avec support communautaire*.

CONCLUSION

Le troisième chapitre trace un portrait de la diversité des réalités et des initiatives dans les ressources membres du RAPSIM par une lecture transversale des informations présentées dans le portrait des initiatives et des ressources. Après quelques considérations d'ordre méthodologique, le portrait des ressources est établi à partir des données générales : l'année de fondation, la localisation, la taille et les champs d'action, lesquelles rendent possibles les comparaisons entre les 26 ressources. Dans la typologie des modèles d'habitation, on a distingué cinq modèles : le *logement avec support communautaire,* le *logement transitoire avec support communautaire,* l'*hébergement de courte durée,* l'*hébergement de longue durée,* les *accueils et gîtes de nuit.* À l'exception du premier modèle, l'accès à l'espace physique d'habitation est limité dans le temps.

La distinction fondamentale entre le logement et l'hébergement repose sur le fait que, dans le cas de ce dernier, l'accès est subordonné à l'acceptation et à la poursuite d'un plan d'intervention.

La majorité des initiatives sont situées dans les arrondissements centraux de la Ville de Montréal et les arrondissements en périphérie en regroupent très peu. Pour ce qui est de la population visée, on relève que les initiatives associées au modèle de *logement avec support communautaire* s'adressent à tous et que *le logement transitoire avec support communautaire* s'adresse principalement à des personnes de moins de 25 ans. Dans ces deux modèles d'habitation, les formules favorisant la mixité sont prépondérantes.

Plus de 736 places de logement sont disponibles dans les initiatives portées par des membres du RAPSIM. Le taux d'occupation de ces logements est, à toute fin pratique, de 100%. La durée moyenne de résidence dans le premier groupe est supérieure à celle du second groupe, ce qui est conforme à leur vocation respective. Dans de nombreux cas, la durée moyenne du maintien dans le *logement avec support communautaire* est de plus d'un an ce qui, compte tenu des trajectoires résidentielles de leurs locataires, s'avère un réel succès. L'impact du support communautaire sur la stabilité résidentielle des locataires a aussi pu être constaté dans *le logement transitoire avec support communautaire*. La méthode de fixation du prix à payer et la nature de l'entente ont mis en évidence certaines distinctions entre les modèles. Dans les modèles de type logement, on parlera de prix du *loyer*. Ce prix est entériné par un bail traditionnel (logement) ou par un contrat de location/bail à durée déterminée (logement transitoire). Les arrangements fixant le prix à payer sont cependant hétéroclites, et ce, autant dans un groupe que dans l'autre.

L'étendue et la variété des services et des activités offerts dans les différentes initiatives de *logement* et de *logement transitoire avec support communautaire* ont été analysées. Quoique les services et les activités soient accessibles de manière volontaire, une participation des locataires est parfois exigées. Les données concernant le nombre et la nature des postes occupés, l'étendue de l'horaire et le coût varient de manière sensible et s'expliquent par la diversité des missions définies par la pression financière que les ressources subissent. La diversité des pratiques du support communautaire se concrétisent dans la variation des coûts alloués par personne au support communautaire (910$ à 8 300$/an).

La rareté, sinon l'absence, de programmes publics de financement récurrents destinés au support communautaire en logement a pu être constaté, ce qui a pour conséquences de réorienter les stratégies vers du financement par activité et, ainsi, de multiplier et d'alourdir les démarches auprès des bailleurs de fonds. L'importance des contributions allouées dans le cadre du programme IPAC ainsi que celles du programme *AccèsLogis-volet 3* de la SHQ mérite d'être souligné. Cependant, l'arrimage entre chacun des programmes et les bailleurs de fonds est parfois difficile et a pour effet de compliquer la tâche des ressources. Enfin, on remarquera que les questions du financement du support communautaire en logement et celles du financement de la *brique* ont dû être traitées indépendamment, puisqu'à l'exception du projet-pilote mis en place à la *Maison Brin d'Elles*, aucun programme de financement liant les infrastructures et le support n'est actuellement disponible.

CHAPITRE IV

LE SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Dans les 29 initiatives mises en place par des ressources membres du RAPSIM, l'accès à un espace physique d'habitation s'accompagne, d'une offre de services connexes ou d'un support adapté, pour le dire autrement. Dans les modèles de types logement, les services offerts prennent la forme de ce qui fut nommé support communautaire en logement. L'objectif de ce chapitre vise à mieux expliquer et nommer le support communautaire en logement afin d'en avoir une meilleure compréhension et d'aider les membres du RAPSIM à tracer les balises d'un cadre de référence.

La première partie de ce chapitre présente les études, les évaluations, les réflexions et le bilan de certaines expériences portant sur la question spécifique du support communautaire en logement destiné aux personnes ex-itinérantes ou à risque de le devenir. Cette recension est faite à partir des travaux concernant la FOHM (1991 ; 1993 ; 1997 ; 1998), le Réseau des Petites Avenues (2003) et L'Entre-Gens (2003).

Dans la deuxième partie, nous présentons les résultats de nos entretiens auprès des différentes personnes responsables des initiatives des ressources membres du RAPSIM et avec les personnes ayant accès à du support communautaire en logement. En reprenant les principaux sujets abordés dans les grilles d'entretien — la mission, les objectifs et le groupe de personnes visées par le support communautaire ; l'offre d'un logement qui permet d'élire domicile, les caractéristiques communes des initiatives, la gamme des services et activités offerts ; les droits et devoirs des locataires ; l'impact ainsi que les limites de cette forme d'intervention sociale liée à l'habitat, etc. — des thématiques-clés seront discutées de manière qualitative afin de mieux cerner le point de vue des acteurs sur ce que l'on entend par le support communautaire en logement dans le réseau de l'itinérance[119].

En nous inspirant des travaux présentés dans la première partie et des résultats du troisième chapitre, nous serons en mesure de présenter les avantages et les limites du support

communautaire en logement. L'ensemble de ces discussions concernant la question spécifique du support communautaire en logement dans les ressources membres du RAPSIM constituant l'aboutissement de la réflexion que nous avons entreprise, nous serons alors en mesure de présenter les conclusions générales.

4.1 LES TRAVAUX SUR L'EXPÉRIENCE DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE

Dans cette première partie, les conclusions des études portant sur le support communautaire s'adressant à des personnes ex-itinérantes seront examinées. Les recherches pilotées par la FOHM (Drolet et al. ; 1991, 1993 ; Jetté, Matthieu et Vaillancourt, 1997, 1998[120]), le Réseau des Petites Avenues (Molgat et Charbonneau, 2003) et le Carrefour communautaire l'Entre-Gens de Rosemont (Centre de Formation Populaire, 2003) sont ainsi abordées.

4.1.1 LES TRAVAUX DE LA FOHM

La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) fait la promotion du support communautaire en logement depuis 1987 et elle a contribué à un raffinement des connaissances au sujet de ce type d'intervention sociale liée à l'habitat en produisant de nombreux articles, dont un rapport d'évaluation produit en partenariat avec le LAREPPS (Jetté, Thériault, Mathieu, Vaillancourt, 1998).

Dès 1993, soit six ans après la mise sur pied d'un projet de logement social avec support communautaire dans six maisons de chambres auparavant gérées par l'OMH (ce que nous avons appelé *Les Maisons de la FOHM* au chapitre III), Norma Drolet, alors directrice de la *FOHM*, dressait un premier bilan positif de cette expérience[121].

---

[119] Les grilles d'entretien sont présentées dans les annexes 3 et 4.

[120] Jetté, C; Thériault, L; Mathieu, R et Y. Vaillancourt. 1998. *Évaluation du logement social avec support communautaire à la FOHM,* LAREPPS-UQAM, Montréal, 215 p. Cette recherche a été conduite par le LAREPPS à la demande de la FOHM.

La mission et les objectifs du support communautaire en logement, sa particularité ainsi que les principaux piliers de la philosophie de l'intervention telle que développée à la *FOHM* sont décrits par Drolet :

> Nous nous définissons comme une ressource en logements permanents avec support communautaire pour des personnes qui ont vécu souvent ce que l'on appelle le syndrome de la porte tournante, c'est-à-dire qui ont fait plusieurs séjours de courte durée dans le réseau des ressources communautaires pour personne itinérante et dans le milieu institutionnel. Nous nous situons à la fin d'un circuit, au début d'un autre. (Drolet, 1993 :7).

Rejoignant les principes défendus par ceux qui luttent pour le droit au logement, la *FOHM* considère que *l'accès à un logement propre, sécuritaire et abordable,* est un droit fondamental pour tous. L'objectif de la *FOHM* est d'offrir une solution préventive à l'itinérance à travers la mise à la disposition d'un toit stable à prix abordable à des personnes considérées comme difficiles à loger. La particularité des *Maisons de la FOHM* réside dans le support communautaire en logement offert aux locataires (Drolet, 1993 : 6, 8) ce qui permet à ces derniers de se maintenir en logement.

Autour du principe qu'*un logement à soi est une base pour maintenir ou se réapproprier son autonomie* (Drolet, 1993 :7), six piliers permettent de comprendre la philosophie guidant l'action de la *FOHM*. Le premier pilier a comme objectif d'offrir, non seulement un espace physique d'habitation, mais un chez-soi à des personnes marginales ou fragiles. La *FOHM* reconnaît que le *droit à la vie privée (à l'intimité) est un droit inaliénable* ainsi que l'importance du rôle joué par le milieu naturel dans la réadaptation sociale (Drolet 1993 : 8).

Le second pilier est celui du libre choix. Les personnes ne sont pas placées dans *Les Maisons de la FOHM, c'est l'individu qui décide de rester ou de partir, c'est aussi lui qui décide de l'aménagement de sa chambre sans interférence extérieure. Choisir veut aussi dire décider soi-même et pour soi de son mode de vie et de ses valeurs propres* (Drolet, 1998 : 8). Bref, c'est la question de la souveraineté qui est en jeu. L'attribution d'un rôle de locataire aux personnes vivant dans *Les Maisons de la FOHM* constitue le troisième pilier. Ainsi, *l'individu signe son*

---

[121] Drolet, Norma. 1993. Le logement permanent avec support communautaire : une solution préventive à l'itinérance, *Intervention,* vol. 94, Montréal, pp. 6-14.

bail, reçoit ses clés, est responsable de ses visiteurs et de l'état de son logement et il doit assumer pleinement ses responsabilités comme locataire face à son locateur ; comme n'importe quel citoyen (p.8). Le titre de locataire constitue alors un marqueur de statut pour les personnes vivant dans un logement de la *FOHM*.

Le quatrième pilier est celui de la mixité qui permet d'éviter une ghettoïsation. *Les Maisons de la FOHM acceptent des personnes seules de toute provenance, de toute expérience, avec des caractéristiques psychosociales multiples dont le seul point en commun est celui d'être économiquement défavorisées* (p. 8). L'anonymat des maisons permet aussi d'éviter la ghettoïsation en n'éveillant pas inutilement la susceptibilité de la population vivant aux alentours. Le principe de l'apprentissage *in vivo* dans des lieux permanents est le cinquième pilier :

> Contrairement à un lieu de transition, l'individu peut demeurer dans son logement aussi longtemps qu'il le désire et devra donc apprendre à composer avec d'autres locataires. Il devra respecter le mode de vie communautaire et développer ou maintenir des apprentissages de base : propreté personnelle, de sa chambre, faire sa nourriture, administrer son budget, payer son loyer (p.8).

Enfin, le dernier des piliers est l'offre de services et de soutien flexibles et individualisés visant l'appropriation individuelle et collective de sa maison et de sa chambre. Ce soutien est disponible et assuré quotidiennement par le travail des concierges-résidents et des intervenants communautaires.

> Les concierges-résidants sont une présence physique et psychologique rassurante. (…) En vivant sur place, ils établissent un contact quotidien et permanent avec les locataires, tout en maintenant une distance suffisante pour ne pas être envahis. Ils sont généralement là lorsqu'une crise survient et c'est par eux qu'une demande d'intervention plus spécifique est acheminée à l'intervenante communautaire.
>
> (…)Les intervenantes communautaires travaillent en étroite collaboration avec les concierges-résidants, auxquels elles apportent leur soutien dans les situations difficiles. Elles sont à l'écoute des dynamiques conflictuelles et ont le mandat d'intervenir dans les situations litigieuses (…). Les intervenantes doivent aussi contacter les ressources externes concernées afin d'établir la collaboration nécessaire pour diminuer ou faire cesser les crises. (…) Enfin, elles assurent aussi l'animation des diverses activités (comités de locataires, soupers communautaires, etc.). (Drolet, 1998 : 12)

Le bilan de Drolet est largement positif. D'abord, la *FOHM constate que les statistiques de stabilité résidentielle dans les maisons montrent que 53 % des locataires gardent leur logement depuis plus de deux ans* (Drolet, 1993 : 10) ; ce qui constitue une réussite non négligeable.

L'auteure confirme le rôle complémentaire de support communautaire en logement par rapport aux autres initiatives.

> Si l'on en juge par la demande de plus en plus grande des ressources externes pour ce type de logement, il est certain que ces maisons répondent à un besoin important pour des populations qui n'ont pas, ou n'ont plus, leur place dans le réseau institutionnel.

La *FOHM* conclut que le logement avec support communautaire est *une réponse adaptée et plus humaine pour maintenir une personne dans son milieu naturel* (Drolet, 1993 : 13). Cette formule a un impact positif sur les coûts des services dans le réseau institutionnel. Enfin, la FOHM mentionnait à l'époque la nécessité pour le MSSS de reconnaître le financement des postes d'intervenants communautaires *après cinq ans de démonstration de leur rôle essentiel* (Drolet, 1993 : 13).

Des constats, tirés d'un document de réflexion fait par les intervenants communautaires de la *FOHM* en 1991, permettent d'identifier les forces et les risques de cette pratique novatrice, pour reprendre le terme utilisé par les auteurs. Pour ces derniers, *la connaissance, l'acceptation et le respect du vécu, de la culture et des valeurs du locataire* sont cruciaux dans leurs interventions (FOHM, 1991 : 9). Le *respect du rythme de progression et d'évolution de chaque locataire,* donc du temps, est un facteur-clé permettant d'améliorer sensiblement les répercussions du travail fait par les intervenants (FOHM, 1991 : 9). On constate que la nécessité de briser l'isolement intérieur est une condition préalable à l'apprivoisement de l'extérieur, ce qui va dans le sens des travaux de Roy et Laberge (2001). Par ailleurs, les intervenantes exprimaient, à l'époque, certaines inquiétudes par rapport aux liens entre locataires et intervenants, quant à l'adaptation face au milieu de vie et aux nouvelles problématiques. Des inquiétudes sont exprimées quant à la *dépendance qui peut se développer entre le locataire et l'intervenant*, *sur les dangers de maintenir ou de promouvoir l'isolement social en créant un milieu de vie artificiel et sur le degré d'adaptation (ou de mésadaptation) des ressources en logement permanent face aux nouvelles problématiques (les jeunes, la violence, les familles monoparentales, les nouveaux immigrants, les personnes atteintes du Sida, etc.)* (FOHM, 1991 : 9).

Dans ce document d'évaluation du logement social avec support communautaire à la *FOHM*, les conclusions de Jetté, Vaillancourt, Thériault et Mathieu (FOHM, 1998 : 193) sont aussi positives que celles de 1991 :

> La satisfaction des vis-à-vis de la vie en général s'est sensiblement améliorée depuis leur arrivée à la FOHM. Même si l'absence d'un groupe contrôle oblige à demeurer prudent concernant [au sujet de] la part de cette amélioration dévolue spécifiquement au type d'intervention pratiquée par la FOHM, il n'en demeure pas moins que l'ampleur des changements survenus permet de confirmer l'impact positif du logement social avec support communautaire sur la qualité de vie des locataires. Ces résultats ont, d'ailleurs, été corroborés par l'ensemble des personnes interrogées aux fins de la recherche (intervenants, concierges, administrateurs, partenaires externes).

Les changements les plus significatifs ont été observés sur trois plans. Premièrement, on constate des améliorations sensibles *en ce qui concerne la qualité de l'environnement physique (logement, quartier, services).* En deuxième lieu, l'étude permet d'observer une amélioration des relations sociales. Enfin, des progrès au niveau de l'estime personnelle sont identifiés par les auteurs.

En ce qui a trait spécifiquement au logement, les auteurs constatent une satisfaction importante par rapport à de nombreux aspects, notamment le coût du loyer et la propreté des lieux. Le sentiment de sécurité des locataires s'est également accrû autant du point de vue physique, que psychologique ou financier :

> Les normes élevées de sécurité en vigueur dans les Maisons de la FOHM en matière de protection contre l'incendie accroissent le sentiment de sécurité des résidants. (…) Les mécanismes de fixation du coût des loyers, qui est limité à 25 % des revenus, mettent les locataires à l'abri des hausses excessives de loyers. De plus, l'application de règles claires concernant le droit au logement protège les locataires contre une éventuelle éviction sauvage et leur permet de connaître une tranquillité d'esprit à laquelle plusieurs ne pouvaient aspirer avant leur arrivée à la FOHM. (FOHM, 1998 : 193)

Sur le plan de la santé physique et mentale, les auteurs mentionnent que l'approche dite de la réduction des méfaits pratiquée dans *Les Maisons de la FOHM* ne permet pas de réduire sensiblement la consommation d'alcool et de drogues cependant, les résidants se sentent moins stigmatisés qu'auparavant. Les auteurs ont été incapables de noter des améliorations sur le plan de la santé physique, par contre, sur le plan psychologique, l'étude constate une diminution marquée des pensées suicidaires affectant certains locataires.

L'étude perçoit une légère augmentation des services du réseau de la santé et, surtout, un changement en ce qui concerne le type des services utilisés. À ce sujet, les auteurs notent que d'utilisateurs de services lourds (service d'hébergement, hospitalisation de longue durée, hébergement dans les centres hospitaliers psychiatriques, etc.), *les locataires sont davantage devenus des utilisateurs de services légers (CLSC, clinique médicale, services ponctuels en milieu hospitalier, etc.)* (FOHM, 1998 : 195).

> Les piètres conditions de vie de ces personnes en amenaient plusieurs à s'engager inéluctablement dans un processus de dégradation personnelle et sociale qui, à la fin, forçait une prise en charge soit par le milieu carcéral, soit par les ressources lourdes du réseau de la santé et des services sociaux. Évidemment, les coûts liés à une telle prise en charge sont élevés, tant au point de vue financier, qu'en termes de qualité de vie et de développement personnel et social des personnes concernées. (…) Comme les services légers revêtent un caractère préventif plus grand que les services lourds, on peut penser que cette utilisation accrue des services légers permet dans bien des cas de stopper ou de résorber, dès le départ, un ensemble de situations potentiellement dégénératives (FOHM, 1998 : 195).

Enfin, sur le plan des relations sociales, les auteurs soulignent *que l'arrivée dans un logement de la FOHM a coïncidé avec une nette amélioration des relations d'amitié entre les locataires*. Ces derniers attribuent cette amélioration *au climat de tolérance et d'acceptation qui règne dans Les Maisons de la FOHM ainsi qu'aux lieux communautaires aménagés (salle communautaire, fumoir, cour intérieure)* (FOHM, 1998 : 196). Pour ce qui est de la capacité à nouer des relations amoureuses, l'étude ne permet pas de constater des améliorations sensibles à cet effet, sinon le fait que l'espoir est désormais de l'ordre du possible, car les résidants disposent d'un espace de vie intime et du droit à la visite. Enfin, le rapport d'évaluation note que l'arrivée dans *Les Maisons de la FOHM* a eu un impact sur la fréquentation d'activités à caractère social telles que les soupers communautaires et les groupes d'entraide, tout comme les activités de nature récréative ou artistique.

La présentation des six piliers de l'intervention, ainsi que les conclusions des principaux documents de réflexion, permettent une meilleure compréhension de l'action et de la manière de faire de la *FOHM*. Toutefois, il faut comprendre qu'il s'agit d'une des formes que prend le support communautaire en logement dans les ressources membres du RAPSIM et que l'ensemble de ces ressources n'a pas les mêmes pratiques, ni la même philosophie. Cependant, la mission d'offrir un logement à prix abordable assorti de support communautaire à des personnes

ayant des difficultés à se loger sera, à peu de choses près, la même dans l'ensemble des initiatives que nous avons associées aux modèles d'habitation de *logement avec support communautaire* et *de logement transitoire avec support communautaire*.

4.1.2 LE RAPPORT D'EVALUATION DES PETITES AVENUES

Le *Réseau des Petites Avenues* a conduit, au début de l'année 2003, une étude menant à la rédaction d'un rapport d'évaluation portant sur ses activités de support communautaire en logement. L'objectif de la recherche réalisée par Morgat et Charbonneau consistait à *documenter, exporter et évaluer son expérience en ce qui concerne le support communautaire en logement dans le but de se faire connaître* (2003 : 4). À un autre niveau, comme le souligne François Villemure, coordonnateur, les raisons qui ont conduit au projet de recherches sont éminemment politiques :

> Depuis le début de notre existence, nous avons multiplié les représentations auprès des différentes instances afin de pouvoir bénéficier des cadres de financement en place. La réponse des organismes d'habitation était que notre initiative n'entrait pas dans ces cadres puisqu'elle ne fait pas appel au déploiement d'immobilisation (NDLR : les Petites Avenues louent des logements à des propriétaires privés). Du même coup, la réponse des institutions gouvernementales en santé et services sociaux s'articulait devant une absence de financement pour le support communautaire en logement, que les programmes existants sont saturés et qu'une partie de ses responsabilités incombent au domaine de l'habitation. Bref, nous étions dans un cul-de-sac pour la reconnaissance financière de notre projet, même si l'intérêt de ces mêmes personnes pour le projet était bien présent (Molgat et Charbonneau, 2003 : 4).

La recherche a été conduite à l'aide d'entrevues semi-dirigées effectuées auprès de résidants, ex-résidants et de partenaires du *Réseau des Petites Avenues*. De plus, des questionnaires ont été administrés aux jeunes, à intervalles de plusieurs mois afin de pouvoir constater l'évolution de leur situation. Les recherches menées portaient sur *les dimensions de l'intervention de la ressource en regard de divers aspects de la vie des jeunes, dont le logement, l'emploi, l'école, les relations sociales et l'estime de soi* et montrent que *la ressource constitue une formule gagnante et que très peu d'aspects exigent des changements* (Molgat et Charbonneau, 2003 ; 7).

Partageant le constat de la *FOHM* et de nombreux auteurs, les responsables du *Réseau des Petites Avenues* considèrent que toute démarche d'amélioration des conditions de vie, d'insertion sociale, de réorientation importante d'une trajectoire de vie passe d'abord par la stabilisation dans un logement (Molgat et Charbonneau, 2003, 151).

La présentation des conclusions spécifiques du rapport d'évaluation aborde la mission, les objectifs et les façons de faire du *Réseau des Petites Avenues* :

> Les Petites Avenues répondent à leur mandat d'assurer une ressource d'hébergement à moyen terme visant une transition vers l'autonomie complète pour des jeunes ayant des trajectoires peu stables et diversifiées. La ressource agit comme élément stabilisateur de trajectoires antérieures souvent difficiles, marquées tant par des problèmes de relations familiales et sociales que par des difficultés économiques et de dépendance (alcool, drogue, jeu). Cette stabilité repose principalement sur le coût peu élevé du loyer, l'absence de limite formelle de séjour et la flexibilité des responsables de la ressource en regard des difficultés ponctuelles que rencontrent les jeunes (Molgat et Charbonneau, 2003 : 7).

Tout comme dans le cas de de la *FOHM*, le *Réseau des Petites Avenues* rassemble des personnes vivant une variété de situations qui ont en commun une *instabilité financière et le besoin d'une certaine forme de soutien* (Molgat et Charbonneau, 2003 : 151), à l'exception de la population accueillie qui diffère. Cette fois, il s'agit de jeunes âgés de 18 à 30 ans. Autre différence, le logement est partagé sous forme de colocation. Ces logements n'appartiennent pas, ni ne sont gérés, par le *Réseau des Petites Avenue*s et ils sont loués sur le marché privé[122]. Cela dit, un service de support adapté et flexible est mis à la disposition des personnes habitant les *Petites Avenues*. Les efforts engagés pour l'aide à l'accès au marché du travail sont, par ailleurs, plus importants qu'à la *FOHM*.

Le rapport insiste sur le caractère libre et volontaire des démarches personnelles que peuvent entreprendre les jeunes, ainsi que sur la prise en compte de l'importance du temps (Molgat et Charbonneau, 2003 : 153, 155)[123]. Il constate que la formule des réunions mensuelles (réunissant l'ensemble des colocataires du logement et un formateur) *semble tout à fait convenir*

---

[122] À l'exception d'un seul logement qui appartient à la ressource. Il s'agit de la *Petite Avenue* à l'intérieur de *L'Avenue-Logement communautaire.*

[123] Il n'y a pas de limite de séjour dans les *Petites Avenues.* Les jeunes ont le temps de définir des projets, de les amorcer et de les réaliser à leur rythme, sans subir de pression indue ou sans avoir l'obligation de se conformer à un plan d'intervention.

pour contrôler les débordements. Le rapport insiste sur *l'importance de la capacité des responsables à choisir la meilleure combinaison possible des colocataires* (Molgat et Charbonneau, 2003, 153). Il nous paraît important de souligner que, contrairement à la *FOHM*, aucune présence constante (par exemple, celle des concierges-résidants) n'est assurée sur les lieux d'habitation[124].

L'étude conclut que le séjour aux *Petites Avenues contribue directement à améliorer, chez les jeunes, leur confiance en soi, leur sentiment d'utilité dans la vie et leur estime de soi* (Molgat et Charbonneau, 2003 : 151). Bien que les jeunes habitant les *Petites Avenues* continuent de composer avec une situation financière précaire, le rapport souligne qu'au moment de leur départ, *ces difficultés personnelles ne semblent plus avoir comme conséquence de déstabiliser la vie des jeunes, comme c'était le cas à leur arrivée* (Molgat et Charbonneau, 2003 : 152). Un autre résultat encourageant est le développement d'une insertion sociale en dehors des Petites Avenues (Molgat et Charbonneau, 2003 : 153). Pour les auteurs du rapport, le développement, ou non, d'une vie sociale à l'extérieur des *Petites Avenues* constitue un meilleur indicateur de l'autonomie grandissante de ces jeunes que, par exemple, des séries de statistiques sur la fréquentation des activités.

4.1.3 LE RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET A.L.J. DE L'ENTRE-GENS

Nous reviendrons brièvement sur l'étude réalisée par le Centre de formation populaire pour le compte du Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens. *Le Rapport d'évaluation du projet Alternative Logement Jeunesse (2003)* est une précieuse source d'informations, à la fois, sur les particularités du projet, sur leurs façons de faire, sur ses avantages et ses limites. L'objectif du rapport d'évaluation était de *connaître l'impact du projet sur la vie des jeunes adultes qui y séjournent, afin de tirer les leçons de cette expérience et de reproduire le projet en essayant de l'améliorer* (CFP, 2003 : 6).

[124] Par contre, en tout temps, un support est disponible sur appel en cas de besoin.

Alternative Logement Jeunesse offrait du support communautaire dans un milieu de maison de chambres. L'idée derrière, comme dit l'un des intervenants, *c'est que sans toit, il est difficile de développer le reste* (CFP, 2003 ; 64), ce qui rejoint le constat fait à la fois par la FOHM et le *Réseau des Petites Avenues*. L'objectif d'insertion résidentielle des personnes visées était donc l'ambition première d'*ALJ*. Pour ce faire, neuf chambres et un logement étaient loués (250 $) à des jeunes entre 18 et 30 ans, dont la caractéristique première était l'instabilité résidentielle (CFP, 2003 : 23). Le bail était signé avec le propriétaire privé des logements, et la ressource (*Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens*) était chargée du support communautaire et de la sélection des locataires. Il faut souligner que cinq autres chambres étaient occupées par des personnes ne participant pas au projet. Un intervenant était présent sur place environ quinze heures par semaine. Le support consistait à offrir de l'écoute, des conseils et de l'information aux locataires, tout en assurant l'animation d'activités et en veillant à la sélection des locataires. Un local communautaire était également mis à la disposition des locataires. Comme dans les deux cas précédents, le support et les activités offerts demeuraient volontaires et aucune rencontre obligatoire n'était exigée de la part des participants.

Le rapport d'évaluation souligne que le projet a permis aux participants d'accroître leur stabilité résidentielle puisqu'avant la mise en place du projet, la durée moyenne des séjours dans cette maison de chambres était de quatre mois et demi et qu'elle s'élève à plus d'un an chez les locataires actuels. La majorité des participants constate une amélioration de leur situation personnelle (6/7). Les principaux changements concernent l'accès à un travail, le retour aux études et la possibilité de mener à bien des projets personnels. Enfin, les participants constatent qu'ils sont plus calmes et que leur estime d'eux-mêmes s'est améliorée (CFP, 2003 ; 62). Ils apprécient fortement le fait de posséder un logement autonome à prix abordable. Par contre, la taille des chambres (moins de neuf mètres carrés) est jugée insatisfaisante. Les activités offertes (sport, repas communautaires, sorties ponctuelles) et l'accès possible au local communautaire (téléphone, télévision, radio, cuisine, etc.) étaient fort appréciés, mais peu fréquentés.

Les jeunes soulignent l'irrespect des autres locataires et l'absence de pouvoir de l'intervenant lorsque des conflits surgissent comme étant les lacunes du projet. De plus, le mauvais état général de la bâtisse est relevé par bon nombre d'entre eux, ce qui souligne que non

seulement le type de logement offert (chambres, studios), mais aussi la qualité des lieux physiques d'habitation a une importance en regard de la satisfaction des besoins des personnes ; les responsables et les participants ont d'ailleurs longuement abordé ce sujet.

Les conclusions du rapport soulignent trois limites supplémentaires concernant l'expérience d'*Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens* :

> 1- Le partenariat avec le privé a entraîné des difficultés dans la bonne marche de cette expérience (trop de temps de l'intervenant imparti aux problèmes de gestion du bâti, à la collecte des loyers, à la négociation, pas de réprimande possible des locataires en cas de non-respect des règles puisque le bail n'est pas signé avec l'organisme)[125].
>
> 2- La sélection des locataires constitue une autre limite à cette initiative. Les jeunes adultes qui souhaitent vivre à ALJ ne devaient pas avoir de problèmes graves de santé mentale, mais c'est quelque chose de difficile à évaluer lors d'une première entrevue. Les personnes responsables ont aussi souligné la difficulté encourue par le fait qu'à chaque fois qu'un logement se libérait, il fallait rapidement combler le logement afin de répondre aux exigences du propriétaire privé qui avait des objectifs (financiers) à rencontrer.

Enfin, la troisième limite avancée est, à la fois, un avantage :

> 3- Le côté non-interventionniste et volontaire du support est un atout exprimé par les jeunes et mis en évidence par le comité aviseur : les jeunes sont tannés d'être encadrés. Ce type de projet où l'on ne développe pas de résistance de la part des participants est assez rare. Or, cela signifie également qu'il n'y a pas de contraintes pour les jeunes adultes. Dans d'autres organismes, on peut demander aux jeunes de signer une entente de séjour, dans laquelle le jeune s'engage à respecter certaines règles. Le non-respect de cette entente peut entraîner jusqu'à l'expulsion. Pour ALJ, le lien locatif était privé et ne donnait pas cette possibilité à l'intervenant. Cela conduit certains jeunes adultes à demander qu'il y ait plus de règles afin d'assurer une meilleure qualité de vie (CFP, 2003 ; 64).

La présentation des divers travaux portant sur la question du support communautaire en logement a donc permis de mieux comprendre la démarche des trois initiatives – *Les Maisons de la FOHM, Le Réseau des Petites Avenues* et le projet-pilote *Alternative Logement Jeunesse* – portés par des membres du RAPSIM. L'idée n'était pas de mesurer la performance d'une initiative par rapport à une autre, mais de présenter quelques exemples d'interventions sociales reliées à l'habitat, destinées aux personnes itinérantes et assorties de support communautaire en

---

[125] En outre, soulignons que l'immeuble a changé de main ; que les relations avec les propriétaires privés n'ont pu être consolidées et qu'il a fallu composer avec une nouvelle dynamique.

logement. La prochaine section présentera un portrait plus général des initiatives de support communautaire en logement portées par des membres du RAPSIM.

4.2 LES POINTS DE VUE DES ACTEURS DU RAPSIM

Cette section présente les résultats des entretiens menés autant auprès des différentes ressources membres du RAPSIM qu'avec les personnes ayant accès à du support communautaire en logement. En reprenant les principaux sujets abordés dans les grilles d'entretien, des thématiques-clés seront discutées de manière qualitative, afin de mieux cerner, à travers l'étude des points de vue des acteurs, ce que l'on entend par support communautaire en logement dans le réseau de l'itinérance et quelles en sont les différentes formes et expériences.

Nous aborderons en premier lieu la mission, les objectifs connexes, les groupes de personnes ciblés par les initiatives de support communautaire en logement ainsi que ce qui le distingue des autres réseaux (HLM, ressources d'hébergement). La deuxième section reviendra sur le moyen utilisé, c'est-à-dire fournir un logement qui servira de socle sur lequel sera greffé le support communautaire. Ensuite, nous présentons les caractéristiques communes des initiatives de support communautaire en logement ainsi que la gamme des services et des activités liés au support communautaire afin de mettre en relief les différences relatives à l'ampleur des services et activités ainsi que l'intensité du support offert. En dernier lieu, nous aborderons les droits et les devoirs des locataires, avant de conclure sur les avantages et les limites du support communautaire en logement.

4.2.1 LES MISSION ET OBJECTIFS DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Cette première partie présente la mission fondamentale des initiatives de support communautaire en logement ainsi que ses objectifs connexes. Ensuite, on fera état des distinctions entre les initiatives répertoriées et les réseaux traditionnels tels que les HLM et les ressources d'hébergement.

La stabilité résidentielle : une mission

La mission première des initiatives de support communautaire en logement est de permettre à des personnes de stabiliser leur situation sur le plan résidentiel. Quelques extraits, tirés des entretiens, mettent en évidence ce constat :

> *Les Appartenances*, c'est du logement social avec support communautaire, donc douze logements, sans limite de durée et la mission principale de ce projet-là, c'est de stabiliser les jeunes au plan résidentiel, de leur donner, premièrement, accès à un logement et de les sortir de la pauvreté un peu, parce que comme ce sont des logements subventionnés, ils ne payeront que 25 % de leurs revenus. Tantôt je te parlais de N. qui a 28 ans, et bien ça fait plusieurs, plusieurs fois que N., il recommence à zéro. Notre but, c'est qu'il arrête de recommencer, tu sais, qu'il essaie de construire… (Les Appartenances/Le Tournant)

> Les jeunes qui arrivent au *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, bien souvent, la stabilité qu'ils ont au niveau du logement, c'est un maximum de deux ou trois mois… L'objectif, c'est donc de les amener à pousser cette limite un peu plus loin. Le but aussi c'est de le préparer au départ en appartement, et qu'une fois en appartement, il ait cette stabilité-là et soit capable de le garder. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)
> *La Maison Yvonne Maisonneuve*, c'est du logement permanent. Et c'est pour ça qu'il n'y a pas de limite de séjour. Je pense que c'est une façon d'éviter qu'une personne tourne dans les ressources. C'est comme évident que le besoin est là, ça s'adresse à des gens qui ne peuvent pas fonctionner seuls et qui, sans aide, ont eu de la difficulté se maintenir dans un logement. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

> Aux logements du Refuge, l'objectif principal c'est donc de stabiliser les gens, c'est s'arranger pour que les gens aient accès à un appartement qui fait du sens et ainsi leur apporte une stabilité qui leur permettra de travailler sur eux, et de leur fournir une qualité de vie qu'ils n'avaient pas, tout un confort qu'ils n'ont pas eu, puisqu'ils ont été trimbalés entre les centres d'accueil et les familles d'accueil et tout cela… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Cette vocation première de l'intervention sociale reliée à l'habitat, quant à la stabilité résidentielle, semble faire consensus dans le milieu. D'autre part, les difficultés à se maintenir en logement ont été soulignées par l'ensemble des personnes habitant un logement assorti de support communautaire. Certaines ont évoqué leur difficile parcours dans les foyers d'accueil et les Centres Jeunesse. Pour d'autres, ce sont des difficultés liées à la colocation et aux règles strictes des maisons d'hébergement qui ne leur convenaient pas :

> La dernière chambre que j'ai eue, je restais avec un autre gars que je connaissais un peu dans la même chambre, j'étais pensionnaire, je lui donnais, mettons, 40 % du montant… mais deux personnes dans une petite chambre… (Dave)

> Fallait que tu te lèves à 8 heures le matin, fallait que tu sois rentré à 11 heures… J'ai toffé un mois là-bas, puis après je suis rentré dans le logement et pis depuis que je suis au logement, je me sens super bien. (Néo)

Tous ont, cependant, souligné la difficulté à trouver un logement ou, au moins, une chambre décente, à un prix convenant à leur (petit) budget. Plusieurs avaient vécu l'expérience de la rue et du circuit des gîtes de nuit et tous avaient connu des difficultés de maintien en logement sur une longue période. Comme le dit si bien Dave, l'un des participants au groupe de discussion : *Moi ce que je voulais, c'est un homebase, plus qu'un lit pour la nuit ! Parce que le Old Brewery Mission et les places comme ça, ce n'est pas un homebase, c'est une patch !*

La diversité de pratiques et les objectifs connexes

Lorsqu'on regarde au-delà du simple, mais combien essentiel, objectif d'accroissement de la stabilité résidentielle des personnes visées, on distingue certaines différences entre les initiatives. Dans certains cas, nous pensons notamment aux *Maisons de l'Accueil Bonneau* (particulièrement la maison Claire Ménard qui est habitée par des personnes âgées de plus de 50 ans) et à la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, l'ambition à long terme de l'initiative est le maintien des conditions, c'est-à-dire, de limiter ou contrôler la dégradation de la situation personnelle. Dans d'autres cas, l'ambition connexe sera d'améliorer les conditions de vie de façon globale (*Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*, *Les Maisons de Ma Chambre*, etc.) ou d'aider les personnes à reprendre du pouvoir sur leur vie (*Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes*). Dans d'autres cas, l'ambition sera plus poussée, et l'on visera alors l'insertion socioprofessionnelle des personnes visées (*Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, Ressources Jeunesse Saint-Laurent*). Cela dit, l'ensemble des initiatives a comme objectif de permettre aux personnes de vivre de manière autonome.

Nos observations nous permettent d'affirmer que, généralement, l'ambition plus modeste de maintenir les conditions est liée au groupe d'âge visé, soit les personnes âgées, souvent en perte d'autonomie, alors que l'insertion socioprofessionnelle concerne plutôt les jeunes. La variété des problèmes rencontrés, les spécificités liées au genre et à l'âge, ainsi que la philosophie

d'intervention auront des répercussions sur l'ampleur et la forme que prendra l'intervention de support communautaire en logement ainsi que sur l'ambition à long terme de celui-ci.

L'offre de support pour des personnes ex-itinérantes ou à risque de le devenir

Le support communautaire en logement offert par les ressources membres du RAPSIM s'adresse à des personnes seules, itinérantes ou à risque de le devenir. Dans bien des cas, les initiatives visent des personnes particulièrement vulnérables qui, étant donné leur condition, ont très peu de chances de se trouver un logement :

> Notre but, c'est d'aller chercher les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas capables de se retrouver nulle part, ceux qui ne sont pas acceptés parce qu'ils vont arriver là avec des problèmes d'hygiène, des déficiences, des problèmes de santé mentale, schizophrénie, etc., qui, souvent, ne sont pas suivis, et de leur offrir une place dans les maisons… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

La diversité des initiatives permet d'accueillir des hommes et des femmes de tout âge[126]. Toutefois, cela n'empêche pas que, dans certains cas, les initiatives s'adresseront à un groupe de personnes plus spécifiques soumis ou non à un problème particulier. Par exemple, la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon* est exclusivement réservée aux femmes âgées, ex-itinérantes et en perte d'autonomie :

> Ce que l'on connaissait de ces femmes-là, quand on les a ciblées, c'est qu'elles n'accepteraient jamais d'aller dans un foyer pour personnes âgées, à cause de leur marginalité, de leur besoin de liberté. Il y a des femmes qui partent tous les matins avec leurs sacs, de la même façon qu'elle le faisait avant… (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

La ressource suivante s'adresse spécifiquement à des jeunes et parfois à des personnes mineures :

> Quand tu as 16, 17, 20 ans et que tu n'as pas de soutien parental, qu'il n'y a personne pour endosser ton bail, il n'y a pas un propriétaire qui va te signer, c'est très difficile et il se retrouvait donc dans des lieux d'hébergement moins valables, ou encore dans d'autres ressources. Il faisait le tour, le principe de la porte tournante, il passait ici, puis il s'en allait dans une autre maison. Il faisait le tour jusqu'à tant qu'il trouve quelque chose de potable. Alors, on voulait répondre à ce besoin, avec de l'hébergement à plus long terme, donc le projet est né de là, de ce besoin-là et vise donc un groupe bien précis. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

---

[126] Pour être plus précis, on devrait écrire de plus de 16 ans. Par contre, dans certains cas, les personnes logées pourront y vivre avec leurs enfants.

Dans d'autres cas, *Les Maisons de Ma Chambre* en constitue d'ailleurs un exemple, l'initiative ne vise pas un groupe précis de personnes si ce n'est qu'elle *reçoit des gens qui sont minimalement capables de maintenir un logement et de le payer*. Cela met en lumière la diversité des pratiques de support communautaire en logement, dont les multiples configurations se complètent les unes les autres. Pour les personnes à qui s'adresse le support communautaire en logement, la possibilité même d'avoir accès à un logement relève parfois du domaine du rêve, comme le rappelle cet extrait :

> Les Appartenances s'adressent à des jeunes qui ont, comme première caractéristique, d'être pauvres. Donc l'accès au logement pour eux, c'est quelque chose de complètement bloqué et dans la situation actuelle — la crise du logement — c'est encore pire, c'est amplifié. Donc, c'est du domaine du rêve pour eux que d'avoir un appartement. Il y a des jeunes qui nous ont dit, quand ils ont eu leur logement, que leur vie allait commencer quand ils étaient pour rentrer dans leur appartement. Parce qu'avant c'était du niveau du rêve, parce les seules choses auxquelles ils ont accès, c'est souvent des chambres insalubres, pas de bail, à des coûts prohibitifs ! (Les Appartenances/Le Tournant)

Les distinctions avec les autres réseaux (HLM et ressources d'hébergement)

Avec le réseau traditionnel des HLM. Les initiatives de support communautaire en logement se distinguent du réseau traditionnel de logements sociaux (HLM, coopératives, etc.) où l'accès à un logement à prix modique n'est assorti d'aucune forme de support communautaire ou de support quel qu'il soit. Cette distinction est mise en évidence par le responsable interrogé aux *Maisons de l'Accueil Bonneau* :

> Ceux qui partent, ils vont aller dans les HLM. Plusieurs vont faire des demandes pour aller dans un HLM. Mais c'est long. Ça arrive. J'en ai vu qui en ont obtenu, mais pour dire la vérité, ça ne sera pas pour aller travailler, il faut le dire… C'est sûr que je vais les encourager à faire cela s'ils en sont capables, mais si je vois que ce n'est pas une personne qui peut s'en aller vers ça, je vais aussi lui dire… Je vais dire, non non, c'est pas pour toi. C'est sûr que de garder un gars dix ans, je ne sais plus si cela peut être néfaste ou pas, mais s'il est tellement poqué, dans un HLM il n'y a aucun service, je parle du côté santé, parce qu'il peut aller dans un HLM, mais il n'y aura personne pour le surveiller. Tu sais, ils veulent construire des logements, s'il y a rien là-dedans, s'il n'y a pas de support communautaire, s'il n'y a aucune activité, s'il y a rien, pis s'ils ramassent des gens comme on ramasse à Bonneau, ça sera pas long, il va payer deux trois mois, il va foutre le camp, il va se ramasser dans la rue, c'est pour ça que ce n'est pas toujours la solution…

Cette différence a d'ailleurs été évoquée par un bon nombre de responsables :

> Quelque part, pourquoi on dit que c'est avec du support communautaire, c'est parce que ce n'est pas juste un logement abordable. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

> Dans le fond, nous ce qu'on offre, c'est un logement qui est peu coûteux, pour des gens en difficulté, et, surtout, on offre de l'aide… (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Cette valeur ajoutée, que représente l'aide offerte à travers les différents services et activités en lien avec le logement, est une dimension importante :

> C'est sûr que la première chose, c'est un logement abordable (…) — puis bon, je dirais que le support communautaire, c'est aussi important, c'est dans le but de briser l'isolement, même si on participe pas toujours à toutes les activités, au moins tu peux te sentir plus relié que si t'as juste un logement tout seul. (Hélène)

Avec les modèles de types hébergement. Par ailleurs, le support communautaire en logement se distingue des modèles d'hébergement, qu'ils soient de type communautaire (maison d'hébergement, hébergement de transition, foyers d'accueil, etc.) ou institutionnel (résidence de groupe, appartements — surveillés, institut psychiatrique, etc.), en ce sens qu'on y offre un support volontaire et non un suivi obligatoire tels que souligné ici (par rapport à un suivi thérapeutique ou autre) :

> Le support a un caractère plus volontaire et une relation inversée : la personne locataire vient à nous (va chercher ses besoins). Le suivi est plus imposé […] il a un caractère plus formel, encadré, obligatoire. Quand on parle de support communautaire, le locataire va aller chercher pour ses besoins à son rythme. (Réseau des Petites Avenues)

> Dans les maisons d'hébergement, on ne peut pas consommer, si on a des problèmes de santé mentale, il faut reconnaître sa maladie. Donc nous, les jeunes qui passent ici au logement, et bien, ils continuent de consommer ou bien ils sont malades, il y en a qui sont malades, ou encore tu retrouves des troubles de comportement et de personnalité et tout cela. Mais, ils ne sont pas obligés, aucun suivi, rien, on fait avec… même que normalement, la personne s'attend à avoir des comptes à rendre, parce qu'ils ont été habitués comme cela. Par contre, nous, tout ce qu'on lui demande, c'est de s'occuper de lui et puis de respecter les lieux… Et puis tranquillement, ils viennent ici, dans la salle communautaire, on y offre un souper communautaire aux deux semaines, donc ça permet de les voir en groupe, etc., ils ont aussi accès à la télévision, au téléphone, et c'est très, très, très fréquenté. Donc, on jase, on se retrouve ensemble, on donne des références, on arrive ainsi à les rejoindre. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Il faut rappeler que l'accès au logement n'est subordonné à aucune obligation de suivi que ce soit ; sauf à une participation minimale à certaines activités (rencontres mensuelles, comités de locataire, etc.), dont la fréquentation est généralement contrôlée de manière peu coercitive. Dans des situations particulières (crise, désorganisation, non-respect à répétition du code de conduite, etc.), le support offert pourra être raffermi ; il ressemblera alors davantage à un suivi. Selon les

propos tenus lors du groupe de discussion, cette liberté d'avoir recours, ou non, au support communautaire disponible est appréciée :

> On a des intervenants à notre disposition, mais c'est vraiment libre à soi… C'est vraiment libre, pis c'est vraiment ce que j'aime parce que je me sens vraiment chez moi, pis quand j'ai besoin de quelqu'un, et ben il y a quelqu'un à ma disposition…(Morphéus)

En résumé, la mission fondamentale du support communautaire en logement est d'accroître la stabilité résidentielle des personnes visées. Les objectifs connexes tels que le maintien des conditions, l'amélioration de la qualité de vie, redonner aux personnes un pouvoir sur leur vie ou en arriver, ultimement, à une insertion socioprofessionnelle, varient d'une ressource à l'autre. L'ensemble des initiatives s'adresse aux personnes seules, itinérantes ou à risque de le devenir, bien que les caractéristiques spécifiques (âges, sexe, problématiques particulières, etc.) du groupe de personnes ciblé puissent varier. Le support communautaire se distingue, à la fois, du réseau traditionnel des HLM et des ressources d'hébergement.

4.2.2 FOURNIR UN LOGEMENT QUI PERMET D'ELIRE DOMICILE

La mission fondamentale du support communautaire en logement étant de permettre aux personnes visées d'accroître leur stabilité sur le plan résidentiel, il n'est pas étonnant que le moyen privilégié soit celui d'offrir à ces personnes un logement dans lequel elles pourront vivre de façon autonome, comme c'est le cas pour *Les Maisons de la FOHM*, le *Réseau des Petites Avenues* ou encore le projet *Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens*. C'est, d'ailleurs, ce qu'affirme un responsable :

> Ce que l'on fait pour elles, c'est d'abord d'offrir du logement social avec support communautaire (…). Un logement abordable, décent, qui est sécuritaire, qui est propre. On est du logement. Au départ, je pense que c'est pas mal ça. Sécuritaire, propre et pas cher. (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

Plusieurs participants ont mentionné ce besoin urgent d'obtenir un logement qui aurait comme caractéristique d'être un domicile, un chez-soi, un lieu sécuritaire. Avant d'avoir un logement, Morphéus, cherchait, avant tout, un logement *qui me plaît, qui me convient, pour que je me sente chez moi, quelque chose d'abordable*. Dave cherchait un *homebase*. Pour Hélène, il fallait *un bon logement, avant tout, sécuritaire, à prix très abordable pour qu'on puisse être*

capable de payer et avec des services particuliers, surtout pour la sécurité. Néo, quant à lui, cherchait simplement *un endroit pour pouvoir dormir en tranquillité et aussi longtemps que ça lui plaît*.

Un logement meublé à prix modique

Dans l'ensemble des initiatives, non seulement on loue un logement à des personnes vulnérables, mais on l'offre à un prix abordable, en tenant compte de leur faible capacité de payer. Pour réduire le coût du loyer, les ressources utilisent diverses stratégies. Dans certains cas, il s'agira de rendre le logement admissible aux suppléments au loyer (OMH) ; le locataire n'aura qu'à payer un montant équivalent à 25 % de son revenu. Ce type d'entente est favorable pour la majorité des locataires qui, bien souvent, sont prestataires de la sécurité du revenu. Par contre, la signature d'une entente concernant le supplément au loyer ne permet pas autant d'autonomie et de marge de manœuvre pour la ressource (par exemple, au niveau des critères de sélection).

D'autres logements sont liés à d'autres programmes de la SHQ[127]. Cette dernière comblera alors une partie du coût du logement (déterminée en fonction des barèmes de la SHQ qui varient d'un programme à l'autre), ce qui permet aux personnes de voir réduire, dans une proportion équivalente à la contribution de la SHQ, le montant à payer comme loyer. Certaines initiatives qui existaient avant que le gouvernement fédéral se retire du financement du logement social — nous pensons, entre autres à l'une des maisons des *Maisons de Ma Chambre* —, comptent sur la participation de la SCHL afin de réduire le prix du loyer. Enfin, dans d'autres cas, ce sera la ressource elle-même qui, grâce à une campagne de financement, parviendra à alléger le fardeau de ses locataires *(Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)*.

Dans l'ensemble des initiatives, un ameublement de base est mis à la disposition des locataires car, dans bien des cas, ces derniers n'ont pas réussi à rassembler, et surtout, à conserver, ce type de patrimoine nécessaire à la vie en logement. Ce service, attaché à l'offre de logement, est apprécié par les locataires, comme le confirme Néo : *Tu as le sofa, le lit, une petite*

[127] PSLPB, AccèsLogis, Logement Abordable, etc.

table, une petite commode, le poêle, le frigidaire, toutes dans ton logement, pis la toilette, c'est parfait !

Un logement décent

Un sujet abondamment abordé a trait spécifiquement à la qualité des logements offerts. Comme déjà évoqué, il ne s'agit pas simplement d'offrir un espace physique d'habitation, mais un logement permettant au locataire de se sentir à l'aise. Pour s'y faire, il faut que la qualité physique des installations (grandeur, qualité, fenestration, conditions de salubrité, etc.) soit suffisante comme le souligne l'un des responsables consultés :

> C'est sûr que si tu les mets dans une situation de petites chambres bon, c'est sûr qu'on le fait des fois parce qu'il n'y a rien pour eux et on leur dit tu es mieux d'avoir cela que rien, mais on le sait très bien, on a le sentiment qu'on est en train de le remettre dans le trouble (…). C'est pour cela, en ce qui concerne le projet *des Appartenances,* qu'on a insisté pour que cela ne soit pas des chambres parce que les gars nous le disaient, après six mois ils en ont plein leur casque, ils ne s'investissent pas dans une chambre alors que là, c'est des vrais logements, ils ont tous leur vraie cuisine, un vrai poêle, un vrai frigo, pas un demi-ci, un demi-ça, une vraie salle de bain, pas la douche sur l'étage. Même dans les studios, c'est vraiment un appartement, et cela pour les jeunes, c'était bien important. Parce que quand on a commencé le projet, on a fait des groupes avec eux pour savoir ce dont ils avaient envie, et cela faisait partie des choses que l'on ne voulait pas concéder quitte à avoir un appartement ou deux de moins. On ne l'a pas concédé et je suis très contente. (Les Appartenances/Le Tournant)

La question des installations physiques est au centre des préoccupations des participants au groupe de discussion :

> Où je m'en vais, il va y avoir poêle frigidaire inclus et puis le lit (la base, le matelas et tout)… Ça va être un trois et demi, ça va être neuf évidemment, il va y avoir une salle communautaire prévue, une cuisine collective, il va y avoir des activités de prévues, il y a un espace aménagé à cet effet, il va y avoir un fumoir avec ventilation et tout, mais c'est prévu, même si ça existe à peu près plus ce type de salle. Donc où je m'en vais, il va y avoir 22 logements dont un logement pour une personne handicapée, aménagée pour elle. Et le balcon, il va aussi y en avoir. On l'a négocié le balcon, c'est important, ça d'l'air de rien un balcon, mais c'est important, c'est pour cela qu'on a négocié, nous ça va être des balcons de 5 par 8. Il voulait le baisser, on était parti grand, mais il voulait y retoucher, mais là l'architecte a dit non, non, non, ne touchez pas cela parce que ça ne passera pas. (Hélène)

> Parce qu'avant que l'édifice soit rénové — j'étais là deux ans avant les rénovations — (…). Et maintenant c'est beaucoup mieux parce qu'avant je restais avec des coquerelles, des mouches, et maintenant, c'est très, très propre. Je suis content, satisfait de la place. Je n'ai rien à me plaindre. Avant oui, mais maintenant c'est bien réglé. C'est vraiment un *palace* maintenant (Vito)

> Moi, j'ai été vraiment *picky* pour ma salle de bain, moi mon logement peut être crotté et il peut y avoir des trous dans les murs, mais ma salle de main, c'est l'endroit que j'aime garder cela propre. Donc, j'ai fait refaire mon bain, j'ai repeinturé, cela a pris un mois. (Néo)

Cela dit, compte tenu des ressources limitées dont elles disposent et des contraintes financières et matérielles inhérentes, il faut comprendre que les logements offerts, bien que décents et abordables, demeurent plutôt modestes[128] :

> J'aimerais cela avoir un logement plus grand. Moi j'ai beaucoup de *stock* chez nous, j'ai deux bureaux, j'ai un ordinateur, j'ai une télé, toutes des affaires, mais je n'ai pas de place pour bouger. Moi, j'habitais dans un cinq et demi, chez ma mère, mon stock était resté là, et elle m'a tout redonné quand j'ai eu mon logement, donc je n'ai quasiment plus de place pour bouger. Moi, j'aimerais cela que le Refuge, il garde cet emplacement-là, mais qu'ils ouvrent un autre bloc avec des trois et demi ou des quatre et demi. (Néo)

Un logement sécuritaire

La question de la sécurité des logements est une question cruciale. Il faut comprendre que les personnes visées par le support communautaire en logement ont souvent habité dans des endroits ne répondant pas à ce critère pourtant vital. Par exemple, Vito souligne qu'à l'époque où la Maison Chambreclerc n'était qu'une maison de chambres privées, *il n'y avait même pas de porte dans sa chambre* !

Dans le cas des initiatives de support communautaire en logement faisant partie de notre échantillon, on peut constater que des mesures précises — qui peuvent même aller jusqu'à garantir une présence 24 heures sur 24 d'intervenants chargés de la surveillance des lieux, la mise en place de caméra à l'entrée, etc. — cherchent à garantir la sécurité des occupants. Non seulement, il s'agira de garantir la sécurité physique des locataires — en dotant chacun des logements d'une simple porte, ce qui va de soi —, mais également leur sécurité psychologique, ce que permet la présence d'un concierge-résidant, d'intervenant-surveillant ou encore la possibilité de rejoindre en tout temps une personne de confiance. De plus, les locataires étant liés par contrat, se sentent sécurisés et protégés de possibles procédures d'expulsions expéditives :

---

[128] À l'exception, peut-être, de la *Maison Brin d'Elles*, où les femmes auront accès à un logement de type trois et demi, ainsi que les logements partagés par plusieurs personnes.

> Nous, on offre des baux à l'année. On fonctionne comme cela pour démontrer aux gars qu'oui on va leur faire confiance, que nous autres, on respecte les lois de la régie du logement. Je ne ferai pas comme bien souvent cela se passe, il va louer une chambre et parce qu'il ne l'a pas payée, on va le mettre dehors. (…) On veut dire au gars, je suis ici pour t'aider, je vais te donner un bail et il est bon. On veut leur dire qu'ils sont comme tout le monde… C'est TON bail, et je vais le respecter en autant que tu respectes ce qu'il y a dedans… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Dans la mesure du possible, on cherchera à assurer la sécurité physique des personnes en maintenant l'état de la bâtisse (propreté, condition générale de la structure, prévention des incendies, etc.) à un niveau respectable.

Un logement anonyme

Une autre des caractéristiques communes des initiatives de support communautaire en logement est celle d'être plutôt discret afin que les locataires puissent avoir la possibilité de conserver leur anonymat. Dans la mesure du possible, les immeubles dans lesquels séjournent les locataires demeurent anonymes. Aucune enseigne n'identifie ces endroits comme des lieux où l'on accueille des ex-itinérants, des jeunes marginaux, etc., et ce, pour un ensemble de raisons tel qu'indiqué ici :

> Le voisinage nous accueille en général bien, mais on reste discret sur notre mission pour deux raisons : 1) Éviter de dire qu'il y a ici des jeunes en difficulté parce que des jeunes, ça peut déranger et 2) garder l'anonymat pour éviter de faire connaître l'histoire des usagers/usagères. On ne demande pas aux gens en face s'ils ont déjà eu des problèmes et c'est la même chose pour nos jeunes, ils n'ont pas à le faire. (Réseau des Petites Avenues)

Cet anonymat, qui évite aux locataires d'être stigmatisés par rapport aux résidants du quartier, est apprécié, comme le souligne Morphéus, l'un des participants au groupe de discussion : *Moi ce que j'aime, c'est que c'est un appart ordinaire, dans un bloc ordinaire, vraiment ordinaire* ! Par ailleurs, dans certains cas, lorsque les personnes visées ont des comportements marginaux, cet anonymat devient difficile à préserver. On cherchera alors à sensibiliser la population environnante au type de services offerts et à l'importance du support communautaire :

> On essaie de faire une sensibilisation avec les voisins… Par exemple, il y en a une qui allait uriner dans les poubelles de la rue, etc. Alors, les voisins n'aiment pas ça, il y en a une autre qui était un peu exhibitionniste… C'est des comportements marginaux… Au début, je pense que les gens avaient peur un peu, mais quand ils ont vu qu'il y avait une surveillance presque continuellement… Donc, on en a eu des petits accrochages, mais on a rencontré les gens un par un quand il y a eu des problèmes, et cela va bien maintenant. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Un logement permettant l'exercice de la souveraineté

Bien que dans l'ensemble des initiatives que nous avons identifié le logement soit assorti de support communautaire en logement, il faut comprendre que l'accès au logement est distingué de l'intervention sociale liée à celui-ci. Les locataires vivent donc de façon autonome dans leur logement. Ils y sont souverains et disposent du plein contrôle des lieux et de l'usage de leur temps. Les extraits suivants mettent en relief l'importance de ces aspects :

> L'idée était de les respecter en leur demandant aussi de prendre leurs responsabilités en les respectant dans leur milieu de vie. Tu n'entres pas chez une personne par exemple. Y a un bail et les règles sont celles d'un bail. (Les Maisons de Ma Chambre)

> Dans le logement, on n'a pas affaire. On visite de temps en temps si elles ont besoin d'aide pour le ménage, mais elles peuvent, par exemple, consommer dans leur logement. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon).

> Il y en a une, elle ne se pouvait plus quand elle est arrivée à Pie IX, elle n'en revenait pas d'avoir un appartement à elle, sa toilette. Ce n'est pas vraiment plus grand, mais c'est à elle. Elles peuvent se faire à manger à deux heures du matin sans déranger personne. (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

> Le jeune va pouvoir inviter du monde, s'il veut avoir de la bière chez lui, il va pouvoir le faire… Bien sûr, on va s'assurer que cela reste agréable pour tout le monde quand même, mais bon. Individuellement, ils vont pouvoir faire ce qu'ils veulent chez eux, ils inviteront qui ils veulent, à l'heure qu'ils veulent, ils rentreront à l'heure qu'ils veulent bien… (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

Les locataires confirment l'importance d'avoir le contrôle sur ce qui se passe dans leur logement :

> Moi, ce qui me plaît ici, c'est d'être dans mes affaires pis de ne pas avoir personne derrière moi pour me dire : fait-ci, fait-ça. Au moins, quand je suis chez nous, je peux faire ce que je veux, quand je veux. J'ai pas personne qui me pousse dans le cul, qui me dit, tu dois faire ceci, cela, tu dois te lever à telle heure, faut que tu te couches à telle heure. (Néo)

> Moi aussi j'aime que pas personne ne me dit rien, si je me fais un café et que je ne veux pas laver la tasse tout de suite, il n'y a pas personne qui dit rien, c'est moi qui est affecté, pas les autres personnes, donc j'aime ça pouvoir le faire quand je veux. (Dave)

Pour Charles, qui a été contraint à vivre dans des milieux institutionnels (prisons, institutions pour personnes avec des problèmes de santé mentale, etc.), vivre dans son logement lui permet d'exercer un contrôle sur sa vie, avec les avantages et les limites que cela comporte :

> Moi, je suis là depuis le mois de décembre, avant je restais en foyer. Mais pour vous dire ben franchement, j'en arrache depuis que je vis tout seul, mais j'aime ça en arracher ! C'est pas eux

> autres qui vivent ma vie à ma place ! C'est moi qui vis ma vie pis je peux vous dire que c'est pas toujours facile, mais maudit que j'aime ça.

Le droit à la visite

L'une des particularités du support communautaire en logement est le fait que ces personnes peuvent recevoir et même héberger (pour une courte durée) qui elles veulent. Le droit à la visite permet l'exercice de la liberté en ce qui concerne leurs relations sociales. Plus encore, le droit à la visite permet de répondre à un besoin fondamental, sinon sacré, soit celui, pour un parent, de recevoir la visite de son (ses) propre(s) enfant(s) :

> Il y a trois gars qui ont des enfants, dans les premiers locataires, eux, ils ont droit à la garde de fin de semaine, mais ils n'ont jamais pu l'exercer faute de pouvoir les recevoir dans un environnement convenable. On a donc déjà prévu cela, il y aura un espace pour coucher les enfants. Ils ont eu les plus grandes chambres, situées vers l'arrière, sur la cour, plutôt que sur la rue Frontenac, mais ce n'est pas pour deux personnes en permanence, et ça, c'est un critère de l'OMH. (Les Appartenances/Le Tournant)

Dans certains cas, les visites des gens sont encadrées par une réglementation relativement stricte, notamment dans les logements admissibles au supplément au loyer de l'OMH[129].

Ces règles sont cependant appliquées, dans la mesure du possible, avec souplesse — ce qui est l'un des traits particuliers des initiatives de support communautaire en logement — comme le démontre ce locataire du *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes* :

> Je vais être papa à la fin novembre, début décembre. Je me suis arrangé avec les intervenants : durant son dernier mois de grossesse, ma blonde va venir habiter chez nous, parce que l'hôpital n'est pas trop loin. Parce qu'elle accouche à St-Luc et elle habite à Longueuil.

Par ailleurs, le droit à la visite s'inscrit dans une démarche visant à responsabiliser le locataire. Il s'accompagne d'un devoir en ce qui concerne le maintien en bon état de son logement. Le locataire qui invite des amis, ou encore ses enfants, devra s'assurer que ceux-ci respectent l'intégrité physique des lieux. Cette contrepartie a été mise en évidence par plusieurs personnes :

---

[129] Les suppléments aux loyers octroyés par l'OMH sont assortis d'une série de conditions, notamment en ce qui concerne la sélection des locataires. De plus, on restreint le nombre de personnes pouvant vivre dans le logement pour personne seule. La colocation y est impossible.

> Les gars auront le droit à de la visite, donc ce ne sera pas comme ici de toute façon. Ils pourront inviter qui ils voudront, mais s'ils ont des visiteurs, ils sont responsables de leurs visiteurs. (Les Appartenances/Le Tournant)

> Ils peuvent aussi recevoir des personnes, ils sont responsables de leurs visites, mais ils ne peuvent pas loger de personne. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Dans certains cas, particulièrement là où les services offerts sont les plus intensifs, le droit à la visite sera surveillé par les intervenants, présents sur place, et ce, dans le but d'assurer la quiétude des lieux ainsi que la sécurité des autres occupants :

> Au niveau de la visite, oui ils ont droit à la visite, mais je vais m'organiser, je vais m'informer, les filles qui viennent, on les connaît, on sait qu'elle vient parfois consommer (en échange de services sexuels), si on sait qu'elle vient consommer chez le gars et que c'est tranquille, qu'ils font leurs petites affaires, si elle n'achale pas personne, si elle ne cogne pas aux portes, alors on tolère, bon. Il faut juste pas qu'il oublie qu'il est responsable de sa visite… Il faut comprendre que pour ces gars-là, c'est leur réseau à eux autres, c'est leurs amis, on ne peut pas non plus leur enlever cela. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau).

Dans tous les cas, il semble que le droit à la visite est particulièrement apprécié par les locataires. Comme le souligne Vito : *Avant, où je restais, je n'avais même pas le droit de visite. Même si j'habitais dans un bordel ! Et ici je peux recevoir qui je veux*.

Il se dégage des entretiens que ces initiatives sont considérées comme une application concrète de la revendication du droit fondamental au logement pour tous. Le support communautaire en logement est nécessaire afin de permettre le maintien en logement des personnes visées (les personnes itinérantes ou à risque de le devenir) et, par conséquent, il est une condition *sine qua none* de garantie de respect du droit au logement. Les caractéristiques énumérées lors des entretiens renvoient à ce qui est inclus dans la notion de domiciliation : abordable, décent, sécuritaire, propre, salubre, espace privé, discret, incognito, permettant l'exercice de la souveraineté.

4.2.3 CARACTERISTIQUES DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT AU RAPSIM

Le support communautaire : colonne vertébrale des initiatives

Si le fait d'offrir un logement permettant d'élire domicile constitue l'objectif premier des initiatives identifiées, les services et les activités liés au support communautaire en sont

certainement la colonne vertébrale. Sans les services de support communautaire liés au logement, les personnes visées par les différentes initiatives seraient incapables, ou alors avec de grandes difficultés, — leurs expériences de vie le démontrent — de conserver leur logement.

Avant de présenter la gamme des activités et des services qui peuvent être offerts dans le cadre du support communautaire, il nous paraît important de revenir sur les caractéristiques des initiatives en logement. Ces caractéristiques sont : le caractère informel des interactions et des échanges, le contexte de proximité dans lequel le support est rendu disponible, la mise à la disposition d'espaces communautaires, l'importance accordée au facteur temps ainsi que la dimension holiste du support (qui vise à répondre aux besoins globaux de la personne).

Le caractère informel des interactions et des échanges

Le caractère informel des échanges et des interactions entre les personnes chargées du support et les locataires, est une des particularités du support communautaire en logement. Celui-ci se déploie généralement dans un environnement favorisant les échanges informels : autour d'un café, d'une partie de soccer, lors de brèves discussions sur le palier, dans la salle communautaire, etc. :

> On est plus dans l'informalité et tout cela (…) C'est un avantage du support communautaire (…), la souplesse de nos interventions, la souplesse du cadre, tout ce qui est informel et on est très, très, très souple. En fait, les jeunes ne retrouvent pas les barrières auxquelles ils sont habitués — bon, c'est certain qu'il y a certaines barrières —, mais disons qu'il y en a moins… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Comme le souligne le dernier extrait, le caractère informel des interactions entre les personnes chargées du support communautaire (intervenant, concierge-résidant, formateurs, etc.) permet de réduire les barrières entre celles-ci et les personnes visées. Ce type d'interactions permet la construction graduelle d'une relation de confiance entre le locataire et la personne chargée du support, même si, dans un premier temps, le locataire est plutôt réticent devant toute forme de soutien. Ainsi, la nature informelle des interactions, surtout lorsque combinée à l'avantage que permet le facteur temps (sur lequel nous reviendrons), est une particularité du support communautaire en logement qui lui permet de rejoindre une catégorie de personnes qui, bien souvent, hésiteraient à accepter toute forme d'ingérence dans leur vie.

Le contexte de proximité

Une seconde caractéristique du support communautaire en logement est son caractère de proximité. Dans bien des cas, celui-ci sera offert directement sur place, sur les lieux mêmes où résident les locataires. Dans ces cas, une salle communautaire, ou encore un bureau, servira de quartier général où se déploiera l'intervention. C'est, notamment, le cas au *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes,* au *Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes,* dans *Les Maisons de l'Accueil Bonneau,* au *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal,* etc.

Dans d'autres cas, il s'agira d'un support que l'on pourrait qualifier de flottant ; puisqu'il se fait directement sur les lieux de résidences (à l'intérieur de logement occupé), mais de façon ponctuelle, lors de visites rendues par la personne chargée du support (soit à intervalle régulier, à la demande des locataires, etc.). C'est notamment le cas à *Les Maisons de la FOHM,* au *Réseau des Petites Avenues*, etc. Dans d'autres cas, le support offert le sera à distance, mais dans un contexte de proximité rapprochée (c'est-à-dire à l'extérieur de l'immeuble où vivent les locataires). Le programme *Envol* mené par *l'Auberge communautaire du sud-ouest* en est un exemple typique.

Un milieu de vie

Comme le soulignaient les travaux de Dorvil et *al*. (2001), l'une des limites des modèles d'habitations, où des personnes fragiles vivent seules en appartement, est le risque d'isolement. Pour contrecarrer cet inconvénient, les ressources rendent disponibles des espaces communautaires cherchant à recréer un milieu de vie, dans la grande majorité des initiatives de support communautaires en logement portées par des membres du RAPSIM[130].

Ces lieux d'échange facilitent le développement des capacités de socialisation des locataires voire, permettent, dans une certaine mesure, la création d'un réseau de solidarité et la possibilité d'y nouer des relations d'amitié. Il s'agit de la réaffiliation sociale des locataires dont

[130] Le cas du *Réseau des Petites Avenues* est particulier puisqu'il propose des logements en colocation (chaque locataire ayant sa propre chambre). Ainsi les espaces communautaires sont à l'intérieur du logement (salon, cuisine). De plus, la *Corporation L'Avenue* offre toutes sortes de projets connexes (L'Avenue Centre Informatique, la Maison d'hébergement L'Avenue, etc.) ce qui favorise la socialisation.

le réseau social est souvent réduit au minimum. Il semble que la présence de ces espaces d'échange répond aux besoins des locataires. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné l'ensemble des participants aux groupes de discussion. De plus, on a constaté que la fréquentation des espaces communautaires constitue une porte d'entrée pour l'intervention.

L'importance des lieux communautaires a été soulignée par l'ensemble des responsables consultés. Ces espaces doivent être d'une qualité minimum (taille, services offerts [appareils de divertissements, téléphone, Internet, etc.], propreté, fenestration, etc.) si l'on veut qu'ils soient fréquentés par les locataires. Le caractère vétuste de la salle communautaire, au projet *Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens* a d'ailleurs été identifié comme une des limites, et cela a aussi a été souligné par le responsable de la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon* qui, d'ailleurs, est en processus de relocalisation :

> Les locaux que l'on a ne nous permettent pas vraiment de développer des activités comme des cuisines collectives, etc. Mais là, il va y avoir de la construction, et on pense que quand on aura des locaux plus adaptés, on voudrait tenter de faire participer celles qui peuvent à cuisiner ou autre chose. Le problème maintenant c'est l'exiguïté des locaux, c'est tellement petit. Pour l'instant, la salle communautaire est aménagée dans une chambre. On manque de place. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Par ailleurs, plusieurs personnes interrogées — les responsables du *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*, du *Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes* et du *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* — ont souligné l'amélioration de l'aménagement des espaces communautaires qu'a permis l'arrivée du programme IPAC (projet de rénovation/construction) et, par ricochet, l'impact sensible que cela a eu sur leur fréquentation.

L'importance accordée au facteur temps

Le facteur temps est d'une importance cruciale dans la pratique du support communautaire en logement. Les extraits suivants le mettent d'ailleurs en évidence :

> On se rend compte en fait que la stabilité et le fait qu'il n'y ait pas de temps, tu sais, le fait qu'il n'y ait pas de limite de temps, ça lui permet d'aller à son rythme. Pour une fois, la personne peut y aller à son rythme, elle n'est pas obligée de courir dans la rue, elle n'a pas de contraintes, ni de compte à rendre. Alors là, elle y va à son rythme et cela c'est très important, et puis on peut voir qu'il y a des gens qui sont là depuis un an et qui commencent à régler certains problèmes, des problèmes de justices, des travaux compensatoires, finir leur secondaire, tranquillement planifier des achats, tu

> sais parce qu'ils reçoivent leur chèque de bien-être social, ils payent leur loyer et il leur reste 300 dollars et tranquillement ils arrivent pendant quelques jours à gérer les 300 $ alors qu'avant, dès le premier jour, il n'y avait plus rien… Et puis bon, ils commencent à prendre soin d'eux. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

> Le gros avantage, c'est le fait que c'est du logement permanent. D'abord, on empêche que les gens tournent, et aussi, on crée des liens qui nous permettent d'être plus rapide d'une certaine façon. Quand on recommence tout le temps avec des nouvelles personnes, ben, on a toujours les mêmes difficultés, on ne va pas plus loin, tandis que là, c'est comme établi, on n'a pas à reconstruire continuellement la relation de confiance. Des fois, établir cette relation, ça peut prendre jusqu'à deux ans, alors si la durée de séjour aurait été d'un an, on aurait passé complètement à côté. Ç'aurait pu être un gros désavantage… (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Tel que souligné, le facteur temps est à considérer lorsqu'il s'agit de création de liens sociaux. En restreignant la durée d'accès au logement à une période plus courte, le type d'intervention pratiquée, dans le cadre d'un support communautaire, ne serait pas optimisé.

Les participants au groupe de discussion ont également souligné l'importance de ce facteur temps. Ils ont expliqué, qu'à leur arrivée, ils avaient besoin de retrait, de solitude, avant de s'impliquer dans ce nouveau milieu :

> Moi, je suis plutôt solitaire, j'étais plutôt retiré quand je suis arrivé. Ç'a pris beaucoup de temps avant de m'intégrer, avant d'avoir envie d'aller dans le local pis de connaître les autres. (Morphéus)

> Moi quand je suis arrivé là, je me rappelle ben, ça fait deux ans. J'étais content d'avoir mon appartement, mais les autres, tu sais, je ne voulais rien savoir… Mais là, après deux semaines, ben tu sais là, embarré chez nous, ben je me suis dit, je vais commencer à sortir, je trouvais le monde, en fait, j'ai jugé le monde, je me disais lui il est comme cela, lui il est comme-ci, lui est comme cela ? Au début oui, pis par après non parce que des affaires que les autres faisaient, je me disais : Aie je trouve cela cool, bon ben, je vais essayer de faire comme cela un petit peu. Donc, j'ai pris le temps de m'installer. Pis une fois installé, c'est là que je suis sorti. (Néo)

Le facteur temps est un élément essentiel : il permet d'accroître l'impact du support communautaire en logement ; il permet la construction du lien entre le locataire et la personne chargée du support ; il permet l'appropriation graduelle de son milieu de vie. Pour que le facteur temps puisse jouer, il est important qu'il n'y ait pas trop de roulement de personnel parmi les personnes chargées de ce support communautaire[131].

---

[131] Nous signalons ce point puisque dans les conditions actuelles, il est parfois difficile, pour les ressources, d'assurer une continuité à ce niveau, étant donné la non-récurrence des sources de financement. De plus, les salaires plus intéressants dans d'autres secteurs (notamment dans le milieu institutionnel) font en sorte qu'il est parfois difficile, pour les ressources, de garder leurs employés sur une longue période. Il faut le souligner : le travail des

Conforter les besoins de la personne par une approche globale

Écoute, présence, accompagnement, gestion des conflits et médiation, références, services alimentaires, services de prévention-santé, activités sociales et récréatives, formation, support collectif et individuel, etc., la liste des activités et des services pouvant être offerts aux personnes habitant dans les initiatives de support communautaire en logement est très longue et diversifiée. L'information recueillie, lors de la rédaction des fiches signalétiques, fait état de plus d'une centaine de services et d'activités offerts (Annexe 5). Au-delà de cette grande variété, il faut comprendre que le support communautaire en logement vise à répondre aux besoins des personnes visées de manière globale. Il est donc parfois difficile de départager ces services et ces activités en fonction de leur mission spécifique puisque ceux-ci représentent un tout difficilement divisible, comme ce long passage le met en relief :

> On ne rencontre pas les gars, disons, une heure par semaine à heures fixes… C'est plus de l'écoute, c'est d'être à l'écoute, à tous les jours, pour des besoins qui sont là. Parce qu'il y en a un qui a besoin, pour lui ce besoin est énorme et pour toi ce n'est rien… Il va venir t'en parler quinze minutes, dans le bureau et là tu essaies de calmer tout cela, de dire regarde, est-ce qu'il y a une place où je peux téléphoner, s'il a faim, de dire : Je sais bien ce matin tu t'es levé en retard pour le déjeuner, mais va au moins te chercher des sandwichs… C'est des petits détails, mais pour eux autres c'est énorme…
>
> Quand il souffre de déficience ou de problème de santé mentale, l'intervention, c'est de les calmer. Si tu as un gars qui se loue un logement, par exemple ils construisent un gros bloc et ils disent : il y a un logement pour toi là-dedans, à prix abordable, 260 $ par mois pour une belle chambre… Mais est-ce qu'il va y avoir quelqu'un pour lui dire, regarde tu as ça, mais je sais que tu n'as pas assez d'argent pour t'habiller…Va en chercher à l'Accueil Bonneau, va à l'armée du Salut, va à telle place, ils ont besoin de savoir cela… Autre exemple : tu payes pas cher, mais tu consommes beaucoup, le mois prochain, vas-tu être capable de payer…. Dire à la personne, je connais quelqu'un qui peut administrer ton chèque, pour que tu puisses au moins être sûr que tu aies un toit, ou encore, tu restes là, mais tu n'as pas de famille, pas d'amis, pas rien…
>
> (…) Le support communautaire, c'est tout ce qui va entourer cette personne de façon globale, pour qu'elle ait un certain confort, mais aussi un certain suivi aussi, moral, santé, tout cela… (…) Pour moi le support communautaire en logement, ça veut dire maison, ça veut dire tous les services que je pourrai rendre à un gars dans une journée, voir à sa prise de médication, en fait, je vais surveiller s'il fait cela comme il faut, voir à son hygiène, à celle de son logement aussi, voir à ce qu'il ait une vie sociale agréable, voir à ce qui sorte un petit peu de ce qu'il a vécu dans la rue, qu'il vienne au planétarium même si pour lui ça peut avoir l'air plate, qu'il vienne faire un tour. Lui dire aussi où il peut se procurer de la nourriture, des vêtements, des soins de santé, lui dire que je peux prendre ses

---

pour les ressources, de garder leurs employés sur une longue période. Il faut le souligner : le travail des personnes chargées du support communautaire en logement étant très exigeant, il est susceptible d'entraîner un taux de roulement du personnel assez élevé.

> messages s'il y a des médecins qui vont l'appeler…Regarder à ce que sa vie dans cette maison-là, elle soit convenable pour lui, tu sais pour qu'il puisse pour une fois, depuis plusieurs années, à ce qu'il soit traité comme un être humain, parce que je sais que pour certains d'entre eux, où ils habitaient avant, je le sais, c'était des taudis, et pour moi, de laisser un être humain là-dedans, ce n'est pas correct, ce n'est pas d'être humain avec un humain… Bon, notre intervention, c'est tellement large (…). Regarde, quand tu agis comme cela, c'est là que tu déplais aux gars, c'est pour cela qu'ils ne veulent plus de parler, si tu essaies de changer cela, peut-être que ça va aider, etc.… Regarde, juste pour le côté hygiène, ça m'a déjà pris deux ans avant de faire le ménage chez une personne et je ne l'ai jamais mis dehors… Pour moi, le support communautaire, ça va aller jusque-là, c'est-à-dire de voir à ne pas le laisser comme cela. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Le caractère global du support communautaire en logement est aussi mis en évidence par d'autres responsables :

> Le support communautaire, ça peut toucher pas mal tout, pour moi le support communautaire c'est autant maintenir quelqu'un en logement que dans sa capacité de rentrer en relation avec les autres, que sa capacité à s'occuper de soi-même, qu'entreprendre des démarches. Donc, le support communautaire est très large. On parle d'approche globale. Tout passe par les locataires. On vise la responsabilisation et la participation par les locataires par rapport aux autres locataires. On vise l'acquisition de l'autonomie par la capacité de prendre des décisions, de les mettre en œuvre. Le respect d'autrui, le respect de son budget. Il s'agit d'insertion par un projet structurant dans le but d'augmenter leurs conditions de vie de façon générale. (Réseau des Petites Avenues)

> Pour ce qui est de l'intervention, c'est certain que ce n'est pas une intervention de réhabilitation, c'est une intervention, je reviens à cela, c'est une intervention de support, de vision globale de la personne. Est-ce qu'elle a l'air bien ? Est-ce qu'elle prend bien sa médication ? Etc. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Ainsi, au-delà des objectifs spécifiques (régler l'urgence, stabilisation de la situation personnelle, sécuriser les personnes visées, amélioration de la qualité de vie, consolidation des acquis, insertion dans un parcours professionnel, prévention-santé), il faut comprendre que les services offerts s'inscrivent dans une démarche globale visant à redonner à ces personnes un certain pouvoir sur leur vie.

Cette précision concernant la dimension holiste du support communautaire en logement étant faite, il nous paraît important de revenir sur les diverses formes que prend cet exercice de support communautaire. La prochaine partie traitera des services et des activités offerts à l'intérieur des ressources ciblées ainsi que des tâches des personnes offrant cette aide.

4.2.4 LA GAMME DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS OFFERTS

La gamme des services et des activités — écoute, présence, accompagnement, gestion des conflits/médiation, référence et partenariat avec le milieu, services alimentaires, service de prévention-santé, activités sociales, sportives, culturelles et récréatives, services de formation et apprentissage de base, soutien à la vie de groupe, soutien individuel —, tout comme les tâches spécifiques des personnes chargées d'offrir le support communautaire varient d'une initiative à l'autre, et ce, autant dans leur forme que dans leur intensité

Nous présentons un portrait global des activités et services pouvant être liés au support communautaire en logement. Outre le fait de fournir un logement, un ensemble de services et d'activités sont offert en fonction de la vocation et de la spécificité de chaque initiative. L'organisation des services et des activités est donc souple, flexible et modulée. De plus, rappelons que l'octroi du logement n'est pas subordonné à l'acceptation d'un quelconque suivi obligatoire[132].

Diversité d'activités et diversité d'initiatives

Avant de présenter l'éventail des services et des activités pouvant être offerts dans le cadre du support communautaire en logement, il nous paraît important de revenir sur les principales distinctions concernant la forme que prendra le support communautaire en logement dans chacune des initiatives.

D'abord, la diversité des réalités fait en sorte que la gamme de services offerts varie grandement d'une initiative à l'autre. Par exemple, aux *Maisons de L'Accueil Bonneau*, à la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, au *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes* ou encore au *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, l'offre est diversifiée et le support est relativement soutenu, alors que le support

[132] Ce constat doit être nuancé. Dans la pratique, une certaine obligation de participation peut être exigée du locataire (réunions mensuelles, comités de résidants, rencontres avec un formateur). Ces exigences demeurent minimales ; elles se distinguent, notamment, de celles des plans de suivi, du démarchage obligatoire, etc.

communautaire offert aux *Maisons de Ma Chambre* et *Les Maisons de la FOHM* sera beaucoup plus léger.

Les différences, concernant la gamme des services et des activités offerts, peuvent non seulement s'expliquer par une différence des ressources disponibles, mais aussi par des différences reliées au groupe de personne visées, ou encore par la philosophie de l'intervention. Revenons sur les différences entre les groupes de personnes visées. Le fait que certaines initiatives s'adressent particulièrement à des femmes, à des jeunes, ou encore à des personnes aux prises avec un problème particulier, etc. aura une influence sur la forme que prendra le support communautaire en logement, comme il est souligné ici :

> Le coût et la forme du support, c'est sûr que ça dépend. Tu peux offrir le minimum, un gardien de sécurité qui regarde si les murs ne partiront pas, ou encore tu peux offrir un paquet d'autres activités, de suivi et de support. Tu peux passer de 50 $ par jour, à 200 $ par jour. Pour revenir au barème, ça dépend vraiment de ce qu'on fait. Par exemple, le Foyer des Jeunes, il y a trois ans, ils assuraient un minimum de présence, ça ne devait pas leur coûter cher, et là ils ont des intervenants, je pense qu'ils en ont quatre ou cinq, il y a un directeur, il y a un chargé de projet, c'est beaucoup plus dynamique, pis tu peux voir la différence. Tu vois la différence chez les jeunes, tu vois la différence dans la bâtisse, juste l'esthétique, il y a toute une différence, les jeunes prennent soin de leur logis maintenant. Si tu veux aller vers le minimum, je me souviens aussi du projet Loge-jeune (nom fictif), je pense qu'ils avaient un intervenant à 20 heures semaine là-dedans. Ils ont eu des problèmes, mais c'était aussi minimum comme support, ils n'avaient pas les moyens. Je ne critique pas le choix, mais tu peux voir la différence assez vite. Moi, en tout cas 500 $ par personne par année, ça m'apparaît un gros, gros minimum, 3000 par année, ça m'apparaît un peu plus réaliste. Ça dépend des clientèles et des services que l'on veut offrir. Tu sais, si on a pas d'argent, on peut toujours, quand on fait la sélection, dire que l'on ne prend pas les drogués, pas de cas de santé mentale, pas ceux-ci pas ceux qui sont agressifs, etc. On peut aller les choisir au CÉGEP (rires) ! Ça fonctionnerait, deux intervenants, cela serait en masse. Mais ce n'est pas cela que l'on veut faire, ce qu'on veut faire c'est de vraiment aider ceux qui ont de la misère, ceux qui sont impulsifs, agressifs, qui ont des problèmes de toxicomanie… C'est eux que l'on veut aider. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

L'extrait met en évidence le fait que des contraintes trop importantes, dues au manque de ressources, peuvent, à leur tour, avoir des effets sur le groupe de personnes visées. Lorsqu'elles sont incapables d'arrimer le niveau des services offerts aux besoins particuliers des locataires, les ressources se voient parfois dans l'obligation de modifier leurs critères de sélection. Les personnes choisies seront alors plus autonomes, moins *poquées*, par exemple. C'est le constat fait par cette responsable :

> On se rend compte que les chambres, ce n'est pas nécessairement facile à louer à des femmes qui sont assez autonomes. Les femmes que l'on retrouve aujourd'hui dans la rue, elles ont besoin de beaucoup d'encadrement, de support, des choses que finalement on ne peut pas offrir. Ce qui fait qu'au moment de la sélection, on se retrouve à ne pas sélectionner ces femmes-là, car elles ont de trop grands besoins pour ce qu'on peut offrir. (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

La pratique du support communautaire peut être adaptée à différentes philosophies de l'intervention ; que ce soit l'approche communautaire, l'approche dite de la réduction des méfaits ou encore celle de l'« empowerment », comme le soulignent les extraits suivants :

> Bâti par Jérome Guay, il y a une approche qui s'appelle communautaire. Cela vient un peu mêler la patente. Parce que le concept que l'on avait du communautaire, c'était que c'était des individus qui se prennent en main, on les appelle communautaires parce que c'est des individus dans un milieu précis qui s'organisent. Mais dans les services que l'on offre, on va aussi commencer à parler d'une approche communautaire… Moi aussi au début, je me disais, ils font de la récupération du concept. Mais en fait, c'était une réponse par rapport à l'approche systémique (parents, familles, écoles, le macro et le micro). L'approche communautaire, c'est un peu plus que cela, depuis dix ans, les services communautaires grossissent de plus en plus. Ce que les CLSC ne font plus, ce que les hôpitaux ne font plus, cela est transféré et veut, veut pas c'est le communautaire qui ramasse le travail. Bon pas bon, là n'est pas la question, mais il reste que dans ces services communautaires offerts, il y a de la thérapie, du clinique et des modèles, et il y a des choses qui sont positives et que l'on ne peut pas ignorer et pour moi c'est cela l'approche communautaire. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

> La conception de l'intervention, à l'Accueil Bonneau, c'est la réduction des méfaits, ce n'est pas d'obliger un gars d'arrêter de consommer, on va le laisser continuer, mais on va regarder à ce qu'il en prenne moins. Tu sais quand ils sont administrés en bas, ils vont venir deux, trois fois par semaine, on va leur donner 20 $ le lundi, un le mercredi, un le vendredi. Donc avec 20 dollars on est sûr qu'il ne sera pas sur la brosse effrayante… qu'il ne se fera pas de mal à lui, ni aux citoyens qui demeurent un peu partout, il n'ira pas voler…(Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

> Ici, c'est l'« empowerment » qui est vraiment forte comme philosophie. Prends-toi en main, c'est ta vie, t'es capable, t'es capable d'avoir des réussites, t'es capable d'avancer, tu as des compétences… (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal).

Il faut tout de même préciser que les responsables des initiatives réfutent toute approche dogmatique favorisant telle ou telle philosophie de l'intervention. En fait, comme le soulignent les extraits suivants, ces grandes conceptions de l'intervention constituent plutôt des outils, des manières de faire :

> Bon, ici, au niveau de la toxicomanie, on a eu trois personnes qui consommaient des drogues dures quand ils sont rentrés ici et qui sont maintenant au pot. Tu vois, à ce niveau-là, il y a une réduction des méfaits qui se fait par elle-même. La réduction des méfaits, on l'a fait aussi au niveau des interventions, parce qu'on a aussi des interventions individuelles ou de groupes, pour nous, cela va

> de soi, pour nous la réduction des méfaits, c'est plus un outil qui fait partie du tout. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

> Oui, on est là-dedans, dans le sens que c'est un peu utopique de penser autrement. Même en hébergement temporaire, on le sait très bien qu'il y a des jeunes qui consomment, ce qu'on essaie de voir avec eux, c'est, qu'est-ce qui fait que ta consommation conditionne ta vie, tu sais, on peut même inclure un poste pour je ne sais pas, du pot, dans la budgétisation. Donc on regarde avec le gars, c'est aussi une façon de gérer la consommation… Par exemple, s'il y en a un qui dit que son seul problème, c'est la cocaïne, qu'il peut boire et fumer son joint, mais, après un certain temps, on peut se rendre compte que pour lui, c'est l'alcool et le pot qui le mène à consommer la cocaïne… Alors, on essaie de travailler avec lui là-dessus. C'est dans ce sens là que l'on travaille sur la réduction des méfaits. Mais comme pour l'« empowerment », ce n'est pas un leitmotiv, cela fait partie de la palette. (Les Appartenances/Le Tournant)

Plutôt que de parler d'« empowerment », on préfère (*Logement social avec support communautaire Réseau Habitation Femmes, Les Appartenances/Le Tournant,* la *Maison Brin d'Elles*) parler d'approche participative :

> On vise la participation. C'est vraiment de les impliquer (les jeunes), sur des comités, dans la conception du projet, etc. L'idée, c'est que ces jeunes-là puissent peut-être, après quelques années, repartir et ils pourraient, par exemple, aller vers un projet de coop et là, ils seraient vraiment un partenaire à part entière. C'est de leur montrer les différentes facettes pour qu'ils puissent eux-mêmes être des citoyens actifs dans leur choix résidentiel. Si ce n'est pas dans une coop, ce sera dans un appartement ou autres choses, mais ils seront plus outillés qu'ils le sont présentement. Il y a aussi tout le volet, parce qu'on le sait — cela vient d'eux — alimentation, c'est quelque chose de difficile pour eux, ils sont beaucoup portés sur le cannage, le dépanneur ou le restaurant. Alors, on va faire avec eux des ateliers de cuisines communautaires. On va aussi mettre sur pied des groupes d'achats… (…) Je ne l'ai pas dit empowerment par exprès ! Parce que je trouve que c'est un concept un peu fort. Quand on dit qu'on va les impliquer, c'est sûr que pour certains jeunes, ce sera relativement facile de s'impliquer, mais pour d'autres cela leur demandera plus de jus, ce sera plus difficile. Ce qui fait que l'implication sera à la hauteur de ce qu'ils sont capables. On ne veut pas que cela devienne une source de stress. (Les Appartenances/Le Tournant)

En fait, en accord avec les pratiques fluides et la nature flexible du support communautaire en logement, il semble que, bien souvent, la conception de l'intervention se situe entre chacune des approches.

> C'est l'approche féministe d'empowerment. On parle aussi d'approche communautaire. L'approche féministe d'empowerment, c'est d'impliquer les femmes dans tous les comités, on cherche à leur redonner du pouvoir sur leur vie… Du point de vue féministe, c'est plus de donner de la place aux femmes qui ont été opprimées, de leur laisser prendre la parole. Et communautaire, c'est parce que c'est collectif. On croit beaucoup au groupe… On essaie toujours d'y amener les femmes en groupes. (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

Ces précisions, quant aux distinctions ayant trait aux groupes de personnes visées ainsi qu'à la philosophie de l'intervention étant faites, nous sommes en mesure de présenter la gamme des services et des activités pouvant être offerte dans le cadre du support communautaire en logement.

L'écoute et la présence : deux termes-clés

La première tâche de l'intervenant, c'est d'écouter les gars. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau). Cette citation met en évidence l'une des facettes du support communautaire en logement, qui est revenue sans cesse lors de nos entretiens. Prendre le temps d'écouter les personnes visées ; écouter leurs plaintes, leurs doléances, leurs états d'âme, etc., est une tâche de tous les instants pour les formateurs, les intervenants, les animateurs et encore les concierges-résidants chargés du support communautaire[133]. Il s'agit d'un support quotidien, pouvant être très exigeant pour ces derniers comme le souligne celui-ci :

> Le fait d'être au quotidien avec les jeunes, ça te fait vivre tout ce qu'ils vivent, on est confronté à leurs difficultés tout le temps, des fois on devient fragile émotionnellement parce qu'on est fatigué, etc. Il faut toujours être apte, disponible, à l'écoute, c'est une partie exigeante du travail. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Les façons de faire étant différentes d'une initiative à l'autre, l'écoute, dans le cadre du support communautaire en logement, ne prendra pas toujours la même forme. Dans certains cas, les rencontres entre les personnes chargées du support communautaire et le locataire ne seront pas aussi régulières — nous pensons notamment aux *projets IPAC du Bureau de Consultation Jeunesse, Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A.* ou encore au *Réseau des Petites Avenues*. Cela n'empêche pas que, dans l'ensemble des cas, des services d'écoute soient disponibles pour les personnes visées et constituent l'une des importantes tâches confiées aux personnes chargées du support communautaire. Il faut, par ailleurs, constater que l'entraide et les relations de solidarité, qui peuvent se développer entre les personnes vivant dans les initiatives de

---

[133] Le titre donné aux personnes chargées du support communautaire en logement varie et il reflète, d'une certaine manière, la philosophie de l'intervention pratiquée. Par exemple, dans les initiatives où l'approche participative occupe le haut du pavé, les personnes chargées du support occupent un poste d'organisateur communautaire. Dans le cas de la réduction des méfaits, il s'agira souvent d'intervenants. Bien entendu, d'autres facteurs (notamment la description des tâches) peuvent aussi expliquer ces différences. Pour simplifier la lecture, nous utilisons généralement, dans ce document, l'expression l*es personnes chargées du support communautaire* afin de les identifier.

support communautaire en logement, sont aussi une des façons de développer une écoute plus *naturelle* : celle des pairs dans un contexte de voisinage. C'est d'ailleurs dans ces cas que la dimension communautaire du support prend tout son sens, et l'une des tâches des personnes chargées du support communautaire est de favoriser ce type d'entraide entre les locataires.

> La prestation de service, c'est surtout une présence. Le terme-clé, c'est présence. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

L'autre aspect abondamment évoqué est le fait que ces initiatives offrent toutes, sans exception, une présence rassurante et disponible sur les lieux du logement ou dans un contexte de proximité :

> La personne va rentrer, elle va avoir son appartement, là ils ont accès à un local, donc ils ont toujours accès à des intervenants, et puis c'est très large ce que l'on fait comme travail avec eux, ça peut être simplement la présence comme, tu sais, comme dans une famille… Tu as l'enfant qui est dans sa chambre et papa, maman sont dans la cuisine et ce seul fait est rassurant pour l'enfant, il sait qu'il y a une présence au cas où… d'ailleurs la présence c'est très important — c'est une comparaison, bien sûr, il ne s'agit surtout pas de les infantiliser —. C'est pour ça que dans le support communautaire, pour nous, le local, c'est très important au niveau de la présence, c'est rassurant pour eux. Bon, il y a ça, on est presque là 24 heures, il y a un intervenant de 9 à 23 heures et il y a aussi un concierge qui dort sur place. Lui n'est pas intervenant, mais c'est une question de sécurité. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

> Une part importante du travail de l'intervenant est d'assurer une présence qui est nécessaire pour eux (les personnes qui habitent au Foyer des jeunes travailleurs). Des fois, ils ne vont même pas parler, mais ils savent qu'il y a quelqu'un si jamais il y a quelque chose qui ne va pas. Par exemple dans le temps de Noël, il y a des jeunes qui sont plus sensibles à cette période-là. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Il faut souligner le fait que l'intensité de la présence du support communautaire en logement varie d'une initiative à l'autre selon les particularités du groupe de personnes visées, les problématiques vécues, ou selon la philosophie d'intervention propre à chacun. Nonobstant ces différences, force est de conclure que, le fait de mettre à la disposition des personnes visées la présence rassurante d'une personne pouvant lui venir en aide, est un élément essentiel de ce type d'intervention sociale relié à l'habitat. Cette présence répond, d'ailleurs, à un besoin exprimé par les participants :

> Moi, c'est ça, ce fut d'apprendre à vivre avec les autres, à prendre sa place, à bien la prendre. Avant j'étais très renfermé, mais je pense que j'étais déjà en processus d'apprentissage donc pour moi ç'a été une occasion d'être dans une situation ou une présence m'aidait à continuer cela (mon apprentissage de la vie en logement) (Morphéus)

L'accompagnement

Outre la présence et l'écoute, l'accompagnement est certainement l'un des services offerts le plus souvent cité. Par exemple, il s'agira d'accompagner les locataires à des rendez-vous médicaux, au palais de justice, à l'aide sociale, ou encore au bureau de l'assurance-emploi, etc. Cette dimension de l'intervention sécurise les personnes : *Si j'ai un rendez-vous chez le médecin et que je ne veux pas y aller tout seul, alors mon intervenant peut venir avec moi* (Néo). Dans d'autres cas, il s'agira d'accompagner la personne lors d'un départ en appartement (sur le marché locatif conventionnel). L'accompagnement aura alors simplement comme objectif de rassurer la personne afin de faciliter le changement. De plus, l'accompagnateur peut, à la demande des personnes, agir comme entremetteur, voire comme médiateur entre ces personnes et certaines institutions. Cela peut parfois prendre la forme de ce qu'on appelle dans le milieu la défense de droits.

Les ressources limitées dont disposent certaines ressources, ou encore la philosophie d'intervention, font en sorte que l'accompagnement n'est parfois offert qu'en cas de problèmes majeurs, car l'objectif, faut-il le rappeler, est de permettre aux locataires d'être en mesure de vivre de manière autonome. L'extrait suivant donne une description concrète de ce qu'est l'accompagnement et met en lumière ce principe :

> Voici un exemple d'accompagnement, j'ai un gars ici… Il vient d'avoir 65 ans et il a fait un arrêt cardiaque. Il a été opéré à cœur ouvert. Je regarde ses besoins. Je suis allé y chercher des médicaments, je lui ai trouvé de la nourriture parce qu'il n'y avait pu rien chez lui… Je suis allé le chercher à l'hôpital… Demain, il a un rendez-vous, je vais m'arranger pour qu'il puisse être là, il y a quelqu'un qui va l'accompagner… Ou je vais y aller moi-même ou je vais m'arranger. C'est de l'accompagnement, parce que là tu vas rester avec la personne. Tu sais, ce n'est plus les mêmes besoins. Lui, il est malade, ça veut dire, je vais l'accompagner à ses rendez-vous… Il a besoin de plus de services, je vais aussi m'arranger pour qu'il y ait des gens du CLSC qui viennent le voir. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau).

Dans cet exemple, l'accompagnement est fait directement par la personne chargée du support communautaire en logement. Dans certains cas, — nous pensons ici au *Parc de logements de l'Auberge communautaire du sud-ouest* —, l'accompagnement se fera plutôt grâce à la collaboration de bénévoles, ou encore par un autre locataire, ce qui met en évidence la diversité des pratiques du support communautaire en logement, ainsi que l'importance du réseau d'entraide susceptible de se développer. Il faut aussi dire que, dans ce cas comme dans bien

d'autres, les contraintes financières (bien plus que la réelle volonté de faire en sorte que les personnes soient autonomes) font que les services d'accompagnement sont réduits au minimum.

Enfin, certains des responsables interrogés ont souligné que l'un des rôles des personnes chargées du support consistait à accompagner les nouveaux locataires afin de faciliter leur intégration dans le milieu de vie…

Gestion des conflits et médiation

La gestion des conflits permet d'assurer la quiétude et — encore plus important — la sécurité dans les immeubles (ou dans le logement) et, en ce sens, elle constitue un service offert aux locataires :

> On est dans le quotidien, les conflits, c'est quelque chose qui est là… souvent, c'est des trucs simples, genre, un tel ne veut pas me laisser la manette de la télé, sauf que des fois, il peut y avoir accumulation, pis ça peut devenir plus grave… Notre rôle, c'est de le voir venir et essayer de faire en sorte qu'ils se désamorcent avant… (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Étant donné qu'un objectif commun est de permettre aux locataires d'arriver à vivre de façon autonome, l'idée n'est pas tant que la personne chargée du support joue constamment à l'arbitre, mais plutôt qu'elle cherche à outiller les locataires afin qu'ils soient en mesure de régler eux-mêmes leurs différends. Cet extrait est d'ailleurs très explicite à ce sujet :

> L'objectif, c'est qu'elle puisse dire elle-même à sa colocataire que sa musique lui tombe sur les nerfs, c'est des éléments très comme cela. Toi, si ton coloc te dérange, tu vas lui dire, mais elle, elle ne voudra pas lui dire pour XYZ raisons et on essaie de faire en sorte qu'elle soit capable de le faire tout seul. (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

L'une des tâches confiées aux personnes chargées du support est de voir à ce que les relations, à l'interne (dans le logement ou encore dans l'immeuble) entre chacun des locataires, soient d'une qualité acceptable pour tous. Empêcher que certains locataires profitent de la vulnérabilité d'un autre est, par exemple, l'un des moyens de prévenir l'apparition de conflits, comme le souligne cet intervenant :

> L'abus dans ces maisons-là, c'est ça, le gars qui est schizophrène, qui est déficient, et il y en a là-dedans qui sont toxicomanes, alcooliques, VIH… Eux autres, ils n'ont pas de déficiences et ils vont essayer d'abuser des premiers, il faut que je surveille ça aussi. Je vais inviter le gars dans le bureau et je vais lui dire…Écoute, tu viens de vendre un gramme de pot à Untel pour 50 $, tu ne trouves

> pas que tu fais de l'abus un petit peu. C'est donc de voir à ce qu'il y ait une ambiance pas trop malsaine entre ces gars-là parce qu'ils viennent de la rue et ils vont continuer à négocier comme il le faisait dans la rue…(Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

La gestion des conflits outrepasse parfois la seule dimension de la vie interne. Dans des circonstances particulières, la personne chargée du support a également pour mandat, dans la mesure du possible, d'amenuiser les conflits qui peuvent exister entre les locataires et leur environnement externe. Il s'agira parfois de favoriser le dialogue entre ceux-ci et le voisinage ou encore avec les forces de l'ordre qui, il faut le dire, peuvent quelques fois être amenées, pour toutes sortes de raisons, à intervenir.

Dans d'autres cas, les personnes chargées du support pourront même se retrouver à la limite de la légalité en intervenant, par exemple — et, il s'agit de circonstances extrêmes —, entre un locataire et un prêteur à gage :

> Si moi je sais qu'il y a un shylock qui court après, et que le TS n'est pas au courant, je vais lui dire… À ce moment-là, le TS va rencontrer notre gars, il va lui demander combien il lui doit, etc… On va même l'appeler le shylock, on va lui dire, regarde, tu vois ben avec qui tu fais affaire… Le gars a de la misère, il a des problèmes de santé mentale, j'imagine que toi ça va bien…que tu as toute ta tête… etc. Je peux-tu t'offrir tant par semaine… (Anonyme)

Références et partenariat avec le milieu

Dans de nombreux cas et, pour toutes sortes de raisons, telles que pour des contraintes financières ou pour un besoin d'expertise, on préférera référer les locataires :

> Nous sommes des entremetteurs entre des services et la personne. Quand on voit une personne trop isolée, on peut la mettre en contact avec des ressources pour toutes sortes de raisons. Si une personne a des problèmes pour faire son ménage, le CLSC offre des services d'entretien ménager pour les personnes démunies. Il peut aussi y avoir des services de repas (mobile) à domicile offert par le Santropol roulant, etc. (Les Maisons de Ma Chambre)

> Il y a des choses qu'on va faire nous-mêmes, mais il y a des choses qu'on sait que d'autres organismes font —, ils ont développé des expertises et sont très ferrés pour ce genre de chose —. Ce qui est intéressant, c'est qu'on va pouvoir utiliser le réseau de contact que l'on a déjà ici au Tournant. (Les Appartenances/Le Tournant)
>
> Lorsque c'est plus sérieux, on réfère aux établissements. Avec le CLSC, ça va bien parce que ce sont des personnes âgées, on a une réponse assez rapide de la part du CLSC. En ce qui concerne les problèmes de santé mentale, ce sont les hôpitaux traditionnels, dans le secteur ici, c'est l'hôpital Notre-dame. Dans les hôpitaux, par contre, il faut se rendre, ils ne viennent pas. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

> En fait, on fait de la référence sur tous les thèmes de la vie quotidienne… Par exemple quelqu'un qui ne va pas bien, il va être référé au CLSC… Au niveau des ateliers, le CLSC, ils pourraient donner des ateliers, aussi parce qu'on a des coupures de personnel, donc on juge que ça pourrait nous aider…Aussi parce que des professionnels qui viennent de l'extérieur, cela a beaucoup d'impact sur les jeunes, on s'en rend compte… Ils viennent voir… C'est qui ça, qu'est-ce qu'il peut m'apprendre pis tout cela, donc les gens des CLSC, des dentistes, etc. des gens du réseau de la santé, ceux qui s'occupent de la protection des droits, donc amener des ressources extérieures touchant des aspects de la vie quotidienne. (Foyers des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Ces extraits permettent de constater que les références ciblent différents domaines de la vie courante : réseau de la santé, ressources alimentaires, cantines de repas gratuits ou à prix modique, groupes de soutien pour des problèmes spécifiques (alcoolisme, toxicomanie, gambling, violence, etc.), formation, ainsi de suite. Dans certains cas, les références se feront sur une base ponctuelle et les contacts entre la ressource et l'organisme ou l'institution vers laquelle le locataire est référé seront minimes :

> Par exemple Cactus, c'est plus les gars qui vont là-bas, nous on a pas tellement de contact avec eux… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Dans d'autres cas, lorsque les contacts sont réguliers entre chacune des parties (la ressource et le partenaire), des partenariats plus serrés peuvent être développés pour des projets spécifiques :

> Il y a aussi des partenariats avec les entreprises d'insertion. C'est l'un des services qu'on va offrir. Donc un pont direct qu'on va leur donner. Il y aussi un poste de travail dans la salle communautaire qui est aussi un poste de recherche d'emploi même si nous, on n'offre pas le service directement. Une fois qu'ils sont allés chercher les outils, ils peuvent le mettre en pratique ici… Il y aussi des références en ce qui concerne la santé. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)
> Par exemple, on travaille avec un avocat pour la défense des droits au niveau de l'aide sociale. Alors, cet avocat pourra aussi venir donner des formations pointues sur leurs droits et tout cela. (Les Appartenances/Le Tournant)

> Le partenaire le plus important, c'est le CLSC du Plateau. C'est comme s'il avait vraiment — d'abord, ce sont des personnes âgées — donc toute la partie soutien aux personnes âgées, les femmes y sont admissibles. On a facilement accès à des infirmiers, à des médecins qui se sont déplacés, des travailleurs sociaux. Certains sont venus appuyer le travail des intervenantes quand on a eu besoin de faire des déplacements pour une ou deux personnes qui ont dû être déplacées dans des institutions plus organisées donc, les travailleurs sociaux sont venus nous aider, pour trouver l'endroit, etc. C'est vraiment le partenaire principal… Aussi pour le service de bains, le CLSC assure ça. On a eu la police de quartier qui est venue quelques fois visiter les femmes. Pour des aspects légaux, il y en avait quelques-unes qui volaient ou d'autres qui avaient des choses de leurs

> passés à régler. Ce sont les deux principaux partenaires. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Ces exemples ont trait à la référence et aux partenariats avec d'autres ressources du secteur de la santé et des services sociaux, ou encore à des organismes comme Emploi-Québec, etc. Dans de nombreux cas, nous pensons notamment aux initiatives portées par l'Avenue (*Réseau des Petites Avenues, L'Avenue-Logement communautaire*), Hébergement Jeunesse Le Tournant (*Les Appartenances*), l'Auberge communautaire du sud-ouest (*Parc de logements*), l'Association d'entraide Le Chaînon (*Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*), l'Accueil Bonneau (*Les Maisons de l'Accueil Bonneau)*, les locataires auront accès à différentes activités mises en place dans l'ensemble de la ressource.

Ainsi, par exemple, les résidants des *Maisons de l'Accueil Bonneau* peuvent aller manger, trouver des vêtements, rencontrer un travailleur social, faire administrer leur budget, etc. à l'Accueil Bonneau situé tout près. Les locataires des *Appartenances/Le Tournant* auront accès aux repas communautaires et au centre informatique de la maison d'hébergement *Le Tournant*. Un représentant du *Réseau des Petites Avenues* a d'ailleurs insisté, lors de notre entretien, sur cette importance synergie existant entre les volets d'activités des différentes ressources.

> Comme nous sommes six organisations (L'Avenue-Maison d'hébergement, Réseau des Petites Avenues, L'Avenue-Logement communautaire, L'Avenue Centre Informatique, etc.) réparties dans cinq lieux, nous avons, entre nous, plusieurs ententes de services. On a des techniciens en informatique, etc. Il existe un gros partenariat entre ces six ressources (échanges de services). (Réseau des Petites Avenues)

Services alimentaires

L'un des axes de l'intervention pratiquée est centré sur la question de l'alimentation. Encore une fois, la façon d'aborder l'intervention dépendra des particularités du groupe de personnes visées (degré d'autonomie, situations financières particulières, mauvaise habitude alimentaire, etc.) et de la philosophie d'intervention propre à chacune des initiatives.

Par exemple, à la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon*, deux repas par jour sont servis aux locataires. Bien entendu, ce genre de services, relativement intense et coûteux, va à l'encontre de l'objectif d'autonomie des locataires, ce dont la responsable est pleinement

consciente — rappelant qu'au départ, on n'avait pas envisagé de fournir ce type de service —, mais les conditions particulières des locataires de la maison ont fait en sorte que ce service est devenu indispensable :

> Au début on s'est aperçu qu'on serait obligé de mettre en place un service de repas. Au début, on pensait que les femmes feraient leur repas dans leur chambre, elles sont équipées pour cela, mais il y avait toute sorte de peur… Soit qu'elles avaient peur du feu, elles avaient peur de se couper, il y avait toute sorte de peur qui les empêchait de se faire un repas. On s'est aperçu qu'elles ne s'alimentaient pas. On a donc mis en place un service de deux repas qui sont servis dans la salle communautaire le matin et le soir. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Cet exemple met en relief le caractère souple du support communautaire qui s'arrime aux besoins particuliers des personnes visées. Dans d'autres cas, on préférera s'en tenir au dépannage alimentaire par l'accès à la banque de nourriture de Moisson Montréal (*Les Appartenances/Le Tournant*), ou encore à la référence vers des ressources spécialisées (Accueil Bonneau, Santropol Roulant, Dîner St-Louis de Gonzague, Chic Resto-Pop, etc). C'est, notamment, la façon de faire dominante des ressources suivantes : *Réseau des Petites Avenues,* du *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes*, du projet d'*Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent*, *Les Maisons de Ma Chambre*, *Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A.*, *Alternative Logement Jeunesse*, etc.).

Par ailleurs, des repas communautaires sont offerts, de façon plus ou moins fréquente, et il semble qu'il s'agisse-là d'un moment privilégié afin de favoriser le développement de relations de bon voisinage, voire d'amitiés entre les locataires :

> On s'est aperçu que le moment du repas est très important, c'est un moment pour socialiser, parce qu'elles sont seules dans leur chambre. Donc on laisse un temps assez long pour le repas, pour qu'elles puissent échanger. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Il s'agit de rencontres appréciées puisque cette activité est, bien souvent, l'une des plus fréquentées, tel qu'indiqué dans cet extrait :

> Nous, on a les soupers communautaires, ça c'est ben cool, une fois par semaine, ça donne la chance de voir tout le monde en même temps, pis habituellement tout le monde est là. (Néo)

> Des fois, on fait des soupers communautaires improvisés, c'est-à-dire que le monde qui ont de quoi à bouffer. On en met tous un petit peu et puis on se concocte des plats… Des fois ça pas ben, ben d'allure, mais c'est bon pis c'est nourrissant. (Charles)

Il semble que les initiatives s'adressant à des personnes âgées en perte d'autonomie auront tendance à intensifier leur offre de services alimentaires, alors que celles s'adressant à des personnes plus autonomes (par exemple, les jeunes), auront tendance à réduire au minimum l'intervention directe (fournitures de denrées, repas préparés) et favoriseront plutôt le développement des apprentissages de base à travers une série d'activités telles que des groupes de cuisine-collective, des groupes d'achats ou encore, dans certains cas, de véritables cours de cuisine. L'ampleur de ce type d'intervention est mise en évidence dans cette citation :

> Je t'ai beaucoup parlé des groupes d'achats et des cuisines collectives, parce que l'expérience que l'on a ici, ç'a fait quand même quinze ans, ça tourne autour de la cuisine, c'est peut-être quelque chose de bien québécois… Beaucoup de choses se font dans la cuisine, des apprentissages de bases, des discussions informelles, des rencontres… C'est dans la cuisine que cela se passe pas mal. Donc, il y a beaucoup d'apprentissages à faire là. Et il y a deux facettes à ce qu'on veut faire dans un groupe d'achats, dans les cuisines collectives. Premièrement, cela crée un groupe d'entraide, on part de l'idée que nous sommes présentement dans une ressource *(maison d'hébergement)* où il y a plus d'intervention, pour passer à un endroit où il y aura plus d'entraide *(projet d'appartements supervisés)*. C'est-à-dire, tu es volontaire, ça te tentes de faire partie d'une activité, tu viens, tu mets ton nom et on s'organise. Et cela sera avec des pairs, c'est avec les autres locataires que tu vas faire cela, il n'y aura pas d'intervenant pour te montrer comment cela marche. On a nos listes, nos formules, on a nos choses, tu mets ton nom et chacun des groupes sera responsable de son groupe, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas personne qui va faire la job à leur place. Par exemple, ils vont décider de se réunir une fois par semaine, une fois par deux semaines, une fois par mois, ils vont se réunir et ils vont faire cela entre eux autres. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

Cet extrait met en relief la multiplicité des objectifs que l'on cherche à atteindre avec la mise en place de ce type de services : entraide, apprentissage de base, ou encore consolidation des acquis, amélioration de la situation financière (du moins, la maximisation des ressources disponibles), autonomie.

Ce type d'intervention va bien au-delà de la simple satisfaction des besoins alimentaires et bien souvent, ce que l'on cherche à faire, est d'utiliser les services alimentaires comme tremplin afin de contribuer à la création d'un milieu de vie permettant, à la fois, l'amélioration du réseau social des locataires, celle de leur qualité de vie ainsi leur aptitude à devenir autonomes.

Services de prévention-santé

Un des services offerts aux locataires dans le cadre du support communautaire en hébergement — et cela est l'un des mandats confiés aux personnes chargées du support —, est, en quelque sorte, la mise à la disposition d'un agent de prévention permettant d'améliorer l'état de santé des

résidants. Dans la pratique, il s'agira souvent d'atteindre un objectif plus modeste, soit celui de prévenir, d'enrayer, ou encore d'amenuiser la détérioration de leur condition de santé :

> Nous offrons une protection dans le sens où certaines femmes ne voient pas leur santé se détériorer, elle ne constate pas d'elle-même des pertes qui les conduisent à un besoin d'hospitalisation. Je vous donne un exemple, on a une dame qui était itinérante, qui a été hébergée il y a cinq ans, et sa vue se dégradait continuellement, elle avait des cataractes, elle ne le voyait pas, donc on a travaillé beaucoup pour qu'elle accepte une opération, c'est de cela qu'on parle quand on parle de maintien et de soutien. C'est un peu de voir à l'état général…On est souvent dans la santé physique et mentale. (Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Dans la majorité des cas, les personnes chargées du support communautaire ne fournissent pas de soins de santé en tant que tels, mais elles favorisent la prise en charge individuelle, par les locataires, de leur propre état de santé physique et mental. De façon générale, les personnes chargées du support n'interviendront pas directement dans, par exemple, la prise de médicaments ou de rendez-vous avec le réseau de la santé. On fera plutôt la prise de message, le rappel des rendez-vous, la formulation d'encouragement concernant la prise de médicament, le suivi médical, etc. Comme cela a été évoqué en filigrane dans plusieurs extraits, lorsque les locataires sont aux prises avec des problèmes plus spécifiques, la prévention se fera par la mise en relation avec des services qui pourraient leur être utiles (par exemple, le FIL pour le suivi en santé mentale, GEIPSI ou Cactus pour les problèmes de toxicomanie/VIH, le CLSC pour des besoins particuliers en soins de santé de toutes sortes, etc.).

En outre, dans certains cas où la situation des personnes devient plus problématique (situation de crise, désorganisation, etc.), la dimension prévention laissera la place à la dimension surveillance. Les personnes chargées du support agiront alors comme *sonnette d'alarme* amenuisant ainsi les effets de la crise le plus rapidement possible, comme l'explique la citation suivante :

> La prise de médicament, je n'ai pas affaire à cela normalement, mais je vais vérifier s'il les prend, si je vois qu'il ne les prend pas, je vais appeler son travailleur social pour lui dire : ton gars, il va mal, il ne prend pas sa médication… Tu sais, s'il est VIH et puis qu'il a mal au foie et qu'il se le tient ou s'il est schizo… Je vais appeler, je vais dire ton gars, il parle tout seul, il cogne dans les murs, ça va pas… Il ne fait rien, il ne prend pas sa médication…. Donc, je l'appelle et on va essayer de travailler à ce qu'il la prenne… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Dans ces cas, et les personnes rencontrées en conviennent, le support communautaire se rapproche d'une intervention plus personnalisée, semblable à celle pratiquée dans les maisons d'hébergement. Il s'agit là d'un dernier recours ; l'objectif du support communautaire n'est pas d'en arriver là. Essentiellement les services de prévention-santé comme, c'est le cas de l'ensemble des services offerts, doivent demeurer volontaires et éviter toute forme de contrainte, comme l'extrait suivant le souligne :

> Pour ce qui est du suivi psychiatrique, on va peut-être faire un peu plus de pression si on se rend compte que la personne est en train de se désorganiser et qu'elle va finir par perdre son logement, on va essayer qu'elle prenne ses médicaments, pour cela on va s'arranger avec le CLSC des Faubourgs, parce que ça, c'est œ qu'ils ont connu, avec les infirmières qui les connaissent, etc., mais, il faut rappeler qu'il n'y a rien d'obligatoire. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Activités sportives, sociales, récréatives et culturelles

Les activités mises en place afin de favoriser la création d'un milieu de vie et la réaffiliation sociale des locataires constituent l'un des axes majeurs de l'intervention de support communautaire en logement[134]. Lors de nos entretiens, les responsables des initiatives ont amplement abordé cet aspect, à leurs yeux, essentiel du support communautaire en logement :

> On fête Noël, la fête du printemps, l'Halloween, etc. On fait des soupers communautaires à tous les mois, on souligne les anniversaires — les femmes ont décidé de faire un cadeau de 20 $ à chaque anniversaire —, et donc, on souligne cela lors des repas. On a une activité à tous les mois, cela se décide au comité de locataire, là, on va aller jouer au bowling. On est allé voir les papillons en liberté au jardin botanique, on fait toutes sortes d'activités, on va à IMAX, au cinéma, on est allé aux fraises une année. C'est selon ce que les femmes ont envie de faire. (Réseau Habitation Femmes)

> Il y a aussi des activités et des sorties, bowling, pique-nique, des billets pour le Biodôme, le Planétarium, le jardin botanique, on reçoit aussi des billets pour aller voir les Expos, pour aller voir les Canadiens… Il y a la croisière Saute-Mouton. Bref, il y a plein d'activités, surtout durant les saisons chaudes. L'hiver, il y en a moins. On fête la St-Jean, on demande l'autorisation de fermer notre bout de rue, la société St-Jean Baptiste nous donne de l'argent, la ville aussi. L'année passée, on a fait un gros méchoui, il y avait plein de monde, une centaine de personnes dont une

---

[134] Atelier de poésie, atelier de peinture, barbecue, camp aventure, club de marche, comité de locataires, comité jardin, cuisine communautaire, déjeuner en groupe les fins de semaines, visite à la ferme, groupe d'achats, rédaction d'un journal, la distribution de laissez-passer (Centre Claude Robillard, partie de baseball, de hockey, Cirque du Soleil, etc.), participation à la marche mondiale des femmes, souper communautaire, sorties à l'extérieur (Planétarium, bowling, Saute-Mouton, La Ronde, etc.), soirées-cinéma-maison, voyage en France… Cette liste représente l'ensemble des activités à vocation culturelle, sportive ou récréative dans les initiatives et elles ne sont pas nécessairement offertes dans chacune d'entre elles.

> cinquantaine de locataires… On a aussi fêté le dixième anniversaire de la maison Eugénie Bernier… Il y a aussi la ferme, ça c'est une autre activité qui est le fun, ils peuvent y aller jusqu'à 12 fois par mois… C'est une ferme que l'Accueil Bonneau a obtenue, là-bas, il y a une maison, c'est à St-Gérard de Magellan, on a un autobus et le centre de jour s'occupe de faire le transport des gens. Au début, cela a commencé tranquillement, les gars n'étaient pas trop intéressés, mais là ça marche beaucoup plus, les gars jouent au fer, au base-ball, il y a un jardin, ça les fait sortir de la ville, les gars sont surpris de voir qu'ils aiment ça. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Dans certains cas (nous pensons aux *Maisons de l'Accueil Bonneau*), les efforts investis dans ce type d'activités sont très importants. Dans d'autres cas (nous pensons notamment aux cas des *Maisons de Ma Chambre* ou encore au *Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes*), faute de moyens financiers et, par conséquent, de ressources humaines disponibles, ce type d'activités se déroulera plutôt sur une base occasionnelle :

> Les activités sont essentiellement données par les intervenants engagés sous IPAC. Autrement dit, si on n'a pas d'IPAC 2, on ne peut pas les faire. IPAC s'est terminé le 2 mai 2003. Donc, on encourage les résidants à reprendre en main certaines activités. J'espère qu'on va trouver les ressources financières nous permettent d'aider un peu pour les activités. (…) On va essayer de maintenir les choses minimales entre temps. (Les Maisons de Ma Chambre)

Les propos suivants nous permettent de constater que ce genre de services est très apprécié. Dave, Morphéus et Hélène l'expriment dans leurs propres mots :

> Il y a aussi des activités comme aller à la Ronde — Quand tu vas à la Ronde, ils fournissent le repas aussi, hamburger, french fries, le coke, toute la journée pour 18 $, ça, c'est pas pire… —, aller au camping, la cabane du sucre, toutes sortes d'affaires comme cela, le cinéma, c'est l'fun ! (Dave)

> Moi je suis content un peu de toutes les activités. Plus il y en a, plus je suis content. Le local communautaire, j'adore. De temps en temps, on sort faire du sport. On s'en va jouer au soccer en gang au parc juste à côté. (Morphéus)

> Des activités, on va sûrement en développer, des soupers communautaires, des cuisines collectives, ça, c'est prévu au projet, il y aussi un ordinateur de prévu pour les résidantes, il va aussi y avoir différents comités aussi sur lesquels on va pouvoir participer, et puis on va sûrement organiser différentes activités, la cabane à sucre, d'autres sorties, ça peut être des expositions, peu importe, on est encore dans l'élaboration, mais oui, il y a des choses de prévues. (Hélène)

Il faut se rappeler que ces activités demeurent volontaires. Le rôle des personnes chargées du support communautaire en logement sera donc de motiver les locataires afin qu'ils y participent :

> On va essayer d'entourer ça, on va y aller en gang, on va faire un lunch avant, quand on revient, on donne encore quelque chose, parce qu'on le sait, comme tu dis, le planétarium, les gars disent ah, c'est plate, mais on va entourer ça, on va mettre des bonbons autour pour les faire sortir, pour qu'il lâche un petit peu le réseau où ils sont, la consommation, etc… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau).

Dans l'ensemble des initiatives de support communautaire en logement, des espaces communautaires sont mis à la disposition des locataires afin de favoriser l'organisation de plusieurs de ces activités. Ces espaces sont aussi des lieux de rencontre permettant de briser l'isolement. On y retrouve souvent des appareils de divertissement (télévision, magnétoscope, système de son) : *les personnes peuvent venir y manger, ils peuvent passer la soirée, jaser, regarder la télévision, parfois ils louent des films, etc. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)*.

Services de formation/apprentissage de base.

Diverses activités visent à favoriser le développement d'apprentissages de base (ou encore la consolidation des acquis) nécessaires à la vie autonome en logement ainsi qu'à la réinsertion sociale des locataires. Dans certains cas, les services dispensés chercheront à dépasser cet objectif. On cherchera alors à outiller les personnes afin qu'elles soient en mesure de réintégrer le marché du travail. Dans ces cas, on parlera d'aide à l'employabilité, voire à la préemployabilité.

Gérer le budget. Pour revenir à la première série d'objectifs, soit favoriser le développement des aptitudes de base nécessaires à la vie autonome en logement, des efforts particuliers sont engagés en ce qui concerne la gestion du budget. Les façons de faire varieront, mais il semble que dans tous les cas, on cherche à développer les habiletés à gérer correctement son budget.

Dans certains cas, nous pensons notamment aux *Maisons de l'Accueil Bonneau* ou à la *Maison Chambreclerc* (membre de la FOHM), les locataires peuvent, à leur demande, voir leur budget administré par un travailleur social[135]. Un intervenant nous signalait être conscient que cette façon de faire n'était pas idéale pour favoriser le développement de l'autonomie, mais il

[135] Dans certains cas, notamment pour certaines personnes avec des problèmes de santé mentale placées en curatelle, il s'agira d'une obligation.

estimait qu'il s'agissait là d'un moindre mal. Il expliquait que cela répondait à un besoin exprimé par les locataires, qui y voient une façon de se discipliner et d'être en mesure d'arriver à la fin du mois avec un minimum de moyens financiers. Il faut comprendre, par exemple, que *Les Maisons de l'Accueil Bonneau* et la *Maison Chambreclerc* logent des personnes particulièrement vulnérables, qu'ont bien souvent connu un long parcours dans la rue, ce qui explique que certains peuvent avoir recours à cette stratégie.

Généralement, l'intervention se fera de manière souple. Dans bien des cas, des ateliers de formation (dans un cadre plus ou moins formel) seront consacrés à la gestion du budget. Dans d'autres cas, il s'agira de rencontres individuelles permettant de développer une stratégie budgétaire. Cela n'empêche toutefois pas qu'un soutien plus intense puisse être mis en place lorsque la situation l'exige, comme l'explique cet extrait :

> On ne refuse pas de gérer par exemple si une personne a un problème de jeu, mais je ne gérerai pas son argent pendant deux ans pour lui, on va t'apprendre à gérer le problème. Personnellement, je ne suis pas à l'aise d'avoir leurs sous dans mes mains, tu sais, à moins que cela soit vraiment une nécessité… La plupart du temps, ils arrivent ici et ils sont capables de gérer leur budget, cela ne m'empêche pas de demander si je peux avoir un regard sur leur budget, si cela leur convient… (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Encore une fois, cela permet de constater la souplesse des services associés au support communautaire en logement qui sont adaptés en fonction des besoins particuliers des personnes visées.

Développer les habiletés nécessaires à la défense de ses droits. Des efforts particuliers sont engagés afin de renseigner les personnes visées sur leurs droits ou, plus largement, sur des aspects touchant la question de la citoyenneté. Des ateliers de formation sur la question des droits et devoirs du citoyen, sur le fonctionnement de la justice, sur le fonctionnement de la démocratie, sur des questions légales particulières pouvant concerner les personnes visées, sont parfois offerts (*Les Appartenances/Le Tournant, Réseau des Petites Avenues*[136]*, Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon,* etc.) directement par les

[136] Le Réseau des Petites Avenues offre des dépliants d'informations sur ces questions (droits et devoirs du locataire, fonctionnement du système judiciaire, du système politique, quoi faire lorsqu'on se fait arrêter ?…).

personnes chargées du support, ou encore par des intervenants spécialisés (avocats, policiers, etc.).

Apprendre à mieux se connaître. Enfin, des ateliers de croissance personnelle, de connaissance de soi, de contrôle des émotions, sur la notion de plaisir, etc. sont souvent mis en place et visent, entre autres, à améliorer l'estime de soi des participants.

Formation. À ces services favorisant le développement d'apprentissages de base nécessaires à la vie autonome en logement, s'ajoutent parfois — et là encore cela dépendra de la mission respective de chacune des initiatives, du groupe de personnes visées ou encore de la philosophie d'intervention — des services liés à la formation :

> Il y aussi de l'aide pour toutes les démarches, toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, au niveau des programmes de formation à Emploi-Québec, pour le retour à l'école, etc. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Concrètement, cela peut se traduire par la mise en place de mesures de soutien (accompagnement dans les démarches, mise en relation avec les services d'un orienteur professionnel, etc.) favorisant le retour aux études. Cela est notamment le cas au *Réseau des Petites Avenues,* au projet d'*Appartements supervisés de Ressources Jeunesses Saint-Laurent*, au *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal* et au *Les Appartenances/Le Tournant*. Par ailleurs, il semble que ces services soient généralement offerts uniquement dans les initiatives s'adressant au moins de 30 ans.

De la même manière, des services liés à l'insertion professionnelle sont parfois mis en place. Cela prendra alors la forme d'ateliers consacrés à la recherche d'emploi (rédaction de CV, recherche sur Internet, banque d'emplois, etc.) ou encore la création d'un partenariat avec d'autres ressources spécialisées dans ce domaine :

> Ici, il y a un partenariat avec Opération Placement Jeunesse parce que bon, on s'est rendu compte que l'on n'avait pas l'expertise au niveau de l'emploi, donc on travaille beaucoup avec eux qui sont spécialisés là-dedans, dans la recherche d'emploi, etc… La plupart du temps, on va référer les jeunes à eux, parce que c'est des conseillers en main d'œuvre, il touche au niveau de l'emploi, des études, toutes des petites choses, et ils vont travailler avec le jeune, lui montrer comment se présenter à un employeur, comment ça se passe des trucs comme cela… Je peux le savoir parce que je l'ai vécu, et tout et tout, mais je n'ai pas l'expertise qu'ils ont, je ne connais pas nécessairement

> toutes les ressources qui peut y avoir des trucs comme… Eux, ils ont plus de contact et ils peuvent amener cela au jeune. Ce que l'on peut faire ici par rapport à l'emploi, c'est plus de suivre, où est-ce qu'il est rendu dans ses démarches… (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Le réseau des entreprises d'insertion est aussi mis à contribution. La mise en place de partenariats permet d'aider les locataires à s'insérer sur le marché de l'emploi :

> Il y a aussi des partenariats avec les entreprises d'insertion. C'est des services qu'on va offrir. Donc un pont direct qu'on va leur donner. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Il est intéressant de noter que certaines initiatives ont comme ambition de mettre elles-mêmes en place ce type d'entreprises afin de faciliter l'intégration au marché de l'emploi :

> Il est donc évident que les cuisines vont servir aussi à d'autres groupes dans ce quartier. Pourquoi pas une cuisine pour les personnes âgées à même le projet, un genre d'entreprise d'économie sociale ? (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

Cela complète la présentation des services liés au développement des apprentissages de base et à la formation et nous terminons avec le soutien à la vie collective et le soutien individuel.

Soutien à la vie de groupe. Le soutien à la vie de groupe consiste à favoriser l'émergence d'un milieu de vie, grâce au travail de la personne chargée du support communautaire. Dans un premier temps, le soutien à la vie de groupe se fait à travers l'organisation de multiples activités (de nature récréative, à vocation pédagogique, etc.) se déroulant dans un cadre collectif. Le soutien à la vie de groupe se fait aussi à travers la mise sur pied de différents comités de locataire (comité activité, comité rénovation, comité gestion, comité de sélection, etc.) où le rôle de la personne chargée du support sera d'assister (et non de diriger) les locataires. C'est, notamment, le cas à *La Maison Brin d'Elles*, au *Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes* et à *Les Appartenances/Le Tournant*.

> On est organisatrices communautaires. On essaie de supporter les locataires dans divers comités. Les femmes sont impliquées partout, pour tous les comités. Ce qu'on fait avec elles, c'est du support collectif. Et communautaire, c'est parce que c'est collectif. On croit beaucoup au groupe… On essaie toujours d'y amener les femmes en groupes. Comme J. l'a dit tantôt, de l'individuel, on en fait le moins possible. C'est clair qu'on ne peut pas passer à côté, si la femme est en crise, elle est en crise, mais si la femme à quelque chose à dire, bien, c'est pas moi qui va le dire en rencontre

> de comités de locataire. On va plutôt amener la femme à venir le dire elle-même. Que cela soit une demande pour une activité ou encore un mécontentement concernant les vidanges. (…) (l'objectif) c'est le développement de l'entraide, le soutien entre les pairs. (*Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes*)

Il semble que cette manière de faire soit en concordance avec l'objectif cherchant à viser l'autonomie la plus complète possible des locataires, comme l'a souligné Hélène :

> À la maison où je m'en vais, c'est sûr que c'est comme un pas en avant, dans le sens qu'il va y avoir du support communautaire, mais il n'y aura pas autant d'encadrement, il n'y aura pas de rencontres à toutes les semaines, rien de cela. C'est un appartement avec support communautaire. L'organisatrice communautaire va être là pour plus nous aider dans les différents comités…

Soutien individuel . En plus du soutien collectif, le soutien individuel est une dimension nécessaire du support communautaire. L'écoute, l'accompagnement, ou encore le suivi plus rapproché (notamment lors de situations de crises) se fait donc, bien souvent, sur une base individuelle. La flexibilité, permettant d'alterner entre un soutien de type collectif et un soutien individuel, lorsque la situation l'exige, est appréciée :

> Si tu veux du *party-to-party*, tu peux aller dans le bureau parler avec la travailleuse sociale, si c'est nécessaire ? (Dave)

> Quand tu sens que t'as fait quelque chose qui n'est pas correct, qui n'est pas *by-the book*, là eux autres vont venir. Mais ils ne diront pas vient icitte faut que je te parle, ils sont polis… Ils te disent, je voudrais te parler dans le bureau… C'est individuel, tu sais, c'est pas tout le monde ensemble, c'est par personne parce que chaque cas est différent. (Néo)

Voilà qui complète le portrait de la gamme des services et des activités pouvant être offerts dans le cadre du support communautaire en logement. Le support communautaire en logement, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises, est souple, flexible et modulé en fonction des besoins des personnes visées et, par conséquent, les différents services et activités offerts dans les initiatives varieront en fonction de ceux-ci.

En terminant, nous présentons les objectifs spécifiques auxquels on cherche à répondre à travers l'ensemble de ces activités et services. Ces objectifs connexes sont multiples et diversifiés. Pour des fins de clarification, — puisqu'il ne s'agit certainement pas de catégories mutuellement exclusives, une même activité, par exemple des cours de cuisine, peut viser, à la

fois, à stimuler la réaffiliation sociale (à travers la socialisation que permet cette activité de groupe) et la consolidation des acquis —, nous avons regroupé les objectifs connexes en huit catégories.

Dans un premier temps, on constate que certains services — notamment l'accompagnement — permettent de régler l'urgence (1). L'écoute et la présence visent à sécuriser les locataires (2). Les nombreux services, tels que liés à l'alimentation, ou encore les diverses activités mises en place cherchent à améliorer la qualité de vie (3). Ce que l'on a appelé les services liés aux apprentissages de base (cuisine, budget, etc.) permettent la consolidation des acquis (4). D'autres activités, tels que les ateliers de croissance personnelle, de connaissance de soi, ou encore du contrôle des émotions ont pour objectif d'accroître l'estime de soi des participants (5). Des activités récréatives ou sociales visent, quant à elles, à favoriser la réaffiliation sociale des locataires (6). Le soutien offert dans le cadre d'un retour aux études ou visant l'insertion sur le marché du travail a comme ambition de contribuer à insérer la personne dans un parcours professionnel (7). Enfin, et cela relève surtout de la présence et du soutien individuel, le support communautaire en logement cherchera à jouer un rôle de prévention concernant la santé physique et mentale des locataires (8).

4.2.5 DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES

Cette section porte sur les droits et devoirs des locataires et sur la question des codes de conduite. Dans l'ensemble des ressources et des initiatives de *logement avec support communautaire* ou de *logement transitoire avec support communautaire*, les locataires doivent se conformer à leurs devoirs tels que définit par la Régie de Logement (paiement de loyer, respect de la quiétude, de l'intégrité physique et de la salubrité des lieux)[137]. Des devoirs et obligations spécifiques (participation à certaines rencontres ou activité) peuvent aussi être exigés, tout dépendant des problématiques des personnes visées, et aussi pour s'assurer que les aires communes demeurent dans un état convenable.

[137] Les ressources font généralement preuve de flexibilité à l'égard du paiement du loyer. Des arrangements peuvent être pris avec certains locataires lorsque ces derniers traversent des difficultés. Cela dit, il est clair qu'il s'agit là d'un devoir et que son non-respect peut conduire à l'éviction.

Des règlements d'immeuble de préférence à un code de vie. Les extraits suivants mettent en relief la mise en place de cadre favorisant ce que les travaux de la FOHM appellent l'établissement de rôles *normaux*, autant pour le propriétaire que pour le locataire. Ainsi, à la mise en place d'un code de vie plus ou moins strict associé aux modèles dits d'hébergement, on préférera, généralement, un simple règlement d'immeuble[138] :

> Ici, il n'y aura pas de code de conduite, mais seulement un règlement d'immeuble qui sera annexé au bail. Mais en fait, le règlement d'immeuble est relativement de base, c'est des rappels de la régie du logement. Ce qui est écrit, c'est un peu dans le fond, comment on fait pour être un bon locataire. Il n'y a pas vraiment de clauses spéciales. Sortir ses poubelles, le bruit, etc. C'est la vraie vie. (Les Appartenances/Le Tournant)

> Ici, c'est un règlement d'immeuble (et non un code de conduite). Il y a tout par rapport à la propreté et l'intégrité des lieux, le bruit (la nuit), la responsabilité des meubles, la question des animaux domestiques, les clés, le paiement du loyer… D'autre part, au niveau du loyer on est quand même assez souple, par exemple si un gars reçoit son chèque en retard, etc. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Le maintien de conditions sanitaires acceptables. L'une des tâches des personnes chargées du support communautaire en logement consiste à s'assurer que les locataires se conforment aux règles de base (paiement du loyer, maintien de l'état et de la quiétude des lieux, conditions de salubrité acceptable). On constate, dans la pratique, que la question du maintien des conditions d'hygiène acceptables prend une place importante. Cet aspect du travail a, d'ailleurs, été évoqué par de nombreuses personnes interrogées :

> Quand on est arrivé, il y a deux ans, il y avait zéro contrôle à ce niveau (l'hygiène), je te dirais. Pour moi, c'était le bordel… Il y avait un niveau hygiénique assez déplorable, ce qui nous a amené à faire ce qu'on appelle la tournée spic and span une fois par mois… Il y en avait c'était franchement dégueulasse, ça n'avait pas aucun bon sens… On s'est dit, là au moins, il va avoir l'obligation de faire le ménage une fois par mois… C'est sûr que cela c'est resté…Faut comprendre, on a déjà eu de la coquerelle ici, tu sais, il a fallu faire affaire un exterminateur… En fait, je veux faire le lien avec la vie en appartement… Tu sais, ton propriétaire, si tu ne fais pas attention à la salubrité et pis qu'à cause de toi, il a des coquerelles dans son édifice, eh ben, il va te mettre à la porte et tu vas te retrouver à la rue… donc c'est dans cette optique-là (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

> Il y a aussi la question de l'hygiène, les seringues qui traînent sur sa table…À ce moment-là, si je m'en rends compte parce que l'on m'a invité dans un logement, alors je vais lui dire… Qu'est-ce que tu fais là ? À ce moment-là, je vais être plus dur avec la consommation. Tu fais un choix, OK.

[138] Dans les situations où les appartements sont partagés sous forme de colocation, des règlements particuliers sont souvent annexés au bail ou aux contrats de location.

> Mais moi je ne veux pas me blesser sur une seringue, pour qu'autant lui, sa visite, que moi et tout le monde soit en sécurité. Consomme, fait ce que tu veux, mais je ne veux pas voir les seringues traînées comme cela. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau).

La surveillance du respect de ces règles par les personnes chargées du support communautaire en logement se fait de manière peu coercitive, comme le démontre bien l'extrait suivant :

> Regarde, juste pour le côté hygiène, ça m'a déjà pris deux ans avant de faire le ménage chez une personne et je ne l'ai jamais mis dehors… Pour moi, le support communautaire, ça va aller jusque-là, c'est-à-dire de voir à ne pas le laisser comme cela. (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)

Des règles plus strictes dans les espaces communs. L'attitude assez générale de non-ingérence des intervenants, relativement à certains comportements marginaux à l'intérieur d'un logis (consommation d'alcool et/ou de drogues) ne signifie pas l'acceptation de ces conduites, mais reflète plutôt le principe que les personnes sont souveraines dans leur espace de vie. En autant que les règlements des espaces de vie communs soient respectés, car, pour ceux-ci, les règles peuvent être plus sévères. Voire dans certains cas, toute forme de consommation y être interdite (*Les Maison de l'Accueil Bonneau, Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes, Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes*) :

> Oui il peut prendre une bière, mais prend là chez vous… Si j'ai entendu dire qu'hier tu as mis le trouble dans la salle communautaire, que t'as bavé tout le monde parce que tu étais saoul… Donc, je vais t'interdire l'accès à la salle communautaire, donc tout ce que tu vas avoir le droit de faire c'est du corridor jusqu'aux toilettes et des toilettes jusqu'à ta chambre… (Les Maisons de l'Accueil Bonneau)
>
> En ce qui concerne les plus gros règlements, on parle d'interdiction des animaux, faire sa partie de ménage une fois par semaine, le vol, les agressions sexuelles sont automatiquement des raisons de mise à la porte, l'alcool est toléré et la drogue est proscrite. (Réseau des Petites Avenues)

Les locataires sont souverains dans leur espace intime et, en conformité avec ce principe, les règlements ou le code de vie ne traitent pas spécifiquement de ce genre de questions[139]. Dans certaines initiatives, on tolère une consommation raisonnable d'alcool :

> Dans les salles communes tu peux prendre de 1 à 3 bières mettons, une consommation raisonnable. (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Outre la question de la consommation, les codes de vie ou la réglementation en vigueur dans les espaces communautaires tournent autour, selon nos observations, des notions de respect, de tolérance, ainsi que sur la violence, qu'elle soit verbale ou physique.

Exigences de participation. Bien que le support demeure volontaire, dans certains cas (Logement social avec support communautaire du *Réseau Habitation Femmes*, *Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal*, *Les Petites Avenues*, *Bureau de Consultation Jeunesse*, etc.), les locataires ont le devoir de participer à certaines activités ponctuelles (réunions mensuelles, voire bisannuelles (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes), comité des locataires, etc.)[140]. Cela dit, le contrôle de la fréquentation à ces rencontres, lorsqu'il existe, est fait avec souplesse :

> Il y a une rencontre du monde qui reste là une fois par mois. C'est obligé, mais moi hier j'ai oublié, mais après cela Isabelle m'a dit ce qui s'est passé. (Vito)

L'idée de la mise en place d'un cadre, le plus ordinaire possible, voire *normal* de devoirs et d'obligations, vise la prise de responsabilités de la part des locataires, ce qui va de pair avec le fait d'avoir accès à un logement. La non-participation à ces activités obligatoires n'entraînera pas de conséquences majeures.

4.2.6 LES AVANTAGES ET LES LIMITES DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT

Les avantages du support communautaire en logement

L'un des mandats de notre travail était d'étudier l'impact du support communautaire sur la population itinérante et la communauté. Le terme impact est utilisé ici au sens figuratif puisque la

---

[139] Dans la pratique, il peut y avoir des exceptions comme le relevait l'un des intervenants des *Maisons de l'Accueil Bonneau*, par exemple en ce qui concerne les seringues souillées qui pouvaient mettre la vie d'autres personnes en danger (notamment les visiteurs). Mais les exceptions concernent souvent les colocations.

[140] Ces obligations ressemblent souvent à ce que l'on retrouve dans une coopérative.

recherche que nous avons menée ne peut pas être assimilée à un rapport d'évaluation. L'échantillon constitué fait en sorte que l'on ne puisse prétendre à ce type de résultats.

L'objectif était surtout de vérifier, auprès des organismes (à travers la collecte de données, une revue de littérature, la rédaction de fiches-signalétiques, des entretiens avec les responsables des initiatives, etc.) ainsi qu'auprès des personnes habitant un logement avec support communautaire, les forces et les faiblesses des structures actuelles de ce type d'interventions qui s'adresse à des personnes ex-itinérantes ou à risque de le devenir, dans les initiatives portées par les membres du RAPSIM.

Les résultats de la recherche permettent de relever des résultats probants sur plusieurs points. En regard de l'impact sur les personnes visées, il semble que le support communautaire en logement réponde au mandat d'amélioration de leur stabilité résidentielle (1). Ce type d'intervention permet surtout une foule de *petites victoires personnelles* ou, dit autrement, l'amélioration de la qualité de vie, ce qui s'accorde avec une démarche intégrant les besoins globaux de la personne (2). On constate aussi des répercussions positives concernant l'amélioration de l'estime de soi (3) et l'aptitude à défendre ses droits (4). Le support communautaire en logement contribue grandement au développement d'un réseau d'entraide (5) et il augmente la capacité de réappropriation de l'espace public (6). Tous ces résultats positifs contribuent donc à une réaffiliation sociale (7). Enfin, on constate que le support communautaire en logement agit comme *sonnette d'alarme,* permettant de prévenir les situations de crise (8).

Par ailleurs, du point de vue des ressources et des programmes, l'impact de la mise en place du support communautaire en logement assure la continuité des services déjà offerts (1) et consolide les activités liées au suivi posthébergement (2). Enfin, et cela n'est certainement pas négligeable, l'importance de la référence et la mise en place de partenariats contribuent au réseautage ou au maillage des ressources du milieu de l'itinérance (3).

Résultats positifs pour les personnes visées

Accroissement de la stabilité résidentielle. Le support communautaire permet d'accroître sensiblement la stabilité résidentielle des personnes qui en bénéficient. Les rapports d'évaluation de la FOHM, du *Réseau des Petites Avenues* et d'*Alternative Logement Jeunesse*/L'Entre-Gens ainsi que les représentants et les participants l'ont confirmé :

> Pour avoir des résultats convaincants, ça prend du temps. Là, ça fait trois ans et maintenant on va avoir des résultats et c'est un succès, tu vois. Quand on parle de moins de 3 ans en logement et il y en a qui sont là depuis un an et demi, deux ans, trois ans, c'est convaincant, ça parle, tu sais, les résultats parlent… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

De l'amélioration de la qualité de vie à l'insertion sur le marché de l'emploi. Les résultats de l'intervention pratiquée dans le cadre du support communautaire en logement ne peuvent être observés selon les schémas conventionnels (taux d'insertion sur le marché de l'emploi, taux d'accès à un logement sur le marché autonome conventionnel, taux de succès en ce qui concerne la réintégration des circuits académiques traditionnels, la réinsertion sociale, etc.). En fait, les répercussions du support communautaire sont d'un autre ordre et se manifestent plutôt à travers ce que l'on a choisi d'appeler une foule de petites victoires personnelles : prise en charge de son quotidien, meilleur contrôle des problèmes de santé mentale, réduction de la consommation d'alcool et de drogues, règlement de problèmes avec la justice, des dettes contractées, ou encore le retour aux études, et même l'insertion sur le marché de l'emploi. Pour certaines personnes, le support communautaire en logement aura pour effet de permettre la prise en charge de leur quotidien; résultat qui peut paraître modeste, mais nous estimons que cette prise en charge est une condition préalable à la réalisation d'objectifs plus substantiels, et c'est en ce sens qu'on ne peut le considérer comme anodin. Une de ces petites victoires personnelles qui nous apparaît fort importante est celle d'une amélioration de la capacité à gérer la maladie mentale :

> La stabilité les amène à régler leurs affaires, mais à leur rythme. Tu sais, il y en a, cela fait un an et demi qu'ils sont là, bon, ils ont des problèmes de santé mentale ou des troubles de personnalité, mais ils font avec et cela se résorbe un peu, le fait de ne pas avoir de pression, d'être bien, de ne pas *paranoïer*... (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Un meilleur contrôle de la santé mentale, résultant du support communautaire en logement, contribue à améliorer la qualité de vie des locataires. Ces effets bénéfiques résultent, entre autres, du fait que le support communautaire en logement répond à un objectif de sécurisation :

> Ici, j'aime le fait de ne pas être isolé. Parce qu'avant à l'autre place, j'étais isolé, des mauvaises choses pouvaient arriver et j'étais tout seul… c'est la sécurité. C'est important. Je peux même, par exemple, laisser la porte un peu ouverte pour respirer mieux quand il fait chaud. (Vito)

Autre exemple de petites victoires personnelles : la prise en charge de sa santé physique — notamment par l'abandon, ou la réduction de la consommation d'alcool et de drogues — est un autre aspect pour lequel le support communautaire en logement porte fruit. Souvent, les personnes bénéficiant du support communautaire en logement reprennent contact — cela a été mentionné plusieurs fois — avec les services du réseau de la santé, et cela, avant que leur situation n'atteigne un point critique. Ainsi, un peu comme le fait la FOHM, nous constatons que d'habituées des services lourds, les personnes deviennent bien souvent des utilisateurs de services plus légers. Cela a pour effet de réduire les coûts d'une prise en charge par le réseau de la santé.

Dans bien des cas, le fait de vivre dans un logement avec support communautaire permet aux locataires de régler certains problèmes qu'ils traînaient depuis longtemps. Les extraits suivants permettent d'en prendre la mesure :

> Quand je suis arrivé là, j'avais des dettes, donc je ne pouvais pas payer parce que j'étais dans marde, mais là je me mets de l'argent de côté pour m'acheter un ordinateur… Pour me gréer de mes affaires, parce que tu sais, là je me garnis, pis quand je n'aurai pu assez de place dans mon appartement, et bien c'est là que je vais partir. (Néo)

> Il y en a qui ont des tickets accumulés et ils se disent qu'ils vont devoir régler cela à un moment donné, et tranquillement, ils reprennent leur courage à deux mains, et on les accompagne à la cour municipale, et là, ils peuvent prendre une entente, soit de paiement ou encore des travaux communautaires, il y a ça… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Une autre victoire, qui n'est certes pas petite, et que l'on a pu observer est, que dans certains cas, les personnes-locataires deviennent en mesure d'accueillir leur(s) enfants(s) et parfois pour une première fois. Pour Néo qui allait bientôt être papa au moment où nous l'avons rencontré, le fait de posséder son propre logement (et d'avoir accès au support qui y est associé) lui permet de mieux planifier l'arrivée de son enfant. Parfois, il s'agira de reprendre contact avec

sa famille (cet aspect à été évoqué souvent par les responsables des initiatives s'adressant à des jeunes).

L'intervention pratiquée dans le cadre du support communautaire en logement n'exclut pas l'atteinte d'objectifs plus consistants. Dans plusieurs cas, une fois la stabilité retrouvée et les conditions de vie rehaussées, les locataires deviennent en mesure d'entreprendre des projets plus formels, tel le retour aux études. Que ce soit dans les circuits traditionnels ou dans des circuits alternatifs (école de Pops, etc.), on peut remarquer que le support communautaire en logement (surtout en ce qui concerne les jeunes) permet de faciliter le retour aux études.

Dans d'autres cas, c'est carrément l'insertion professionnelle des locataires qui sera rendue possible. Par la participation à des programmes d'insertion en emploi, grâce aux partenariats avec des services de placement ; l'intervention pratiquée dans le cadre du support communautaire en logement peut aller jusqu'à faire en sorte que les locataires parviennent à s'insérer sur le marché de l'emploi. Il faut signaler que, non seulement, le support communautaire facilite l'accès ou l'insertion à l'école ou à l'emploi, mais il procure un support permettant de le conserver (pour ce qui est de l'emploi) ou encore de maintenir la motivation (pour ce qui est du retour aux études).

Il faut toutefois constater — et cela est inhérent aux conditions actuelles du marché du travail — que, bien souvent, les emplois accessibles demeurent précaires et peu rémunérateurs et que le support communautaire en logement, à lui seul, n'est pas suffisant pour permettre la libération de la pression financière subie par les locataires.

Amélioration de l'estime de soi. Que ce soit à travers des ateliers de croissance personnelle, la participation à des activités sociales, récréatives ou culturelles, l'appropriation de son milieu de vie par la fréquentation des espaces communautaire, ou encore la participation à des comités de locataires, la gamme des services et des activités offerts dans le cadre du support communautaire en logement contribue à l'amélioration de l'estime de soi. Les propos de Dave permettent de le mettre en évidence : *Je participe à des meetings avec le staff et le conseil d'administration. I represent the people. S'il y a des troubles, il me parle à moi…*

De plus, comme l'avaient noté les auteurs du rapport d'évaluation de la FOHM, le logement agit comme marqueur de statut et il se répercute sur l'estime de soi. L'un des participants a d'ailleurs explicitement abordé cette influence lors du groupe de discussion. Il a l'impression que son psychiatre, et le monde en général, lui font plus confiance depuis qu'il habite en logement, nous disait-il. Cet aspect a aussi été évoqué par un représentant de la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon* : *Il y a aussi la dignité d'être locataire, d'avoir un statut, j'aurais presque envie de dire d'être citoyen…*

Les locataires défendent leurs droits. Corollaire de l'amélioration de l'estime de soi : le fait d'être devenus des locataires à part entière a des répercussions sur leur disposition à revendiquer leurs droits :

> L'une des premières choses que l'on a constatées, quand on a commencé le service, c'est qu'elles se mettaient à revendiquer des choses, parce qu'elles étaient locataires. Elles revendiquaient des services, on dirait qu'elles intégraient très vite cette notion-là, qu'à partir du moment où l'on paye, où l'on a une place, on devient avec des droits aussi…(Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon)

Développement de l'entraide. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'entraide entre les locataires et le développement d'un réseau de soutien par les pairs sont parmi les objectifs particuliers de support communautaire en logement. C'est, d'ailleurs, lorsqu'on assiste à l'émergence d'un milieu de vie qu'un réseau relationnel et que la dimension communautaire du support prennent tout leur sens. Les responsables font souvent mention de réussites en ce qui concerne le développement d'un réseau d'entraide et de soutien.

> Ce sont des jeunes qui ont peu d'affiliation sociale, ils sont en rupture avec plein de milieux et, en quelque part, ils doivent se recréer un réseau et les espaces communs, toute la question du support sert aussi à cela. Il y en a qui ont plus de force dans telles affaires, il y en a pour qui changer une poignée de porte c'est une niaiserie, pour d'autres c'est la fin du monde. Donc, ils pourront s'influencer, s'entraider sur des petites choses, des fois sur des choses plus grandes. (Les Appartenances/Le Tournant)[141]

> Le local, ça permet de laisser cet espace-là, pour la rencontre, pour l'entraide. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

[141] Il s'agit ici plutôt d'objectifs visés et anticipés.

> Par exemple, lorsqu'un un résidant est à l'hôpital, un autre peut lui rendre visite et apporter un petit quelque chose. Cela crée davantage de liens de solidarité entre eux. Donc, on essaie de favoriser le partage, l'entraide, puis le partage du vécu (via des cafés rencontres). On favorise que les choses se passent entre les gens. (Les Maisons de Ma Chambre)

Réappropriation de l'espace public. Laberge et Roy (2001 :129) soulignent l'importance d'avoir accès à un lieu de domiciliation afin d'être en mesure de se réapproprier l'espace public : *l'accès à l'espace de vie privé est une condition indispensable à la capacité de jouissance de l'espace public. (…) Le domicile, dans le sens le plus complet du terme constitue la condition nécessaire pour accéder de plain-pied à l'espace public.* Les résultats de notre recherche vont dans le sens évoqué dans la section consacrée à l'importance du facteur temps. Généralement, lorsque les personnes entrent dans leur nouveau logement avec support communautaire, elles ont besoin d'une période de repos afin de se reconstruire. Une fois cette reconstruction amorcée, elles deviennent aptes à réinvestir autrement l'espace public, comme cet extrait le souligne :

> Au départ, ils sont très casaniers. Il y a comme une espèce de régression au niveau de —, je ne sais pas, au niveau de l'intérieur, tu sais, l'enfance, — ils se retrouvent et il faut qu'ils refassent leurs armes tranquillement et surtout reprendre confiance en eux. Donc, puis aussi, ils ont très peur du jugement, c'est pour cela qu'ils vont très peu à l'extérieur, et tranquillement, cette peur-là s'atténue… C'est le fait d'être moins dans la fuite, le fait d'être accepté comme ils sont… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Réaffiliation sociale. La création d'un milieu de vie permettant la réaffiliation sociale des locataires constitue l'un des axes majeurs de l'intervention de support communautaire dans les initiatives que nous avons étudiées. Il nous paraît évident que l'ensemble des résultats positifs que nous venons d'énumérer : stabilisation résidentielle, amélioration des conditions de vie, et surtout, l'amélioration de l'estime de soi, de la capacité à défendre ses droits et ses intérêts, ainsi que la réappropriation graduelle de l'espace publique ne peuvent qu'avoir une incidence positive sur la capacité des locataires à renouer des liens solides avec d'autres personnes.

Les initiatives avec support communautaire en logement portées par les membres du RAPSIM permettent la création d'un embryon de réseau social pour les locataires qui y vivent. Il faut le souligner, bon nombre des personnes intégrant les logements offerts étaient auparavant engagés dans un processus de désaffiliation sociale. Le support communautaire offert permet

minimalement de renverser cette tendance et de recréer les assises nécessaires pour un nouveau départ.

À l'instar des auteurs du rapport d'évaluation de la *FOHM* et des *Petites Avenues*, il est possible d'affirmer que le support communautaire en logement offert dans les initiatives étudiées contribue, chacun à sa manière et à divers degrés, à la réaffiliation sociale des personnes visées. Dans certains cas, tel qu'évoqué par un bon nombre des participants aux groupes de discussion, cela se traduit, entre autres, par le développement d'un sentiment d'appartenance au groupe.

Une des limites à la réaffiliation sociale des locataires est que leur réseau relationnel peut parfois être circonscrit à l'interne. Afin d'évaluer plus finement l'impact du support communautaire en logement, il faudrait, à notre avis, tout comme l'a signalé le rapport d'évaluation du *Réseau des Petites Avenues*, chercher à mesurer la capacité des participants à se recréer un réseau relationnel extérieur.

Une sonnette d'alarme prévenant les situations de crise. L'intervention pratiquée dans le cadre du support communautaire constitue, dans la plupart des cas, une première réponse auprès des personnes visées. Ainsi, et cela a été évoqué à la fois par les responsables et les participants, celle-ci permet d'identifier et prévenir, lorsque c'est possible, les situations de crise. En ce sens, nous considérons qu'une présence assurée dans le cadre du support communautaire permet de pallier, sinon d'amenuiser, la dégradation des situations personnelles lorsque surviennent des épisodes de crise (désorganisation, épisode aigu des problèmes de santé mentale, apparition des signes avant-coureurs de la psychose, consommation excessive, jeux compulsifs, etc.)

Lorsque la prévention ne suffit plus, les personnes chargées du support communautaire sont en mesure, lorsque cela s'avère nécessaire, d'entreprendre des démarches plus spécifiques afin que les personnes aux prises avec des problèmes plus graves soient référées à des ressources spécialisées du réseau de la santé et des services sociaux ; ce qui constitue un avantage non négligeable.

Les résultats positifs pour les ressources du milieu de l'itinérance

Du point de vue des ressources, le support communautaire en logement permet d'assurer la continuité des services déjà offerts, de consolider les activités liées au suivi posthébergement et, cela n'est certainement pas minime, il permet la mise en place de partenariat et il contribue au réseautage des ressources du milieu de l'itinérance.

Continuité des services et de l'intervention. Nous l'avons vu dans le chapitre III, la majorité des ressources portant des initiatives de support communautaire en logement sont également actives dans le champ de l'hébergement. La durée des séjours étant limitée, les personnes qui y séjournent doivent éventuellement trouver un endroit où se relocaliser. Dans les conditions actuelles du marché, cette tâche est difficile :

> C'est sûr que si tu les remets dans une situation de petites chambres — bon, c'est sur qu'on le fait des fois parce qu'il n'y a pas rien pour eux et on leur dit : tu es mieux d'avoir cela que rien, mais on le sait très bien, on a le sentiment qu'on est en train de le remettre dans le trouble. (Les Appartenances/Le Tournant)

Comme plusieurs responsables l'ont signalé, le support communautaire en logement a, bien souvent, été mis en place afin d'éviter des situations problématiques. Non seulement ces initiatives permettent aux personnes séjournant dans les maisons d'hébergement de se trouver un endroit décent où vivre, mais elles permettent d'assurer une continuité de l'intervention :

> Le Réseau des Petites Avenues, c'est d'abord pour prolonger la maison d'hébergement (qui n'est pas rattaché au logement). On a continué vers les Petites Avenues où un contrat lie maintenant les personnes aux obligations du logement. Ensuite, il y a le logement abordable… (…) L'idée, c'est d'assurer une continuité dans les services et l'intervention. (Réseau des Petites Avenues)

Cet avantage que procure la continuité de l'offre de service et de l'intervention a aussi été évoqué par l'une des participantes :

> C'est sûr que j'aurais peut-être pu trouver un HLM en dehors, mais moi ça me convient parce que pour moi, c'est plus comme une continuité par rapport au Y des femmes. Pis comme pour moi le Y, c'était ma sécurité, je reviens au sentiment d'appartenance, donc ils sont impliqués dans le projet et cela me convient. (Hélène)

Les initiatives de support communautaire en logement permettent bien souvent d'assurer la continuité des services et de l'intervention dans d'autres volets d'activité de la ressource. Dans d'autres cas, les initiatives de support communautaire en logement seront complémentaires aux services offerts ailleurs dans le réseau communautaire et celui de la santé et des services sociaux.

Consolidation du suivi posthébergement. Nous en avons peu parlé; bon nombre des ressources avec du support communautaire en logement proposent ce que l'on appelle un suivi posthébergement[142]. Nous avons constaté que les initiatives de support communautaire permettent bien souvent la consolidation de ce service. Le représentant d'Hébergement jeunesse Le Tournant met en relief la consolidation du suivi posthébergement que procure la mise en place d'initiative d'un support communautaire en logement :

> Le posthébergement que l'on faisait ici, on a tout mis cela ensemble et cela se fera de là-bas et l'on a appelé cela intervenant au support communautaire. C'est aussi là des économies d'échelle… (Les Appartenances/Le Tournant)

Réseautage des ressources et des institutions. Enfin, la présentation de la gamme des activités et des services offerts ont permis de montrer le rôle d'entremetteur que jouent les personnes chargées du support communautaire en logement. À travers la richesse et la multiplicité des partenariats qui se construisent dans le temps et entre les ressources, nous observons que la mise en place d'initiatives de support communautaire en logement rapproche les divers acteurs qui travaillent dans le champ de l'itinérance.

---

[142] Le suivi post-hébergement est généralement offert aux personnes quittant une maison d'hébergement ou à la fin de son séjour.

Les limites du support communautaire en logement

Comme l'ont signalé plusieurs responsables, l'organisation flexible, modulée et souple du support communautaire en logement fait en sorte que ce type d'initiatives a peu de limites : *je n'en ai pas vu beaucoup de limites (Les Maisons de l'Accueil Bonneau*). Pour plusieurs, le support communautaire en logement constitue *un projet idéal* (*Réseau des Petites Avenues*). Cela dit, nous présentons quelques limites (au niveau de la pratique) du support communautaire en logement porté par les membres du RAPSIM.

Qualité physique des logements offerts. L'une des limites, quant au bon fonctionnement des initiatives, notamment lorsqu'on cherche à accroître la stabilité résidentielle des personnes, est la qualité physique des logements offerts. Dit autrement, si l'on offre quelque chose de très ordinaire, il est difficile d'arriver à l'objectif de maintien en logement. Des contraintes en ce qui concerne la grandeur, les conditions sanitaires, l'absence de fenestration, le fait de ne pas avoir accès à sa propre toilette, constituent des limites souvent évoquées par les responsables aux conditions de succès du support communautaire.

Roulement élevé du personnel. Une autre limite observée réside dans le taux de roulement assez élevé des intervenants. Dans un contexte où l'importance du facteur temps et la continuité de l'intervention sont des éléments indispensables à la réussite des initiatives, nous constatons qu'il est parfois difficile pour les ressources, et ce, pour toutes sortes de raisons déjà évoquées, de garantir la pérennité du lien de confiance qui se construit graduellement entre la personne chargée du support et les locataires. Le roulement des intervenants dans le cadre du projet Alte*rnative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens* avait été souligné comme l'une des limites de ce projet.

> Par exemple, il y a deux personnes qui sont ici depuis 2 ans, mais ce sont les seuls… Cela amène difficultés dans la continuité des projets et cela c'est certainement une limite. (Foyers des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Bien que nous soyons conscients que des limites d'ordre financier font en sorte de limiter les ressources humaines, on suggère de travailler en équipe d'au moins deux intervenants à cause de l'exigence de la tâche et de la lourdeur de l'intervention lorsqu'il y a situation de crise, ce qui serait moins éreintant pour le personnel et pourrait être une avenue à explorer en vue de réduire le roulement de celui-ci :

> Pour revenir au support communautaire, c'est sûr que ce sont les ressources humaines qui sont importantes… et limitées ! Et ici, on ne peut pas faire moins, on ne peut pas être moins de personnes. Mieux, ça serait de travailler toujours en binôme, pour une question de sécurité et pour justement sauvegarder les intervenants, parce que ça roule, notre équipe a tourné, l'équipe en place est ici depuis environ un an, moi je suis le coordonnateur depuis un an…Je suis au Refuge depuis 1995. Le fait d'être au quotidien avec les jeunes, ça te fait vivre tout ce qu'ils vivent, on est confronté à leurs difficultés tout le temps, des fois, on devient fragile émotionnellement parce qu'on est fatigué, etc. Il faut toujours être apte, disponible, être à l'écoute, tu sais, c'est un travail exigeant. (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Difficultés concernant l'arrimage des services et des activités aux besoins des personnes. Plusieurs personnes ont fait mention de difficultés d'arrimer les services aux besoins spécifiques des personnes. Le degré d'intensité des services dont une personne pourra avoir besoin peut varier grandement, il faut donc s'assurer que les services offerts conviennent aux personnes sélectionnées.

Lorsque des contraintes font en sorte que les ressources disponibles se font rares, les services offerts doivent parfois être revus à la baisse et la sélection des locataires doit aussi être revue en conséquence. Bien entendu, comme ce sont souvent les mêmes locataires qui restent — et que c'est seulement à la longue que la ressource peut se repositionner grâce à des changements dans la procédure de sélection —, cela n'est pas sans répercussions sur la qualité de l'adéquation des services aux besoins des locataires[143].

Double rôle des ressources. Certaines personnes consultées ont remarqué que, dans certaines occasions, les ressources se retrouvent dans une situation paradoxale. D'un côté, elles revendiquent le droit au logement pour tous et les initiatives de support communautaire ont comme but de mettre en application cette revendication. D'un autre côté, elles sont parfois contraintes d'évincer certains locataires (durée limite atteinte, infractions répétées aux règlements, etc). Il faut le rappeler, les évictions ne se font qu'en dernier recours ; de façon souple, après de multiples avertissements, voire, souvent, à la suite de procédures d'expulsion engagées en bonne et due forme devant la Régie du Logement. L'extrait suivant l'illustre :

---

[143] Il faut bien comprendre que de multiples repositionnements ne sont guères souhaitables (ce sont souvent les personnes qui ont besoin de plus de services qui seront les premières délaissées), ni souhaitées ; les ressources ont chacune leur mandat, leur vocation et elles ne cherchent pas à les redéfinir constamment.

> Avant de mettre quelqu'un dehors, c'est vraiment parce qu'on a tout essayé, on va assez loin, et il y en a ici, au niveau de l'agressivité, on est tolérant, mais jusqu'à un certain point… Et il y a eu des situations de crises ou le gars, il aurait pu se faire sortir par la police et puis perdre son logement… Nous on essaie de le récupérer, notre but c'est qu'il garde son logement… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Ce double rôle peut induire des discussions entre l'équipe d'intervention et les responsables de l'administration, comme cela a été évoqué par le représentant de Mon Chez Nous, lors d'un déjeuner-causerie sur la question du support communautaire.

De façon générale, les ressources arrivent à gérer ce paradoxe sans que cela induise de problèmes majeurs. D'ailleurs, lorsqu'il y a bail, ce qui est souvent le cas, la Régie du logement peut agir comme arbitre, ce qui évite à la ressource d'être à la fois juge et partie. Notons que de nombreuses personnes ont souligné la lenteur des procédures à la Régie du logement ce qui non seulement les contrarie, mais peut aussi induire des risques bien réels pour la sécurité des autres personnes vivant dans l'immeuble, voire dans le même logement comme c'est le cas ici :

> Il faut toujours tenir compte des droits des locataires, mais on s'entend, le délai d'un an (à la *Régie du Logement*), c'est long, c'est même ridicule… Les problèmes de comportements, ça peut être grave, ça peut même mettre les autres femmes en danger… Et, ce qu'on nous répond, c'est que s'il y a des problèmes, et bien, appelez la police… Sauf que la police, s'il n'y a pas de sang, elle ne se déplace pas… Et les locataires ont peur, elles sont anxieuses… (Logement social avec support communautaire du Réseau Habitation Femmes)

Enfin, et il est important de le rappeler, comme le support communautaire ne cherche pas à faire pour mais plutôt à faire avec les personnes qui en bénéficient, la principale limite du support communautaire en logement repose surtout sur la disposition et la capacité des résidants et des locataires à reprendre le contrôle de leur vie. En ce sens, bien que l'ensemble des services et des activités offerts dans le cadre du support communautaire en logement cherchent à mettre en place les conditions nécessaires permettant aux locataires d'accroître leur stabilité résidentielle et de reprendre le contrôle sur leur vie, tout succès dans la démarche devrait, avant tout, être attribué aux personnes elles-mêmes.

La durée limitée ou illimitée de l'accès à un logement avec support communautaire. Avant de conclure cette section, il est important de faire état des divergences d'opinions au sujet de la durée, limitée ou non, de l'accès à du support communautaire en logement pour les

personnes visées. Pour certaines personnes chargées du support communautaire, la durée de l'accès à un logement doit être illimitée et c'est un principe fondamental qui doit guider le support communautaire en logement si l'on veut obtenir de résultats solides :

> Avec l'expérience, je crois qu'il ne faut surtout pas mettre de limite, parce que déjà en sachant qu'il y a une limite, ça veut dire : je vais devoir repartir, ça veut dire repartir à zéro, et c'est souvent ce que la personne a vécu depuis son enfance…Si tu lui dis : là tu as accès à un logement, mais dans deux ans il va falloir te préparer pour quitter, bon, et là ça devient, encore quitter, ça veut dire pourquoi j'investirais encore une fois pour devoir tout perdre encore… Et déjà, c'est perdu d'avance… On se rend compte, il y en a un Jacques (nom fictif) qui est ici depuis trois ans. Lui, il est entré et il avait un gros problème de toxicomanie, c'était un délinquant, les règles et tout, il ne voulait rien savoir… Et là, il ne consomme plus, méthadone, retour aux études, il investit son appartement, il va chez le dentiste, il prend soin de lui, mais il n'est pas encore prêt à partir… Tu sais, il vient nous voir beaucoup moins, mais il vient quand même. Il a besoin de savoir que nous sommes là, que ce parachute-là, il existe encore. À un moment donné, c'est lui qui va le couper le cordon ombilical, mais il faut lui donner le temps. Et à un moment donné, c'est sûr que nous, tu sais, si l'on voit qu'il est prêt à voler de ces propres ailes, on va travailler ça avec lui, pour le préparer, un projet pour sortir… (Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes)

Pour d'autres personnes chargées du support communautaire, cette caractéristique de la durée illimitée est ce qui distingue le support communautaire en logement des initiatives de type hébergement :

> La distinction principale c'est qu'au Tournant, c'est de l'hébergement temporaire, donc dix places jusqu'à un maximum de six mois. Alors qu'aux Appartenances, c'est vraiment du logement, ça veut donc dire durée illimitée (Les Appartenances/Le Tournant)

De ce point de vue, le fait d'offrir un logement transitoire, dont la location est limitée à une durée déterminée, nous situerait dans le registre de l'hébergement. Dans les initiatives de *logement transitoire avec support communautaire*, on met en avant-plan un objectif d'autonomie. Cette transition est très souvent essentielle avant d'accéder à du logement de longue durée. La prolongation des séjours dans cet espace de transition est due à un besoin de temps supplémentaire pour arriver à plus d'autonomie ou encore à un besoin d'intervention plus lourde ou permanente.

> Pendant deux ans, l'intervenant aura à bâtir cela, la question du départ. Il faut s'assurer que pendant les deux ans le gars ou la fille fera des démarches. Si le gars ne s'est pas trouvé de logements après deux ans, c'est parce que ça va ben mal. (Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent)

> Pourquoi on a une limite de deux ans ? Peut-être justement pour encourager les jeunes à voler de leurs propres ailes… Si l'on a des jeunes ici pendant cinq ans… nous notre objectif, c'est de rendre le jeune autonome… Il n'est pas autonome s'il reste ici, sinon ce n'est pas un service que l'on lui rend de rester dans une structure comme cela… Nous on juge qu'en deux ans, ils peuvent développer le potentiel, avoir les outils, pour être capables de se trouver un appartement et de vivre une vie autonome… (Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal)

Il faut, toutefois, constater que parmi tous les critères de ces organismes, cette durée maximale de location est appliquée avec souplesse. Cette façon de faire permet d'assurer la pérennité de la vocation des ressources et, conséquemment, d'aider un plus grand nombre de personnes. Nous considérons que ces manières distinctes de faire correspondent surtout à des vocations différentes, aux caractéristiques des personnes visées et à la philosophie de l'intervention. Bien que toutes les ressources regroupées dans le modèle d'habitation de type logement offrent des services qui s'apparentent à ce que l'on a appelé du support communautaire en logement, il est important de poser la question du facteur temps dans ce type d'intervention.

CONCLUSION

Le quatrième chapitre visait à mieux comprendre et nommer le support communautaire en logement dans les initiatives mises en place par des ressources membres du RAPSIM et que nous avons associées aux modèles d'habitations de type logement. La première section a présenté des études sur le support communautaire en logement à travers la présentation de travaux concernant trois des initiatives répertoriées : *Les Maisons de la FOHM*, *Le Réseau des Petites Avenues* et *le projet-pilote Alternative Logement Jeunesse*.

La seconde section du chapitre a, ensuite, exposé les résultats de la recherche menée autant auprès de responsables des différentes initiatives qu'avec des personnes ayant accès à du support communautaire en logement, en reprenant les principaux sujets abordés dans les entretiens. Le point de vue des acteurs a été exposé afin de cerner ce que l'on entend lorsqu'on parle de support communautaire en logement dans le réseau de l'itinérance.

D'abord, on a constaté que : la mission fondamentale du support communautaire en logement est d'accroître la stabilité résidentielle des personnes visées ; que les objectifs

connexes varient d'une ressource à l'autre ; que l'ensemble des initiatives s'adresse aux personnes seules, itinérantes ou à risque de le devenir, bien que les caractéristiques spécifiques du groupe de personnes ciblé puissent varier ; que le support communautaire en logement se distingue, à la fois, du réseau traditionnel des HLM et des ressources d'hébergement. En outre, les initiatives de ce type sont considérées comme une application concrète de la revendication du droit fondamental au logement pour tous.

Pour mener à bien ces objectifs, le moyen privilégié est celui d'offrir un logement — à prix modique, meublé, décent, sécuritaire, anonyme et permettant l'exercice de la souveraineté — dans lequel les personnes pourront vivre de façon autonome. Les caractéristiques énumérées ci-haut, qui sont ressorties lors des entretiens, renvoient, pour plusieurs d'entre elles, à celles contenues dans la notion de domiciliation (Laberge et Roy, 2002). Par ailleurs, si le fait d'offrir un logement permettant d'élire domicile constitue l'objectif premier des initiatives identifiées, les services et les activités liés au support communautaire en sont certainement la colonne vertébrale. Sans ces services, les personnes visées par les différentes initiatives auraient de grandes difficultés à conserver leur logement. Par ailleurs, le support offert demeure volontaire et l'octroi du logement n'est pas subordonné à l'acceptation d'un quelconque suivi obligatoire.

Par la suite, on a présenté les caractéristiques du support communautaire : le caractère informel des interactions et des échanges ; le contexte de proximité dans lequel le support est rendu disponible ; la mise à la disposition d'espaces communautaires ; l'importance accordée au facteur temps et la dimension holiste du support. La gamme des services et des activités — écoute, présence, accompagnement, gestion des conflits/médiation, référence et partenariat avec le milieu, services alimentaires, service de prévention-santé, activités sociales, sportives, culturelles et récréatives, services de formation et apprentissage de base, soutien à la vie de groupe, soutien individuel —, tout comme les tâches spécifiques des personnes chargées d'offrir le support communautaire varient d'une initiative à l'autre, et ce, autant dans leur forme que dans leur intensité. Ainsi, l'organisation des services et des activités est souple, flexible et modulée en fonction de la vocation et de la spécificité de chaque initiative. Les objectifs spécifiques de ces différents services et activités sont pluriels. Certains — notamment l'accompagnement —aident à régler l'urgence (1). L'écoute et la présence cherchent à sécuriser les locataires (2). De nombreux

services visent à améliorer la qualité de vie (3). Les services liés aux apprentissages de base permettent la consolidation des acquis (4). Les ateliers de croissance personnelle, de connaissance de soi ou encore du contrôle des émotions ont pour vocation d'accroître l'estime de soi des participants (5). Des activités récréatives ou sociales encouragent la réaffiliation sociale des locataires (6). Le soutien offert, dans le cadre d'un retour aux études ou concernant l'insertion sur le marché du travail, a pour objet d'insérer la personne dans un parcours professionnel (7). Enfin, le support communautaire en logement contribue à la protection de la santé physique et mentale des locataires, notamment grâce au soutien individuel (8).

Par ailleurs, dans l'ensemble des initiatives de *logement avec support communautaire* ou de *logement transitoire avec support communautaire*, les locataires doivent se conformer à leurs devoirs tels que définis par la Régie de Logement. Des devoirs et obligations spécifiques peuvent aussi être exigés tout dépendant des problématiques des locataires, et ce, plus particulièrement dans les espaces partagés. L'idée de la mise en place d'un cadre le plus ordinaire possible, voire *normal* de devoirs et d'obligations vise la prise de responsabilités de la part des locataires ce qui va de pair avec le fait d'avoir accès à un logement.

La dernière section du chapitre collige les avantages et les limites du support communautaire en logement. En ce qui concerne l'impact sur des personnes visées, le bilan que nous faisons indique que le support communautaire en logement répond à son mandat d'amélioration de la stabilité résidentielle des personnes visées. Ce type d'intervention permet surtout une foule de *petites victoires personnelles* ou, dit autrement, l'amélioration de la qualité de vie. L'amélioration de l'estime de soi et de l'aptitude à défendre ses droits constituent des répercussions positives significatives. Le support communautaire en logement suscite le développement d'un réseau d'entraide et augmente la capacité de réappropriation de l'espace public. En somme, ces résultats positifs contribuent à la réaffiliation sociale. Enfin, on a constaté que le support communautaire en logement agit comme *sonnette d'alarme,* en cas de situations de crise. Par ailleurs, du point de vue des ressources et des programmes, l'impact de la mise en place du support communautaire en logement assure la continuité des services déjà offerts et consolide les activités liées au suivi posthébergement. Enfin, l'importance de la référence et la mise en place de partenariats contribuent au maillage des ressources du milieu de l'itinérance.

D’autre part, certaines limites du support communautaire ont aussi été soulignées. L’une d’elles est la *qualité physique* des logements offerts. Une seconde limite observée est, pour toutes sortes de raisons, le *taux de roulement* assez élevé des intervenants. On constate aussi des difficultés concernant l’arrimage des services et des activités aux besoins des personnes. Enfin, une dernière limite relevée a trait au double rôle que doivent jouer les ressources (propriétaire/prestataire de l’intervention), ce qui peut parfois les placer dans une situation paradoxale. Voilà donc ce qui complète le chapitre et nous amène à la présentation de la conclusion générale de ce document.

CONCLUSION

Dans un contexte où l'on assiste simultanément à l'accroissement, à la diversification et à l'aggravation du phénomène de l'itinérance (Laberge 2000), la question de l'insertion résidentielle des personnes itinérantes devient cruciale, puisque la domiciliation est bien souvent, une condition *sine qua non* d'accès aux autres droits sociaux. C'est dans ce contexte que se sont mises en place les initiatives de support communautaire en logement, qui vont dans le sens d'une revendication du droit au logement tel que consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Comme l'a souligné le RQOH, le support communautaire en logement est une dimension essentielle du logement pour les populations marginalisées ou en voie de l'être.

Malgré l'intervention des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) dans le secteur de l'habitation, notamment par le développement de logements sociaux, le nombre de logements avec un support adapté aux besoins particuliers des personnes itinérantes reste insuffisant. Toutefois, nous pouvons constater de nouvelles initiatives tels que le programme IPAC (DRHC) et le volet 3 du programme *AccèsLogis* (SHQ), qui ont permis de mettre en chantier des projets de logements accompagnés de support communautaire. À Montréal, ce sont plus de 500 logements destinés aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui devraient être bientôt disponibles. La mise en œuvre de nombreuses initiatives dites de logement avec support communautaire pour les personnes itinérantes, sans se faire au détriment de l'hébergement, semble indiquer que les ressources du milieu de l'itinérance cherchent à sortir de la *culture de l'urgence* en proposant des solutions durables à l'instabilité résidentielle des personnes itinérantes.

La recension des principales revendications des groupes sociaux, en ce qui concerne la reconnaissance et le financement du support communautaire en logement, nous a permis de constater le chemin parcouru. Autant la Ville de Montréal, la RRSSSMC, la SHQ, l'OMH que plusieurs ministres (Bradshaw, Harel, Côté et Bertrand) ont reconnu l'importance de cette forme de support relié à l'habitat, et la nécessité d'adopter une approche intersectorielle. Cela dit, il n'existe présentement aucune subvention québécoise pour le support communautaire en

logement. Le bilan du Parti Québecois est bien mince puisqu'un seul financement — pour la région de Montréal — a été mis en place au cours de son mandat.

La recherche empirique (chapitres 3 et 4) a porté sur les initiatives des ressources membres du RAPSIM dans les secteurs de l'hébergement et de logement afin de mieux comprendre ce que l'on entend par support communautaire en logement. Les diverses analyses transversales ont permis de tracer un portrait de l'intervention sociale reliée à l'habitat dans différents modèles d'habitation : *le logement avec support communautaire, le logement transitoire avec support communautaire et l'hébergement à long terme avec suivi, l'hébergement à court terme avec suivi et les gîtes et accueil de nuit.* De manière générale, on constate que dans les deux premiers cas, les modèles d'habitation proposés répondent aux critères de la domiciliation (Laberge et Roy, 2001), et qu'en ce sens, ils peuvent constituer des solutions durables permettant aux personnes d'élire domicile. Dans ces deux modèles de logement avec support communautaire, 736 places de logements sont offertes par le RAPSIM.

On a pu observer que la mission fondamentale du support communautaire en logement vise à accroître la stabilité résidentielle des personnes seules, itinérantes ou à risque de le devenir. Cependant, les objectifs connexes à cette mission varient d'une initiative à l'autre, et le support communautaire en logement se distingue du réseau traditionnel des HLM et des ressources d'hébergement. Le moyen privilégié pour atteindre la stabilité résidentielle est d'offrir un logement — à prix modique, meublé, décent, sécuritaire, anonyme, permettant l'exercice de la souveraineté — dans lequel les personnes pourront vivre de façon autonome.

Une gamme de services et d'activités est mise à la disposition des personnes et rend compte de la diversité des formes du support communautaire : écoute, présence, accompagnement, gestion des conflits/médiation, référence et partenariat avec le milieu, services alimentaires, services de prévention-santé, activités sociales, sportives, culturelles et récréatives, services de formation et apprentissage de base, soutien à la vie de groupe, soutien individuel, etc. La participation à ces diverses activités est volontaire et l'organisation des services est souple, flexible et modulée en fonction de la mission et des objectifs de chaque initiative. Nous avons observé que les activités et services reliés au support communautaire se caractérisent ainsi : le caractère informel des interactions et des échanges; le contexte de proximité dans lequel le

support est rendu disponible ; la mise à la disposition d'espaces communautaires ; l'importance accordée au facteur temps ; la dimension holiste du support.

Parmi les nombreux impacts positifs du support communautaire pour la personne, nous avons noté l'amélioration de la qualité de vie, de l'estime de soi et de l'aptitude à défendre ses droits, ainsi que de la capacité de réappropriation de l'espace public, le développement d'un réseau d'entraide, la possibilité de réaffiliation sociale et de prévention de crise. Du côté des ressources communautaires, nous pouvons signaler la continuité de services, une consolidation du suivi post-hébergement ainsi qu'un mise en forme de réseautage, ou du moins sa consolidation. Quoique le support communautaire en logement soit considéré comme une forme d'intervention «idéale» par certains organismes, certaines limites objectives de leur mise en place ont été mentionnées : la qualité physique des logements ; les changements parfois fréquents de personnel ; les difficultés de l'arrimage des services aux besoins changeants des locataires ; le double rôle qui incombe à la ressource (propriétaire et prestataire de l'intervention).

Sans garantie solide concernant le droit au logement, ce sont les personnes les plus vulnérables qui deviennent à risque d'itinérance, plus particulièrement dans le contexte de transformations radicales de la société à laquelle l'on assiste. L'objectif du support communautaire en logement ne vise pas à garantir un toit à des personnes itinérantes en vertu de leur statut particulier, mais plutôt de s'assurer que celles-ci, comme tous les citoyens, puissent avoir accès à un logement doté de caractéristiques convenant à tout citoyen et répondant aux normes de civilité et de citoyenneté et leur permettant de vivre dans la dignité.

Comme le dit autrement et l'affirme Maryse Bresson (1997), *il faut s'assurer de ne pas créer un droit des exclus, mais bel et bien garantir l'accès de tous au droit de tous.* D'autres auteurs remarquent que de plus en plus de gens s'élèvent contre la pratique du *housing ready* ou des quelconques propédeutiques de l'habitat, lesquels ont pour effets, parfois pervers, d'exclure les personnes les plus vulnérables de notre société dont, bien souvent, les personnes seules et itinérantes (Ballain et Jaillet, 1998: 130 ; FOHM, 2003 : 4).

La question fondamentale reste l'épineux débat entre les tenants d'une défense des droits universels incluant tout le monde, et ceux qui prônent le développement de droits spécifiques en regard de problématiques particulières. Peut-être qu'une solution de rechange pourrait se situer entre l'hébergement et le logement social et prendrait la forme du support communautaire en logement social pour une population extrêmement démunie. Le débat reste à faire sur les limites, les conditions, les objectifs et les avantages de ce support communautaire en logement social.

ANNEXE 1

MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE

La démarche de recherche adoptée afin d'en arriver à ce document final s'est faite en plusieurs étapes. Nous présentons la méthodologie et l'organisation de la recherche dans cette annexe selon les étapes suivantes : A. Identification des initiatives et des ressources; B. Rédaction et construction des fiches signalétiques; C. Enquête-terrain auprès de responsables des initiatives ; D. Enquête-terrain auprès des personnes bénéficiant du support communautaire, E. Protocole éthique ; F. Revue de littérature académique; G. Revue de la littérature *grise*.

IDENTIFICATION DES INITIATIVES ET DES RESSOURCES

La première étape a consisté à préparer le terrain en établissant une liste partielle des organismes membres du RAPSIM dont certaines initiatives pourraient s'apparenter à du support communautaire en logement. Il faut bien comprendre, dans un premier temps, que la liste établie n'avait pas la prétention d'identifier uniquement des ressources portant des initiatives pouvant être assimilées à du support communautaire en logement, mais bien un groupe de ressources qui, selon les personnes consultées, étaient déjà engagées dans ce type d'initiatives ou projetaient de le faire. L'intention était de cibler un bassin suffisant d'initiatives afin d'en arriver à une typologie des modèles d'habitation permettant de distinguer le caractère particulier des initiatives que l'on associera au support communautaire en logement[144].

Ce premier recensement a été fait, à notre demande, par François Villemure et John Johnston, tous deux responsables de ressources ayant mis sur pied des initiatives de support communautaire en logement. Il faut comprendre que ces initiatives ont des formes variées et portent souvent des noms différents, selon l'appellation que leur donnent les différentes ressources-membres du RAPSIM. On parle parfois de logement avec support communautaire, dans d'autres cas, on parle plutôt d'appartements supervisés, d'appartements avec suivi

[144]Typologie présentée dans la section 3.2

communautaire, de suivi post-hébergement, etc. Bref, dans ce contexte, l'expertise de ces deux personnes connaissant bien le milieu nous a été fort utile.

Dans un premier temps, les critères de sélections sont demeurés ouverts afin de tracer un tableau d'ensemble tenant compte de ces multiples appellations. Par la suite, de l'information supplémentaire a été transmise aux ressources-membres du RAPSIM afin de les informer de la mise en place du projet de recherche. Suite à cette diffusion d'information (via notamment le comité logement du RAPSIM, la diffusion de l'information dans le Réseau-Info, le déjeuner-causerie en mai 2003 auquel l'ensemble des membres du RAPSIM était convié[145]), trois initiatives (*Maison Brin d'Elles, Hébergement/L'escalier* et *En Marge 12-17*) se sont ajoutées à la liste de 27 initiatives initialement établie. Un travail de validation a aussi été effectué afin de s'assurer de la pertinence de ce choix. Une seule des ressources identifiées — *Plein Milieu* — a du être écarté puisque n'étant pas directement impliqué dans une initiative dans le champ de l'habitation ; ce qui, par ailleurs, tend à confirmer la bonne connaissance du milieu des personnes que nous avons consultées[146].

Ainsi, au total, c'est 26 ressources pour un ensemble de 29 initiatives qui ont été repérées comme étant engagées ou projetant de l'être, dans des activités pouvant s'apparenter à du support communautaire en logement. Ces 29 initiatives repérées constituent un échantillon très large des initiatives dans le secteur de l'habitation mis en place par des membres du RAPSIM et s'apparentant à du support communautaire en logement. Étant donné l'évolution rapide de la situation, il est difficile de recenser l'ensemble des initiatives, mais nous considérons qu'il s'agit d'un échantillon presque qu'exhaustif. Cela dit, nous sommes conscients que certaines initiatives ne sont pas incluses, nous pensons notamment à la Maison Lucien-Lallier qui a échappé à notre recension[147]. Précisons enfin que la recension s'est limitée aux ressources-membres du RAPSIM.

---

[145] Plusieurs ressources membres y étaient représentés. Plusieurs organismes communautaires non membres du RAPSIM étaient aussi présents.

[146] Cela dit, plusieurs ressources, nous pensons notamment aux différentes maisons d'hébergement, semblaient, dès les premières observations, plutôt engagées dans ce que nous avons appelé les modèles d'hébergement, plutôt que dans le champ du logement. À ce sujet, Suzanne Ducharme, de la Maison Grise, est très formelle : « nous faisons de l'hébergement, pas du logement! ». Nous avons toutefois décidé de les inclure dans le portrait des initiatives et des ressources afin de permettre les comparaisons.

[147] La liste complète des 29 initiatives est fournie dans le tableau 3.1 (Chapitre III).

REDACTION ET CONSTRUCTION DES FICHES SIGNALETIQUES

Une fois ce travail effectué, nous avons été en mesure de rédiger les fiches-signalétiques traçant un portrait — à l'aide d'une grille de 37 points[148] — des différentes initiatives mises de l'avant par les organismes membres du RAPSIM que nous avons retenus. L'annexe 6 présente un résumé de ces fiches-signalétiques.

Les points 1 à 11 de la grille présentent des informations générales sur l'ensemble des activités de chacune des 26 ressources-membres du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait. Les points 12 à 33 de la grille présentent, quant à eux, des informations spécifiques sur chacune des initiatives que nous avons identifiées comme pouvant s'apparenter à du support communautaire en logement. Enfin, les points 34 à 37 de la grille présentent des informations supplémentaires (participation à des projets de recherche, les partenaires privilégiés, remarques supplémentaires de tout ordre, sources de l'information présentée dans ce document) sur chacune des 26 ressources membres du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait[149].

ENQUETE-TERRAIN AUPRES DE RESPONSABLES DES INITIATIVES

La seconde étape de notre démarche a consisté à vérifier et à documenter de façon plus approfondie les différentes initiatives des membres du RAPSIM en ce qui concerne le support communautaire en logement. Il s'est agi de voir ce qui se faisait concrètement sur le terrain. Ce travail a été fait à l'aide d'entrevues avec des responsables (directeur, coordonnateur, intervenant, agent de liaison, organisateur communautaire) impliqués dans la mise en place de ces initiatives sur le terrain[150].

Ainsi, onze entretiens, d'une durée d'une à deux heures, ont été conduits avec des personnes responsables d'initiatives identifiées dans le tableau 3.8 comme proposant des modèles

---

[148] Des informations plus précises sur cette grille et sur la façon dont elle a été construite sont disponibles dans les *Notes méthodologiques* de l'annexe 2.
[149] Des informations supplémentaires sur chacun des points de la grille sont présentées dans l'annexe 2.
[150] Pour des raisons de confidentialité, un terme neutre –– responsable –– sera utilisé pour nommer l'ensemble des personnes consultées.

d'habitation de type *logement avec support communautaire* ou de *logement transitoire avec support communautaire*. Des responsables du *Réseau des Petites* Avenues et de *L'Avenue-Logement communautaire,* des *Maisons de l'Accueil Bonneau,* de *Les Appartenances/Le Tournant,* de *Le Relais-logement social transitoire/La C.A.S.A.,* des *Appartements supervisés/Ressources Jeunesse Saint-Laurent,* de la *Maison Yvonne Maisonneuve/Le Chaînon,* d'*Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens,* du *Foyer des jeunes travailleurs de Montréal,* des *Maisons de Ma Chambre,* du *Logement social avec support communautaire/Réseau Habitation Femmes* et du *Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes de Montréal* ont collaboré à l'enquête. Les personnes représentant onze des dix-sept ressources ayant mis en place des initiatives que l'on retrouve dans les modèles de type logement (tableau 3.8) ont été consultées. La grille d'entretien qui a été utilisée est présentée dans l'annexe 3 de ce document.

ENQUETE-TERRAIN AUPRES DES PERSONNES BENEFICIANT DU SUPPORT COMMUNAUTAIRE

De façon complémentaire, un groupe de discussion avec des personnes usagères de quelques initiatives répertoriées a été organisé afin d'enrichir l'information recueillie jusque-là avec les propos des principaux intéressés (le guide d'entretien semi-structuré est présenté dans l'annexe 4). Sept personnes bénéficiant du support communautaire en logement ont collaboré à notre enquête lors d'une rencontre d'une durée de 2h 30. Les participants provenaient de trois initiatives différentes : *Chambreclerc* (membre de la FOHM), *Le logement social avec support communautaire du Refuge des jeunes de Montréal* et du projet de la *Maison Brin d'Elles* (Fonds dédié, Réseau Habitation Femmes, YWCA et le Centre Dollard Cormier). Tous ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits[151].

[151] Une seule entrevue n'a pas été retranscrite puisque l'enregistrement était inadéquat. L'ensemble des transcriptions a été colligé dans un document qui pour des différentes raisons (confidentialité, concision, etc.), n'est pas annexé à ce rapport de recherche.

PROTOCOLE ETHIQUE

Conformément à la norme en vigueur à l'UQAM un protocole éthique a été mis en place. Avant que chaque entrevue ne débute, un formulaire de consentement écrit a été remis à chaque participant (les responsables d'initiatives et les utilisateurs de services) et soumis à leur approbation. De façon succincte, le chercheur a présenté les objectifs de l'étude, les procédures à suivre, c'est-à-dire une explication sommaire et facilement compréhensible des principales étapes de la recherche et du rôle que joue les entrevues, le cadre de déroulement de l'entrevue, soit un rappel détaillé des conditions de participation de chaque interviewé en mettant l'accent sur la nature de la collaboration attendue ainsi que sur les conditions de cette participation.

Pour les responsables d'initiatives, nous avons garanti l'anonymat aux personnes interrogées, mais nous dévoilons l'organisme auquel ils sont associés, et ce, pour différentes raisons : 1) un très petit nombre de ressources est engagé sur cette question à Montréal et elles sont connues dans le milieu ; 2) notre travail ne vise pas à détailler et rendre publique la position de chaque personne sur une base individuelle, mais plutôt de mettre à jour différentes idées, points de vue, tendances générales, etc., concernant le support communautaire en logement..

En ce qui concerne les utilisateurs de services des ressources membres du RAPSIM et qui ont participé au groupe de discussion, nous garantissons l'anonymat et nous assurons la confidentialité des informations. Ceux-ci se sont vus attribuer un pseudonyme.

Le matériel accumulé lors de ces deux premières étapes a constitué l'essentiel de l'information utilisée lors de la rédaction des troisième et quatrième chapitres de ce document.

REVUE DE LA LITTERATURE ACADEMIQUE

Parallèlement à cette démarche empirique, une recension des écrits concernant la question du support communautaire en logement a permis de rassembler, quant à elle l'information nécessaire à la rédaction du premier chapitre de ce document permettant de dresser brièvement le contexte dans lequel s'articulent les débats entourant la question du support communautaire en

logement. Les travaux de nombreux auteurs tels Jetté et *al*, Dorvil et *al*., Roy et Laberge, Trainor et *al*, pour ne nommer que ceux-là ont donc été consultés à cet effet.

REVUE DE LA LITTERATURE « GRISE »

De la même façon, le portrait des revendications portées par les groupes sociaux auprès des institutions gouvernementales a été minutieusement reconstitué afin de former le second chapitre de ce document. Pour s'y faire, nous avons consulté la littérature dite « grise », publiée par différentes institutions gouvernementales (les Régie Régionales de la Santé et des Services Sociaux, MSSS, MESS, la ville de Montréal, le CRDIM, etc.) ainsi que différents groupes communautaires (RAPSIM, FRAPRU, FOHM, RQOH, TRPOCH, etc.).

ANNEXE 2

NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR LA GRILLE POUR LES FICHES-SIGNALÉTIQUES

Les points 1 à 11 : Ces points de la grille présentent des informations générales sur l'ensemble des activités de chacune des 26 ressources-membres du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait. Les informations ayant trait spécifiquement aux initiatives identifiées comme s'apparentant à du «logement social avec support communautaire » sont présentées à partir du point 12.

1- Nom complet de la ressource : Cette section présente le nom complet de la ressource membre du RAPSIM dont nous traçons le portrait.

2- Coordonnées : Cette section présente l'adresse complète de la ressource (sauf en cas de confidentialité), le numéro de téléphone, de télécopieur, l'adresse courriel et l'adresse web (si existante).

3- Champs d'action : Cette section présente brièvement les champs d'action des ressources en mettant l'emphase sur les services dans l'axe hébergement-logement. Des précisions sur les autres domaines d'interventions sont fournies dans la mesure où ils existent. Dans la mesure du possible, nous avons cherché à conserver la terminologie utilisée par les ressources. Lorsque connue ou existante, la durée courante des séjours y est également précisée. Par accueil de nuit, gîte ou abri, nous entendons l'offre d'un service d'hébergement au jour le jour. On entend par court terme, des séjours de moins de 6 mois. Le moyen terme est défini ici comme étant des périodes de 6 mois à un an. Le long terme correspond à des périodes de plus d'un an.

4- Année de fondation : Cette section présente l'année de fondation de chacune des 26 ressources dont nous avons tracé le portrait. Autant que possible, nous avons cherché à souligner les changements effectués à la raison sociale. De plus, lorsque disponibles, nous avons ajouté quelques précisions sur l'origine de la ressource.

5- Nombre d'employés : Cette section permet de constater la taille des ressources. On y indique le nombre total d'employés travaillant pour la ressource. Des précisions sont parfois apportées sur la répartition des postes à temps plein et à temps partiel. Le point 28 de la grille permettra d'apporter des précisions en ce qui concerne le personnel des ressources.

6- Territoire d'intervention : Dans cette section, on retrouve la liste des arrondissements (de la nouvelle ville de Montréal) au sein desquels les ressources mènent des activités. Il faut comprendre que le territoire d'où proviennent les usagers n'est pas nécessairement le même. De plus, le rayon d'action des ressources dépasse bien souvent les limites de leur arrondissement.

7- Personnes visées : Cette section présente la « clientèle ciblée » par les différentes ressources dont nous avons tracé le portrait. Des indications sur le genre, sur l'âge et sur les problématiques vécues par celles-ci sont présentées dans la mesure où nous avons pu mettre la main sur de l'information particulière à cet effet.

8- Objectifs : Cette section présente les objectifs généraux de chacune des ressources. Il faut spécifier ici qu'il s'agit des objectifs globaux et non des objectifs spécifiques concernant les initiatives pouvant s'apparenter à du support communautaire en logement. Le point 21 de la grille présentera les objectifs spécifiques.

9- Mission : Cette section présente la mission générale de chacune des ressources. Il faut spécifier ici aussi qu'il s'agit de la mission globale et non de la mission spécifique concernant les initiatives pouvant s'apparenter à du logement social avec support communautaire. Le point 20 de la grille présentera les missions spécifiques.

10- Activités/Services : Les informations présentées dans cette section recoupent en partie celles que l'on retrouve au point 3 de la grille. Des informations supplémentaires sont fournies sur les services et les activités offerts aux usagers. On retrouve aussi des précisions sommaires sur les formes que prennent le support, le soutien, l'accompagnement et/ou l'intervention. Encore une fois, il faut rappeler qu'il s'agit de l'ensemble des services et des activités mis en œuvres par les ressources membres et non celles ayant très spécifiquement aux différentes initiatives que nous présenteront à travers les points 12 à 33 de la grille.

11- Financement : Cette section présente les différents bailleurs de fonds qui permettent le fonctionnement des ressources dans leur ensemble. Une attention particulière est accordée à la provenance des sommes obtenues : du municipal (ex. OMH, SHAPEM, SHVM), du provincial (MSSS, SHQ, supplément au loyer, etc.), du fédéral (DHRC (IPAC), etc.), du secteur privé (fondations, communautés religieuses, entreprises, individus, etc.) ou encore via l'autofinancement (levée de fonds, pensions des résidants, loyers des locataires, etc.). Dans la mesure où les bilans sont publics et disponibles, nous avons inclus les montants versés par les principaux bailleurs de fonds. Dans certains cas, lorsque les données étaient disponibles, cette section inclut un aperçu du budget de fonctionnement de la ressource.

Les points 12 à 33 : *Ces points de la grille présentent des informations spécifiques sur chacune des initiatives que nous avons identifiées comme pouvant s'apparenter à du support communautaire en logement. Dans quelques cas, puisque la recherche préliminaire n'a pas permis d'identifier d'initiative spécifiquement vouée à cet effet, ces points permettent simplement de présenter la ressource plus en détail. Il faut aussi noter que* ***les points 11 à 27*** *sont parfois répétés (ils sont identifiés par la lettre B) lorsqu'une même ressource met en œuvre des initiatives différentes avec un fonctionnement distinct.*

12- Personne-ressource : Cette section identifie la ou les personnes-ressources pour chacune des initiatives répertoriées. Il s'agit aussi des personnes avec lesquelles nous sommes entrées en contact.

13- Nom donné à l'initiative : Cette section présente le nom donné aux différentes initiatives par les ressources-membres du RAPSIM qui les mettent en œuvre. Une attention toute particulière a été accordée à la terminologie employée par chacune des ressources en ce qui concerne les initiatives mises de l'avant.

14- Localisation : Dans cette section, on retrouve la liste des arrondissements (de la nouvelle ville de Montréal) au sein desquels les initiatives sont menées. Il faut comprendre que le territoire d'où proviennent les usagers n'est pas nécessairement le même. De plus, le rayon d'action des initiatives dépasse bien souvent les limites de leur arrondissement. Dans certains cas, l'adresse civique est précisée.

15- Année de naissance de l'initiative : Cette section présente la date à laquelle chacune des initiatives a été lancée. Autant que possible, nous avons cherché à souligner les dates correspondant aux différentes phases du développement des initiatives.

16- Type de logement : Cette section présente des informations sur le type de logement (foyer de groupe, maison d'hébergement avec chambres privées ou partagées, appartements partagés, appartements privés, etc.). Le cas échéant, des informations sur la taille des appartements sont présentées. Dans la mesure du possible, des informations sur le coût de l'habitation (ou du moins sur la façon dont celui-ci est établi, c.-à-d. supplément au loyer, entente SHQ, etc.) et sur ce que ce dernier inclut (meublé ou non, chauffage, téléphone, Internet, etc.) sont également exposées. Nous retrouverons également dans cette section des informations supplémentaires sur la disponibilité d'aires communes parfois misent à la disposition des résidants (cuisine collective, salle communautaire, etc.).

17- Nombre de places : Cette section présente la capacité d'accueil des différentes initiatives mises de l'avant par les 26 ressources membres-du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait.

18- Séjour moyen : Cette section présente des statistiques disponibles sur la durée moyenne des séjours, sur la distribution de la longueur des séjours, sur les séjours les plus longs et les plus courts, sur le nombre d'arrivées et de départs en cours d'année ainsi que la durée limite des séjours.

19- Occupation : Cette section présente des statistiques disponibles sur le taux d'occupation des ressources, sur le nombre de personnes hébergées et sur le nombre de personnes refusées par année.

20- Mission : Cette section présente la mission spécifique de chacune des initiatives.

21- Objectifs : Cette section présente les objectifs spécifiques de chacune des initiatives

22- Clientèle cible : Cette section présente la clientèle ciblée. Des indications sur le genre, sur l'âge et sur les problématiques vécues par celles-ci sont présentées dans la mesure où nous avons pu mettre la main sur de l'information particulière. Lorsque disponibles, nous présentons des statistiques sur l'âge moyen, sur la répartition homme/femmes, sur la répartition en fonction de l'âge, etc.

23- Type de supports et services : Cette section présente des informations sur la forme que prend le support s'apparentant à du support communautaire : soutien individuel, collectif, accompagnement, suivi post-hébergement, animation de vie de groupe, écoute, aide, références, etc. Dans la mesure du possible, nous apportons des précisons sur le caractère obligatoire ou non du soutien ainsi que sur sa fréquence. Cette section présente aussi les activités (loisir, formations, soupers communautaires, sorties de groupe, etc.) et les services (groupe d'achats, cuisine collective, distribution alimentaire, etc.) offerts aux usagers. Dans la mesure du possible, on précisera l'horaire des personnes chargé du support.

24- Code de vie : Cette section présente sommairement des indications sur la mise en place d'un code de vie favorisant l'harmonie dans les lieux de séjours. Des précisions sur le contenu de ces « codes de vie » sont aussi présentées lorsque disponibles.

25- Structure des responsabilités : Cette section présente d'abord la nature de l'entente liant les ressources mettant les initiatives de l'avant et la personne bénéficiant d'un lieu de résidence. (Bail conventionnel, bail hybride, contrat locatif, entente verbale, contrat écrit, etc.). Cette section présente ce que nous avons appelé la structure des responsabilités. C'est-à-dire : à qui appartient l'immeuble (à la ressource, à la ville, logement privé, propriété d'un organisme parapublique (SHQ, SHAPEM, SHDV, etc.) ? Qui est responsable de sa gestion, de son entretien ? Quels partenaires sont impliqués et quelle est la nature de leur implication (ex. la sélection des candidats, critère de sélection, etc.)? Dans la mesure où une entente particulière permet aux locataires de bénéficier d'avantages financiers (suppléments aux loyers/OMH, entente SHQ, etc.), les détails de ceux-ci seront présentés dans cette section.

26- Sélection des candidats : Cette section présente les détails du processus de sélection (entrevues téléphoniques, entrevues en présence d'un comité de locataires, etc.). Des informations sur les critères de sélection sont aussi présentées lorsque disponibles. La participation des résidents aux processus de sélection est aussi soulignée lorsque cela est le cas. La provenance des candidats et les partenaires pouvant référer ces derniers sont aussi indiqués clairement sous cette rubrique.

27- Résultat/Évaluation sommaire : Cette section présente sommairement, lorsque disponible, des données provenant d'une évaluation de l'initiative. Lorsqu'une évaluation formelle a été effectuée, nous présentons le titre et la circonstance entourant son élaboration.

28- Personnel : Cette section présente le nombre de salariés employés par la ressource en distinguant les employés travaillant spécifiquement sur chacune des initiatives identifiées. Dans la mesure du possible, une distinction est faite entre les employés permanents et les employés sur appel ou à temps partiel.

29- Répartition et fonction des salariés permanents : Cette section présente la répartition et la fonction du personnel affecté à chacune des initiatives que nous avons identifiées comme s'apparentant à du support communautaire en logement. Des précisions sur le poste occupé et le nombre d'heures travaillées sont indiquées lorsque disponibles.

30- Description des taches : Cette section présente la description des tâches associées à chacun des postes identifiés dans la rubrique précédente (point 29).

31- Bailleurs de fonds : Cette section présente les différents bailleurs de fonds qui permettent le fonctionnement des initiatives répertoriées. Une attention est accordée à la provenance des sommes obtenues : du municipal (ex. OMH, SHAPEM, SHVM), du provincial et du parapublique (MSSS, SHQ, Emploi-Québec, subventions-salaires, etc.), du secteur privé (fondations, communautés religieuses, entreprises), du fédéral (IPAC, etc.) ou encore via l'autofinancement (levée de fonds, pensions des résidants, loyers des locataires, contribution de la ressource, etc.). Nous avons inclus les montants versés par les principaux bailleurs de fonds dont les bilans sont publics et disponibles. Une attention a été accordée au caractère récurrent ou non du financement.

32- Budget approximatif : Cette section présente un portrait sommaire du budget de fonctionnement des initiatives que nous avons identifiées incluant les salaires permettant de financer le support communautaire .

33- Particularité du financement : Cette section présente des informations sur le caractère parfois particulier de la structure de financement et sur les difficultés rencontrées afin d'obtenir celui-ci.

Les points 34 à 37 : *Ces points de la grille présentent des informations supplémentaires (participation à des projets de recherche, les partenaires privilégiés, remarques supplémentaires de tout ordre, sources de l'information présentée dans ce document) sur chacune des 26 ressources membres du RAPSIM dont nous avons tracé le portrait.*

34- Recherche : Cette section indique si la ressource membre du RAPSIM est active sur des projets de recherche concernant les questions du support communautaire en logement.

35- Partenaires privilégiés : Cette section présente la liste des partenaires privilégiés par chacune des ressources membres du RAPSIM.

36- Remarques supplémentaires : Cette section présente des informations supplémentaires et pertinentes pour une meilleure compréhension de la question du support communautaire en logement.

37- Sources : Cette section présente l'ensemble des sources (document de présentation, rapport annuel, entrevues téléphoniques, visite des lieux par le chercheur, etc.) ayant permis la rédaction du portrait de chacune des 26 ressources que nous avons identifiées.

Les informations ont été colligées à partir des données disponibles durant la période allant de mai 2002 à mai 2003.

ANNEXE 3

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DES INITIATIVES

Avant l'entrevue, nous transmettrons la fiche signalétique présentant le portrait de la ressource à la personne interrogée et celle-ci sera invitée à nous faire part de toute imprécision concernant les initiatives dont nous discuterons lors de l'entretien.

DIMENSION FACTUELLE

1.- Quels sont les objectifs généraux de votre organisme ?
2.- En quoi consiste votre fonction et quelles sont vos principales tâches ?
3.- Quelle est la mission de chacun des projets ? Y a-t-il une différence dans la mission de vos différents projets (ce second volet n'est pertinent que s'il y a plus d'un projet) ?

LES PRATIQUES DE LA RESSOURCE

Les questions suivantes devront être explorées pour chacun des projets que nous avons déjà identifiés (on demandera alors s'il y a de nouveaux projets qui auraient pu nous échapper).

4.- Quelle est votre philosophie/votre conception de l'intervention ?
5.- Pourriez-vous nous décrire les pratiques, au sens large, permettant le bon fonctionnement du projet ? *(si le répondant n'aborde pas le sujet, l'intervieweur devra le relancer avec les sous-questions suivantes)*

a- Quels sont les principaux « services et activités » offerts ?
b- Pourriez-vous nous donner des détails concrets sur le déroulement de ses activités ? De façon concrète, comment les services sont-ils rendus ?
c- Par qui ses services et activités sont-ils offerts ? Quelles sont les tâches des personnes-ressources en contact direct avec les personnes visées ? Quelle est leur formation, leur expertise ?
d- Identifier le type d'entente et ensuite demander des précisions sur le type d'entente (bail, contrat, etc.) liant la personne et la ressource. Qu'est-ce qui vous a amené à procéder ainsi ?
e- Quels en sont les principaux éléments du code de conduite ? Pourquoi ces éléments vous paraissent-ils essentiels ?
f- Identifier le secteur (au sens géographique) Rapidement, ce secteur a-t-il des traits particuliers influençant le projet ? Reconnaissance du projet par les autorités locales ? Par le voisinage ?
g- Le projet reçoit-il l'appui (autre que financier) de partenaires institutionnels, privés ou du milieu communautaire ? Qui sont-ils ? En quoi consiste leur apport ?
h- Votre organisme partage-t-il (sur ce projet) des ressources (humaines, physiques, financières, etc.) avec des organismes communautaires ?

PRÉCISIONS SUR LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.- Quelles sont leurs fonctions et principales taches des personnes qui travaillent sur le projet (autre que ceux déjà mentionnés) ? Leurs expertise et formation ?

FINANCEMENT

7.- **a)** Quels sont les bailleurs de fonds du projet ?
b) Quelle est leur contribution respective ?

8.- Le financement accordé pour le projet est-il récurrent ? Qu'est-ce qui est récurrent ?

9.- **a)** Y a-t-il une part d'autofinancement ?
b) De quelle façon cela se fait-il ?
c) Dans quelle proportion le projet réussit-il à s'autofinancer ?

10.- Dans le cadre de votre projet, quels sont les coûts, par personne, de l'ensemble des services offerts ? Sont-ils connus ?

11.- Quels sont, pour vous, les principaux problèmes en ce qui a trait au financement de ce type d'initiatives ?

12.- **a)** Les sommes allouées à votre organisme lui permettent-elles d'assumer adéquatement sa mission et d'atteindre ses objectifs ?
b) Exercez-vous des pressions pour obtenir des divers paliers de gouvernements ou d'autres bailleurs de fonds les ressources, les responsabilités ou les mandats que vous désirez obtenir ? Si oui :
c) De quel type de pressions s'agit-il (démarche individuelle de votre organisme, démarche commune avec d'autres organismes, démarche collective dans le cadre d'une table de concertation ou autre coalition, rencontres avec des fonctionnaires ou des élus, manifestations, etc.) ?

LE CONTINUUM LOGEMENT/SERVICE

13.- a) **Où situez-vous cette initiative dans l'axe de l'intervention en logement (refuge, hébergement, transition, logement permanent, etc.)? Expliquer.**
b) Comment qualifier vous vos interventions en ce qui concerne la « prestation de service » (support communautaire, soutien, suivi psychosocial, etc.) ? Expliquer.

LA NOTION DE LOGEMENT SOCIAL AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE

14. a) **Quelle est votre définition du logement social avec support communautaire ? Quels genres d'interventions ou services entrent, selon vous, à l'intérieur de cette notion ?**
b) Le projet mis en place par votre organisme entre-t-il, selon vous, dans le cadre de ce que l'on appelle le logement social avec support communautaire tel que vous le définissez ? Comment l'équipe de l'organisme que vous représentez qualifie-t-elle normalement le(s) projet dont nous avons discuté ?

AVANTAGES ET LIMITES

15.- Quels sont les principaux avantages du projet mis en place par votre organisme ?

16.- Quelles en sont les principales limites ?

17.- Quel serait pour vous « le projet idéal » en ce qui concerne le logement comte-tenu de la mission de votre organisme?

18.- a) Considérez-vous que votre organisme, en ce qui concerne les projets ayant trait au logement, a une marge de manœuvre suffisante compte tenu des ressources publiques qui lui sont allouées et des mesures de contrôle qui les accompagnent ?

b) Expliquez.

ANNEXE 4

GUIDE D'ENTRETIEN (LE GROUPE DE DISCUSSION)

Thèmes

1- La question des besoins particuliers des personnes utilisatrices de services (hommes et femmes en difficultés) en ce qui concerne le logement compte tenu des possibilités qui s'offre à eux ?

2- La question des besoins particuliers des personnes utilisatrices de services (hommes et femmes en difficultés) en ce qui concerne le support communautaire. Sentent-ils que ce support est nécessaire ?

3- Les questions en regard à la satisfaction qu'ont les personnes utilisatrices de services là où ils vivent :

Sur le plan logement
Sur le plan des activités
Sur le plan des services
Sur le plan de l'intervention

4- Le « formule » vous aide-t-il à garder votre logement plus longtemps ? Pourquoi cela aide-t-il ?

5- Qu'est-ce que le fait d'avoir un logement, d'avoir le temps aussi, vous a permis d'entreprendre, de réaliser ou de faire (prendre un break, retourner à l'école, etc.) ?

Le besoin de se reposer et de s'isoler ?

6- La question des acquis et de l'apprentissage permis par les initiatives associées au logement social avec support communautaire.

7- La question des améliorations souhaitées par les utilisateurs de services sur le plan des activités et des services offerts. Sur d'autres plans ?

8- La question des améliorations souhaitées par les utilisateurs de services en ce qui concerne les interventions pratiquées (support) ?

9- Pourquoi cette forme-là vous convient-elle mieux ou moins que d'autres façons de se loger ?

10- Discussion libre sur les avantages et les limites

ANNEXE 5

LISTE DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES

- Accès à Internet
- Accès au service d'aide à l'hygiène domestique du CLSC/partenariat
- Accompagnement
- Accompagnement par des visiteurs bénévoles
- Accompagnement au départ en appartement
- Accompagnement recherche d'emploi
- Accompagnement dans les démarches personnelles
- Accompagnement aide sociale, assurance-emploi
- Accompagnement retour aux études,
- Accompagnement santé physique
- Accompagnement santé mental (suivi thérapeutique ou psychologique, etc.)
- Accompagnement dans le quotidien
- Activité de développement personnelle
- Achat de provisions alimentaires
- Activité culturelle
- Activité de loisirs
- Activités sociales
- Activités socioculturelles
- Aide à l'emménagement
- Aide à la réorientation
- Aide et support à la recherche d'emploi
- Aide psychiatrique
- Animateur qui sert de lien entre les différentes ressources du milieu et les locataires. L'intervention a pour but de s'assurer du maintien en logement et de la stabilité résidentielle des locataires ; encourager la prise en charge individuelle ; encourager la participation à la communauté
- Animation de groupe (budget, socialisation, atelier de cuisine, résolution de conflits).
- Animation de vie collective
- Arts-thérapie
- Barbecue
- Bureau d'intervention
- Camp « aventure »
- Club de marche
- Collaboration avec des professionnels du milieu tels les travailleurs sociaux, les psychiatres, les avocats, les agents d'emplois, etc.
- Comité de locataires
- Comité jardin
- Comptoir d'entraide
- Concierge résidant (24h)
- Conseils financiers
- Counseling individuel
- Cuisine communautaire
- Cuisines collectives
- Déjeuner de planification

- Déjeuners en groupe les fins de semaines
- Diffusion d'information
- Distribution alimentaire
- Distribution de carte d'autobus.
- Écoute
- Encadrement budgétaire
- Encadrement de groupe
- Entretiens téléphoniques
- Formations de bases en informatique
- Gestion alimentaire
- Gestion budgétaire
- Gestion des conflits
- Gestion du quotidien
- Groupe d'achats
- Groupe thérapeutique
- Intervention individuelle
- Intervention de groupe
- Intervenantes 24 heures par jour
- Intervention familiale (médiation)
- Journal Écho-Source
- Laissez-passer au Centre Claude Robillard
- Local communautaire dans l'immeuble (télé, système de son, Internet)
- Maintien en emploi
- Milieu de vie
- Orientations
- Participation à la marche mondiale des femmes
- Premiers soins
- Préparations de repas
- Prévention santé mentale
- Prévention santé physique
- Présence attentive
- Réduction sur le prix du loyer (si payé le premier du mois)
- Référence
- Relation d'aide
- Rencontres de groupes
- Rencontre hebdomadaire
- Rencontres régulières avec un formateur
- Sécurisation de l'immeuble
- Sensibilisation à la vie de groupe
- Service alimentaire.
- Service d'apprentissage socio-économique (budget, loisirs, alimentation, etc.)
- Service de buanderie
- Services d'entretien ménager
- Services juridiques
- Soins de santé
- Souper communautaire
- Soutien
- Soutien aux efforts d'autonomie

- Soutien communautaire
- Soutien à l'intégration sociale
- Soutien à la sécurité alimentaire
- Soutien à la vie associative
- Sorties à l'extérieur
- Soirées-cinéma-maison
- Suivi en emploi
- Suivi individuel obligatoire
- Suivi individuel est assuré à l'appartement par un intervenant (non résident)
- Suivis ponctuels à la demande
- Suivi psychosocial posthébergement
- Supervision extérieure
- Support communautaire visant à s'assurer que les locataires reçoivent aide et écoute
- Support à la vie communautaire par des activités de groupes (loisirs, cuisine, sorties, etc.)
- Support individuel volontaire
- Support financier pour le suivi psychologique
- Travail de rue
- Travaux de couture
- Voyage en France

ANNEXE 6

PORTRAIT DES RESSOURCES ET DES INITIATIVES

1- CARREFOUR COMMUNAUTAIRE DE ROSEMONT, L'ENTRE-GENS (LE)
(Année de fondation, 1949)

Téléphone : (514) 722-1851
Télécopieur : (514) 722-7384
Courriel : carrrsmt@generation.net

INITIATIVES

1-Appartement supervisé L'Entre-Gens
2-Alternative Logement Jeunesse/L'Entre-Gens

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
M. Pierre Durand.

Champs d'action
Secteur 18-30 ans : Appartements supervisés et banque d'emploi.

Personnes visées
Jeunes hommes et femmes de 18 à 30 ans avec différents problèmes d'insertion sociale et d'insertion résidentielle.

Objectifs et Missions
Ressource d'hébergement permettant à des jeunes d'améliorer leur situation grâce à un encadrement de groupe et un suivi individuel favorisant la prise en charge et l'atteinte d'objectifs réalistes de séjour.

Activités et Services
Suivi individuel et rencontres de groupe. Soutien, support, accompagnement et référence.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 4 places disponibles dans un logement 7 ½.
Durée de séjour : De 1 à 3 mois. Entente renouvelable.

2- ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON
(Année de fondation de la Maison Yvonne, 1993)

Téléphone : (514) 987-9939
Télécopieur : (514) 844-4180
Courriel : chainon@cam.org
Site Web : www.lechainon.org

Initiative
Maison Yvonne Maisonneuve

Territoire d'interventions
Montréal métropolitain.

Responsables
Mme Diane Charest.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.
Service alimentaire, vente de vêtements et autres fournitures essentielles à prix modique, suivi posthébergement.

Personnes visées
Femmes en difficulté de 50 ans et plus.

Objectifs et Missions
Offrir du logement à des femmes en difficulté. Maintenir dans sa réflexion et son implication l'intuition d'Yvonne Maisonneuve (Fondatrice) face aux personnes défavorisées, dans le respect, le secours immédiat et l'accueil inconditionnel.

Activités et Services
Soutien, accompagnement, référence, prévention, attention particulière accordée à la santé mentale et physique des résidentes. Service alimentaire.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 15 chambres individuelles avec pièce communautaire.
Durée de séjour : Durée illimitée.

3- MAISONS DE L'ANCRE (LES)
(Année de fondation, 1982)

Téléphone : (514) 374-5573
Télécopieur : (514) 725-0774
Courriel : diane@lesmaisonsdelancre.com

INITIATIVE
Maison d'hébergement, Les Maisons de l'Ancre

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Diane Fortin.

Champs d'action
Hébergement temporaire. Service alimentaire.

Personnes visées
Femmes de 18 ans et plus en difficulté et aux prises avec des problèmes sociaux variés.

Objectifs et Missions
Principe de solidarité et de respect dans un but de reprise de confiance en soi et d'autonomie et de reprise de pouvoir sur sa vie. Offrir en complémentarité aux services offerts par les centres de dépannage pour femmes itinérantes, un hébergement à plus long terme à des femmes aux prises avec des problèmes psychosociaux tels que : toxicomanie, trouble de comportement, isolement social et affectif, nécessitant un soutien continu dans leur démarche vers l'autonomie.

Activités et Services
Support offert par des intervenants : soutien, accompagnement, référence, distribution alimentaire, distribution de carte d'autobus, etc.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 1 appartement pour 2 femmes.
Durée de séjour : Maximum 1 an.

4- ARRÊT-SOURCE (L')
(Année de fondation, 1985)

Téléphone : (514) 383-2335
Télécopieur : (514) 383-8568
Courriel : arretsource@bellnet.ca

INITIATIVE
Maison d'hébergement, L'Arrêt-Source

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain et l'ensemble du territoire québécois.

Responsable
Mme Andrée B. Fagnan.

Champs d'action
L'Arrêt-Source est une maison d'hébergement qui offre un programme de réinsertion sociale. Appartements supervisés, cuisine collective.

Personnes visées
Femmes en difficulté âgées entre 18 et 30 ans.

Objectifs et Missions
L'Arrêt-Source offre un milieu de vie chaleureux et sécurisant où il devient possible de retrouver la confiance en soi, de connaître ses forces, ses limites aussi, de s'organiser pour répondre de façon adéquate à ses besoins, de faire l'apprentissage de ses ressources et de celles de son environnement et de les utiliser à la création de son propre équilibre et plaisir de vivre. L'Arrêt-Source vient en aide à de jeunes femmes adultes en difficulté qui demandent de l'accompagnement et du temps afin de se découvrir une niche sociale à la mesure de leurs talents et de leurs désirs.

Activités et Services
Service de soutien, référence et d'accompagnement assuré par une équipe d'intervenantes 24 heures par jours, 365 jours par année. Les jeunes femmes bénéficient d'un soutien pour le retour en emploi, le retour aux études, la prévention de rechute (toxicomanie, alcoolisme) pour leur l'équilibre émotionnel (santé mentale etc.). Un programme d'activités diversifiées leur est également rendu possible.

Places disponibles et Durée de séjour
9 places dans la maison principale,
9 autres places dans les différents appartements.

Durée de séjour : Maximum 2 ans.

5- SERVICE D'HÉBERGEMENT ST-DENIS
(Année de fondation, 1976)

Téléphone : (514) 374-6673
Télécopieur : (514) 374-2062
Courriel : heberg.stdenis@rocler.qc.ca

INITIATIVE
Maison d'hébergement, Service d'hébergement St-Denis

Territoire d'intervention
Montréal Métropolitain.

Responsable
Mme Shirley Trigg.

Champs d'action
Hébergement (court et moyen terme), service alimentaire, suivi post hébergement.

Personnes visées
Jeunes, hommes et femmes de 15 à 20 ans.

Objectifs et Missions
Accueillir une jeune population mixte entre 15 et 20 ans vivant des situations difficiles. Offrir gîte et couverts, prévenir l'itinérance. Offrir un milieu de vie susceptible de venir en aide aux jeunes dans un but de lutter contre l'isolement social.

Activités et Services
Intervention individuelle, intervention de groupe, intervention familiale (médiation), suivi posthébergement.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 9 chambres individuelles
Durée de séjour : Maximum de 6 mois.

6- BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE
(Année de fondation, 1970)

Téléphone : (514) 274-9887
Télécopieur : (514) 271-3370
Courriel : bcj@arvox.ca

INITIATIVES

1-Appartements subventionnés du BCJ
2-Projets IPAC du BCJ

Territoire d'intervention
L'ensemble du territoire de la région métropolitaine de Montréal (Montréal, Laval, Longueuil.)

Responsables
Mme Claudine Laurin – Direction générale.
M. Alerte Avril – Pour le volet support communautaire.

Champs d'action
Appartements supervisés transitoires, défense de droits, travail de rue, support communautaire, etc.

Personnes visées
Jeunes hommes et femmes de 14 à 25 ans.

Objectifs et Missions
Supporter les jeunes dans leur cheminement vers une plus grande autonomie, dans la recherche de solution pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Activités et Services
Ligne téléphonique d'intervention jeunesse, des groupes jeunes-mères et jeunes-pères, des groupes jeunes-femmes, travail de milieu, projets pour le raccrochage scolaire, des projets de rapprochements culturels, des projets concernant la défense de droits des jeunes ainsi que des services d'hébergement.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 47 places disponibles dans la région métropolitaine.
Durée de séjour : 1 an, mais il peut être possible de demander une prolongation de 6 mois.

7- MAISON GRISE DE MONTRÉAL (LA)
(Année de fondation, 1990)

Téléphone : (514) 722-0009
Télécopieur : (514) 722-1588

INITIATIVE
Maison d'hébergement, La Maison grise de Montréal

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Suzanne Ducharme.

Champs d'action
Hébergement transitoire moyen à long terme, soutien et accompagnement de femmes en difficultés, suivi posthébergement.

Personnes visées
Femmes de 30 à 55 ans, seules, aux prises avec des problèmes multiples : toxicomanie, violence, dysfonctionnement social, itinérance, pauvreté, abus physique et psychologique, santé mentale, etc. Plusieurs femmes présentent plusieurs problématiques à la fois.

Objectifs et Missions
Procurer aux résidantes un chez-soi ouvert, chaleureux et non institutionnel. Favoriser la reconstruction personnelle de ces femmes en respectant leur propre rythme. Soutenir chacune des résidantes dans leurs démarches en vue de l'autonomie et la réinsertion sociale.

Activités et Services
Les femmes sont invitées à vivre de façon autonome tout en bénéficiant du support des intervenantes 24 heures par jour. Rencontre hebdomadaire. Plan d'intervention élaboré avec les résidantes. Accompagnement pour le suivi thérapeutique et psychologique. Suivi posthébergement pour les ex-résidantes. Sensibilisation à la vie de groupe, au partage, etc.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 11 places.
Durée de séjour : Maximum 2 ans.

8- MA CHAMBRE
(Année de fondation, 1982)

Téléphone : (514) 287-9511
Télécopieur : (514) 287-9766
Courriel : machambre@cam.org

Initiative
Les Maisons de Ma Chambre

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Hélène Sévigny.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire (abordable), gestion de maisons de chambres.

Personnes visées
Hommes et femmes de 18 ans et plus, seules, autonomes et à faible revenu avec des problèmes liés à l'itinérance, la santé mentale, l'alcoolisme, la toxicomanie, l'incarcération, le sida, etc.

Objectifs et Missions
Offrir du logement à prix abordable et un soutien en milieu de vie. Favoriser l'autonomie, la stabilité et l'insertion sociale des personnes seules à faible revenu en leur offrant un logement sécuritaire et économique.

Activités et Services
Référence vers des ressources externes adaptées aux besoins des résidants, soutien individuel, support à la vie collective, soutien au milieu de vie et à l'intégration sociale. Service d'entretien ménager, sécurisation de l'immeuble, réparations, etc.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 81 unités de logements subventionnés (chambres et studios), 106 chambres dans différentes maisons de chambres.
Pour un total de 187 unités.
Durée de séjour : Durée illimitée.

L'AVENUE INC.
(Année de fondation, 1985)

Téléphone : (514) 256-8743
Télécopieur : (514) 256-0169
Courriel : petiteavenue@qc.aira.com
Site Web : www.lavenue.qc.ca

INITIATIVES
1-Réseau des Petites Avenues
2-L'Avenue-Logement Communautaire

1) Réseau des Petites Avenus

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
M. François Villemure.

Champs d'action
Le réseau des Petites Avenues offre des logements en colocation avec support communautaire.

Personnes visées
Jeunes hommes et femmes de 18 à 30 ans qui ont une occupation à temps plein (école, travail, stage en entreprises d'insertions), qui ont besoin d'un support et qui vivent des difficultés d'insertion résidentielle.

Objectifs et Missions
Favoriser l'apprentissage de la vie en logement et d'une communication efficace empreinte de respect, d'autonomie et de coopération. Fournir des outils qui auront un impact à long terme.

Activités et Services
Soupers communautaires, activités socioculturelles, support individuel.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 23 places disponibles dans 6 logements de 7 ½ ou 8 1/2. Les appartements sont partagés avec des colocataires, chacun possédant leur chambre privée. Les appartements sont meublés et éclairés ; le téléphone, les articles d'entretiens ménagers ainsi que l'accès aux pièces communes sont compris dans les coûts du loyer.
Durée de séjour : Durée illimitée.

2) L'Avenue, Logement communautaire

Téléphone : (514) 256-8743
Télécopieur : (514) 256-0169
Courriel : francois.villemure@lavenue.qc.ca
Site Web : www.lavenue.qc.ca

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
M. François Villemure.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Personnes vivant des difficultés d'insertion résidentielle que ce soit par leur santé, leur revenu ou encore leurs conditions de vie (mères monoparentales, couple à faible revenu, personnes seules.)

Objectifs et Missions
Offrir du logement aux jeunes à risque d'itinérance et éprouvant des difficultés d'insertion résidentielle.

Activités et Services
Services de consultation individuelle, d'accompagnement, d'écoute et de références sont offerts aux locataires selon leurs besoins.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 14 places disponibles dans des studios, 6 places disponibles dans des appartements 2 1/2, 3 places disponibles dans un logement 6 ½ de type Petites Avenues (colocation avec chambre privée et accès aux pièces communes).
Durée de séjour : Baux à durée variable (selon les besoins des personnes).

10- MAISONS DE L'ACCUEIL BONNEAU (LES)
(Année de fondation, 1991, 1992, 2000.)

Maison Eugénie-Bernier
Téléphone : (514) 849-0787
Télécopieur : (514) 845-7019
Maison Paul Grégoire
Téléphone : (514) 527-8512
Maison Claire Ménard
Téléphone : (514) 982-0894
Courriel : john.johnston@accueil-bonneau.qc.ca
Site Web : www.accueil-bonneau.qc.ca

INITIATIVE
Les Maisons de l'Accueil Bonneau

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsables
Sœur Nicole Fournier – Directrice générale.
M. Denis Vaillancourt et M. Ronald Vallée - Pour le volet logement avec support communautaire.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Personnes seules et itinérantes, clientèle de l'Accueil Bonneau. L'âge des résidants de la Maison Claire-Ménard est de 55 ans et plus. Dans les deux autres maisons, l'âge varie entre 24 et 50 ans.

Objectifs et Missions
Offrir à des personnes seules et ayant vécu l'itinérance un logis permanent, propre et sécuritaire. Offrir du logement à long terme comme porte de sortie de l'itinérance. Assurer le maintien en logement et la stabilité résidentielle ; encourager la prise en charge individuelle ; encourager la participation à la communauté. Le volet support communautaire est assuré par de l'aide, du soutien, de l'accompagnement et de la référence.

Activités et Services
Deux intervenants s'occupent des tâches d'animation des maisons. Un animateur de fin de semaine a le mandat d'animer les soupers communautaires, les déjeuners en groupe les fins de semaine, les sorties à l'extérieur, les journées à la ferme, les soirées-cinéma-maison, les barbecue, etc.

Places disponibles et Durée de séjour :
Places disponibles : Un total de 115 places dans les 3 maisons.
Durée de séjour : Durée illimitée.

11- AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST (L')
(Année de fondation, 1987)

Téléphone : (514) 768-4774
Télécopieur : (514) 768-7434

INITIATIVE
Parc de Logements

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
M. André Archambault.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire

Personnes visées
Hommes et femmes sans-abri, vivant une précarité en emploi de 18 à 29 ans.

Objectifs et Missions
Créer un réseau de soutien durable dans un environnement locatif permanent pour les jeunes sans-abri qui quitte l'Auberge communautaire du sud-ouest après un séjour d'hébergement temporaire. Le logement social avec support communautaire vise à l'amélioration des conditions de vie et de santé des jeunes, à consolider l'action de l'Auberge par le prolongement de son intervention, à prévenir le retour à la rue et à assurer un suivi posthébergement en développant d'autres activités communautaires de soutien.

Activités et Services
Accompagnement au départ, aide à l'aménagement, comptoir d'entraide, cuisines collectives, planification budgétaire, activités sociales, soupers communautaires, etc.

Place disponible et durée de séjour
Places disponibles : 37 places temporaires.
Durée de séjour : Durée illimitée.

12-RÉSEAU HABITATION FEMMES
(Année de fondation, 1987)

Téléphone : (514) 875-9529
Télécopieur : (514) 875-3697
Courriel : info@reseauhabitationfemmes.qc.ca
Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

INITIATIVE
Logement social avec support communautaire RHF

Responsable
Mme Sonia Beauchamp.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Femmes seules et en difficulté âgées de 18 ans et plus.

Objectifs et Missions
Développer et améliorer la qualité de vie des femmes en leur donnant accès à un logement décent, abordable et sécuritaire. La mission est de développer et de maintenir des logements sociaux pour des femmes avec support communautaire aux locataires. Le RHF travaille avec des pratiques d'empowerment et des approches féministe et communautaire. Améliorer l'estime des femmes et la capacité d'exercer sa citoyenneté dans le respect de leur dignité.

Activités et Services
Référence, activités et projets collectifs. Soutien aux locataires qui s'impliquent dans les différentes structures du Réseau Habitation Femmes. Cuisine collective, déjeuners-causerie, soupers communautaires, etc.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 2 maisons pour un total de 40 places (chambres et studios).
Durée de séjour : Bail d'un an, renouvelable année après année.

13- RESSOURCES JEUNESSE SAINT-LAURENT
(Ouverture prévue en 2004)

Téléphone : (514) 747-1341
Télécopieur : (514) 747-7154
Courriel : info@rjsl1410.com

INITIATIVE
Appartements supervisés/RJSTL

Territoire d'intervention
Ville Saint-Laurent.

Responsable
M. Ghislain Prud'homme.

Champs d'action
Appartements supervisés.

Personnes visées
Jeunes hommes et femmes de 18 à 25 ans.

Objectifs et Missions
Stabiliser les jeunes au niveau résidentiel et leur permettre d'aller jusqu'au bout de leur projet de vie.

Activités et Services
Service d'accueil, d'intégration et de références, hébergement et dépannage, transit vers l'autonomie, développement communautaire, groupe de soutien à l'externe.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 34 places, logements 3 1/2.
Durée de séjour : Maximum 2 ans.

14- FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL (FOHM)
(Année de fondation, 1987)

Téléphone : (514) 527-6668
Télécopieur : (514) 527-7388
Courriel : fohm@videotron.ca
Site Web : www.fohm.org

INITIATIVE
Les Maisons de la FOHM

Territoire d'intervention
L'île de Montréal.

Personnes ressources
L'équipe de la FOHM.

Champs d'action
Gestion sociale, immobilière, administrative et financière. Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Les personnes seules, à faible revenu et à risque de marginalisation sociale de 18 ans et plus.

Objectifs et Missions
Offrir du logement propre, sécuritaire, permanent et financièrement abordable à des personnes économiquement défavorisées et ayant difficilement accès à du logement décent. Impliquer les locataires dans la gestion de leur maison.

Activités et Services
Services de support communautaire qui inclut des activités favorisant l'acquisition des apprentissages de bases liés à la vie courante (hygiène, alimentation, etc.) en faisant la promotion de l'appropriation individuelle et collective des logements. Le support favorise aussi le lien avec d'autres ressources externes capables d'assurer un suivi quant aux problématiques psychosociales vécues par les locataires (toxicomanie, alcoolisme, sida, santé mentale, etc.).

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : Plus de 70 OSBL d'habitation sont aujourd'hui membres de la FOHM et comptent près de 3700 unités de logement social avec support communautaire.
Durée de séjour : Durée illimitée.

15- HÉBERGEMENT LA C.A.S.A. BERNARD-HUBERT (Membre associé)
(Ouverture prévue en avril 2004)

Téléphone : (514) 442-4777
Télécopieur : (514) 442-1953
Courriel : casa.bernardhubert@videotron.ca

INITIATIVE
Le Relais-logement social transitoire/la C.A.S.A.

Territoire d'intervention
Montérégie.

Responsable
Mme Claire Desrosiers

Champs d'action
Logement de transition, moyen et long terme, support communautaire, suivi psychosocial, activités de groupe.

Personnes visées
Hommes de 18 ans et plus ayant séjourné à l'Hébergement La C.A.S.A. Bernard-Hubert ou référé par un organisme communautaire. La candidature est ensuite évaluée par un comité d'admission.

Objectifs et Missions
Réinsertion sociale par l'apprentissage de la stabilité résidentielle en logement, l'accompagnement et l'entraide par les pairs à partir d'un projet de vie actif.

Activités et Services
Suivi psychosocial, accompagnement, références, ateliers thématiques de groupe.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 37 places.
Durée de séjour : De 12 à 24 mois.

16- REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL
(Année de fondation, 1999)

Téléphone : (514) 259-2163
Télécopieur : (514) 259-7520
Courriel : refuge@refugedesjeunes.org

INITIATIVE
Logement social avec support communautaire/Refuge des jeunes de Montréal

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsables
M. Philippe Homont – Responsable du volet logement social avec support communautaire.
Mme France Labelle – Directrice Générale.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire (en dehors du Refuge des Jeunes qui offre un accueil de nuit pour les jeunes de la rue).

Personnes visées
Hommes de 18 à 24 ans, qui vivent à répétition une situation d'itinérance et qui sont aux prises avec une problématique de toxicomanie et/ou santé mentale.

Objectifs et Missions
Briser le cycle de l'itinérance, accroître la stabilité résidentielle et briser l'isolement en soutenant leurs tentatives à se développer un réseau social et d'entraide. Accroître leur autonomie et améliorer leur qualité de vie.

Activités et Services
Un intervenant sur place du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.
Un intervenant de soir de 15 heures à 23 heures, 7 jours sur 7.
Souper des locataires, support individuel et collectif.
Références et informations.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 12 places.
Durée de séjour : Durée illimitée.

17- ABRI DE L'ESPOIR
(Année de fondation 1987)

Téléphone : (514) 934–5615.
Télécopieur : (514) 934–0437.
Courriel : abridespoir@qc.aira.com

Initiative
Hébergement court et moyen terme/Abri de l'espoir

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Ginette Titcombe.

Champs d'action
L'Abri de l'espoir est un abri de court ou moyen séjour pour les femmes ayant un urgent besoin d'aide. L'Abri de l'espoir est ouvert 24h/24. L'Abri de l'espoir dispose d'espace pouvant héberger 25 femmes en difficulté – abus sexuel ou physique, alcoolisme ou toxicomanie, en situation de crise ou en pauvreté extrême pour des séjours pouvant aller jusqu'à 6 mois.
L'Abri de l'espoir est présentement en rénovation. Les activités sont transférées dans un autre immeuble de l'Armée du Salut. Les femmes pourront aussi accueillir leurs enfants, et ce, pour des périodes prolongées (jusqu'à an).

Personnes visées
Femmes en difficulté/itinérantes âgées de plus de 18 ans.

Objectifs et Missions
Améliorer les conditions de vie des femmes en difficulté; promouvoir le bien-être et la santé des pensionnaires ; accueillir une clientèle de toutes origines, offrir de l'hébergement à court et moyen terme, assurer la continuité des services.
Héberger les femmes adultes en difficulté, répondre à leurs besoins immédiats et fournir des services et des programmes qui favorisent la réinsertion sociale. L'abri de l'espoir hébergera aussi les enfants de ces femmes en difficulté à la fin de l'année 2003.

Activités et Services
Accueil, hébergement, repas, soins de bases (physiques et psychologiques), écoute, intervention de crise, suivi individuel, informations, suivi post hébergement, références.

Places disponibles et durée de séjour
Actuellement, la ressource peut accueillir 25 femmes.
Durée de séjour : 6 mois.
Une fois les rénovations complétées, la ressource pourra accueillir 50 femmes.
Durée de séjour : 1 an maximum. Ouverture prévue fin 2003.

18- MAISON TANGENTE
(Année de fondation, 1983)

Téléphone : (514) 252-8771
Télécopieur : (514) 252-9829

INITIATIVE
Hébergement à moyen terme Maison Tangente

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Louise Fortin.

Champs d'intervention
Dépannage de nuit, hébergement à court et moyen terme 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Suivi post hébergement.

Personnes visées
Hommes et femmes sans abri de 18 à 25 ans.

Objectifs et Missions
Contribuer à la progression du jeune adulte vers l'autonomie. Subvenir aux besoins primaires, valorisation de la personne, enrichissement de l'environnement social de la personne, développement d'un sentiment d'appartenance à un réseau social, responsabilisation de la personne vers une autonomie tant sociale, politique que financière, par la prise de conscience et l'actualisation.

Activités et Services
Évaluation des besoins, plan conjoint de séjour, écoute active et relation d'aide, support et accompagnement dans les démarches personnelles, académiques et/ou professionnelles. Information, orientations et références, service d'apprentissage socio-économique.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 15 places.
Durée du séjour : Maximum 1 an.

19- MAISON MARGUERITE DE MONTRÉAL
(Année de fondation, 1977)

Téléphone : (514) 932-8872
Télécopieur : (514) 932-5349

INITIATIVE
Maison d'hébergement Marguerite

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Martine Rousseau.

Champs d'action
Centre d'hébergement à court terme, 24 heures par jour, 365 jours par année.

Personnes visées
Femmes seules de 18 ans et plus sans abri, sans argent et en période de crise psychosociale.

Objectifs et Missions
Offrir de l'hébergement à court terme pour femmes seules et en détresse, pourvoir à leurs besoins essentiels, assurer une nourriture substantielle, offrir une attention individuelle, redonner à ces femmes la confiance et les ressources nécessaires à leur rétablissement.

Activités et Services
Accueil, écoute, hébergement, identification des besoins, informations, références, alimentation, comptoir vestimentaire, soins d'hygiène, artisanat, sorties culturelles, trousse de départ, suivi posthébergement.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 12 places.
Durée de séjour : Maximum 3 semaines.

20- LE FONDS DEDIÉ A L'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL EN COLLABORATION AVEC LE Y DES FEMMES DE MONTREAL, LE RÉSEAU HABITATION FEMMES ET LE CENTRE DOLLARD-CORMIER (MAISON BRIN D'ELLES)
(Ouverture prévue en décembre 2003)

Téléphone : (514) 844 -2322

INITIATIVE
La Maison Brin d'Elles

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Personnes Ressources
Mme Brook Thorndycraft.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Femmes seules et en difficulté de 18 ans et plus.

Objectifs et Missions
Grâce au support communautaire, la Maison Brin d'Elles permet de favoriser la démarche de réinsertion sociale des locataires en brisant l'isolement vécu par les femmes aux prises avec des problématiques diverses.

Activités et services
Le support communautaire offert dans la Maison Brin d'Elles comprend le volet soutien et référence par la présence d'une organisatrice communautaire et le volet vie collective dans lequel les activités communautaires (loisirs, cuisine collective, activités de formation, sorties variées, etc.) et la participation aux comités démocratiques sont vivement encouragées.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 22 places dans des appartements 3 ½ et 1 logement adapté pour personne à mobilité réduite.
Durée de séjour : Durée illimitée.

21- FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE MONTRÉAL (LE)
(Année de fondation, 1993)

Téléphone : (514) 522-3198
Télécopieur : (514) 522-6256
Courriel : info@fjttm.org
Site Web : www.fjttm.org

INITIATIVE
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Jeannine Rouja.

Champs d'action
Logements à prix modique et accompagnement pour des jeunes femmes et hommes âgés entre 16 et 25 ans qui désirent réaliser un projet de vie (emploi, formation, bénévolat).

Personnes visées
Jeunes femmes et hommes de 16 à 25 ans à risque d'itinérance.

Objectifs et Missions
Favoriser l'insertion sociale du jeune à travers l'intégration et le maintien en emploi, la formation et l'autonomie résidentielle. Insertion sociale, professionnelle et personnelle.

Activités et Services
Volet hébergement : logement à coût modique, soutien communautaire et support informatique, salle communautaire (salon, salle à manger et cuisine).
Volet animation : activités socioculturelles, création de lien avec le milieu de vie, rencontres de groupes et individuelles, ateliers de formation et d'informations.
Volet soutien professionnel : services offerts 24/24 heures et 7/7 jours, rencontres individuelles et personnalisées adaptées aux besoins des jeunes, aide et support à la recherche d'emploi.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 29 chambres avec cuisinière et réfrigérateur.
Durée de séjour : Maximum 2 ans.

22- AUBERGE MADELEINE
(Année de fondation, 1984)

Téléphone : Demande d'hébergement : (514) 597-1499
Administration : (514) 597-1303
Télécopieur : (514) 597-1708
Courriel : auberge.madeleine@questzones.com
Site Web : www.questzones.com/aub-madeleine

INITIATIVE
Hébergement à court et moyen terme/Auberge Madeleine

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Micheline Cyr.

Champs d'action
Hébergement communautaire, support posthébergement.

Personnes visées
Femmes sans-abri, femmes en difficulté âgées de 18 ans et plus.

Objectifs et Mission
Offrir un milieu de vie temporaire. Supporter les femmes dans la recherche de leurs propres solutions en fonction de leurs forces, leurs capacités. Favoriser l'insertion sociale.

Activités et Services
Volet hébergement : Accueil, écoute, support, partage d'informations, accompagnement individualisé, activités de groupe, ateliers de formation, activités de loisirs, support dans la défense des droits.
Volet support post hébergement : Écoute téléphonique 24h/7 jours. Visite à l'Auberge, rencontre avec une intervenante, repas, dons de nourriture. Accompagnement dans certaines démarches.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 19 places d'hébergement.
Durée de séjour : La durée de séjour varie en fonction de la situation de la femme (autour de 1 mois et ne dépassant que très rarement 3 mois).

23- HÉBERGEMENT JEUNESSE LE TOURNANT
(Année de fondation, 2003)

Téléphone : (514) 523-2157
Télécopieur : (514) 523-5094
Courriel : tournant@qc.aira.com

Initiative
Les Appartenances/Le Tournant

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Élizabeth Martin.

Champs d'action
Logement social avec support communautaire.

Personnes visées
Jeunes hommes de 18 à 35 ans ayant déjà fait un séjour d'au moins 2 mois à Hébergement Jeunesse le tournant. Jeunes hommes ayant les caractéristiques suivantes : pauvreté, autonomie restreinte, isolement social, faible scolarité, précarité émotionnelle, besoin d'encadrement plus important et plus long qu'en appartement supervisé.

Objectifs et Missions
Offrir, dans un lieu unique, une alternative résidentielle de type logement social avec support communautaire (25% des revenus) adapté à la réalité personnelle des jeunes sans-abri ayant besoin d'un soutien prolongé. Améliorer les conditions de vie, favoriser l'autonomie, augmenter les chances d'intégrer la société. Hausser le degré d'autonomie des jeunes, atténuer la situation de pauvreté et d'exclusion via l'accès à un logement abordable et stabiliser les jeunes sur le plan résidentiel. Initier les jeunes aux droits et responsabilités des locataires, etc.

Activités et Services
Accompagnement individuel, vie communautaire (activités de loisirs, groupe d'achats, cuisine collective, gestion alimentaire, gestion budgétaire), activité de développement personnelle.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 12 places.
Durée de séjour : Durée illimitée.

24- RUE DES FEMMES (LA)
(Année de fondation, 1994)

Téléphone : (514) 284-9665
Télécopieur : (514) 849-3109
Courriel : ruefemm@bellnet.ca
Site Web : www.laruefemmes.com

INITIATIVE
Maison Olga/Rue des Femmes

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsables
Mme Léonie Couture.
Mme Suzanne Bourret.

Champs d'action
Gîte de nuit, hébergement temporaire, centre de jour.

Personnes visées
Femmes itinérantes et en difficulté de 18 ans et plus.

Objectifs et Missions
Donner accès à des espaces sécuritaires et non discriminatoires : de jour et de nuit. Assister les femmes itinérantes et en difficulté, conscientiser et éduquer la population en rapport avec la réalité de ces femmes et à l'oppression et à la violence qu'elles subissent.

Activités et Services
Repas, ressources d'aide, services juridiques, de santé et d'hébergement, activités de créativité par l'art-thérapie, suivi individuel et dans la communauté. Gîte de nuit, hébergement temporaire et centre de jour, ouvert 24 heures par jour et 7 jours par semaine avec des services d'écoute et de relation d'aide. Accès à des interventions thérapeutiques, accompagnement dans une démarche de prise en charge. Lieu sécuritaire avec des repas sains, des espaces de repos, un vestiaire, un service de dépannage aux besoins essentiels (nourriture, produits hygiéniques, etc.)

Places disponibles et Durée de séjour
Places divisées comme suit :
1. 4 places à court terme. **Durée de séjour :** Maximum de 2 mois.
2. 8 places à moyen terme. **Durée de séjour :** De 6 mois à 1 an.

25- HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL (LES)
(Année de fondation, 1985)

Téléphone : (514) 252-9886
Télécopieur : (514) 252-8207

Initiative
Hébergement/L'escalier

Territoire d'intervention
Montréal.

Responsable
M. Jacques Baillargeon.

Champs d'action
Hébergement, suivi psychosocial, insertion au travail, etc.

Personnes visées
Jeunes hommes et femmes de 18 à 30 ans en difficulté et sans-abri ou à risque de le devenir.

Objectifs et Mission
Offrir des logements économiques et salubres.

Activités et Services
Hébergement sous forme de partage de logement, suivi individuel, rencontre de groupe, suivi posthébergement.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 20 places disponibles dans 5 logements. (12 hommes, 8 femmes)
Durée de séjour : 1 an maximum.

26- EN MARGE 12 -17
(Année de fondation, 1992)

Téléphone : (514) 849-7117
Télécopieur : (514) 849-7292
Courriel : enmarge1217@qc.aira.com

INITIATIVE
Hébergement/En Marge 12-17

Territoire d'intervention
Montréal métropolitain.

Responsable
Mme Annie Dion.
M. Pierre Ricard assume l'intérim jusqu'en février 2004.

Champs d'action
Hébergement, information et formation, suivi psychosocial, prévention, défense de droits, groupe de soutien (parents).

Personnes visées
Mineurs qui se retrouvent dans la rue, en fugue, abandonnés et plus ou moins ancrés dans le mode de vie de la rue.
Parents aux prises avec la fugue et la réalité de leur enfant.

Objectifs et Missions
Offrir des services d'aide et d'hébergement aux jeunes en difficulté de 12 à 17 ans et des services d'aide à leurs parents.

Activités et Services
Dépannage trois jours, hébergement court terme, post hébergement, travail de rue, service aux familles.

Places disponibles et Durée de séjour
Places disponibles : 7 places courts termes.
Durée de séjour : Maximum 1 mois, possibilité de renouvellement.

BIBLIOGRAPHIE

Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec, 24 janvier 2003. *Mémo.*Montéal. 2p.

Baillain, R et M-C. Jaillet. Mars 1998. « Le logement social des démunis : quel accompagnement social ? », *Esprit*, vol. 34, Paris, pp.128-141.

Bernard, Y. 1998. «Du logement au chez-soi », dans Segaud, M; Bonvalet, C. et J. Brun. 1998. *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Éditions de la Découverte, Paris, pp. 374-380.

Bisson, L., Dubois, L., Le Rous, C., Mackrous, R., Morin, P., Pastre, D., Pichon, T. et Pineau, A. 2000. *Le logement social avec support communautaire : les ententes en santé mentale de l'OMHM*, Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal, et l'Université de Toulouse Le Mirail. 102p.

Bouchard, Marie. 2001. *Le logement coopératif au Québec : entre continuité et innovation,* Cahier de recherche de l'ARUC en économie sociale, Montréal, 30p.

Bresson, Maryse. 1997. *Les S.D.F. et le nouveau contrat social : l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, L'Harmattan, Paris, 234p.

Charbonneau, Johanne et Marc Molgat (collaboration de Hélène Van Nieuwenhuyse). Janvier 2003. *Le réseau des Petites Avenues : rapport d'évaluation,* publié par le Réseau des Petites Avenues, Montréal, 160p.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE DE ROSEMONT L'ENTRE-GENS, *Projet Alternative Logement Jeunesse,* rapport rédigé par le Centre de Formation Populaire, Montréal, 70p.

_____, *L'hébergement communautaire jeunesse : une réflexion collective,* Montréal, 76p.

CONSEIL DE L'EUROPE. 1994. *Le logement social, les sans-abri et les mal-logés en Europe,* Édition du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France, 202p.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Septembre 2002. « Mandat d'initiative sur le logement social et abordable », *Document de consultation,* publication du Secrétariat des commissions, Québec, 94p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (CRDIM). Septembre 2002. *Mémoire sur le projet de loi 112 : loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, publication du CRDIM, Montréal, 27p.

_____. Décembre 2000. « Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal : Synthèse du plan d'action », publication du CRDIM, Montréal, 3p.

Cardinal, François et Jeanne Corriveau. 9 janvier 2002. « Gérald Tremblay rencontre les représentants des organismes d'aide au sans-abri », *Le Devoir*, Montréal, p. A3.

Carling, P.J. et Ridgway. 1987. «Overview of psychiatric rehabilitation approach to housing», *Psychiatric Rehabilitation: Turning Theory into Practice*, Baltimore, John Hopkins University Press.

Charest, R. 1999. « Quand les politiques sociales et urbaines déterminent le quotidien des itinérants », Acte du cinquième colloque du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale consacré à la vie itinérante, Montréal, 2p.

Corriveau, Raymond. 1995. *Les réseaux de support communautaire : une bibliographie sélective,* Presses Inter universitaire, Cap Rouge, 174p. (Z7164S662R48**)**

Dansereau, F; Bernèche, F; Damesse, J; Festoc, P; Mongeau; J; Cadieux, C. et A-M Cadieux. 1998. *Statut et modes d'accès au logement : Expérience et solutions innovatrices au Canada depuis les années 70,* INRS-Urbanisation, Montréal, 144p.

Dansereau, Francine et Marc Choko (avec la collaboration de Gérard Divay). Août 2002. *Les logements privés au Québec : la composition du parc de logements, les propriétaires et les bailleurs de fonds,* INRS-Urbanisation, rapport préparé à la demande de la SHQ, de la SCHL, de la Régie du logement du Québec et de la Régie du Bâtiment, Montréal, 53p.

Dorvil, Henri, Morin, Paul et Dominique Robert. Février 2003. « Logement et intégration sociale», Études en bref, Offices des personnes handicapées du Québec, vol 5, Montréal, 7p.

_____. Décembre 2002. « Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles », *Déviance et société,* vol 26, no. 4, Montréal, pp. 497-517.

Dorvil, Henri et Paul Morin. 2001. « Le logement social et l'hébergement, multiples enjeux et perspectives diverses », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 14, nº 1, Montréal, page 8-19.

Dorvil, Henri, Morin, Paul et Dominique Robert. 2001b. *Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles*, GRASP, Université de Montréal et UQAM, Montréal, 172 pages.

Drolet, Norma. 1993. « Le logement permanent avec support communautaire : une solution préventive à l'itinérance », *Intervention*, vol. 94, Montréal, pp. 6-14.

Ducharme, Marie-Noëlle et Yves Vaillancourt. Avril 2002. *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal.* Cahier du LAREPPS, en collaboration avec la FOHM, Montréal, 80 p.

Ducharme, Marie-Noëlle, Henri Dorvil et N. Brière. Novembre 2000. *Approches intersectorielles en matière de logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale*.

Ducharme, Marie-Noëlle. 2000b. *Conditions du développement de l'intervention sociale par le logement social pour des personnes vulnérables*, mémoire de maîtrise, UQAM, Montréal, 131p.

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. 1944. *La crise du logement à Québec*, Édition du Cap Diamant, Québec, 45p.

ÉQUIPE ITINÉRANCE DU CLSC DES FAUBOURGS. 003. *Avis consultatif dans le cadre des consultations de la RRSSSMC sur les priorités montréalaises 2003-2006*, document préparé par René Charest, Montréal, 2p.

FOHM. Avril 2003. *Mémoire sur le plan d'amélioration de la santé et du bien-être : Être logé, parce que c'est bon pour la santé.* Mémoire déposé dans le cadre des consultations du de la RRSSSMC, Montréal, 9p.

FOHM. Septembre 2002. « Le support communautaire en logement social : une définition du support communautaire», *document d'orientation*, Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, Montréal. 12p.

FOHM et SCHL. 1996. « Protocole d'évaluation du support communautaire des personnes seules marginalisées dans le cadre du logement social », *Société Canadienne d'Hypothèque et du Logement*, Ottawa, Ont. 28p.

FOHM. 1991. « La FOHM et le support communautaire : analyse, cadre théorique et pistes de développement », *document de réflexion du conseil d'administration*, Montréal. 12p.

FOHM. 2001. Coûts estimés du support communautaire.

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). Décembre 2002. *Communiqué de presse du 14 décembre 2000*, Montréal. 2p.

_____. Décembre 2000. *Communiqué de presse du 14 décembre 2000*, Montréal. 2p.

_____. Mai 2000b. *Communiqué de presse du 17 mai 2000*, Montréal. 2p.

_____. Octobre 1998. *Communiqué de presse nº 80*, Montréal. 2p.

_____. Non daté. « Dossier noir : logement et pauvreté au Québec », site web du FRAPRU.

_____. Non-daté. « Vous avez besoin d'un logement, pensez au logement social », site web du FRAPRU.

Fortin, Claude H. et Marie-Noëlle Ducharme (en collaboration avec Claudette Demers Godley et Luc Lalonde). Mars 2003. *Programme intégré de réinsertion des personnes sans domicile fixe : un projet pour la collectivité »*, Fonds dédié à l'habitation communautaire, Montréal, 47p.

Fournier, L. et S. Chevalier. 1998. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jours des villes de Montréal et Québec en 1996-1997,* Santé Québec, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.2003. *Pour un logement plus accessible : vers une société plus humaine,* présenté dans le cadre du budget Marois 2003-2004, Québec, 23p.

Gariépy, Jacques. 4 avril 2002. « L'approche québécoise en habitations et les perspectives d'avenir du logement à loyer abordable au Québec », *allocution présentée à l'occasion du 33e congrès de l'ACHRU,* Ottawa. 6p.

Goering, Paula et all. 1997. *Examen des meilleures pratiques de la réforme des soins de la santé mentale, examen de la documentation,* Chapitre 3, Unité de recherche sur les systèmes de santé, Institut psychiatrique Clarke, publication Santé Canada, Ottawa, pp. 41-61.

Guay, Jérôme. 1997. *L'entraide et l'approche milieu : des interventions centrées sur les réseaux sociaux,* Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale, UQAH, Hull, 13p.

Hopper, Kim. 1998. «Du droit à l'hébergement au droit au logement : quinze ans de mobilisation en faveur des sans domicile aux Etats-Unis (1980-1995) », *Sociétés contemporaines,* no. 30, L'Harmattan, Paris, pp.67-95.

Jetté, C; Thériault, L; Mathieu, R et Y. Vaillancourt. 1998. *Évaluation du logement social avec support communautaire à la FOHM,* LAREPPS-UQAM, Montréal, 215 p.

_____. 1997. *Évaluation de l'intervention du logement social avec support communautaire,* document synthèse de la FOHM, LAREPPS-UQAM, Montréal, 16 p.

Jetté, C. 11 juin 1998. « Les logements avec support communautaire : Une expérience jugée positive », *Le Droit,* Ottawa, p.21.

King, Norman. 4 e trimestre 2000. Impact des conditions de logement sur la santé publique. *Recension des écrits et proposition d'une approche de santé publique*, RRSSSMC, 74 p.

LA MAISON TANGENTE. Mars 2001. *Rapport d'évaluation du projet suivi-post-hébergement,* rapport rédigé par Anne Marie Grenier, Centre de Formation Populaire, Montréal, 45p.

Laberge, D. et S. Roy. 2001. «Pour être, il faut être quelque part », *Sociologie et sociétés*, vol.23, no.2, Les presse de l'Université de Montréal, Montréal, pp.115-131.

Laberge, Danielle. (Sous la dir. de). 2000. *L'errance urbaine***.** Les Éditions Multimondes, Sainte-Foy, 439 p.

Laé, J. 2002. « Des écrits ordinaires et de l'intimité dans l'hébergement », *Nouvelles pratiques sociales,* Vol. 14, nº 2, Presse de l'Université du Québec, Montréal, pp. 75-88.

Lalonde, Luc. Hiver 2002. « Le support communautaire en logement : document d'orientation », *Bulletin de liaison des OSBL,* Réseau Québécois des OSBL d'habitation, p. 2-3.

Lalonde, Luc, Mercier, Nathalie et Tremblay, Diane. 2001. « Brique et Éthique : du logement autrement, mais comment? », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Presse de l'UQAM, 11 pages.

Lalonde, Luc et Jacques, Marie-Hélène. 2002. *La rémunération pour les organismes communautaires en Habitation*. FOHM (à paraître)

Lemieux, Guy. 1999. Une étude révélatrice sur la contribution du logement social avec support communautaire, Le Partenaire, Association Québécoise pour la réadaptation psychosociale, pages 8-9.

M.E.S.S. (gouvernement du Québec). Avril 2002. *Lignes directrices pour l'implantation des réseaux locaux de services intégrés en santé mentale*. Direction générale des services à la population, Québec, 26p.

_____. 2001. *Le logement et les services de soutien en santé mentale : une solution à partager*. Acte de colloque, Direction des communications du M.E.S.S., Québec, 139p.

MINISTÈRE DU LOGEMENT (France). Mai 1995. *Loger les personnes défavorisées,* sous la direction de René Ballain et Francine Benguigui, La Documentation Française, Paris, 438p.

Mayor's homelessness Action Task Force. 1999. *Taking responsibility for Homelessness. An Action Plan for Toronto,* Mayor's homelessness Action Task Report, Toronto.

Marpsat, Maryse et Jean-Marie Firdion. 2000. *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Institut national d'études démographiques, PUF, Paris, 413p.

Morin, R. et al. 1999. *Problématique d'insertion et logement communautaire : enquête dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve,* rapport de recherche 006-107, Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM, p. 10.

Morin, R; Dansereau, F. et D. Nadeau. 1990. *L'habitation sociale : synthèse de la littérature,* INRS-Urbanisation, Montréal, 109p.

Noiseux, Yanick. 2002. *Comptes-rendus et observations*, Colloque sur le logement comme déterminant social de la santé pour les personnes usagères des services de santé mentale. 73e Congrès de l'ACFAS, Document de travail non publié, 30p.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL. 2001. *Rapport annuel 2000-2001*. Montréal, 62p.

ORGANISATION DES NATIONS-UNIES, 1948. *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, article 25.1.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. Mars 2003. « L'habitation, un levier de développement économique et social : priorités d'actions politiques pour le secteur québécois de l'habitation », *document de travail*, plate forme électorale du PLQ, Québec, 44p.

Parmentier C. 1997. « Le logement : domaine d'intérêt général européen », Secrétaire Générale FEANTSA, Bruxelle, p.1.

Peyton, Martine et Winnie Frohn. Février 2001. « Le logement social sur l'île de Montréal », UQAM, Montréal, 8p.

RÉGIE RÉGIONALE DE MONTRÉAL CENTRE. Juin 2002. *Cadre de référence pour les services de support communautaire destinés aux personnes itinérantes où à risque de le devenir concernant la réalisation des 500 unités de logements sociaux et communautaires,* document à diffusion restreinte préparé par Norma Drolet. RRSSSMC, Montréal, 7p.

_____. 2001. *Rapport annuel 2001 sur la santé de la population. Impact des conditions du logement sur la santé publique : le défi de l'accès,* RRSSSMC, Montréal, pp. 83-84.

_____. Septembre 2001b. *Entente concernant l'initiative de partenariats en action communautaire pour les services aux sans-abri*, RRSSSMC, Montréal, 18p.

_____. 2001c. *La santé en actions : plan d'amélioration de la santé et du bien-être 2003. Les priorités montréalaises*, chapitre 5. RRSSSMC, Montréal, pp. 18-19.

_____. 2001d. « Fiche 2 : Apporter en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises : jeunesse en difficulté, violence, prostitution, itinérance, logement social, jeu pathologique, alcoolisme et toxicomanie », *fiche utilisée pour construire le plan d'action stratégique 2003-2006*. RRSSSMC, Montréal, pp. 16-17.

RRSSSMC, VILLE DE MONTRÉAL, SHQ et le MAMM. 25 juin 2002. *Protocole d'entente concernant le financement du support communautaire*, RRSSSMC, Montréal, 4p.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL, 2003. *Comprendre l'itinérance,* Montréal, 21p.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL, 2003. *Règlement généraux,* Montréal, p.7.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION (RQOH). Septembre 2002. *L'accessibilité au logement : une question d'équilibre entre les moyens et entre les acteurs,* mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire, Montréal, 30p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION (RQOH). 2001. *Habitation communautaire et santé. Penser aujourd'hui une politique intégrée,* Document de réflexion, Montréal, 68p.

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). Novembre 2002. «Proposition 24-10-02-02 », *Procès-verbal de la rencontre provinciale du RSIQ du 24 octobre 2002*, Drummondville, p.5.

_____. Août 2002. «Consultation portant sur le financement récurrent du support communautaire dans le domaine de l'itinérance », *document de réflexion préparé par Sylvie Gravel*, Drummondville, 4p.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES OFFRANT DU SUIVI ALTERNATIF COMMUNAUTAIRE (ROSAC). Avril 2002. *Le suivi communautaire ça t'apporte quoi ?*, Montréal, 74 p.

Roy, Shirley et Marielle Rozier, « Les interventions des centres de jour : les pratiques diversifiées d'un modèle spécifique d'accompagnement social », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 11, nº 1, Montréal.

Rozier, Marielle. 1995. *Les pratiques d'intervention dans les centres de jour, de soir et unité mobile pour itinérants de Montréal*, mémoire de maîtrise, UQAM, 177p.

SANTÉ CANADA, non daté. *Examen des meilleures pratiques de la réforme des soins de santé mentales, chapitre 3 pour le soutien communautaire et au logement*, Ottawa, pp. 41-61.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). 16 avril 1999. « Compte rendu de table ronde nationale sur les pratiques exemplaires d'intervention auprès des sans-abri », *La SCHL au cœur de l'habitation.* www.cmhc-schl.gc.ca

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ). 2002. *Plan stratégique 2002-2007*, publication de la direction des communications SHQ, Québec, 30p.

SHQ. 2000. Cadre d'aménagement métropolitain, Rapport d'étape, direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche, Montréal, p. 7.

Segaud, M ; Bonvalet, C. et J. Brun. 1998. *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Éditions de la Découverte, Paris, 412 p.

SOMMET DES CITOYENS SUR LE FUTUR DE MONTRÉAL, « Atelier culture et ville : proposition concernant le logement social », *compte rendu des recommandations (préparé par Jill Hanley)*, organisation conjointe UdeM, UQAM, McGill, Concordia et le centre d'écologie urbaine, Montréal, 2p.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES HLM PUBLICS. Mai 2002. *Orientation favorisant l'action communautaire et le développement social en milieu HLM*, Comité sur l'action communautaire et le développement social, Montréal, 9p.

TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TRPOCB). Non-daté. « Organisme communautaire d'hébergement et régie du logement », *document de réflexion préparé par le comité hébergement de la TRPOCB*, Montréal. 9p.

Thériault, Luc ; Jetté, C ; Vaillancourt, Yves et Réjean Mathieu. Hiver 1997. «Qualité de vie et logement social avec support communautaire à Montréal », *Revue canadienne de service social*. Vol. 14, no. 1, pp 55-68.

Trainor, J. N., Morell-Bellai, R et Baillantyne. 1993. « Housing for people with mental illnesses : A comparison of models and an examination of the growth of alternative housing in Canada », Canadian Journal of Psychiatry, vol.38, no.7, pp. 494-501.

VILLE DE MONTRÉAL. Juillet 2002. « Annexe III. Propositions finales de l'Atelier 3.4 : Combattre la pauvreté », *compte rendu du Sommet de Montréal*, Montréal.7p.

VILLE DE MONTRÉAL. Juin 2002. « Extrait pour discussion : Atelier 3.4 », *préparation du Sommet de Montréal*, Montréal.8p.

Vaillancourt, Y. et D. Labesse. 1997. *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé : Rôle de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Larepps, UQAM, Montréal, 296p.

Vaillancourt, Yves ; Ducharme, Marie-Noëlle ; Cohen, Robert; Roy, Claude et Christian Jetté, 2000. *Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : État de la situation au Québec*, LAREPPS UQAM, 61p

Zitouni, F. 1998. « Le droit au logement des personnes défavorisées, nouveau droit social ? », dans Segaud, M ; Bonvalet, C. et J. Brun. 1998. *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Éditions de la Découverte, Paris, p. 249.